



CEP Mer de Martinique 2013

Rapport final



Juin 2013

Contrat d'étude prospective du secteur des métiers de la mer Martinique 2013

Rapport final

Sommaire

Introduction	8
---------------------	----------

Partie A. Etat des lieux et diagnostic

1. Vue d'ensemble	10
1.1. Champ du secteur : des navires ou l'eau salée	10
1.1.1. Les sous-groupes composant le secteur des métiers de la mer	10
1.1.2. Le nautisme est le champ prioritaire du CEP ; les métiers portuaires en sont exclus	12
1.1.3. Vue d'ensemble sur les familles d'activités professionnelles étudiées	12
1.2. La Direction de la Mer	13
1.2.1. Des implantations régionales, en contact avec les usagers de la mer	13
1.2.2. Les missions des affaires maritimes sont multiples	13
1.3. L'EFPMA est le seul organisme de formation aux métiers de la navigation	14
1.3.1. Une offre de formation large	15
1.3.2. Moyens humains et techniques	17
1.3.3. Une adaptation aux besoins de l'économie, mais un besoin d'amélioration du management et de changement de l'image d'école de pêche	20
1.3.4. Premières pistes d'amélioration	23
1.4. L'Education nationale dispense des formations de réparation nautique	24
1.4.1. Formation professionnelle initiale pour les métiers de la mer: Bac Pro Maintenance nautique et CAP réparation embarcations plaisance	24
1.4.2. Les deux établissements ont des locaux trop exigus et présentent des situations contrastées par rapport aux équipements pédagogiques	27
1.4.3. La création d'un pôle unique métiers du nautisme au LP Nérès est cohérente avec l'environnement économique et social du Marin	28

Contact : Victor VAUGIRARD, Professeur Agrégé des Universités en Finance à l'Université de Strasbourg ; directeur de V.E.V Consulting.
Adresse : Quartier Palmiste Lamentin 97232 Martinique ; Email : vic_vaugirard@yahoo.com; Tel : 0696-345061

2. La marine marchande, l'ancêtre de la mondialisation	29
2.1. Champ du secteur	29
2.1.1. Catégories d'activités : transport de passagers et transport de fret	29
2.1.2. Métiers : des marins, des cadres et des mécaniciens	30
2.2. Analyse économique	30
2.2.1. Un total de 40 armateurs au commerce et 56 navires armés en Martinique	30
2.2.2. Un effectif de 350 marins salariés, disposant d'un salaire annuel moyen de 23 K€	31
2.2.3. Un marché du travail déséquilibré	31
2.3. Offre de formation	33
2.3.1. Etat des lieux : la formation est assurée par l'EFPMA	33
2.3.2. Premiers éléments de diagnostic	33
2.4. Peu de besoins en compétences nouvelles	34
2.4.1. Peu de besoins en compétences exprimés, car le recrutement est international	34
2.4.2. Diagnostic : les besoins en compétences n'appellent pas d'évolution de l'offre de formation locale	35
2.5. Gestion des ressources humaines et conditions de travail	37
2.5.1. Le coût du personnel et les exigences en termes de responsabilité des néo-diplômés sont des obstacles dirimants à leur recrutement	37
2.5.2. Le désir des Martiniquais de maintenir des attaches locales ne se prête pas à une carrière dans la marine marchande	37
3. L'industrie nautique, la construction et la réparation navale	38
3.1. Champ du secteur	38
3.1.1. Catégories d'activités : la « moyenne et petite construction ou réparation » essentiellement	38
3.1.2. Un grand nombre de métiers dans la métallurgie et la conception	39
3.2. Analyse économique	40
3.2.1. Un total de 37 entreprises en Martinique	40
3.2.2. Un effectif de 169 salariés, disposant d'un salaire annuel moyen de 25,5 K€	40
3.2.3. Une offre d'emploi enregistrée par Pôle Emploi quasiment inexistante	41
3.3. Besoins en compétences	42
3.3.1. Des difficultés à recruter des ouvriers qualifiés	42
3.3.2. Le manque de compétences comme l'avitaillement ou les hôtesse d'accueil conduit la clientèle potentielle à se diriger vers d'autres destinations	42
3.4. Offre de formation	43
3.4.1. Etat des lieux	43
3.4.2. Diagnostic	44
3.5. Les conditions de travail sont difficiles dans le domaine de la réparation navale	44

4. Plaisance professionnelle et loisirs nautiques **45**

4.1. Champ du secteur **45**

- 4.1.1. Des activités sur mer comme sur terre, menées par des entreprises ou des associations 45
- 4.1.2. Métiers : les équipages des yachts, des emplois à terre générés, des éducateurs sportifs 46

4.2. Analyse économique **48**

- 4.2.1. Un parc de 12 600 navires de plaisance; des immatriculations en baisse 48
- 4.2.2. Un total de 130 entreprises et 1 200 salariés dans le secteur du nautisme 52
- 4.2.3. Un marché du travail déséquilibré 52

4.3. Besoins en compétences **53**

- 4.3.1. Plusieurs projets sont susceptibles d'impacter la profession 53
- 4.3.2. Des besoins en compétences métiers variés 56

4.4. Offre de formation **58**

- 4.4.1. Etat des lieux 58

5. Pêche et aquaculture **59**

5.1. Champ du secteur **59**

- 5.1.1. Activités : pêche côtière artisanale, aquaculture marine et emplois à terre générés 59
- 5.1.2. Des métiers de pêcheurs et d'aquaculteurs indépendants principalement 61

5.2. Analyse économique : des secteurs en grande difficulté **62**

- 5.2.1. Chiffres clés : un millier d'armements, une production locale représentant moins de 60% de la consommation locale 62
- 5.2.2. 1,2% de l'emploi ; 12,1% de la richesse créée dans le secteur primaire 67
- 5.2.3. Un contexte économique préoccupant, en raison notamment de la forte augmentation du prix des carburants et de l'arrêt des aides publiques pour la construction de navires neufs 67
- 5.2.4. Synthèse sous forme de diagnostic AFOM 73

5.3. Les besoins en compétences conditionnés par le développement du secteur **76**

- 5.3.1. Des compétences métiers seront nécessaires si la pêche au large se développe ou si l'aquaculture se redresse 76
- 5.3.2. Des compétences managériales sont nécessaires pour la gestion des petites unités et la mobilisation des fonds publics 77
- 5.3.3. Des compétences marché sont nécessaires pour la transformation et la valorisation des produits de la mer 78
- 5.3.4. Des compétences culturelles et sociales sont nécessaires pour une diversification des activités: sensibilisation aux questions environnementales, animation touristique... 78

5.4. Une offre de formation assurée par l'EFPPMA **78**

- 5.4.1. Etat des lieux : des formations en pêche mais pas en aquaculture 78
- 5.4.2. Diagnostic : plusieurs besoins en compétences ne sont pas couverts par l'offre de formation existante 79

5.5. Gestion des ressources humaines et conditions de travail	80
5.5.1. Des conditions de travail difficiles	80
5.5.2. De nombreux pêcheurs âgés et peu de femmes	81
6. Les métiers de l'étude et de la protection de l'environnement marin	82
6.1. Champ du secteur : des métiers variés mais peu d'entreprises privées	82
6.1.1. Des activités de la recherche publique ou privée et celles liées à la protection de l'environnement marin et la gestion des espaces naturels	82
6.1.2. Des métiers variés, des ingénieurs et plongeurs aux brigades du littoral	83
6.2. Le patrimoine marin a une valeur économique <i>per se</i> ainsi qu'un potentiel de retombées touristiques	86
6.2.1. Contexte : les acteurs et les pouvoirs publics doivent entreprendre des actions urgentes afin de protéger l'environnement, éduquer et sensibiliser les populations	86
6.2.2. La performance économique du tourisme est liée à la qualité des services collectifs rendus et au patrimoine naturel martiniquais	89
6.2.3. Un des principaux freins au développement du secteur est la méconnaissance du potentiel d'emplois durables du secteur	89
6.3. Des besoins en compétences conditionnés par un interventionnisme public	90
6.3.1. Des besoins en compétences subordonnés à la mise en œuvre d'actions de protection de l'environnement	90
6.3.2. Les projets recensés concernent autant la valorisation du patrimoine marin que la restauration du littoral et la coopération	91
6.4. Une offre de formation locale relativement large, si on prend en compte des spécialités générales comme la géographie	96
6.4.1. Etat des lieux : une seule formation directement liée à l'étude et la protection de l'environnement marin, mais des formations dans d'autres disciplines valorisables	97
6.4.2. Diagnostic : l'offre de formation couvre les besoins en compétences	98
6.5. Gestion des ressources humaines et conditions de travail	99
6.5.1. Un recours à des compétences non locales pour les études	99
6.5.2. Des emplois saisonniers et des conditions de travail précaires pour la surveillance des espaces protégés	99

Partie B. Orientations et objectifs stratégiques

L'arborescence de déclinaison de la stratégie de gestion anticipée 100

B1. Eclaircir l'horizon économique du secteur 103

O11. Créer des conditions favorables à la pérennité des activités 105

A111. Créer une Maison de la Mer, observatoire et lieu d'échanges 105

A112. Faire évoluer la réglementation économique et les dispositifs d'aide à l'avantage des entreprises du secteur 105

O12. Faire du nautisme un moteur du développement de la Martinique 108

A121. Renforcer les capacités d'accueil pour le nautisme 109

A122. Accompagner les métiers connexes aux marinas par des formations adaptées et de la communication sur l'intérêt à diversifier les activités 111

A123. Asseoir les activités sportives et de loisirs, en les aidant à se structurer et au moyen d'actions de communication 111

A124. Travailler l'image du nautisme martiniquais, au moyen de l'évènementiel et en valorisant la sécurité 112

O13. Mettre en place des outils partagés tant pour les marins-pêcheurs que pour les aquaculteurs 113

A131. Poursuivre le développement et l'équipement des ports de pêche, en favorisant notamment la pêche hauturière 114

A132. Renforcer la qualité des services de soutien à terre pour la pêche 115

A133. Aquaculture : mettre en place un outil collectif de gestion alevins, se diversifier vers d'autres espèces et échanger avec les autres usagers du littoral 117

O14. Encourager les comportements écoresponsables 118

A141. Pérenniser les activités de protection du littoral, au moyen d'un pôle de compétences mer, d'un label « Martinique propre » et d'appels à projets 118

A142. Favoriser un nautisme plus respectueux de l'environnement par une organisation plus stricte du mouillage forain et une politique volontariste de gestion des épaves 120

B2. Améliorer la gestion des ressources humaines 122

O21. Poursuivre les actions menées pour valoriser l'image de la profession 123

A211. Communiquer sur la diversité des métiers de la mer et montrer que ces métiers sont accessibles aux Martiniquais 123

A212. Clarifier les filières de formation pour les jeunes et les prescripteurs 124

O22. Améliorer les conditions de travail dans les métiers de la mer 124

A221. Continuer d'informer les entreprises de la filière nautisme et de la filière pêche sur les risques professionnels 124

O23. Professionnaliser la gestion des entreprises 125

A231. Préparer les chefs d'entreprise et leur conjoint à la GRH et la GPEC 125

A232. Préparer les chefs d'entreprise et les pêcheurs à l'élargissement des compétences attendues et mettre en place un centre de gestion des entreprises de pêche 126

B3. Adapter l'offre de formation aux besoins en compétences 128

O31. Resserrer l'adéquation de la FP aux besoins avérés du secteur 130

- A311. Mieux associer les professionnels à la définition de l'offre de formation 130
- A312. Prioriser la formation continue, en s'appuyant sur une organisation en réseau autour de l'EFPMA et du lycée des métiers du nautisme du Marin 131
- A313. Valoriser l'outil EFPMA, tant sur la plan de la gestion que de l'image et de la carte des formations 131

O32. Faciliter la formation tout au long de la vie 133

- A321. Privilégier la flexibilité sur les formations lourdes, grâce aux CQP et aux échanges avec d'autres régions 133
- A322. Renforcer et accompagner la politique de formation et de mise à jour des connaissances techniques des formateurs et solliciter les professionnels 134

O33. Mettre en place des actions de formation répondant aux besoins 135

- A331. Satisfaire les besoins en compétences métiers 135
- A332. Satisfaire les besoins en compétences managériales et de marché 137
- A333. Satisfaire les besoins en compétences sociales et culturelles 138

Partie C. Fiches actions

Précisions de lecture des fiches actions 139

Orientation B1. Eclaircir l'horizon économique du secteur 140

- A111. Créer une Maison de la Mer, observatoire et lieu de formation et d'échanges 140
- A112. Faire évoluer la réglementation économique et les dispositifs d'aide à l'avantage des entreprises du secteur 142
- A121. Renforcer les capacités d'accueil pour le nautisme 145
- A122. Accompagner les métiers connexes aux marinas par des formations adaptées et de la communication sur l'intérêt à diversifier les activités 149
- A123. Asseoir les activités sportives et de loisirs, en les aidant à se structurer et au moyen d'actions de communication 151
- A124. Travailler l'image du nautisme martiniquais, au moyen de l'évènementiel et en valorisant la sécurité 153
- A131. Poursuivre le développement et l'équipement des ports de pêche, en favorisant notamment la pêche hauturière 155
- A132. Renforcer la qualité des services de soutien à terre pour la pêche 157
- A133. Aquaculture : mettre en place un outil collectif de gestion alevins, se diversifier vers d'autres espèces et échanger avec les autres usagers du littoral 159
- A141. Pérenniser les activités de protection du littoral, au moyen d'un pôle de compétences mer, d'un label « Martinique propre » et d'appels à projets 161
- A142. Favoriser un nautisme plus respectueux de l'environnement par une organisation plus stricte du mouillage forain et une politique volontariste de gestion des épaves 164

Orientation B2. Améliorer la gestion des ressources humaines	166
• A211. Communiquer sur la diversité des métiers de la mer et montrer que ces métiers sont accessibles aux Martiniquais	166
• A212. Clarifier les filières de formation pour les jeunes et les prescripteurs	169
• A221. Continuer d’informer les entreprises de la filière nautisme et de la filière pêche sur les risques professionnels	175
• A231. Préparer les chefs d’entreprise et leur conjoint à la GRH et la GPEC	177
• A232. Préparer les chefs d’entreprise et les pêcheurs à l’élargissement des compétences attendues et former les salariés à la reprise d’entreprises	179
Orientation B3. Adapter l’offre de formation aux besoins en compétences	182
• A311. Mieux associer les professionnels à la définition de l’offre de formation	182
• A312. Prioriser la formation continue, en s’appuyant sur une organisation en réseau autour de l’EFPMA et du lycée des métiers du nautisme du Marin	184
• A313. Valoriser l’outil EFPMA, tant sur la plan de la gestion que de l’image et de la carte des formations	187
• A321. Privilégier la flexibilité sur les formations lourdes, grâce aux CQP et aux échanges avec d’autres régions	190
• A322. Renforcer et accompagner la politique de formation et de mise à jour des connaissances techniques des formateurs et solliciter les professionnels	193
• A331. Satisfaire les besoins en compétences métiers	196
○ Nautisme : de nombreuses compétences métiers nécessaires sont identifiées, dans l’hypothèse où le secteur repartirait à la hausse	
○ Pêche: mettre en place des formations de mareyeur ou de fileteurs, par les voies des CAP ou des CQP, ainsi qu’un BP cultures marines	
• A332. Satisfaire les besoins en compétences managériales et de marché	198
○ Nautisme : des formations de cadre, des formations en marketing et des formations nautiques courtes pour les commerciaux d’autres secteurs d’activités	
○ Aquaculture : ouvrir un BP cultures marines si le secteur se redresse	
• A333. Satisfaire les besoins en compétences sociales et culturelles	200
○ Nautisme : mettre en place des modules de formations favorisant le respect de l’environnement, ce qui peut justifier des partenariats	
○ Pêche : sensibiliser aux enjeux environnementaux et mieux faire connaître le patrimoine naturel et culturel martiniquais	
Conclusion	202
C.1. Récapitulatif des actions par familles d’activités professionnelles concernées	202
C.2. Mise en œuvre et suivi du CEP	204
Annexe 1. Sigles et glossaire	205
Annexe 2. Entretiens réalisés	208

Introduction

L'Etat, le Conseil régional, la Direction de la Mer, l'AGEFOS-PME, l'OPCALIA et l'AGEFMA ont convenu de mener une étude prospective sur l'activité, l'emploi, les conditions de travail et l'évolution des métiers dans le secteur des métiers de la mer à la Martinique, dans le but de disposer des outils nécessaires à la mise en place d'une gestion optimale des ressources humaines et destinée notamment à maintenir l'employabilité et à sécuriser les parcours professionnels des salariés.

Les commanditaires ont eu besoin pour cela d'un appui technique et d'éléments d'analyse pour alimenter une réflexion et proposer aux acteurs économiques et aux représentants du secteur (employeurs et représentants des salariés) des solutions idoines. Le bureau d'étude **V.E.V Consulting**² a été retenu à l'issue d'une procédure de consultation.

I.1. Contexte de la prestation

Cette démarche s'inscrit dans un contexte particulier dont les principaux éléments caractéristiques sont les suivants.

- Les métiers de la mer sont très diversifiés et ces différents métiers sont généralement exercés au sein de TPE en Martinique. Pour le seul secteur de la filière nautique, on dénombre 130 entreprises en Martinique.
- Les entreprises peinent à trouver du personnel qualifié, et un des enjeux consiste à parvenir à former un petit nombre de professionnels dans une large gamme de métiers. Dans le même temps, le marché de l'emploi maritime est international.
- La flotte de voiliers et de navires à moteurs s'est réduite: un peu plus de 200 navires destinés à la location touristique étaient basés au port du Marin en 2010, alors qu'il en comptait plus de 500 début 1998. Cette décre est due notamment aux sorties de la défiscalisation.
- Le Conseil régional de Martinique a fait du tourisme une de ses priorités et a lancé un deuxième plan de relance tourné vers les entreprises, et les acteurs institutionnels des métiers de la mer, de l'emploi et de la formation pourraient créer des conditions favorables pour que les entreprises du secteur soient en mesure de tirer parti des actions correspondantes.
- La révision du SAR de la Martinique est un chantier qui a débuté en septembre 2012, avec lequel l'étude doit être mise en cohérence, notamment pour la partie concernant le Schéma de Mise en Valeur de la Mer.
- La mise en valeur des milieux naturels peut contribuer à optimiser les retombées économiques.

I.2. Objectifs de la mission

Il ressort de ces éléments de contexte, des enjeux forts assignés aux résultats de l'étude et qui obligent à une méthode dans laquelle les salariés autant que les employeurs devront être associés, et ceci à toutes les étapes de la mission. La présente mission a pour objectif général de réaliser une étude

² Contact : Victor-Emmanuel VAUGIRARD, Professeur Agrégé des Universités en Finance à l'Université de Strasbourg ; directeur de V.E.V Consulting ; Quartier Palmiste, Lamentin 97232 Martinique ; Email : vic_vaugirard@yahoo.com; Tel / Fax: 0596-426008 ; Port. 0696-345061.

prospective du secteur des métiers de la mer en vue d'accompagner et d'anticiper les conséquences des mutations démographiques, économiques, sociologiques, technologiques et réglementaires en termes d'employabilité.

Les objectifs stratégiques de l'étude sont:

- de réaliser un état des lieux exhaustif de l'activité, du marché du travail, de la formation, ainsi que des attentes et des besoins en matière d'emploi et de compétences, en prenant en compte les problématiques environnementales;
- de dresser un diagnostic économique et social, et analyser les dysfonctionnements identifiés dans le secteur, notamment dans le domaine des conditions de travail ;
- de proposer des hypothèses d'évolution à court et moyen terme (mutations économiques, technologiques, démographiques et sociales) et identifier les conséquences de ces évolutions sur l'emploi ;
- de proposer des orientations stratégiques et des actions concourant au développement de l'emploi et des compétences en vue du maintien ou du développement de l'employabilité et de la sécurisation des parcours professionnels.

Les objectifs opérationnels de l'étude sont donc:

- de s'approprier une vision partagée de la carte des emplois des entreprises du secteur des métiers de la mer, au moyen d'une présentation ordonnée, actualisée des métiers et principaux emplois, de manière à disposer d'un outil commun de gestion RH et de communication ;
- de cerner les évolutions essentielles de l'environnement professionnel et des métiers susceptibles d'impacter les modes d'organisation, les emplois et les compétences des entreprises du secteur ;
- d'identifier les pistes de travail débouchant sur des orientations de formation et de gestion des ressources humaines pour l'avenir, par exemple autour de : l'information et la valorisation des métiers ; l'accompagnement des emplois émergents ou en forte transformation, notamment du fait de la prise en compte croissante des préoccupations environnementales ; les nouveaux besoins en compétences et axes de formation professionnelle adaptés aux défis et enjeux du secteur ; la réflexion sur les parcours professionnels et les échanges de pratiques de gestion des ressources humaines socialement responsables ;
- de disposer d'outils structurés et adaptés de connaissance et de gestion prévisionnelle des ressources humaines utiles aux entreprises comme à l'ensemble du secteur, dans une optique de management stratégique. Ces outils serviront de support aux dispositifs de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, notamment sur les questions de formation, d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et d'accompagnement dans l'évolution professionnelle.

Partie A. Etat des lieux et diagnostic

Chapitre 1. Vue d'ensemble

1.1. Champ du secteur : des navires ou l'eau salée

« Les métiers de la mer, ce sont tous les métiers qui n'existeraient pas s'il n'y avait pas la mer ! ». Les métiers de la mer relèvent d'une grande diversité. En Martinique, ces différents métiers sont généralement exercés au sein de PME et de TPE. Ces métiers n'ont pas tous le même poids sur le marché du travail, certains d'entre eux offrant plus d'opportunités d'emploi que d'autres.

1.1.1. Les sous-groupes composant le secteur des métiers de la mer

L'activité maritime génère une activité économique et des emplois qui concernent différents secteurs d'activités : le transport de marchandises et de voyageurs, la pêche et l'aquaculture, la construction et la réparation navale, la gestion des activités portuaires, la plaisance, la recherche et l'environnement, voire le commerce et le tourisme.

Marine marchande

Le terme « marine marchande » désigne tout ce qui fait l'objet, ou qui est en rapport avec le transport de marchandises ou de personnes. Le commerce mondial s'effectue à près de 95% par la voie maritime. Il existe environ 50 000 navires de commerce en service dans le monde. Le commerce maritime français emploie environ 12 500 navigants français, 3 000 navigants étrangers et 8 500 personnes sédentaires. En Martinique, les principaux employeurs de la marine au commerce sont les compagnies pour le transport de voyageurs sur lignes régulières (inter-îles ou intra-île) ou pour les excursions à la journée.

La construction et la réparation navales

Ce secteur fait appel à un grand nombre de métiers, qui peuvent s'exercer à des niveaux de responsabilité très divers et nécessitent des formations variées. Quelques exemples de métiers sont : mécaniciens réparateurs, stratifieurs, chaudronniers soudeurs, ouvriers voiliers, architectes navales, charpentiers bois, charpentiers-fer, chaudronnier tôliers, dessinateurs en construction navale, ingénieurs en construction navale, peintres en construction navale, stratifieurs-moulistes, techniciens de calcul en construction navale. Certains métiers de ce groupe relèvent plus de la « grande construction » (grands navires, y compris les navires de la marine nationale, grands thoniers...), d'autres de la « moyenne et petite construction ou réparation », que ce soit de la pêche, des navires de servitude ou de la plaisance. Ce sont essentiellement ces derniers que l'on retrouve en Martinique. Les entreprises martiniquaises ne se sont pas engagées dans la construction de bateaux de plus de 12 mètres, car la réglementation est beaucoup plus stricte

Les métiers de la plaisance professionnelle

Ces métiers incluent les équipages des yachts, mais aussi les emplois à terre générés comme les courtiers ou l'accueil. Les métiers du yachting professionnel sont des métiers à part entière qui exigent une grande expérience de la mer. Commander dans le monde entier des yachts, à voile ou à moteur, transporter des passagers, pratiquer le charter, le convoyage ou la location, pour le compte d'une société ou d'un propriétaire privé, sont des activités alliant art de la navigation, expertise technique et souvent maîtrise de la voile. Quelques métiers de la plaisance sont: skipper, capitaine de yacht, chef mécanicien de yacht. Les métiers des loisirs nautiques sont essentiellement ceux d'éducateurs sportifs, exerçant des fonctions d'encadrement au sein des clubs, fédérations sportives, ou en tant qu'indépendants.

Les métiers de l'exploitation des ressources

La pêche maritime est une des dernières activités de chasse pratiquée depuis toujours dans le milieu naturel de la mer. Marquée par des traditions, la pêche est soumise aux aléas de la production et aux contraintes de l'environnement. On devrait parler des pêches maritimes tant cette activité recouvre des pratiques différentes selon les territoires où elle est implantée. Les cultures marines désignent l'élevage de coquillages marins (ou conchyliculture), de poissons de mer (pisciculture ou aquaculture marine), d'algues (algoculture) ou de crustacés. En Martinique, l'aquaculture est représentée essentiellement par des fermes marines qui font l'élevage de Loups des Caraïbes. Ce sont de toutes petites entreprises de production et les salariés sont peu nombreux.

Les métiers de l'étude et de la protection de l'environnement

Ce secteur concerne les activités de la recherche publique ou privée et celles liées à la protection de l'environnement marin et la gestion des espaces naturels. Il existe peu d'emplois salariés, réellement dédiés à la préservation des espaces. En effet, la protection de l'environnement renvoie aux emplois liés à la gestion du milieu naturel aquatique (mer, rivières, lacs) et du littoral. Les employeurs sont principalement les collectivités territoriales, les associations et les parcs naturels régionaux.

Les métiers portuaires

Il est possible de distinguer : les métiers liés à l'activité des terminaux conteneurs et pétroliers qui contribuent au fonctionnement et au développement de l'activité conteneurs : agent maritime, avitailleur, docker, remorqueur, agent d'accueil conteneurs, manutentionnaire portuaire, agent de maîtrise, agent de réparation conteneurs, chef d'atelier ; les métiers du terminal de transport de passager liés à l'activité des navires de croisière ; les métiers de la maintenance du matériel et de l'entretien de la zone portuaire.

1.1.2. Le nautisme est le champ prioritaire du CEP ; les métiers portuaires en sont exclus

Le nautisme est le champ prioritaire du CEP

Selon les termes du cahier des charges, les métiers suivants feront l'objet d'une attention particulière :

- les métiers de la construction et réparation navales,
- les métiers de la plaisance professionnelle et des loisirs.

Cet ensemble peut être dénommé « nautisme », comprenant ainsi, d'une part, la construction et réparation navales, d'autre part, la plaisance professionnelle et les loisirs nautiques.

Les métiers portuaires en sont exclus

Selon les termes du cahier des charges, « cette étude couvre cinq des six grands groupes de métiers identifiés préalablement, à savoir :

- les métiers de la marine marchande,
- les métiers de la construction et réparation navales,
- les métiers de l'étude et de la protection de l'environnement,
- les métiers de l'exploitation des ressources,
- les métiers de la plaisance professionnelle et des loisirs. »

Les métiers portuaires sont donc exclus du champ de l'étude. Des études commandées par la CCIM et le Conseil Régional de Martinique sur l'évolution du transport maritime dans la Caraïbe et sur le port de Fort-de-France comprennent des investigations dans le domaine des métiers portuaires.

1.1.3. Vue d'ensemble sur les familles d'activités professionnelles étudiées

On peut structurer ces familles autour des cinq pôles suivants:

Pôles	Activités	Exemples de catégories de métiers
Marine marchande	Transport maritime de marchandises ou de personnes	Mécaniciens, marins du pont (cuisiniers, divertissement...)
Industrie nautique, construction et réparation navales	Construction, entretien et maintenance de bateaux : navires de pêche et de plaisance (matériel électronique, gréement, moteurs)	Ingénieur en construction navale, chaudronnier-soudeur, charpentier-bois, ouvriers voiliers, application aux navires de divers métiers de la métallurgie et de l'industrie mécanique (soudeurs, électriciens...)
Plaisance	Plaisance professionnelle, plaisance de loisirs	Skipper, capitaine de yacht, chef mécanicien de yacht, éducateurs sportifs en mer
Exploitation des ressources	Pêche maritime, culture marine	Mécanicien à la pêche, patron de pêche, matelot à la pêche Emplois à terre générés: vente et transformation des produits de la mer: poissonniers, emplois dans l'industrie agro-alimentaire Aquaculteurs
Etude et protection de l'environnement	Activités de recherche publique ou privée, protection de l'environnement et gestion des espaces naturels	Ingénieurs, chercheurs, plongeurs, géographes

1.2. La Direction de la Mer

1.2.1. Des implantations régionales, en contact avec les usagers de la mer

Les services des affaires maritimes sont au contact de l'ensemble des usagers de la mer, professionnels ou plaisanciers, pour la régulation de l'exercice de toutes les activités maritimes, hors activités de défense.

En Métropole et en Outremer, les services des affaires maritimes sont implantés au niveau régional et départemental pour l'exercice des missions d'administration générale. En Martinique, comme les autres DOM, la direction régionale des affaires maritimes a été remplacée au 1^{er} janvier 2011 par la Direction de la Mer de la Martinique.

Des services spécialisés comme les centres de sécurité des navires ou les centres régionaux de surveillance et de sauvetage en mer assurent les missions liées à la sécurité maritime, à l'échelle des façades maritimes pertinentes.

1.2.2. Les missions des affaires maritimes sont multiples

Ces missions recouvrent :

- L'administration des marins professionnels: formation, régime social, conditions d'accès et de maintien dans la profession, application du code du travail maritime,
- L'administration des navires professionnels et de plaisance: immatriculation, délivrance des autorisations de naviguer, développement de la flotte de commerce,
- La sécurité et la sûreté des navires, de la navigation maritime, ainsi que le sauvetage en mer,
- L'administration des pêches maritimes et de l'aquaculture marine: encadrement économique du secteur, police des activités de pêche et de culture marines,
- La participation à la protection de l'environnement marin et des usages du domaine public.
- Ce large spectre de compétences contribue à l'expertise des services des affaires maritimes en matière de gestion durable du milieu marin et des activités maritimes.

1.3. L'EFPMA est le seul organisme de formation aux métiers de la navigation en Martinique

L'Ecole de Formation Professionnelle aux métiers Maritimes et Aquacoles (EFPMA), plus connue sous le nom de « l'Ecole de pêche » de Trinité, est le seul établissement dispensant des formations aux métiers de la navigation en Martinique : marine marchande, pêche, plaisance.

Les points abordés dans cette section et les suivantes sont :

- Fiche signalétique
- Formations proposées
- Moyens humains et techniques
- Diagnostic
- Voies d'amélioration



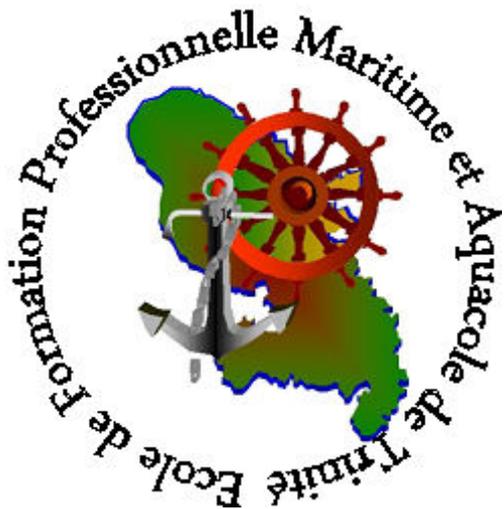
Fiche signalétique

Statut juridique: Association loi 1901

Autorité rectorale: Direction de la Mer de la Martinique

Bref historique:

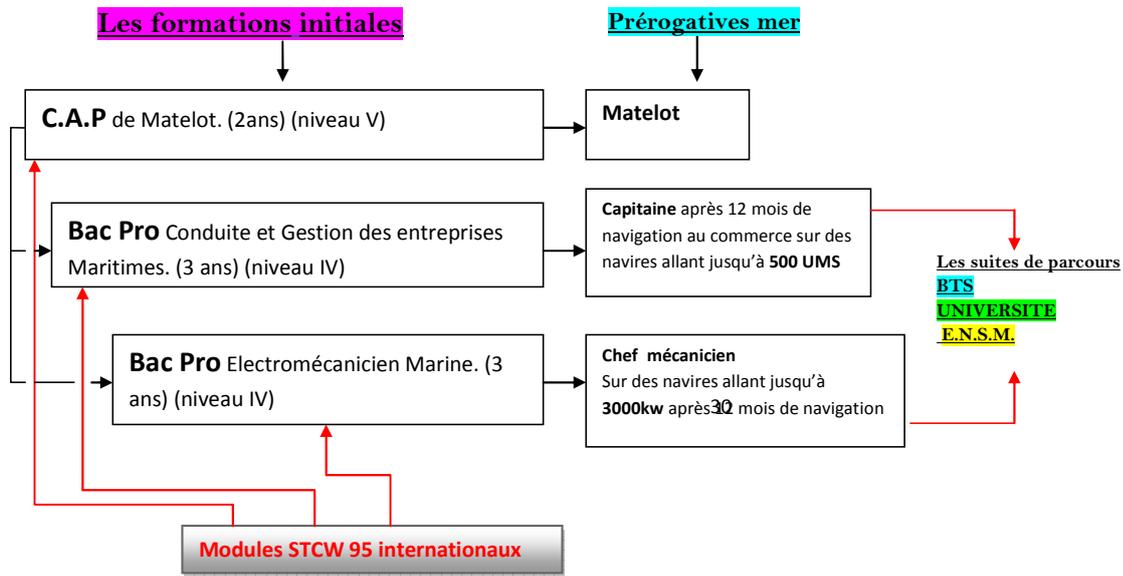
- Des formations maritimes existent aux Antilles-Guyane depuis des décrets de 1911 et 1914 ;
- Une école de pêche et d'apprentissage maritime (E.P.A.M.), ainsi qu'une association pour la gérer, est créée en 1959, face au besoin d'avoir des équipages martiniquais formés pour la marine marchande et la nécessité de régulariser la profession de marin-pêcheur pour toute la région Antilles-Guyane, dans les locaux de l'ancien lycée technique, près du Bassin de Radoub ;
- Transfert à Trinité en 1972.



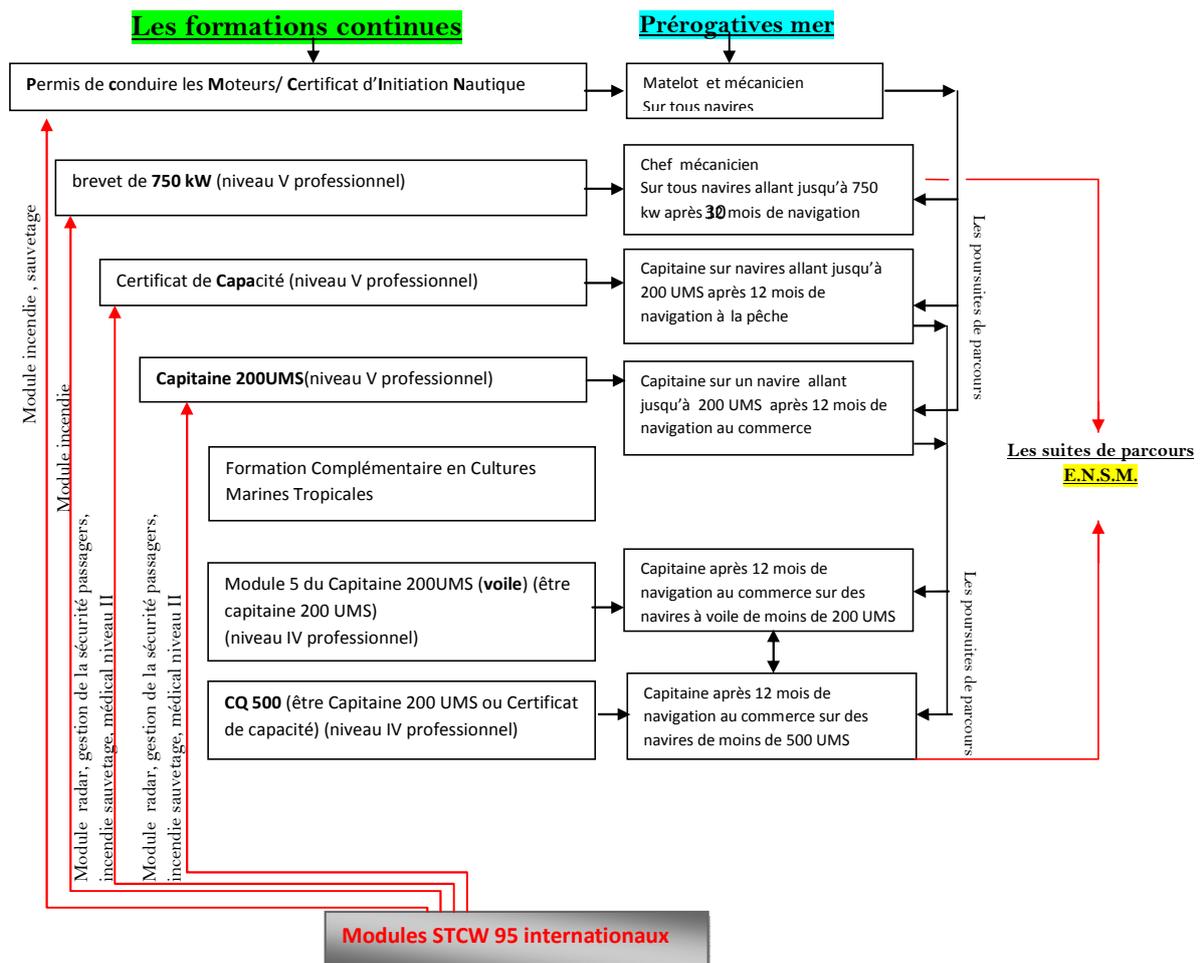
1.3.1. Formations dispensées à l'EFPMA

Tableau 1.3.1. Formations dispensées par l'EFPMA									
	Domaine de spécialité		Groupe de spécialité de formation	Intitulé	Public	Niveau	Effectifs 2009	Effectifs 2010	Effectifs 2011
21	Agriculture, pêche, forêts, espaces verts	213	Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche	Bac Pro Conduite et gestion des entreprises maritimes	J	IV	10	27	45
				BEPM Pêche	J	V	16	8	--
				Certificat de capacité (Certificat Général d'Opérateur CGO) (petite pêche)	A	Vbis	30	17	12
				Certificat d'aptitude au commandement à la petite pêche (CACPP) + Module régional	A	V	13	3	8
				Mobilisation sur projet « Les métiers de la mer »	A		15	3	8
25	Mécanique, électricité, électromécanique	250	Spécialités pluri-technologiques mécanique-électricité (y compris mécano-électricité)	Bac Pro Electromécanicien marine	J	IV	10	23	44
				BEP Mécanicien	J	V	10	4	--
				Motoriste 750 KW	A	V	7	12	22
31	Echanges et gestion	311	Transport, manutention, magasinage	Chef de Quart 500 (CQ500)	A	IV	14	13	12
				Capitaine 200UMS (CGO) (Patron de petite navigation)	A	V	29	46	42
				Capitaine 200 Module 5 (Voile) (CGO + medical 2)	A	IV	15	14	--
				CAP Matelot	J	V	--	5	15
				BEPM Marin du commerce (1)	J	V	22	11	--
				Entretien et conduite des appareils de pêche et de navigation	A	V	22	16	14
				Certificat d'initiation nautique – Permis de conduire des moteurs marins (CIN / PCMM)	A	V	38	46	53
				Ensemble Jeunes			68	78	104
Ensemble Adultes			183	182	170				
(1) Le BEPM Marin de commerce est inclus dans les deux cursus Bac Pro, depuis 2011, dans le sens où ces bac pro permettent aux élèves d'arrêter leur scolarité au niveau BEP, par un système de certification									
Légende : J jeunes ; A Adultes									
Source : Conseil régional de Martinique; traitement complémentaire par le prestataire ; septembre 2011									

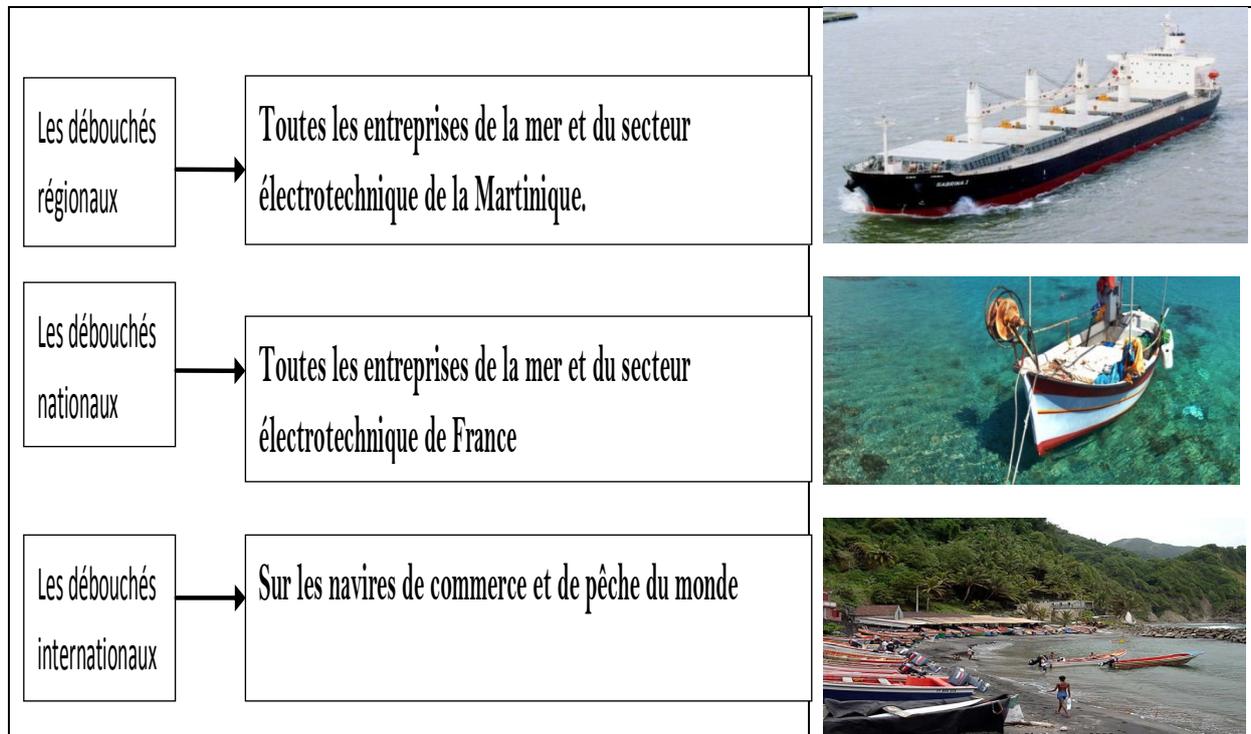
- 3 diplômes proposés en formation initiale, et les métiers auxquels ils conduisent



- Spécialités proposées en formation professionnelle continue



- Des débouchés à l'échelle mondiale: « la marine est l'ancêtre de la mondialisation » !



- Des effectifs d'élèves en hausse, mais des effectifs de stagiaires adultes stables

Voir supra Tableau des formations dispensées par l'EFPMA.

1.3.2. Moyens humains et techniques de l'EFPMA

Ressources humaines

ACTIVITES	CDI		CDD		Vacataire, autre situation	TOTAL
	ETP	TOTAL	ETP	TOTAL		
administration	7	7				7
formateurs	19	19			4	23
agents techniques	9	9	1	1		10
TOTAL	35	35	1	1	4	40

(Source : EFPMA)

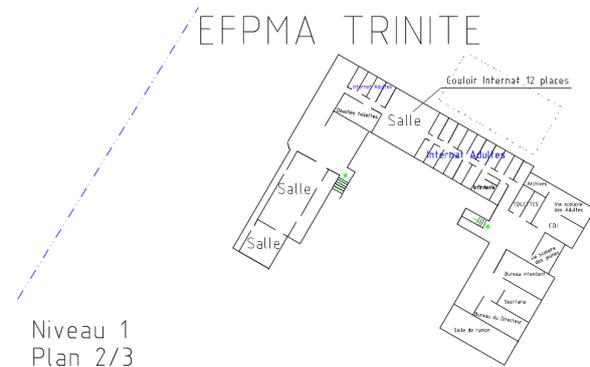
- Une équipe de formateurs comprenant des personnes issues des métiers de mer

- un ancien officier de port,
- un patron plaisance voile « skipper »,
- un capitaine de yacht,
- un capitaine de la marine marchande,
- plusieurs capitaines de pêche.

Des moyens techniques importants: salles, espaces couverts, des simulateurs, 3 navires d'application, 2 internats (jeunes et adultes)

- 10 salles d'enseignement général. 250 m²
- 8 laboratoires et ateliers
 - 1 salle laboratoire mécanique. 96m²
 - 1 salle atelier d'ajustage et de construction mécanique. 144m²
 - 1 salle atelier réparation et entretien des moteurs marins et auxiliaires. 80m²
 - 1 salle simulateur de navigation. 100m²
 - 1 salle simulateur radio. 20 m²
 - 1 salle de travaux pratiques électricité. 50m²
 - 1 salle informatique. 20m²
 - 1 salle d'enseignement à la sécurité, sauvetage. 40m²

- Une zone de carénage 525 m²
- 3 conteneurs incendies 48 m²
- 3 espaces couverts: pêche, navigation, mécanique
- 3 navires d'applications+ un navire de secours + 1 canot de sauvetage
- Equipement en cours : 1 simulateur machine pour mise en situation réelle d'intervention.
- L'espace de documentation: un ordinateur avec une connexion internet. 15m²
- 2 internats: jeunes et adultes



De nombreux partenariats avec les entreprises, les services de l'Etat et des organismes de formation

Entreprises	Secteur des Entreprises de navigation au commerce : les Armements présents en Martinique (CMA-CGM, EXPRESS DES ILES, vedettes SAGETM SARL, SARL Nouvelle Vague, SARL Martinique Tourisme, Société Auxiliaire d'armement maritime, SOMARA, SARL SILVER LINE).
	Entreprises du secteur portuaire au commerce : les entreprises présentes en Martinique (CCIM, transitaires, agents Maritimes, construction réparation naval)
	Entreprises de navigation à la pêche : les entreprises présentes en Martinique (GIOVANA, ARMEMENT ANTILLAIS, SNC ARMA STAR, SARL JESSIPÊCHE, MARANATHA, LA STERNE, ARTHEMISE.)
	Entreprises du secteur portuaire à la pêche : les entreprises présentes en Martinique (services, construction réparation.)
	Entreprises de navigation à la plaisance : les entreprises présentes en Martinique. (SUN LIGHT CATA, ENTRE ILES ET NOUS, CATA KREYOL, CATA MAMBOO, PLANETE BLEUE, ATLANTIQUE).
	Entreprises du secteur portuaire à la plaisance: les entreprises présentes en Martinique (entretien, service et réparation)
	Entreprises de restauration pour les marins: 2 restaurants de la ville du Marin
	Entreprises de vente de matériel pour les sports nautiques: une entreprise sur Fort de France, le Marin et le Lamentin.
Services de l'Etat	la gendarmerie nationale (recrutement), la marine nationale (recrutement), les Affaires Maritimes (Rectorat), Direction de la Mer (embarquement des stagiaires), la Douane.
Organismes de formation dans les DOM et le reste de la France	Lycée professionnel de Trinité
	Ecole nationale supérieure maritime, Lycées Professionnels Maritimes (Sète et Le Guilvinec),
	le CFPPA de Matiti (Guyane). les centres de Formation Maritime de Guadeloupe. (Guyane et Guadeloupe) pour lesquels l'EFPPMA forme des stagiaires sur les modules STCW95 (modules de sécurité internationaux).

1.3.3. Une adaptation aux besoins de l'économie, mais un besoin d'amélioration du management et de changement de l'image d'école de pêche

Une bonne connaissance du bassin d'emploi grâce à la construction d'un réseau opérationnel

Les actions mises en œuvre pour adapter les formations aux besoins de l'économie sont les suivantes³ :

- La publicité de la formation est faite auprès des différents partenaires.
- *« Nos contacts sont privilégiés avec les entreprises du nautisme ; ils sont réactivés par des communications téléphoniques, par nos anciens stagiaires, par nos demandes permanentes d'achat de matériel nautique, par la location de navires à voiles. »*
- *« Notre connaissance des zones portuaires de plaisance et du commerce grâce à notre équipe d'enseignants avec un ancien officier de port, patron plaisance voile « skipper », capitaine de yacht, capitaine de la marine marchande et plusieurs capitaines de pêche. »*
- *« Faire prendre conscience de la nécessité de se former et d'être le plus polyvalent possible dans les techniques de réparation sur les navires pour pouvoir résoudre très rapidement les problèmes rencontrés à bord. »*
- Capitalisation des informations relatives à l'environnement économique et au réseau d'entreprises partenaires.
- Utilisation d'internet pour concrétiser le futur projet, brochures et contacts avec les entreprises.
- Rencontres avec les professionnels pour une découverte des métiers et des entreprises du nautisme.
- Un conseil de perfectionnement par an.

³ Extraits d'une note à l'attention du Conseil Régional de Martinique, remise par le directeur de l'EFPMMA.

Cette adaptation aux besoins de l'économie est confirmée par le devenir des stagiaires de l'EFPMA

Une étude sur le devenir des stagiaires de l'EFPMA a été réalisée par l'AGEFMA en 2010 (échantillon de 120 réponses sur 220 personnes contactées; pour une population mère de 431 stagiaires sur la période considérée), dont les principaux résultats sont les suivants :

- **Une insertion professionnelle des anciens apprenants satisfaisante**

L'EFPMA est reconnue comme un maillon important dans le dispositif de formation et d'insertion aux métiers maritimes et aquacoles. Cette école est reconnue comme un très bon centre de formation. Ce centre axe son parcours sur la formation et l'apprentissage aux métiers de navigants. *« Un système qui est piloté au cœur par la direction des Affaires Maritimes dont la mission est l'administration des marins professionnels, la participation à la protection de l'environnement marin, mais aussi au processus de sélection-orientation des candidats, dans la construction de leur plan de formation. »*

Une formation dont l'efficacité est supérieure à 80%. La dynamique d'insertion après la formation des stagiaires est sans conteste. Ils sont 76% à travailler moins d'un an après leur sortie de l'école. Seuls 24% ont trouvé un travail après un an. Dans cette population d'actifs, 51% travaillent comme marins «salariés», et 23% sont installés comme travailleurs indépendants.

Les secteurs d'excellence dans l'insertion des anciens élèves et stagiaires, pour ceux qui sont restés dans le secteur maritime, sont :

- 43% dans la pêche et l'aquaculture,
- 31% dans la plaisance,
- 12% dans le transport maritime.

- **Le principal critère dans le choix de l'école est la qualité de la formation**

« Venant d'horizons divers, les élèves sont aussi bien issus des communes littorales que des villes intérieures. La proximité avec la mer n'est pas un facteur déterminant dans le choix du métier. En revanche, la qualité de la formation et le fort niveau de satisfaction des stagiaires (86% de très satisfaits), expliquent en partie la provenance des stagiaires d'autres régions comme la Guadeloupe, la Guyane, Haïti ou la France hexagonale. »

Ils viennent dans cette école pour deux raisons fondamentales, apprendre un métier et faire un stage de qualification. Dans cette optique, ils orientent leur choix principalement sur les formations suivantes :

- Capitaine 200UMS : 40%,
- CIN (certificat d'initiation nautique) : 21%,
- Capacitaire : 20%.

- **Un soutien régional visible**

Dans cette dynamique, le rôle du Conseil Régional de Martinique est très visible, puisqu'il alloue une subvention de 1,2 million d'euros à la formation de 250 élèves stagiaires, permettant à l'école de réaliser 120.000 heures de formation-stagiaires. Il a fait l'acquisition du patrimoine immobilier de l'école.

Les principales faiblesses de l'EFPMA sont un besoin d'amélioration du management, sa vétusté et son image « d'école de pêche »

La gestion de l'EFPMA doit être rationalisée. A cette fin, un audit organisationnel paraît nécessaire. Cet audit serait suivi d'un accompagnement du management de l'EFPMA et d'un accompagnement financier par le Conseil Régional.

Par ailleurs, une analyse Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces a été effectuée dans le cadre de l'étude sur le devenir des stagiaires, dont les principaux éléments sont les suivants :

Missions	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Développer la formation professionnelle initiale et continue pour faciliter l'accès des jeunes et des adultes aux qualifications professionnelles et à l'exercice des métiers maritimes et aquacoles. • Favoriser la modernisation et le développement des métiers maritimes et aquacoles par le renforcement des compétences des acteurs traditionnels et par l'ouverture de nouvelles expertises professionnelles conformes à la réglementation internationale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sur un échantillon de 120 stagiaires et élèves formés à l'EFPMA, <ul style="list-style-type: none"> ✓ 88% ont obtenu leur brevet et titre de qualification ✓ 84 % ont développé une activité professionnelle en liaison directe avec leur formation. • Le ratio Résultats/Objectifs est supérieur à 50%. Le taux d'efficacité de la formation est élevé. Il est supérieur à 80%. L'école répond aux besoins du marché. • Le ratio production d'heures stagiaires/programmation annuelle = 86%

Atouts	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> • Des conditions d'exercice et d'applications très intéressantes : espace disponible, proximité de la mer, moyens matériels adéquats. • Un internat toujours plein. • Un encadrement pédagogique compétent. • Un encadrement institutionnel : DM, REGION, PROFESSION fortement impliqué. • Une très forte notoriété dans le milieu. 	<ul style="list-style-type: none"> • Matérielles : salles de formation insuffisantes. Compte tenu de l'âge du bâtiment, les salles sont sous-dimensionnées par rapport au nombre d'élèves stagiaires. • Vétusté des bâtiments. • Malgré l'appui du Conseil Régional, le budget est limité pour renforcer des moyens pédagogiques. • L'EFPMA a besoin : <ul style="list-style-type: none"> ✓ De 2 formateurs polyvalents PONT MACHINE ✓ D'un autre formateur professionnel.

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> • La diversité et la qualité de l'offre de formation par rapport aux moyens disponibles. • La dimension polyvalence de la formation. • La formation initiale et continue des formateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • L'évolution de l'image de l'école. La notoriété « école de pêche » est fortement ancrée. Il y a un problème de lisibilité du sigle EFPMA. Il est plutôt retenu EAM. Il faut libérer l'école (de cette perception) à l'aide d'un plan communication structuré.

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Les chantiers de la VAE. • La demande des professionnels pour l'élévation des niveaux de qualification et d'expertise. • L'ouverture des filières de formation vers les niveaux IV et III. • La promotion des métiers maritimes et aquacoles • La cession du patrimoine à la Région. 	<ul style="list-style-type: none"> • La concurrence potentielle de formations Education Nationale Industrie nautique, voile. Complémentarité et passerelles à rechercher. • La restriction des aides publiques et la réduction des entrants en formation. • La motivation des formateurs pour l'élévation de leur niveau de formation.

1.3.4. Premières pistes d'amélioration

Outre l'audit organisationnel et l'accompagnement au management et financier mentionnés plus en avant, les principaux axes de progrès identifiés sont :

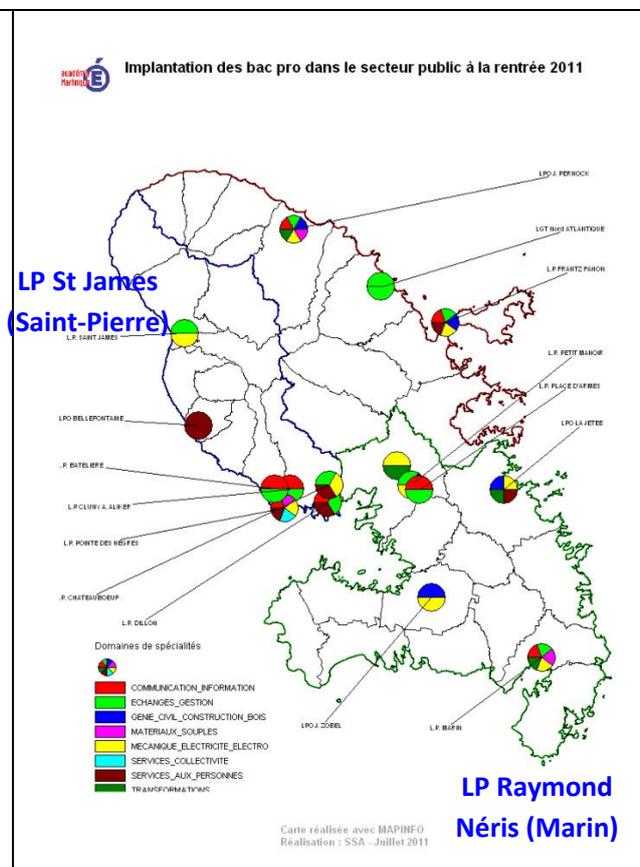
- Améliorer la notoriété de l'EFPMA auprès du grand public et saisir les opportunités de développer des formations en filière de niveau supérieur (niveau IV, III) ;
- Développer des synergies avec l'université (UAG) et l'Education Nationale pour élargir et d'adapter l'offre de formation, et ainsi favoriser l'émergence de cadres intermédiaires et supérieurs dans le secteur maritime et aquacole ;
- Trouver d'autres financeurs que le Conseil Régional (notamment les OPCA) et vendre d'autres services.

La question de l'opportunité de la transformation de l'EFPMA en Lycée des métiers de la mer est posée.

1.4. L'Education nationale dispense des formations de réparation nautique

Les points abordés dans cette section et les suivantes sont :

- Carte des formations
- Attractivité
- Réussite et insertion
- Analyse sur les enseignants
- Diagnostic sur les locaux et équipements
- Perspectives d'évolution

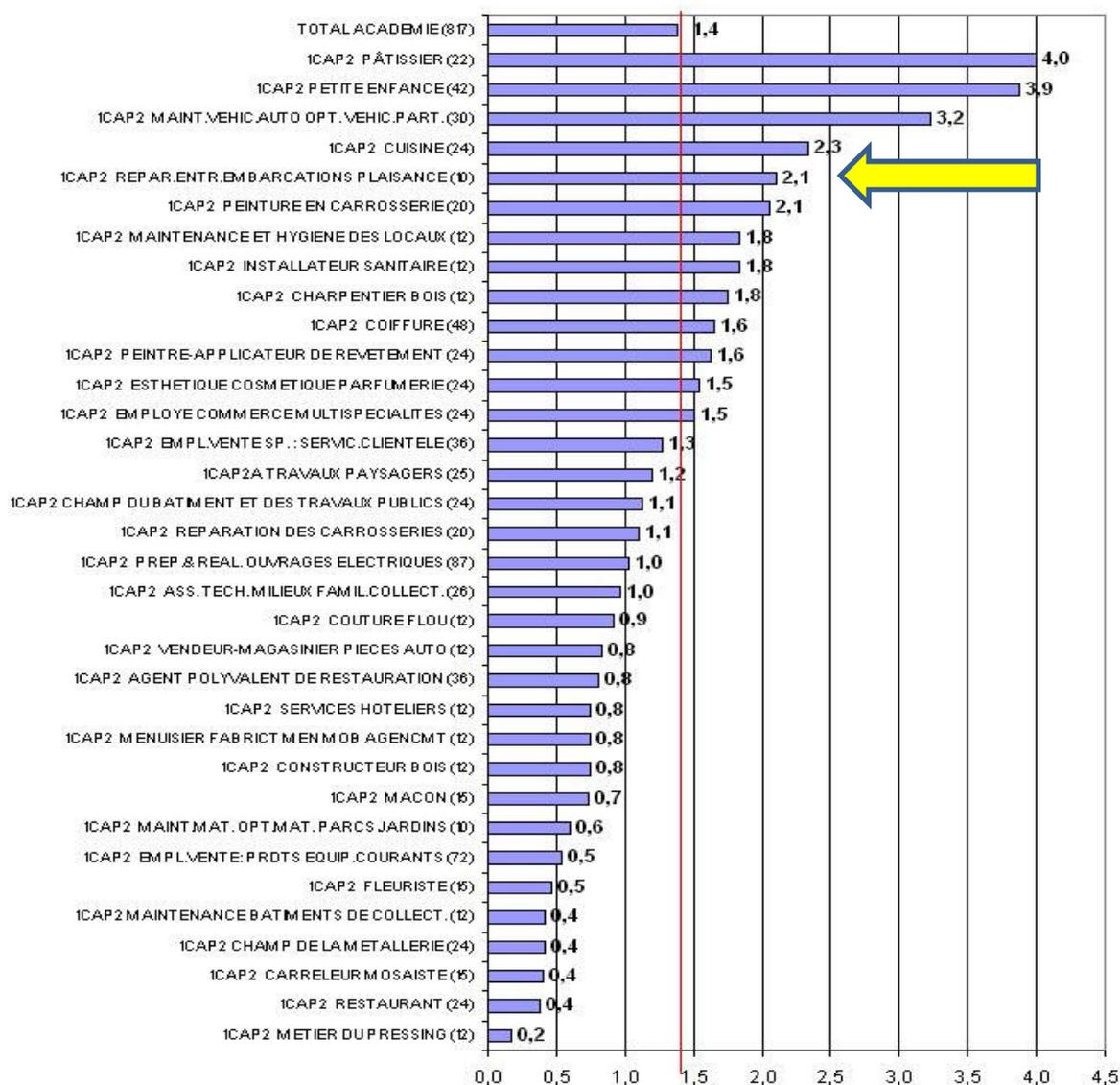


1.4.1. Formation professionnelle initiale pour les métiers de la mer: Bac Pro Maintenance nautique et CAP réparation embarcations plaisance

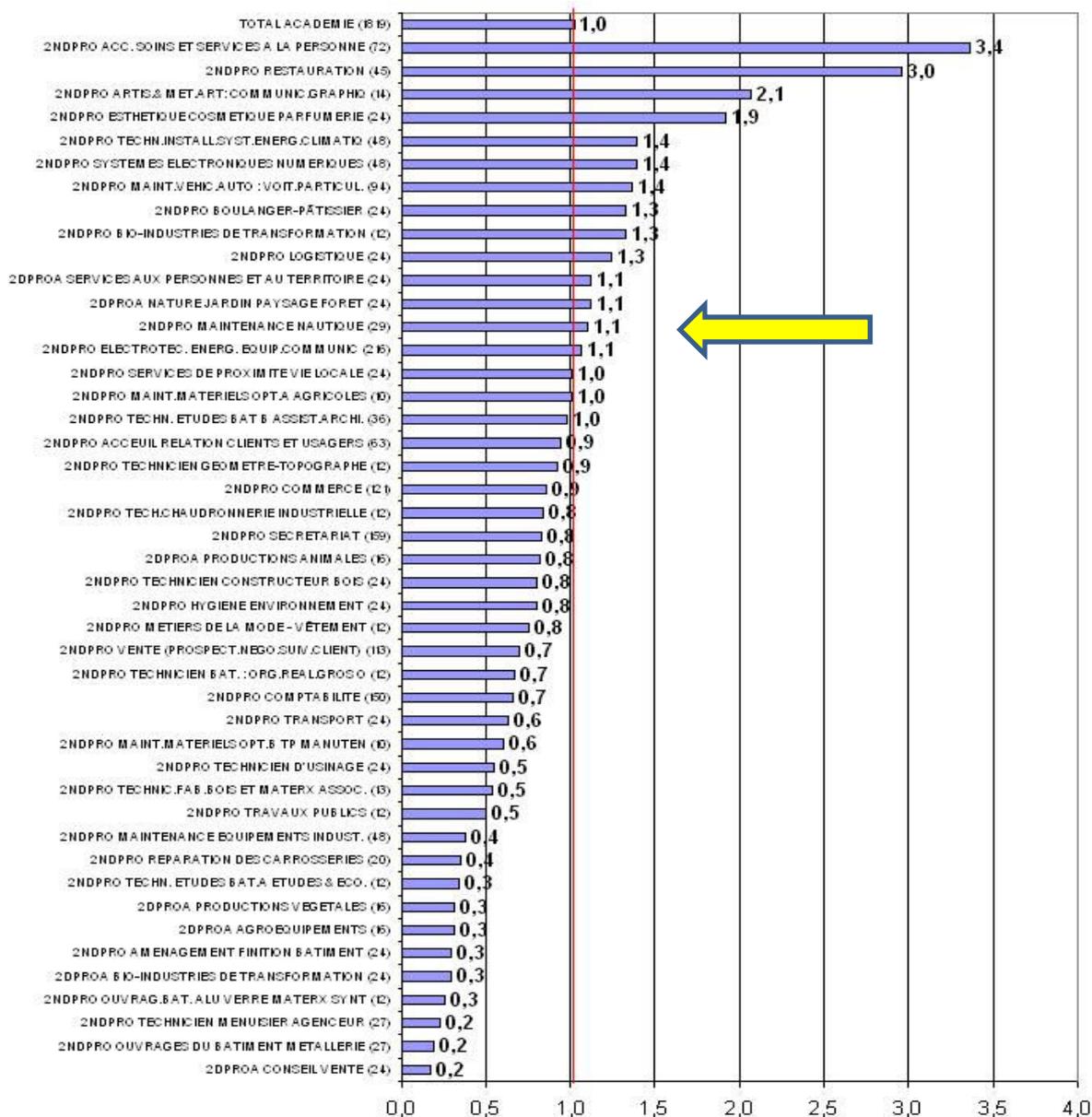
LP R. Nérès (Marin) – R2011			
	2 nd e	Terminale	
CAP Réparation Entretien des Embarcations de Plaisance	12	10	
	2 nd e	1 ^{ère}	Terminale (2ans et 3ans)
Bac Pro Maintenance Nautique	20	19	33

LP R. Saint James (Saint-Pierre) – R2011			
	2 nd e	1 ^{ère}	Terminale (2ans et 3ans)
Bac Pro Maintenance Nautique	9	7	18

- En CAP, une attractivité satisfaisante (2,1) au regard des capacités d'accueil (10 ; rentrée 2010)



En 2nde Pro, une attractivité moyenne (1,1) au regard des capacités d'accueil (29 ; rentrée 2010)



- **Des résultats aux examens satisfaisants**

Résultats aux examens	2006	2007	2008	2009	2010	2011
CAP Réparation et entretien des embarcations de plaisance		54,5%	50%	50%	63,6%	82,7%
Bac Pro Maintenance nautique	80%	56,25%	65,45%	96,15%	90,91%	94,7%
Source : Rectorat ; novembre 2011						

- **L'insertion professionnelle est aléatoire**

La poursuite d'études dans ce domaine n'est pas possible en Martinique, car aucune formation spécifique, de type BTS, n'existe au niveau académique.

Dans le cadre d'un partenariat, le LP R. Nérès du Marin a développé une convention avec la direction du port de plaisance du Marin et les élèves ont la possibilité d'effectuer leur période de formation en entreprise dans les PME qui y sont installées. Toutefois, l'insertion professionnelle pérenne après l'obtention du diplôme reste difficile, compte tenu de l'emploi d'un grand nombre de personnels saisonniers par les entreprises.

- **La filière souffre du manque d'enseignants titulaires du domaine professionnel**

Bien que les professeurs contractuels qui y interviennent possèdent un excellent niveau de compétences professionnelles spécialisées, ils ne réussissent pas au concours du fait de la diversité des domaines professionnels requis (maintenance mécanique des moteurs marins, plasturgie, accastillage, électricité). Aussi, il est difficile de mettre en place un plan de formation à cause du faible nombre de contractuels concernés.

Par ailleurs, la majorité des documents techniques du domaine de la maintenance des moteurs marins sont en langue anglaise. L'ensemble des professeurs du domaine professionnel est fortement incité à se former à la pratique de la langue anglaise et à obtenir l'habilitation à enseigner leur discipline dans une autre langue que le français.

1.4.2. Les deux établissements ont des locaux trop exigus et présentent des situations contrastées par rapport aux équipements pédagogiques

Les locaux ne permettent pas une organisation cohérente de la formation ou une augmentation de la capacité d'accueil :

- Pour le lycée du Marin, il existe des possibilités d'augmenter la surface des ateliers. Ceci ne peut se réaliser que dans le cadre d'une réflexion globale académique de la carte des formations des filières de la maintenance automobile et nautique.

- Les ateliers du Lycée Saint James de Saint Pierre, tel qu'ils sont situés pour l'instant, ne permettent aucune évolution de la section en termes d'aménagement.

Les équipements pédagogiques du LP Marin sont récents :

- Pour le lycée du Marin, de gros efforts ont été faits par l'établissement et la collectivité régionale sur l'acquisition d'équipements de dernière génération. Il reste à améliorer ce développement qui est lié au développement de la surface utile des ateliers.
- Au LP St Saint James, il y a peu d'équipements nouveaux. La surface utile des ateliers limite les acquisitions qui sont des matériels volumineux.

1.4.3. La création d'un pôle unique métiers du nautisme au LP Nérís est cohérente avec l'environnement économique et social du Marin

Placés aux extrémités Sud (LP R. Nérís) et Nord (LP St James) de l'île, ces deux établissements ne bénéficient pas du même environnement économique et social. En effet, le LP R. Nérís est proche du centre de la ville du Marin et à proximité du port de plaisance en plein développement, alors que le LP St James se trouve installé sur les flancs de la Montagne Pelée et est excentré du centre d'une commune où il n'existe aucune activité économique portuaire de plaisance, de pêche ou de transport.

Cette situation géographique contrastée paraît appeler la création d'un pôle unique fortement équipé au LP R. Nérís du Marin (lycée des métiers du nautisme), en y associant d'autres types de formation comme l'électronique embarquée, la construction métallique, la construction navale en bois. Ces formations pourraient être mises en place dans le cadre de formations complémentaire d'initiative local (FCIL), en partenariat avec d'autres établissements du bassin, ainsi que d'entreprises.



Chapitre 2. La marine marchande, l'ancêtre de la mondialisation

2.1. Champ du secteur

2.1.1. Activités : transport de passagers et transport de fret

Le terme marine marchande désigne tout ce qui fait l'objet, ou qui est en rapport avec le transport de marchandises ou de personnes. Les activités de la marine marchande pertinentes pour la Martinique sont, selon la nomenclature NAF:

- Transports maritimes et côtiers de passagers
- Transports maritimes et côtiers de fret
- Services auxiliaires des transports par eau
- Location et location-bail de matériels de transport par eau

En Martinique, les principaux employeurs de la marine au commerce sont les compagnies pour le transport de voyageurs sur lignes régulières (inter-îles ou intra-île) ou pour les excursions à la journée.

Groupe	Codes NAF	Libellés	Nombre d'entreprises déclarant des salariés
Marine marchande	5010Z	Transports maritimes et côtiers de passagers	17
	5020Z	Transports maritimes et côtiers de fret	5
	5222Z	Services auxiliaires des transports par eau	10
	7734Z	Location et location-bail de matériels de transport par eau	4
	5030Z	Transports fluviaux de passagers	
	5040Z	Transports fluviaux de fret	

Remarque : plusieurs entreprises exercent à la fois une activité de transport côtier de passagers et de location de matériels de transport par eau ; en général, elles se déclarent dans la NAF transport côtier de passagers

Sources : 1. Nomenclature des Activités Française ; 2. CGSS exploitation DADS octobre 2011 (voir tableau des effectifs infra)

2.1.2. Métiers : des marins, des cadres et des mécaniciens

Les métiers exercés à bord des navires se regroupent principalement sous deux catégories : les mécaniciens et les marins du pont.

Les mécaniciens sont responsables de l'installation, de l'entretien et de la réparation des divers équipements du navire : électricité, plomberie, hydraulique, moteurs de propulsion, moteurs auxiliaires, appareils de contrôle du navire, générateurs d'électricité et d'eau potable, etc... Les principaux métiers sont les suivants : mécanicien, maître-mécanicien, officier mécanicien, second mécanicien, chef mécanicien.

Les marins du pont sont chargés de la sécurité à bord du navire, de la route de navigation et de son suivi. Ils sont aussi responsables du chargement et du déchargement du navire, de même que du fonctionnement des appareils de navigation. Parmi les navires du pont, le poste de capitaine constitue le grade le plus élevé. Les principaux métiers sont les suivants : matelot au commerce, lieutenant au pont, second capitaine, capitaine.

On retrouve également à bord des navires un ou des cuisiniers et, pour ceux qui transportent des passagers, du personnel de service à la clientèle. Ceux-ci sont responsables du divertissement, de l'alimentation, de l'entretien, de l'hôtellerie, ainsi que de nombreux autres services aux passagers.

Les familles d'activités professionnelles (FAP) de la marine marchande sont bien circonscrites. Elles sont pour la plupart communes à la pêche ou la plaisance.

Tableau 2.1.2. FAP de la marine marchande			
Codes FAP	Libellés FAP	Codes ROME	Libellés ROME
A	Agriculture, marine, pêche		
A3Z41	Marins salariés	N3102 Q_01234567	Equipage de la marine marchande (matelot)
A3Z90	Cadres et maîtres d'équipage de la marine	N3101	Encadrement de la navigation maritime
		N3102 Q_89	Equipage de la navigation maritime
G	Maintenance		
G1Z70	Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance et de l'environnement	I1605 Q_789	Mécanique de marine (Maintenance de bateaux de plaisance)

2.2. Analyse économique

2.2.1. Un total de 40 armateurs au commerce et 56 navires armés en Martinique

Au 1^{er} janvier 2011, la Direction de la Mer recensait 40 armateurs au commerce et 56 navires armés immatriculés en Martinique, la plupart des armateurs (34) n'ayant qu'un navire. 38 armateurs sont spécialisés dans la navigation côtière, 1 dans le remorquage et 1 dans le pilotage. 33 armateurs sont localisés dans le Sud de la Martinique.

2.2.2. Un effectif de 350 marins salariés disposant d'un salaire annuel moyen de 23 K€

Le secteur de la marine marchande comprend 350 salariés en Martinique, au 2^{ème} trimestre 2011.

Le salaire annuel moyen⁴ est de 23 079 € et la masse salariale annuelle par entreprise⁵ de 224 380 €.

Tableau 2.2.2. Poids économique de la marine marchande au 2 ^{ème} trimestre 2011				
Code NAF	Libellé de la Nomenclature d'activités française (NAF)	nombre d'entreprises	Masse salariale trimestrielle (euros)	Effectifs salariés
5010Z	Transports maritimes et côtiers de passagers	17	1 039 803	219
5020Z	Transports maritimes et côtiers de fret	5	368 385	42
5222Z	Services auxiliaires des transports par eau	10	490 855	52
7734Z	Location et location-bail de matériels de transport par eau	4	120 374	37
	Ensemble	36	2 019 417	350

Remarque : Le nombre d'entreprises déclarant des salariés en Martinique (36) est inférieur au nombre d'entreprises déclarées à la Direction de la Mer (40).

Source : CGSS / exploitation des Déclarations annuelles des données sociales (DADS) ; septembre 2011

2.2.3. Un marché du travail déséquilibré

Le sous-secteur des métiers de la marine marchande connaît une situation contrastée au regard de l'offre et la demande d'emploi : il n'y a pas d'offre d'emploi enregistrée par Pôle Emploi pour les métiers d'équipage et d'encadrement de la marine marchande ; à l'inverse, l'offre d'emploi excède la demande pour les métiers de la mécanique marine.

Rappelons néanmoins que de nombreuses offres d'emploi ne sont pas identifiées par Pôle Emploi Martinique: annonces faites par les employeurs dans les media, recours à des cabinets de recrutement, candidatures spontanées, recrutement effectués en dehors de la Martinique... De plus, dans les sous-secteurs de la marine marchande et la plaisance professionnelle, de nombreux recrutements sont effectués de bouche à oreille (« radio ponton »).

⁴ Calcul d'après le tableau : $23\,079 = 2\,019\,417 * 4 / 350$.

⁵ Calcul d'après le tableau : $224\,380 = 2\,019\,417 * 4 / 36$.

**Tableau 2.2.3. Offre et demande d'emploi dans les métiers de la mer en 2010
(Mise en exergue de la marine marchande)**

Code ROME	Métier	DEFM ABC	OEE
G1204	Education en activités sportives	207	187
H2913	Soudage manuel	108	2
A1415	Equipage de la pêche	89	
I1605	Mécanique de marine	65	86
H2911	Réalisation de structures métalliques	57	2
N3102	Equipage de la navigation maritime	54	2
L1401	Sportif professionnel	51	15
N3101	Encadrement de la navigation maritime	29	
H2502	Management et ingénierie de production	25	
I1601	Installation et maintenance en nautisme	20	
A1406	Encadrement d'équipage de la pêche	15	2
H2909	Montage - assemblage mécanique	14	1
H2902	Chaudronnerie-tôlerie	14	1
H3404	Peinture industrielle	11	4
H3203	Fabrication de pièces en matériaux composites	11	1
H1203	Conception et dessin produits mécaniques	11	1
A1404	Aquaculture	11	41
A1204	Protection du patrimoine naturel	11	214
H2903	Conduite d'équipement d'usinage	8	1
H1401	Management et ingénierie, gestion industrielle et logistique	8	
H1506	Intervention technique qualité en mécanique et travail des métaux	4	1
	Ensemble	823	561

Source : Pôle Emploi – contribution à la conférence « Les 40 ans de la formation professionnelle » organisée par l'AGEFMA en octobre 2011

2.3. Offre de formation

2.3.1. La formation est assurée par l'EFPMA

Le chapitre « Vue d'ensemble du secteur », auquel nous renvoyons, décrit l'offre de formation de l'EFPMA. Rappelons que ces formations initiales et continues conduisent aux métiers de matelot, capitaine et chef mécaniciens, comme prérogatives mer.

2.3.2. Premiers éléments de diagnostic sur l'offre de formation

Si l'offre de formation permet, en théorie, des débouchés à l'échelle mondiale, des points d'amélioration doivent être signalés :

- Une réalité n'est pas encore bien perçue: les personnes formées en Martinique en marine marchande doivent rester ouvertes à la possibilité d'exercer leur métier sur tout le Globe, pas seulement en Martinique, ni même sur la ligne transatlantique. Il convient donc de prévoir des actions de communication en direction des élèves, des adultes et des formateurs.
- Les armateurs préfèrent recruter des étrangers pour des raisons économiques. Ceci est un frein à l'insertion professionnelle des marins français, malgré la qualité du système de formation.
- De plus, les néo-diplômés français peinent à trouver des armateurs pour acquérir leur première expérience professionnelle.

Le standard de l'IMO (International Maritime Organization) oblige à une pratique professionnelle significative avant l'enrôlement. Dans certains systèmes, l'expérience professionnelle acquise durant la formation est suffisamment longue pour que les apprenants soient presque immédiatement opérationnels. Dans d'autres systèmes, comme le système français, où le diplôme (de type Bac Pro) est privilégié sur le brevet (qui comprend plus de pratique professionnelle, par définition), 12 ou 30 mois de navigation supplémentaire selon le cas sont nécessaires pour valider la prérogative mer. La difficulté est alors de trouver un armateur qui consent à recruter un diplômé qui devra naviguer autant de mois, avant d'être autonome ; d'autant que le néo-titulaire d'un capitaine 200 peut avoir des prétentions salariales, sans rapport avec son expérience professionnelle.

- Il n'y a pas de passerelle entre l'Education Nationale et le Ministère de la Mer, contrairement aux partenariats Education Nationale / Ministère de l'Agriculture.
 - Ainsi, les élèves en Bac Pro (Education Nationale) ne peuvent pas passer simultanément le certificat d'initiation nautique (CIN) (pour acquérir de la pratique professionnelle), car le CIN est réservé aux adultes.
 - Il convient donc, après le baccalauréat professionnel, d'encourager le CIN, puis le permis de conduire des moteurs marins (PCMM) puis 750 kW.
- Beaucoup de jeunes ne se rendent pas compte des implications de la vie de marin (départ tous les mois, éloignement de la famille, promiscuité...), malgré les stages qui sont effectués en formation.

- De plus, les formations en métiers de la mer sont un choix par défaut pour de nombreux jeunes.

2.4. Besoins en compétences

Les grands projets (extension du Port de Fort-de-France, plateformes logistiques...) pourront générer des emplois additionnels s'ils se matérialisent, mais pas des besoins en compétences nouvelles, selon les professionnels.

2.4.1. Etat des lieux : peu de besoins en compétences sont exprimés, car le recrutement est international

Le management de la sécurité est le principal besoin en compétences métiers exprimé

Un métier phare de la marine marchande est le capitaine de long cours. Néanmoins, les entreprises interrogées ne sont pas gênées par le manque de disponibilité de capitaines formés en Martinique, puisqu'elles peuvent en recruter partout dans le monde: « *les Martiniquais ne sont pas prêts à rester éloignés de leurs attaches, mais cela ne pose pas de problème car le recrutement est international.* » A noter que des officiers d'origine antillaise sont basés en France continentale et naviguent sur l'ensemble du globe.

La DM fait passer le concours d'entrée à l'Ecole Nationale Supérieure Maritime (ENSM) chaque année en Martinique. Ainsi, il y a eu 1 reçu sur 3 candidats en 2011. La question de la mise en place localement d'une section de préparation à ce concours est posée, et plus généralement la facilitation de l'accès aux formations dispensées en Métropole, par des sessions préparatoires ou l'octroi de bourses d'études. Dans la même veine, des actions de communication auprès des élèves de classes préparatoires locales aux écoles d'ingénieur sur la possibilité de passer le concours d'entrée à l'ENSM sont souhaitables. Il convient également de rendre la destination plus attractive pour inciter des gens à venir se former en Martinique, facilitant ainsi l'atteinte d'une masse critique pour mettre en place des programmes ambitieux.

Le management de la sécurité dans le transport maritime est une compétence demandée, d'autant plus que les seuils d'application des normes de l'International Safety Management vont être abaissés.

Le transport maritime génère également des besoins en transport terrestre de marchandises et déchets dangereux.

Les besoins en compétences culturelles et sociales sont principalement la pratique de l'anglais et les TIC

Les personnes interrogées mettent en exergue les besoins suivants :

- Anglais,
- Informatique,
- Maintenance préventive (versus urgence réparative): ce qui appelle un changement culturel,

- Environnement, traitement des déchets: ce ne sont pas des métiers nouveaux *stricto sensu*, au sens où des compétences nouvelles ne sont pas nécessaires; il suffit de quelques heures de formation spécifique pour le personnel en place.

2.4.2. Diagnostic : les besoins en compétences n'appellent pas d'évolution de l'offre de formation locale

Les professionnels de la marine marchande ne demandent pas d'évolution de l'offre de formation, parce que, d'une part, ils ont peu de besoins en ressources humaines locales, d'autre part, des formations existantes non spécifiques aux métiers de la mer peuvent être valorisées dans leur secteur d'activité. De plus, les projets recensés, comme l'extension du Port de Fort-de-France, n'élargissent pas le champ de compétences nécessaires.

Des équipages principalement étrangers et des activités de gestion coordonnées au niveau national

Le transport de marchandises et les activités de remorquage s'exercent sur des navires armés par des équipages étrangers. Les activités à terre liés à ces activités nécessitent peu de personnes.

Pour illustrer, dans le cas de la CMA-CGM, CMA Ship (Marseille et Havre) gère les navires, armés très majoritairement par des équipages étrangers. En Martinique, seulement 2 personnes officient dans le cadre d'activités non administratives: une personne à la consignation: préparation de l'arrivée des navires (prévention du pilotage ; réservation de quais...); une autre personne pour la vie à terre du navire. En définitive, la CMA-CGM n'a pas besoin de compétences locales, car « *nous maîtrisons nos activités ; nous gérons nos besoins au sein du groupe* ». Ainsi, la formation est assurée en intra-groupe, par exemple, le transport de marchandises dangereuses.

Plusieurs métiers à terre sont accessibles sans une formation spécifique à la marine marchande

C'est le cas, par exemple, de :

- la manutention : il y a surtout des besoins en dirigeants, et une formation spécifique aux métiers de la mer n'est pas nécessaire ;
- la documentation (production de factures, connaissements...): le niveau BTS suffit, avec un apprentissage de l'anglais. En pratique, un BTS commercial ou logistique suivi d'un «apprentissage sur le tas » suffit ;
- les activités commerciales (vente-conseil, après-vente, régler des litiges, gérer les contretemps occasionnés par les grèves...) : les personnes recrutées ont un BTS commercial ou sont des personnes passées par la documentation ;
- la logistique (suivi des containers entre les clients) : ne nécessite pas de compétences spécifiques (remarque : les transporteurs maritimes ne s'occupent pas en général du transport routier des marchandises; le client ou le transitaire s'en occupent).

Les projets connus ne génèrent pas de besoins en compétences supplémentaires

- Le projet d'extension du Port de Fort-de-France pour en faire un hub de transbordement, dans la perspective de l'ouverture d'un troisième jeu d'écluses dans le Canal de Panama, n'aura pas d'impact sur la marine marchande en termes de besoins en compétences; une incidence sur le volume d'emplois est possible si une augmentation de l'activité est effective.
- La création de plateformes logistiques terrestres / portuaires (du financement FEDER 2007-2013 est fléché pour de tels projets) générerait des besoins en gestionnaires d'entrepôts, en logisticiens, mais pas dans les métiers de la mer. A noter que l'UAG propose un DUT et une licence professionnelle en logistique.
- Un projet de ligne de transport maritime de passagers vers Saint-Pierre, dans le cadre d'une délégation de services publics sur la baie de Fort-de-France et la côte Caraïbe, pourrait impacter le nombre d'emplois offerts, mais n'élargirait pas les compétences requises.
- Un projet de transport d'agrégats par barge (de Saint-Pierre vers le Centre) n'induirait pas de besoins en compétences nouvelles s'il aboutissait. L'impact social sur les transporteurs routiers de matériaux rend la réalisation de ce projet incertaine. A noter qu'il existe un transport par barge entre la Martinique et d'autres îles de la Caraïbe, notamment pour les produits de carrière, mais que cette activité entre différents points de l'île est négligeable actuellement (elle était plus développée quand le réseau routier n'était pas aussi étendu, il y a quelques dizaines d'années).
- Des projets de ports à sec (voir infra chapitre « plaisance ») concernent les métiers du nautisme, mais pas ceux de la marine marchande.

2.5. Gestion des ressources humaines et conditions de travail

2.5.1. Le coût du personnel et les exigences en termes de responsabilité des néo-diplômés sont des obstacles dirimants à leur recrutement

Les armateurs recrutent peu de marins français, d'une façon générale, en raison du coût du personnel. De plus, les exigences de certains néo-diplômés français qui peuvent vouloir être capitaines, sans avoir de pratique professionnelle, ne peuvent pas être satisfaites (voir supra, section « offre de formation »). En outre, une expérience internationale est souvent requise, dans une activité qui doit impérativement respecter des standards internationaux.

Ce n'est pas un comportement de moins-disant social : même lorsqu'une entreprise est reprise par les salariés, ces derniers agissent de même : ils prennent des équipes des îles de la Caraïbe (formés à Trinidad & Tobago, Guyane, USA, Panama) ; et leurs nouveaux bateaux ne sont pas sous pavillon français.

2.5.2. Le désir des Martiniquais de maintenir des attaches locales ne se prête pas à une carrière dans la marine marchande

En Martinique, même les jeunes veulent seulement « partir à la journée », ce qui ne se prête pas à une carrière dans la marine marchande. Il convient donc de communiquer sur les réalités du métier le plus tôt possible.

Chapitre 3. Industrie nautique, construction et réparation navales

3.1. Champ du secteur

3.1.1. Catégories d'activités : la « moyenne et petite construction ou réparation » essentiellement

Certains métiers de ce groupe relèvent plus de la « grande construction » (grands navires, y compris les navires de la marine nationale, grands thoniers...), d'autres de la « moyenne et petite construction ou réparation », que ce soit de la pêche, des navires de servitude ou de la plaisance. Ce sont essentiellement ces derniers que l'on retrouve en Martinique. Les entreprises martiniquaises ne se sont pas engagées dans la construction de bateaux de plus de 12 mètres, car ces navires ne trouvent pas acheteurs localement et car la réglementation est beaucoup plus stricte⁶.

Les entreprises appartenant à cette filière sont des constructeurs et des chantiers réalisant l'entretien et la maintenance des bateaux (matériel électronique, gréement, moteurs).

Groupe	Codes NAF	Libellés	Nombre d'entreprises déclarant des salariés
Construction et réparation navale	1394Z	Fabrication de ficelles, cordes et filets	
	2651A	Fabrication d'équipements d'aide à la navigation	1
	3011Z	Construction de navires et de structures flottantes	1
	3012Z	Construction de bateaux de plaisance	1 (*)
	3315Z	Réparation et maintenance navales	20
	3320A	Installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie	14
	8020Z	Activités liées aux systèmes de sécurité	
	3312Z	Réparation de machines et équipements mécaniques	
	3320B	Installation de machines et équipements mécaniques	

Remarque : Il n'y a pas qu'une seule entreprise en Martinique exerçant l'activité de construction de bateaux de plaisance, mais la plupart effectuent également des activités de réparation et s'enregistrent sous le code d'activité 3315Z « réparation et maintenance navales »

Sources : 1. Nomenclature des Activités Française ; 2. CGSS exploitation DADS octobre 2011 (voir tableau des effectifs infra) ; 3. Exploitation des fichiers de la Direction de la Mer

⁶ Seule l'entreprise MULTICAP Caraïbes pouvait le faire, mais elle a fermé.

3.1.2. Un grand nombre de métiers dans la métallurgie et la conception

La construction navale fait appel à un grand nombre de métiers, qui peuvent s'exercer à des niveaux de responsabilité très divers et nécessitent des formations variées.

Quelques exemples de métiers sont : mécaniciens réparateurs, stratifieurs, chaudronniers soudeurs, ouvriers voiliers, architectes navales, charpentiers bois, charpentiers-fer, chaudronnier tôliers, dessinateurs en construction navale, ingénieurs en construction navale, peintres en construction navale, stratifieurs-moulistes, techniciens de calcul en construction navale.

Outre les métiers cités ci-dessus, on trouve encore dans la construction navale des métiers qui ne sont en fait que l'application aux navires de métiers qu'on rencontre dans la métallurgie et l'industrie mécanique, en général. Ce sont les oxycoupeurs, les traceurs de coque, les soudeurs, ainsi que toutes les tuyauteries du bord, les tourneurs, les fraiseurs, les électriciens, les mécaniciens, les électroniciens, les techniciens d'agencement d'intérieur.

Tableau 3.1.2. FAP de la conception, construction, entretien et réparation navales			
Codes FAP	Libellés FAP	Codes ROME	Libellés ROME
B	Bâtiment, travaux publics		
B0Z21	Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment	F1502 Q_125	Montage de structures métalliques (Echafaudeur en construction navale)
B3Z20	Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment	H2206 Q_125	Réalisation de menuiserie bois et tonnellerie (menuisier du bâtiment)
B3Z20	Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment	F1607 Q_125	Pose de fermetures menuisées (menuisier aluminium)
B3Z20	Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment	F1606 Q_125	Peinture en bâtiment
B7Z90	Architectes	F1102 Q_789	Conception, aménagement d'espaces intérieurs
D	Mécanique, travail des métaux		
D6Z71	Dessinateurs en mécanique et travail des métaux	H1203	Conception et dessin produits mécaniques
E	Industries de process		
E2Z70	Techniciens des industries de process	H1404	Intervention technique en méthodes et industrialisation (Préparateur méthodes en construction navale)
D	Mécanique, travail des métaux		
D0Z20	Ouvriers non qualifiés travaillant par enlèvement ou formage de métal	H3203_Q125	Fabrication de pièces en matériaux composites (Stratifieur mouliste)
D0Z20	Ouvriers non qualifiés travaillant par enlèvement ou formage de métal	H2902 Q_125	Chaudronnerie - tôlerie
D0Z20	Ouvriers non qualifiés travaillant par enlèvement ou formage de métal	H2914 Q_125	Réalisation et montage en tuyauterie
D2Z42	Soudeurs	H2913 Q_0346789	Soudage manuel
D2Z40	Chaudronniers, tôliers, traceurs, serruriers, métalliers, forgerons	H2911 Q_0346789	Réalisation de structures métalliques (Assembleur en construction et réparation navale)
D3Z20	Ouvriers non qualifiés métallerie, serrurerie, montage	H2901 Q_125	Ajustement et montage de fabrication
G	Maintenance		
G0A41	Ouvriers qualifiés de la maintenance en électricité et en électronique	I1309 Q_0123456	Maintenance électrique
G0A40	Ouvriers qualifiés de la maintenance en mécanique	I1310 Q_0123456	Maintenance mécanique industrielle (Mécanicien d'entretien)
G1Z70	Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance et de l'environnement	I1605 Q_789	Mécanique de marine (Maintenance de bateaux de plaisance)

G1Z70	Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance et de l'environnement	I1307	Installation et maintenance télécoms et courants faibles (Technicien en télécommunication)
N	Etudes et recherches		
N0Z90	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement (industrie)	H1206	Management et ingénierie études, recherche et développement industriel (ingénieur naval)
Source : DARES Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) – Ministère de l'Economie, Ministère du Travail « La nomenclature des familles professionnelles (version 2009) – Table de correspondance FAP / PCS / ROME »			

3.2. Analyse économique

3.2.1. Un total de 37 entreprises en Martinique

Le nombre d'entreprises déclarant des salariés est de 37, dont 21 dans les catégories de « construction de bateaux de plaisance » et « réparation et maintenance navales », selon les statistiques 2011 basées sur les DADS (voir tableau 1.3.4. infra). Ce nombre d'entreprises correspond au fichier des entreprises de construction et réparation navales détenu par la Direction de la Mer.

3.2.2. Un effectif de 169 salariés, disposant d'un salaire annuel moyen de 25,5 K€

Le secteur de la construction et réparation navales comprend 169 salariés en Martinique, au 2^{ème} trimestre 2011.

Le salaire annuel moyen⁷ est de 25 500 € et la masse salariale annuelle par entreprise⁸ de 116 K€.

Codes NAF	Libellés de la Nomenclature d'activités française (NAF)	Nombre d'entreprises	Masse salariale trimestrielle (euros)	Effectifs salariés
2651A	Fabrication d'équipements d'aide à la navigation	1	10 003	2
3011Z	Construction de navires et de structures flottantes	1	14 757	4
3012Z	Construction de bateaux de plaisance	1 (*)	10 185	1
3315Z	Réparation et maintenance navale	20	770 565	116

⁷ Calcul d'après le tableau : $25\,475 \approx 1\,076\,333 * 4 / 169$.

⁸ Calcul d'après le tableau : $116\,360 \approx 1\,076\,333 * 4 / 37$.

3320A	Installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie	14	270 823	46
	Ensemble	37	1 076 333	169
Remarque : (*) Des entreprises de construction de bateaux de plaisance ont une code NAF de réparation et maintenance navale ; c'est le total 21 = 20 + 1 qui est représentatif				
Source : CGSS / exploitation des Déclarations annuelles des données sociales (DADS) ; septembre 2011				

3.2.3. Une offre d'emploi enregistrée par Pôle Emploi quasiment inexistante

Notons tout d'abord que la seule lecture des codes ROME ne permet pas de distinguer si les demandes et offres d'emploi concernent spécifiquement les métiers de la mer (exemple: H2913 soudage manuel). Néanmoins, le service statistique de Pôle Emploi ne dispose pas d'informations plus fines.

Sous cette réserve, l'offre d'emplois enregistrée par Pôle Emploi est quasiment inexistante, pour une demande non négligeable.

Rappelons néanmoins que de nombreuses offres d'emploi ne sont pas identifiées par Pôle Emploi Martinique: annonces faites par les employeurs dans les media, recours à des cabinets de recrutement, candidatures spontanées, recrutement effectués en dehors de la Martinique...

Code ROME	Métier	DEFM ABC	OEE
G1204	Education en activités sportives	207	187
H2913	Soudage manuel	108	2
A1415	Equipage de la pêche	89	
I1605	Mécanique de marine	65	86
H2911	Réalisation de structures métalliques	57	2
N3102	Equipage de la navigation maritime	54	2
L1401	Sportif professionnel	51	15
N3101	Encadrement de la navigation maritime	29	
H2502	Management et ingénierie de production	25	
I1601	Installation et maintenance en nautisme	20	
A1406	Encadrement d'équipage de la pêche	15	2
H2909	Montage - assemblage mécanique	14	1
H2902	Chaudronnerie-tôlerie	14	1
H3404	Peinture industrielle	11	4
H3203	Fabrication de pièces en matériaux composites	11	1
H1203	Conception et dessin produits mécaniques	11	1

A1404	Aquaculture	11	41
A1204	Protection du patrimoine naturel	11	214
H2903	Conduite d'équipement d'usinage	8	1
H1401	Management et ingénierie, gestion industrielle et logistique	8	
H1506	Intervention technique qualité en mécanique et travail des métaux	4	1
	Ensemble	823	561

Source : Pôle Emploi – contribution à la conférence « Les 40 ans de la formation professionnelle » organisée par l'AGEFMA en octobre 2011

3.3. Besoins en compétences

Les professionnels martiniquais possèdent une expertise reconnue dans les domaines de l'électronique embarquée et de la voilerie, mais cela ne suffit pas à attirer la clientèle, qui demande des « packages ».

3.3.1. Des difficultés à recruter des ouvriers qualifiés

Les métiers phares de la construction et réparation navales sont la conception-dessin, mouliste, armement-équipement, motorisation.

Plusieurs entreprises de la construction et de la réparation soulignent leurs difficultés pour le recrutement d'ouvriers qualifiés: la technologie, les matériaux et les normes évoluent, particulièrement dans les matériaux composites. Les entreprises demandent des candidatures pointues et les candidatures manquent.

De plus, en Martinique, le travail à l'ancienne est privilégié: les embarcations sont en PRVT (Polyester renforcé au verre textile) ou en plastique stratifié ; et « *on construit les coques avant de faire les plans !* » Par contraste, en Guadeloupe, les embarcations sont en aluminium ou autre métal et il y a plus de potentiel de développement.

3.3.2. Le manque de compétences comme l'avitaillement ou les hôtesse d'accueil conduit la clientèle potentielle à se diriger vers d'autres destinations

Les professionnels du secteur essaient de positionner la Martinique comme une destination / point de passage pour l'électronique embarquée ou la voilerie, pour lesquels leur savoir-faire est reconnu, mais les navires veulent des « packages » comprenant l'avitaillement, des hôtesse d'accueil... Ils se dirigent ainsi vers des destinations comme Sainte Lucie, en raison de l'insuffisance de ces compétences commerciales et sociales en Martinique.

3.4. Offre de formation

3.4.1. Etat des lieux

Des formations sont proposées par l'Education Nationale et l'EFPMA

L'Education nationale propose :

- un Bac Pro Maintenance Nautique au LP Nérís du Marin et au LP Saint James de Saint-Pierre,
- un CAP Réparation et Entretien des Embarcations de Plaisance au LP Nérís du Marin.

Le Bac Pro maintenance nautique est le diplôme de plus haut niveau délivré en Martinique. Des BTS existent en France métropolitaine, mais dans d'autres sous-spécialités du nautisme, comme la logistique ou commercial-nautisme, mais pas la maintenance nautique.

De plus, l'Education nationale propose ponctuellement des formations complémentaires d'initiative locale (FCIL) qualifiantes. Ainsi, un appel à candidature a été lancé par le LP Nérís du Marin en octobre 2012 pour une FCIL maintenance nautique⁹. Cette formation d'une durée de 8 mois s'adresse aux titulaires d'un bac professionnel dans les spécialités suivantes : maintenance nautique, électrotechnique énergie équipements communicants, ouvrage du bâtiment métallerie, technicien chaudronnerie industrielle ou systèmes électroniques numériques.

L'EFPMA propose les formations suivantes, présentant des débouchés dans l'industrie nautique:

- en formation initiale : un Bac Pro électromécanicien marine,
- en formation continue : un brevet de 750 kW (niveau V professionnel).

Les personnes formées à l'EFPMA ont néanmoins vocation à exercer sur un navire.

Des formations non spécifiques aux métiers de la mer peuvent permettre d'accéder aux métiers de la mer

Des exemples de formations dispensées au LP Nérís du Marin sont les suivantes :

- les formations ouvrages du bâtiment – métallerie,
- les formations en électrotechnique : les élèves trouvent des stages dans la marina du Marin,
- les formations en couture-mode offrent des débouchés dans la voilerie.

Les certificats de qualification professionnelle sont des réponses complémentaires aux besoins exprimés

Les certificats de qualification professionnelle (CQP) sont une réponse possible pour une formation plus adaptée aux besoins du marché. La Fédération des Industries Nautiques (FIN) propose des CQP au niveau national. Les référentiels sont proches de ceux des diplômes de l'Education Nationale, ce qui peut conduire à une forme de concurrence.

⁹ Source : Quotidien France-Antilles du 6 octobre 2012.

Ainsi, le Greta Martinique Sud a ouvert un CQP Agent de maintenance et de services dans les industries nautiques¹⁰, du 5 mars 2012 au 5 novembre 2012, en réponse à un appel d'offres de la Région, faisant suite à un besoin exprimé par des professionnels. L'agent de maintenance apprend à entretenir un bateau à moteur ou à voile.

3.4.2. Diagnostic

Les ouvertures de formation récentes pourraient permettre de répondre aux besoins de techniciens et d'ouvriers qualifiés en maintenance nautique

Le FCIL mis en place au LP Nérès du Marin et le CQP proposé par le Greta Sud visent à permettre une augmentation des compétences disponibles en maintenance nautique. Ces formations ont été mises en place à la demande des professionnels, ce qui optimise les chances de débouchés des stagiaires. Elles sont ponctuelles, ce qui permet de ne pas les reconduire dès qu'une saturation du marché est constatée.

La construction et la réparation navale sont des niches trop étroites pour mettre en place des formations spécifiques

En effet, les besoins en ouvriers exécutants sont satisfaits, dans le sens où des personnes non diplômées dans cette spécialité peuvent apprendre en pratiquant (« sur le tas »). De plus, elles présentent l'avantage pour l'employeur d'avoir des salaires peu élevés.

En revanche, il n'y a pas de formation permettant d'acquérir des compétences en ingénierie, conceptualisation de navires et la capacité de penser en termes de moyens, de délais ou d'esthétique. D'un autre côté, compte tenu du faible nombre d'entreprises et de salariés du secteur, la mise en place de telles formations ne garantit pas des débouchés aux élèves ou stagiaires.

3.5. Les conditions de travail sont difficiles dans le domaine de la réparation navale

Les sollicitations physiques demeurent importantes. Les outils de travail sont les moules, les appareils de levage, les compresseurs, les perceuses...

Le bruit, la chaleur sous les tôles, la poussière, les produits toxiques et irritants (solvants, fibre de verre, résine), les produits inflammables rendent nécessaires l'affichage et le respect de consignes particulières en matière de sécurité, de lutte contre l'incendie et la plus grande vigilance sur le port de protections. Le travail doit se faire en plein air et le port des masques est indispensable.

¹⁰ Source : AGEFMA, lettre d'information n°2 du 28 février 2012.
<http://www.agefma.org/ravenala/newsletters/NWL-022012-2.html>

Chapitre 4. Plaisance professionnelle et loisirs nautiques

4.1. Champ du secteur

4.1.1. Des activités sur mer comme sur terre, menées par des entreprises ou des associations

Les catégories d'activités de la plaisance professionnelle et des loisirs nautiques sont principalement:

- les activités proposées par les marinas : gestion, accueil, entretien
- la location de bateaux : navires de plaisance et de grande plaisance
- les activités commerciales liées : accastillage, avitaillement...
- l'entretien et la maintenance de bateaux : matériel électronique, gréement, moteurs...
- le sport et les activités de loisirs nautiques, réalisée par des structures associatives pour l'essentiel

Les codes NAF sont communs à des activités nautiques et des activités non nautiques, et donc la seule exploitation des DADS ne permet pas une estimation du poids économique du groupe (contrairement à la marine marchande, par exemple, comme vu précédemment).

Groupes	Codes NAF	Libellés
Métiers de la plaisance professionnelle et des loisirs	4764Z	Commerce de détail d'articles de sport et de loisirs
	3230Z	Fabrication d'articles de sport
	7721Z	Location et location-bail d'articles de loisirs et de sports
	8551Z	Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs
	9311Z	Gestion d'installations sportives
	9312Z	Activités de clubs de sport
	9329Z	Autres activités sportives et de loisirs
	--	Associations

Source : Nomenclature des activités françaises

4.1.2. Métiers : les équipages des yachts, les emplois à terre générés, les éducateurs sportifs

Des premiers exemples permettent d'illustrer la diversité des métiers concernés: mécanicien hors-bord, mécanicien diéséliste, électronicien, skipper, hôtesse, commercial, technico-commercial.

Les métiers sont présentés de façon organisée ci-dessous.

Les métiers de la plaisance professionnelle incluent les équipages des yachts, mais aussi les emplois à terre générés comme les courtiers ou l'accueil

Les métiers du yachting professionnel sont des métiers à part entière qui exigent une grande expérience de la mer. Commander dans le monde entier des yachts, à voile ou à moteur, transporter des passagers, pratiquer le charter, le convoyage ou la location, pour le compte d'une société ou d'un propriétaire privé, sont des activités alliant art de la navigation, expertise technique et souvent maîtrise de la voile. Quelques métiers de la plaisance sont: skipper, capitaine de yacht, chef mécanicien de yacht.

Des activités professionnelles liées au secteur de la plaisance sont : les courtiers d'assurance, les experts maritimes, les « brokers » (courtiers) pratiquant l'achat, la vente, la location, l'affrètement de gros yachts, la location et le gardiennage, ainsi que des fédérations sportives liées aux sports de voile, de glisse, les organismes de formation continue spécialisés, etc...

L'équipage d'un yacht varie selon le type de bateau (voile ou moteur), la clientèle, privée ou d'affaire, et la taille du bateau. Il se compose de marins, de personnel hôtelier (cuisiniers, hôtesse et stewards), placés sous la responsabilité du capitaine du yacht.

Toute personne désirant exercer une fonction de marin rémunéré à bord d'un navire de plaisance doit posséder la qualification professionnelle exigée par la réglementation et reconnue par la délivrance d'un titre de formation maritime sur le modèle de la marine marchande. Ainsi, pour commander à titre professionnel sur un navire de plaisance, un marin doit posséder un brevet de commandement qui soit adapté à la taille ou à la puissance du navire, mais aussi à son mode de propulsion, à voile (« sailing-yacht ») ou à moteur (« motor-yacht »). Les titres de conduite des bateaux de plaisance à moteur (permis mer ou hauturier) ne donnent pas le droit de naviguer à titre professionnel comme marin d'équipage, skipper ou capitaine, employé par un propriétaire de navire ou une société.

L'activité de la plaisance et de grande plaisance en Martinique (la grande plaisance concerne les bateaux de plus de 21 mètres ayant un équipage permanent au service du propriétaire ou du locataire occasionnel) pourrait représenter un pôle d'activité important.

L'activité des ports de plaisance est en augmentation ces dernières années, cette progression devrait se poursuivre avec la mise en service future du port de l'Etang Zabricots et de la marina du François. Ce développement offre des perspectives d'emplois dans les métiers d'accueil et d'entretien des marinas et nécessite de réfléchir aux besoins en formation correspondants.

Les métiers de loisirs nautiques sont essentiellement les éducateurs sportifs

Les métiers des loisirs nautiques sont essentiellement ceux d'éducateurs sportifs, exerçant des fonctions d'encadrement au sein des clubs, fédérations sportives, ou en tant qu'indépendants.

Au total, les familles d'activités professionnelles (FAP) de la plaisance professionnelle sont variées ; plusieurs FAP sont communes à la pêche ou la marine marchande ; plusieurs métiers nautiques ne peuvent pas être distingués par leur seul code ROME, même par Pôle Emploi (par exemple, un cuisinier ayant déjà une expérience sur mer).

Tableau 4.1.2. FAP de la plaisance, services commerciaux annexes

Codes FAP	Libellés FAP	Codes ROME	Libellés ROME
A	Agriculture, marine, pêche		
A3Z41	Marins salariés	N3102 Q_01234567	Equipage de la navigation maritime (matelot)
A3Z90	Cadres et maîtres d'équipage de la marine	N3102 Q_89	Équipage de la navigation maritime (dont capitaine 200 voile (« skipper »))
A3Z90	Cadres et maîtres d'équipage de la marine	N3101	Encadrement de la navigation maritime (commandant de navire)
G	Maintenance		
G1Z70	Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance et de l'environnement	I1605 Q_789	Mécanique de marine (Maintenance de bateaux de plaisance)
J	Transport, logistique et tourisme		
J4Z80	Responsables logistiques (non cadres)	N1303	Intervention technique d'exploitation logistique
J4Z80	Responsables logistiques (non cadres)	N1202 Q_789	Gestion des opérations de circulation internationale des marchandises (consignataires maritimes)
J5Z61	Agents administratifs des transports	N1202 Q_0123456	Gestion des opérations de circulation internationale des marchandises
J5Z62	Employés des transports et du tourisme	D1204 Q_56	Location de véhicules ou de matériel de loisirs
J5Z80	Techniciens des transports et du tourisme	D1204 Q_01234789	Location de véhicules ou de matériel de loisirs (Loueur d'engins nautiques)
S	Hôtellerie, restauration, alimentation		
S3Z90	Cadres de l'hôtellerie et de la restauration (salariés)	G1403	Gestion de structure de loisirs ou d'hébergement touristique (directeur de centre nautique)

Source : DARES Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) – Ministère de l'Economie, Ministère du Travail « La nomenclature des familles professionnelles (version 2009) – Table de correspondance FAP / PCS / ROME »

4.2. Analyse économique

4.2.1. Un parc de 12 600 navires de plaisance; des immatriculations en baisse ; 300 navires loués

Etat des lieux et chiffres clés

Au 1^{er} janvier 2011, le secteur de la plaisance et des loisirs nautiques représente un parc de près de 12 600 navires de plaisance immatriculés (dont 80% de navires à moteur).

Les chiffres clés issus du rapport d'activité 2010 de la Direction de la Mer sont les suivants :

- 327 navires de plaisance ont été immatriculés en 2010 à Fort-de-France, dont 128 véhicules nautiques à moteur (VNM) ; la crise a ainsi conduit à une baisse de près de 50% des nouvelles immatriculations ;
- 786 ventes de navires ont été enregistrées en 2010, dont 177 VNM ;
- Le parc de navires de plaisance loués par des professionnels compte près de 300 navires loués avec ou sans équipage, dont 200 sans équipage et 100 avec équipage (c'est-à-dire strictement professionnel), au Marin, aux Trois-Ilets, au François et quelques-uns au Robert (aucun à Shoelcher) ;
- L'instruction de projets de défiscalisation se rapportant à ce secteur a été réalisée par les services de la DM, à raison de 8 dossiers en 2010, représentant 25 navires ;
- Un millier de permis de conduire les navires de plaisance ont été délivrés par la DM en 2010, dans le cadre du nouveau dispositif de délivrance de ces permis, entré en vigueur en début d'année 2008.

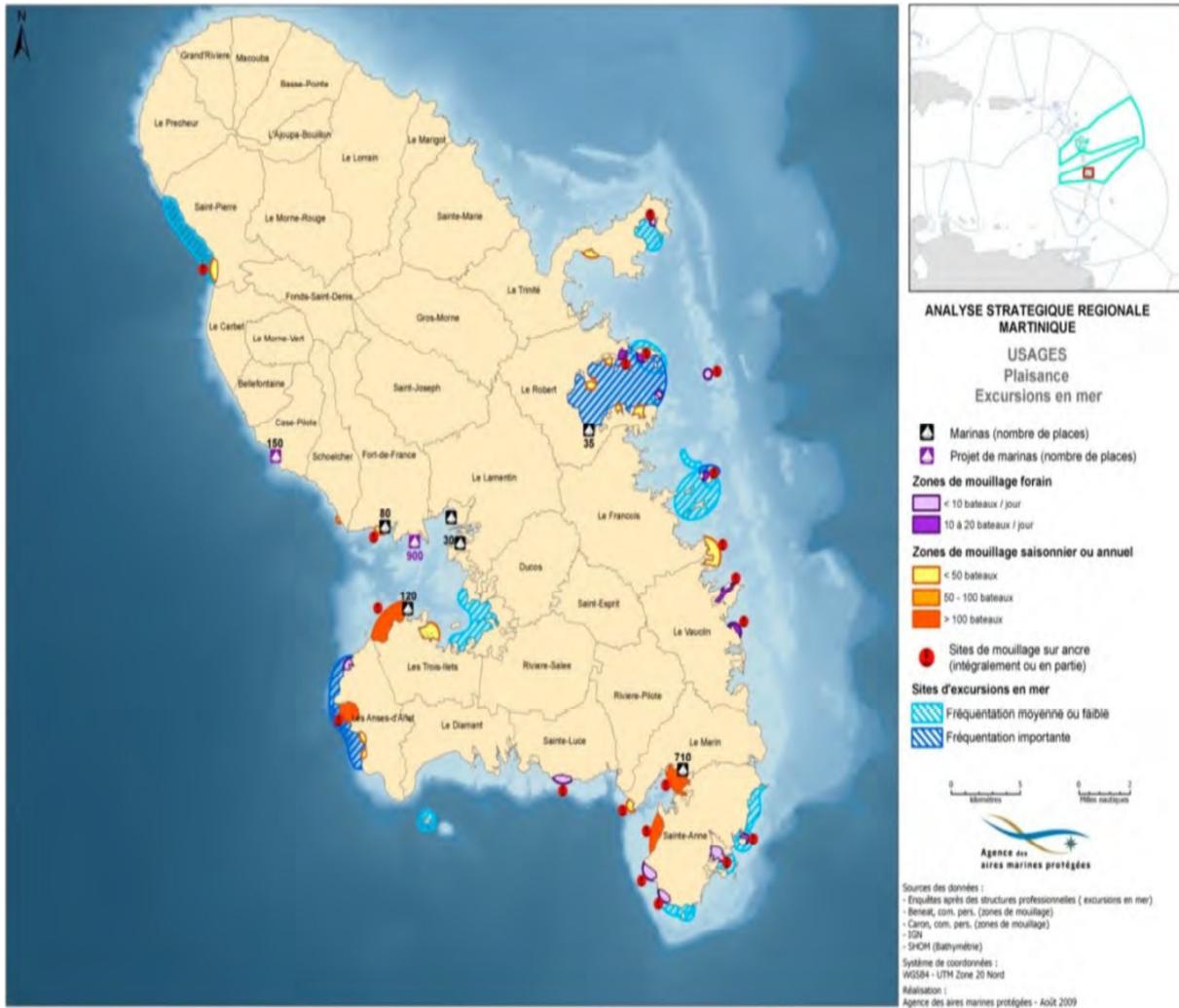
- **Surveillance des activités maritimes**

De plus, dans le domaine de la surveillance des activités maritimes, la DM participe à la régulation des différentes activités en mer par la mise en place concertée avec les communes de plans de balisage des plages, un suivi de la réglementation des mouillages et l'instruction des dossiers relatifs aux nombreuses manifestations nautiques (120 par an) se déroulant chaque année en Martinique. Les actions de surveillance de ces activités en mer s'appuient sur une unité de contrôle constituée d'une unité mobile de 7 agents, disposant de deux vedettes rapides, pré-positionnées sur chaque façade maritime.

- **Les activités de nautisme sont développées en Martinique et se concentrent majoritairement sur le territoire de l'Espace Sud**

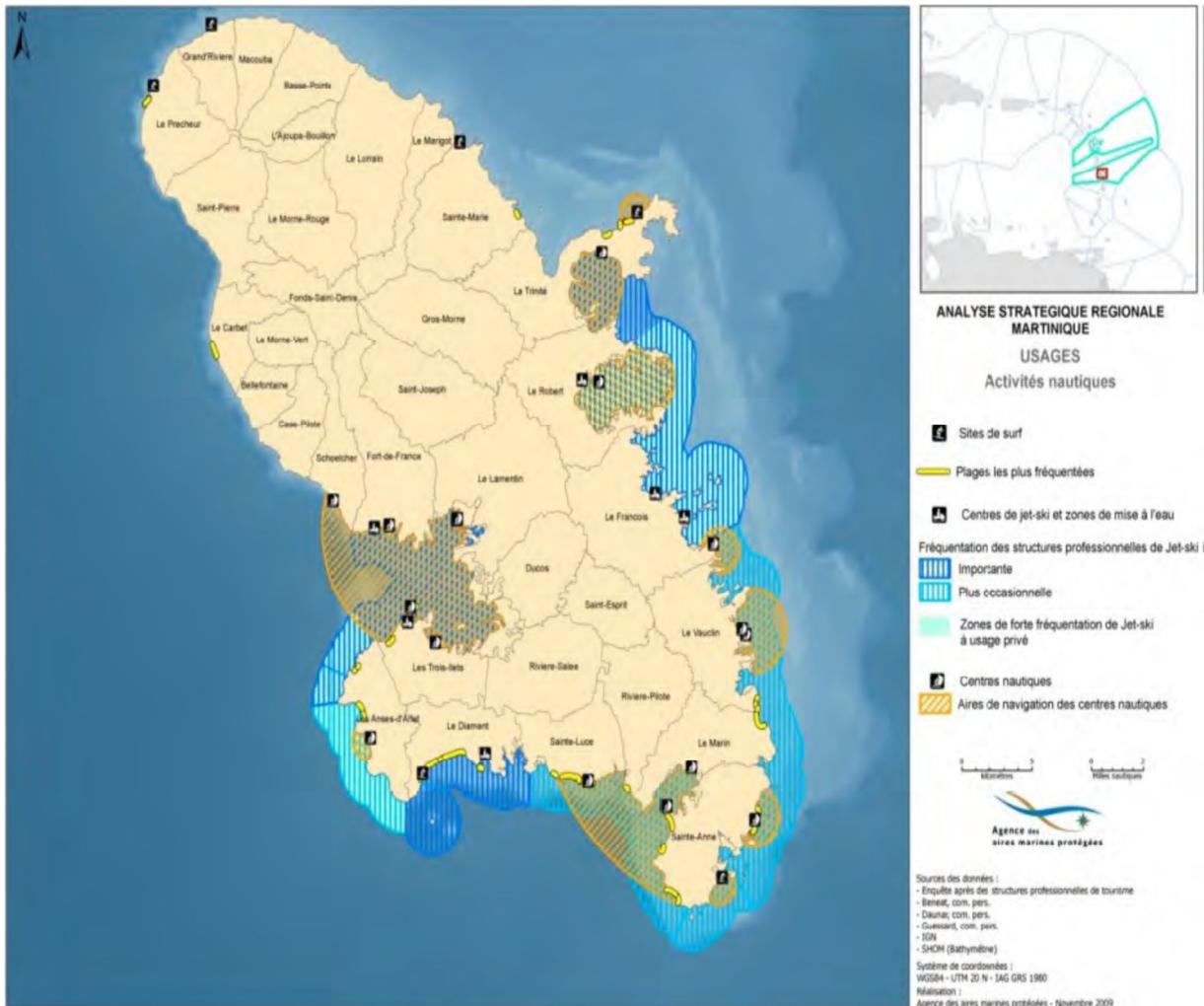
La figure ci-dessous présente les localisations des marinas, des zones de mouillage – organisées ou non, ainsi que les principales zones fréquentées par les structures touristiques (transport de passagers, croisière à la journée). Ces dernières se concentrent principalement sur la côte Atlantique au niveau des communes du François et du Robert et sur la côte Sud Caraïbe.

Figure 4.2.1.a. Carte des zones de mouillage et d'excursions en mer en Martinique
(Source : AAMP 2009)



- Les activités se concentrent principalement sur la moitié Sud de l'île sur un axe Fort-de-France / Trinité, comme indiqué sur la carte ci-dessous.

Figure 4.2.1.b. Carte de zonage de la pratique des activités nautiques en Martinique
(Source : AAMP 2009)



Contexte et besoins

Les principaux éléments de contexte sont les suivants :

- Les activités sont liées aux problématiques du tourisme à la Martinique, puisqu'elles contribuent à l'attractivité de la destination ;
- Les problématiques d'environnement impactent fortement les activités ;
- L'activité « Grande Plaisance » fait aujourd'hui l'objet de toutes les attentions et amène une réflexion sur le développement des ports de plaisance et des services offerts aux visiteurs ;
- Les inquiétudes qui pèsent sur la défiscalisation et l'actualité récente sur les pratiques de financement de bateaux risquent de limiter le développement du secteur ;
- L'ouverture et les échanges avec les autres îles de la Caraïbe et la pratique de l'anglais pour l'ensemble des professionnels du secteur sont indispensables.

Les besoins en réparation et en entretien courant sont importants. Les demandes de gardiennage, de stationnement sont supérieures aux capacités offertes à terre. Les pratiques de stationnement au mouillage méritent d'être maîtrisées. Les activités sont en grande majorité concentrées sur le sud de la Martinique.

De nombreux pêcheurs tentent de développer une activité liée à la plaisance et aux loisirs en appoint. La Direction de la Mer tente de poser un cadre pour cette diversification: c'est le programme « PESCA tourisme » consistant à montrer la pratique de la pêche aux passagers. Cette activité est autorisée seulement si le navire comporte des aménagements pour 6 passagers et si l'activité liée à la plaisance / tourisme n'excède pas 3 jours par semaine.

Des activités potentiellement impactantes sur l'environnement marin

Le nautisme s'est développé tout récemment en Martinique sans une réelle planification spatiale. La répartition de cette pratique est majoritairement concentrée autour de l'espace sud et participe au mitage et à la dégradation du littoral.

Le nautisme peut impacter le milieu marin sous différentes formes :

- la destruction physique (communautés coralliennes, herbiers, gorgones ...) par les ancres des bateaux, notamment sur des zones de mouillages non règlementées et non aménagées ;
- par contamination par des agents pathogènes lors du rejet des eaux usées. Cette pratique exerce une pression certaine sur les écosystèmes marins : eutrophisation par apport de nutriments, suspension de solides et coloration de l'eau réduisant la quantité de lumière pénétrant sous la surface de l'eau et introduction possible de micro-organismes pathogènes pouvant induire une pollution bactériologique (Moreau, 2009) ;
- dérangement et perturbation de certaines espèces à statut (avifaune, tortues, mammifères marins...).

Le nautisme peut également avoir une part de responsabilité dans la destruction des forêts littorales et particulièrement des mangroves lors des constructions de certaines marinas.

Les activités d'entretien des bateaux sont également impactantes pour le milieu marin. En effet elles combinent sur le même site des activités de réparation mécanique et de traitement de surface (carénage...). Ces activités sont particulièrement polluantes (solvants, métaux, hydrocarbures...) et les rejets se font en général directement sur le sol et rejoignent le milieu marin littoral par lessivage ou par percolation. Il existe trois principaux sites d'entretien nautique en Martinique : Fort-de-France, Le Marin et Le Robert.

4.2.2. Un total de 130 entreprises et 1 200 salariés dans le secteur du nautisme

Le préfet de la Martinique a installé un comité de pilotage chargé d'une réflexion globale sur le développement du nautisme à la Martinique, le 8 juin 2012. Un projet de plan d'actions sur le développement du nautisme en Martinique a été présenté.

Le nautisme comprend les activités de l'industrie nautique et de la réparation navale, de la plaisance professionnelle et des loisirs nautiques.

Ce projet de plan d'actions s'appuie sur des chiffres clés indiquant le poids économique du secteur¹¹ :

- 130 entreprises travaillent dans le secteur du nautisme, employant 1 200 salariés, dont 470 au Marin ;
- 84% de ces entreprises ont moins de 10 salariés.

4.2.3. Un marché du travail déséquilibré

Le sous-secteur des métiers de la plaisance professionnelle et des loisirs nautiques connaît une situation contrastée au regard de l'offre et la demande d'emploi : peu d'offres d'emploi sont enregistrées par Pôle Emploi pour les métiers d'équipage et d'encadrement de la navigation maritime; à l'inverse, l'offre d'emploi excède la demande pour les métiers de la mécanique de marine et un nombre significatif d'offres d'emploi est recensé pour l'éducation en activités sportives.

Rappelons néanmoins que de nombreuses offres d'emploi ne sont pas identifiées par Pôle Emploi Martinique: annonces faites par les employeurs dans les media, recours à des cabinets de recrutement, candidatures spontanées, recrutement effectués en dehors de la Martinique... De plus, dans les sous-secteurs de la marine marchande et la plaisance professionnelle, de nombreux recrutements sont effectués de bouche à oreille (« radio ponton »).

Tableau 4.2.3. Offre et demande d'emploi dans les métiers de la mer en 2010 (Mise en exergue de la plaisance professionnelle et des loisirs nautiques)			
Code ROME	Métier	DEFM ABC	OEE
G1204	Education en activités sportives	207	187
H2913	Soudage manuel	108	2
A1415	Equipage de la pêche	89	
I1605	Mécanique de marine	65	86
H2911	Réalisation de structures métalliques	57	2
N3102	Equipage de la navigation maritime	54	2
L1401	Sportif professionnel	51	15

¹¹ Ce projet de plan d'actions indique également un chiffre d'affaires estimé à 80 M€, mais sans indiquer de source ; ainsi, la fiabilité de cette estimation n'est pas appréciable.

N3101	Encadrement de la navigation maritime	29	
H2502	Management et ingénierie de production	25	
I1601	Installation et maintenance en nautisme	20	
A1406	Encadrement d'équipage de la pêche	15	2
H2909	Montage - assemblage mécanique	14	1
H2902	Chaudronnerie-tôlerie	14	1
H3404	Peinture industrielle	11	4
H3203	Fabrication de pièces en matériaux composites	11	1
H1203	Conception et dessin produits mécaniques	11	1
A1404	Aquaculture	11	41
A1204	Protection du patrimoine naturel	11	214
H2903	Conduite d'équipement d'usinage	8	1
H1401	Management et ingénierie, gestion industrielle et logistique	8	
H1506	Intervention technique qualité en mécanique et travail des métaux	4	1
	Ensemble	823	561

Source : Pôle Emploi – contribution à la conférence « Les 40 ans de la formation professionnelle » organisée par l'AGEFMA en octobre 2011

4.3. Besoins en compétences

4.3.1. Plusieurs projets sont susceptibles d'impacter la profession

Les ports et marinas actuels et les projets à concrétiser

Cette section comprend les projets d'extension ou d'optimisation de marinas ou ports existants ou la création de nouvelles installations¹². Les études sur les espaces d'aménagement touristiques (EAT) lancées par la Région en 2012 (aux Anses d'Arlet, Sainte-Anne, Diamant...), pourront permettre l'émergence de projets supplémentaires.

Trois pôles se dessinent clairement : le Sud, du François aux Trois-Ilets ; le Centre, avec Fort-de-France et le Lamentin ; et le littoral Nord, avec Case Pilote et Saint-Pierre. Les installations devront offrir un niveau suffisant de services pour attirer les plaisanciers.

A noter que la procédure de création d'un port de plaisance dure 5 ans, en raison des nombreuses études réglementaires préalables. De plus, le délai de retour sur investissement pour une marina serait de l'ordre de 15 ans si le projet bénéficie de la défiscalisation, et de 20 ans sinon.

¹² La plupart de ces projets ont été décrits au Consultant par le gestionnaire de la capitainerie du Marin. Certains projets sont également identifiés dans le plan d'actions de la Préfecture de la Martinique pour le développement du nautisme (2012).

Le Sud de la Martinique comprend le plus de projets, en raison de ses atouts naturels pour la plaisance.

La marina du Marin compte 750 anneaux à quai, dont 200 pour visiteurs et 12 pour les super yachts jusqu'à 50 mètres, et plus de 120 corps morts. Elle accueille 40 000 plaisanciers par an¹³, dont 25 000 de passage. Elle opère actuellement à sa capacité d'accueil maximale.

Elle doit maintenant optimiser ses installations, faute de place pour une autre tranche d'extension.

Cette marina fait l'objet d'une concession de la ville du Marin à un opérateur privé, qui prend fin en 2016. A priori, la Ville pourra choisir entre plusieurs modes de gestion pour la prochaine période d'exploitation : régie municipale, SEM, renouvellement de la délégation de service public...

La marina du François a été concédée à un opérateur privé (le concessionnaire de la marina du Marin) en 2011, pour une refonte complète, avec 150 places à flot, 80 places en zone de mouillage (et l'adjonction d'un petit port à sec de 400 places, dédié au motonautisme).

L'idée directrice est de créer un circuit touristique des Fonds Blancs du François au Marin, en passant le Robert, Trinité et Grand Rivière (la navigation est plus dangereuse en passant par Sainte-Anne). Le projet inciterait donc des loueurs de bateaux à s'installer au François.

Ce projet a été estimé initialement à 8 M€. **Des prescriptions administratives (réalisation d'études d'impact...) pourraient en retarder la réalisation.**

Le nombre de places à flot est insuffisant en Martinique. Il y a déjà une liste d'attente de 100 bateaux pour la marina du Marin. De plus, de nombreux propriétaires de bateaux effectuant des régates annuelles entre l'Europe et les pays de la Caraïbe souhaitent laisser leur bateau en Martinique.

La commune des Trois-Ilets souhaite reprendre à la CCIM la gestion de sa marina de 104 places à quai, dont 10 pour visiteurs pour des bateaux jusqu'à 16 mètres, afin de mieux maîtriser la gestion et de réhabiliter la marina.

Une extension de cette marina est difficilement envisageable, de sorte que la création d'une nouvelle marina aux Trois-Ilets paraît appropriée, idéalement située devant le golf des Trois-Ilets.

En outre, il est souhaitable de reconstruire le ponton devant l'hôtel Bakoua.

La marina « Jennifer Evasion » du Robert offre 150 postes à quai pour des bateaux de 40 pieds (12,20 mètres), dont 30 places couvertes pour les bateaux à moteur.

¹³ Source : statistiques du Comité Martiniquais du Tourisme, basées sur des informations des Douanes.

Un projet de port à sec envisagé au Vauclin s'est révélé en définitive trop cher, car le terrain identifié (2 hectares) est situé en zone inondable et le rehaussement nécessaire (de 1,50 mètre) est une opération extrêmement coûteuse.

Les principaux projets du territoire du centre tardent à se concrétiser.

Le site de l'Etang Zabricots dispose depuis 2011 d'infrastructures pour accueillir 300 navires, mais celles-ci ne sont pas exploitées¹⁴. Le site est suffisamment grand pour disposer de 1000 anneaux (par comparaison, la marina du Marin en a 750). Ce projet tarde à se concrétiser depuis de nombreuses années¹⁵. Le projet d'extension du port de commerce de Fort-de-France pourrait être une des raisons de ce retard.

Port Cohé au Lamentin est présenté comme un site à fort potentiel de développement, notamment parce que c'est le site de Martinique le plus protégé en cas d'ouragans. Une étude d'aménagement de ce site a été réalisée en 2011, à la suite de laquelle un appel d'offres de maîtrise d'œuvre a été lancé par la CACEM en avril 2013.

D'autres projets sont susceptibles d'émerger, notamment dans la rade de Fort-de-France, au pied du Fort Saint-Louis, ou à Schoelcher, du côté de Madiana, au moyen de corps morts ou de pontons, afin de compenser l'insuffisance d'infrastructures d'accueil en dehors des pôles déjà cités.

Le Nord Caraïbe ne se prête qu'aux petits projets, en raison de l'exposition au risque de forte houle.

En effet, des installations lourdes ne pourraient être construites que dans la mesure où elles bénéficieraient d'une protection suffisante. Or, dans le Nord Caraïbe, les digues nécessaires pour assurer cette protection coûtent très cher¹⁶, puisqu'on se situe en eau profonde près des côtes, en raison de l'absence de plateau continental.

La Région a inscrit dans le Plan de Relance n°2 la réalisation d'un **terminal de croisière à Saint-Pierre**.

Un **espace dédié aux voiliers peut être concrétisé à Saint-Pierre**, dans le cadre du projet du Grand Saint-Pierre.

En revanche, un **projet de parking à bateaux (« blue ring ») sur la commune de Case Pilote**, estimé à 50 M€, paraît plus difficilement réalisable et viable économiquement, en raison des risques naturels signalés, et car ce projet ne permet pas le stationnement de voiliers¹⁷.

Le Nord-Atlantique, jusqu'à la presqu'île de la Caravelle, se prête peu à la plaisance, en raison de la mer agitée. Des projets sont susceptibles d'émerger dans la baie Trinité-Robert. La Ville de Trinité travaille sur un projet de rénovation de la base de l'Anse Spoutourne.

¹⁴ Information mise à jour en janvier 2012.

¹⁵ En particulier, un appel d'offres pour une délégation de service public a été déclaré infructueux.

¹⁶ Leur profondeur dans le sable doit atteindre 5 fois la hauteur d'eau pour qu'elles puissent supporter les fortes houles.

¹⁷ L'accueil des voiliers obligerait à les mâter puis les démâter.

Illustration de l'impact économique d'un projet : Port à sec des Trois-Ilets

Les conditions nécessaires à la réalisation du projet présenté ne sont pas (encore) réunies¹⁸. Ce projet permet d'illustrer l'impact en termes de création d'emploi d'un port à sec.

Il s'agit d'un projet de construction d'un port à sec sur une surface de 40 hectares près de la poterie des Trois-Ilets. Cette localisation est idéale, car le terrain est situé près de l'eau et la mer est calme. A contrario, un site sur la côte Atlantique obligerait les plaisanciers à faire un long détour pour y accéder.

Ce projet est dimensionné pour accueillir 5 000 bateaux et est estimé à 70 M€. Il permettrait de créer 1 500 emplois¹⁹, aux profils suivants, notamment :

- charpentier marin
- frigoriste
- électronicien
- gréeurs
- plastique composite
- mécanicien dieséliste, parlant anglais
- soudeur (aluminium, inox...)
- oxycoupeur (pour les bateaux en acier)
- chaudronnier
- peintre spécialisé coque, peinture antifouling
- architecte naval

4.3.2. Des besoins en compétences métiers variés

Les besoins en compétences métiers se déduisent des métiers phares de la profession.

Métiers phares de la plaisance professionnelle et des loisirs nautiques

Les principaux métiers phares sont :

- skippers (capitaine 200 voile)
- maintenance, motoriste
- agent de ponton
- hôtesse
- voilerie
- électronique
- chef de base (marinas, centres nautiques)
- agents de marina
- moniteurs de sports nautiques
- accastillage
- vente de matériels
- mise à terre (ports à sec)

¹⁸ Un site d'accueil dans une autre commune pourrait être recherché.

¹⁹ Selon les études de marché réalisées par le promoteur. Par comparaison, la marina du Marin, qui accueille 750 bateaux à flot, génère 348 emplois permanents.

Besoins en compétences métiers

Ces besoins ont été exprimés par les entreprises interrogées et par les membres du groupe de travail Plaisance professionnelle et loisirs nautiques du CEP. Outre la polyvalence demandée aux employés, ces besoins sont les suivants :

Plaisance professionnelle

- Métiers de la conception et de l'architecture navale : architecte naval, menuisier charpente marin..., notamment dans la perspective du développement des ports à sec
- Métiers de la réparation et de l'entretien des moteurs : mécaniciens moteurs marins, scaphandriers (plongeurs professionnels), soudeur tôle marine
- Métiers de la navigation : skipper (capitaine), hôtesse...
- pour la grande plaisance : chaudronnerie, électronique, voilerie, skipper, techniciens de maintenance
- Accastillage
- Web-marketing : la commercialisation suppose d'être familiarisé à l'outil Internet pour mettre en place des actions de marketing.

Loisirs nautiques, en lien avec le tourisme, la santé et le sport

- Sauveteurs aquatiques (Maitre-nageur et sapeur-pompier)
- Moniteurs aquagym
- Conducteurs de scooters des mers (pour les randonnées)
- Moniteurs de voile légère, de kayak et d'aviron
- Moniteurs de plongée
- animateurs de sentiers sous-marins
- Professionnels de la balnéothérapie et de la thalassothérapie
- Brigades vertes (environnement terrestre et côtier) et brigades bleues (environnement maritime et côtier)

4.4. Offre de formation

4.4.1. Etat des lieux : des formations pour les capitaines, matelots et mécaniciens, principalement par l'EFPMA ; des formations pour les loisirs nautiques par le CERFASSO

Pour une analyse complète de l'offre de formation, nous renvoyons au chapitre sur la vue d'ensemble du secteur des métiers de la mer. Seules les formations du CERFASSO sont présentées ici.

Le CERFASSO propose des formations pour les loisirs nautiques

Les formations pertinentes pour les loisirs nautiques sont surlignées en bleu dans le tableau ci-dessous²⁰.

CERFASSO (Centre régional de formation aux activités sportives et socio-éducatives) – Offre de formation en 2010

(Source : CERFASSO – rapport d'activité 2010)

	FPTC	BPAPPT	BPAGFF	BPAA	UC PLONGEE	PSE1 (R)	CAEPMNS
Heures	54	570	120	1117	70	7	24
Nb stagiaires	45	10	13	13	16	12	29
Heures stagiaires	2430	5700	1560	14521	1120	84	696

	BAFA	CQP ALS	PSC1	CQP AMV	OSSP	TOTAL
Heures	64	160	30	30	160	384
Nb stagiaires	15	22	34	13	12	96
Heures stagiaires	960	3520	340	390	1920	6130

²⁰ Sigles : FPTC (niveau V): Formation Préparatoire au BPJEPS – tronc commun ; BPJEPS (IV): Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports ; BPAPPT (IV): BPJEPS – spécialité Activités physiques pour tous; BPAA (IV): BPJEPS Activités aquatiques ; UC Plongée : Unité complémentaire Plongée au BP JEPS – Activités aquatiques ; PSC1 : Prévention et Secours Civiques de Niveau 1 ; PSE1 (R) : Révision Premier Secours en Equipe de Niveau 1 (Secourisme); CAEPMNS : Certificat d'aptitude professionnelle maître-nageur sauveteur ; BAFA : Brevet d'aptitude aux fonctions d'animation ; CQP ALS (V): Contrat de qualification professionnelle «Animateur de Loisir Sportif » ; CQP AMV (V): Certificat de Qualification Professionnelle Animateur Loisirs Sportifs – Moniteur Voile ; OSSP : Opérateur sportif sapeurs-pompier

Chapitre 5. Les métiers de la pêche et de l'aquaculture

La pêche en Martinique joue un rôle important au sein de l'économie : il s'agit de la deuxième source de valeur ajoutée du secteur primaire et représenterait environ 3 000 emplois directs et indirects²¹. Au-delà de cette dimension purement économique, la pêche constitue un véritable lien social du fait de son caractère artisanal et vivrier.

La pêche présente un gros potentiel de développement. Néanmoins, ce potentiel est aujourd'hui sous-exploité et se trouve freiné à plusieurs niveaux: menaces des espèces invasives, notamment le poisson-lion, pollution des eaux par le chlordécone, une flottille vétuste, un coût du carburant élevé, une faible structuration de la filière de commercialisation ou encore par certaines dispositions prises au niveau européen dans le cadre de la politique commune de la pêche (PCP).

Le secteur aquacole est peu développé. Les fermes produisent principalement de l'ombrine. Elles ont entre 1 et 2 salariés (environ 20 emplois en tout) et produisent quelques 88 800 tonnes pour un poids économique inférieur à 900 K€. L'aquaculture souffre de fortes contraintes administratives d'installation, d'un manque d'organisation du secteur et d'un approvisionnement non sécurisé en alevins.

5.1. Champ du secteur

5.1.1. Catégories d'activités : pêche côtière artisanale, aquaculture marine et emplois à terre générés

La pêche maritime est une des dernières activités de chasse pratiquée depuis toujours dans le milieu naturel de la mer. Marquée par des traditions, la pêche est soumise aux aléas de la production et aux contraintes de l'environnement. On devrait parler des pêches maritimes tant cette activité recouvre des pratiques différentes selon les territoires où elle est implantée.

Essentiellement artisanale, la pêche en Martinique est une pêche proche des côtes avec des sorties à la journée.

Les bateaux sont petits, les équipages restreints, beaucoup de pêcheurs sont leur propre patron et n'ont pas de salariés.

Embarquer comme marin pêcheur nécessite un minimum de compétences certifiées, comme le Certificat d'initiation nautique (CIN) délivré après une formation d'environ huit semaines.



²¹ Donnée issues de la Direction de la mer et mentionnée au sein de la «Proposition de résolution européenne », n°575, Senat

L'activité des pêcheurs génère des emplois à terre ; ce sont les emplois liés à la vente et plus rarement à la transformation des produits de la mer : par exemple, les poissonniers et les emplois de l'industrie agro-alimentaire.

Les cultures marines désignent l'élevage de coquillages marins (ou conchyliculture), de poissons de mer (pisciculture ou aquaculture marine), d'algues (algoculture) ou de crustacés. En Martinique, l'aquaculture est représentée essentiellement par des fermes marines qui font l'élevage de Loups des Caraïbes. Ce sont de toutes petites entreprises de production et les salariés sont peu nombreux.

Les codes NAF de l'exploitation des ressources marines sont indiqués dans le tableau ci-dessous. En grisé figurent des codes NAF permettant une activité partielle dans le secteur, mais pas spécifiquement.

Tableau 5.1.1. Codes NAF de l'exploitation des ressources marines		
Groupes	Codes NAF	Libellés
Métiers de l'exploitation des ressources : métiers de la pêche maritime et des cultures marines	0311Z	Pêche en mer
	0321Z	Aquaculture en mer
	4638A	Commerce de gros (commerce inter-entreprises) de poissons, crustacés et mollusques
	4723Z	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasins spécialisés
	0322Z	Aquaculture en eau douce
	4623Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'animaux vivants
	4639A	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits surgelés
	1085Z	Fabrication de plats préparés
	1086Z	Fabrication de produits homogénéisés et diététiques

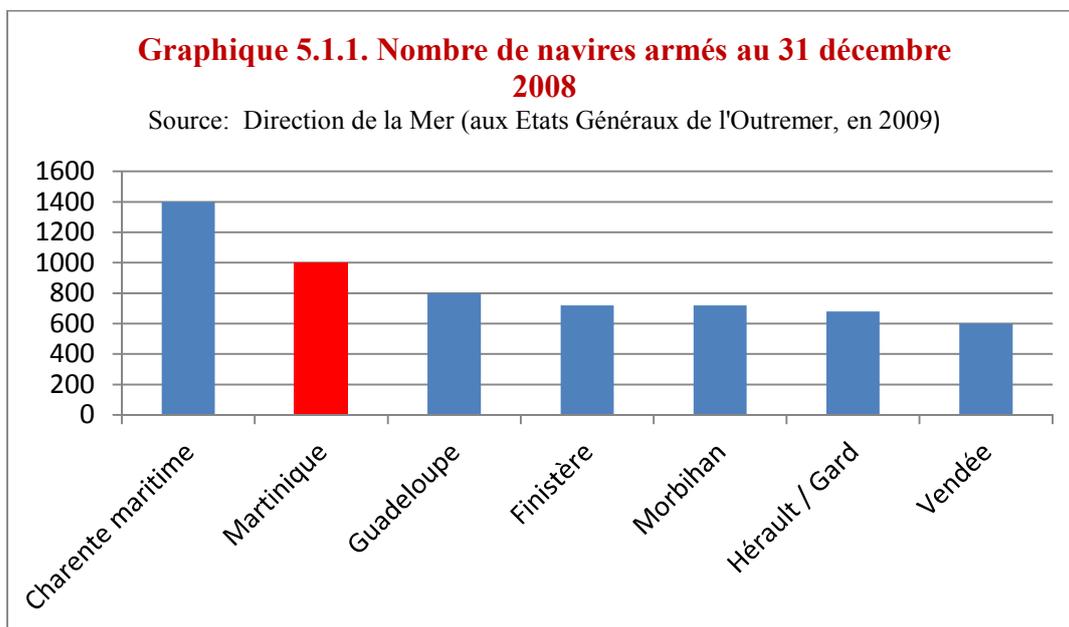
Source: Nomenclature des Activités Française



Ombre ocellée

(Source : ADEPAM in SRDAM 2013)

La Martinique est au second rang national en nombre de navires, après la Charente maritime, du fait du poids de la petite pêche.



5.1.2. Des métiers de pêcheurs et d'aquaculteurs indépendants principalement

La formation constitue la clé d'accès aux métiers de la pêche : mécanicien à la pêche, chef mécanicien, patron de pêche, capitaine de pêche, matelot à la pêche. Les salariés du secteur de l'aquaculture sont peu nombreux en Martinique.

Codes FAP	Libellés FAP	Codes ROME	Libellés ROME
A	Agriculture, marine, pêche		
A3Z00	Marins, pêcheurs, aquaculteurs indépendants		
A3Z40	Pêcheurs, aquaculteurs salariés	A1404	Aquaculture
		A1415	Equipage de la pêche
		A1417	Saliculture
A3Z90	Cadres et maîtres d'équipage de la marine	A1406	Encadrement équipage de la pêche
G	Maintenance		
G1Z70	Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance et de l'environnement	I1605 Q_789	Mécanique de marine

Source : DARES Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) – Ministère de l'Economie, Ministère du Travail « La nomenclature des familles professionnelles (version 2009) – Table de correspondance FAP / PCS / ROME »

5.2. Analyse économique : des secteurs en grande difficulté

La pêche en Martinique joue un rôle important au sein de l'économie : il s'agit de la deuxième source de valeur ajoutée du secteur primaire et représenterait environ 3 000 emplois directs et indirects²². Au-delà de cette dimension purement économique, la pêche constitue un véritable lien social du fait de son caractère artisanal et vivrier.

Le secteur aquacole est peu développé. Les fermes produisent principalement de l'ombrine. Elles ont entre 1 et 2 salariés (environ 20 emplois en tout) et produisent quelques 89 tonnes pour un poids économique inférieur à 900 K€²³.

Un Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine (SRDAM), encadré par le décret n°2111-888 du 26 juillet 2011, a été initié par le Conseil Régional de la Martinique. Ce document de planification spatiale recense sous format cartographique les exploitations existantes et a pour vocation d'identifier des zones propices au développement de nouvelles structures en fonction des contraintes réglementaires, socio-économiques et environnementales.

Il a pour objectif :

- d'assurer le développement des activités aquacoles marines en harmonie avec les autres activités littorales,
- de recenser les sites existants à terre et en mer et leurs voies d'accès,
- de permettre d'asseoir la légitimité des exploitations aquacoles existantes,
- de favoriser le développement du secteur par l'identification des sites propices au développement de l'aquaculture marine.

Au-delà de cette démarche, le Conseil Régional a initié un Plan Régional de Développement de l'Aquaculture et de la Pêche (PRDAPM)²⁴. Ce travail se veut plus large qu'une planification spatiale (réalisée dans le cadre du SRDAM) et détaillera les forces et les faiblesses des filières pêche et aquaculture en proposant un plan d'actions prospectif à court moyen et long terme pour le développement de ces deux activités en Martinique.

5.2.1. Chiffres clés : un millier d'armements, une production locale représentant moins de 60% de la consommation locale

Tableau 5.2.1. Chiffres-clés du secteur pêche-aquaculture en Martinique	
Nombre de navires immatriculés (2009)	1 150
Nombre de marins-pêcheurs enregistrés (2010)	1 080
Nombre d'armateurs à la pêche (2010)	739
Nombre d'entreprises aquacoles (2009)	20-22
dont aquaculture marine	15
dont aquaculture d'eau douce	5-7

²² Donnée issues de la Direction de la mer et mentionnée au sein de la « Proposition de résolution européenne », n°575, Senat

²³ Source : SRDAM

²⁴ A la date de finalisation du présent CEP Mer (avril 2013), le PRDAPM est en début d'élaboration.

Production locale totale (selon les années)	Incertitudes sur ce nombre (Voir encadré infra)
dont production aquacole, selon les années	60 à 100 tonnes
Consommation de produits de la mer (2009)	16 000 tonnes
Crédits PO Fonds Européen de la Pêche (FEP) 2007-2013	6,5 M€
Crédits Plan pour une Pêche Durable et Responsable (2009)	2,8 M€
Sources : Direction de la Mer (Rapport d'activités 2010 et présentation aux Etats Généraux de l'Outremer en 2009); Maison de l'Emploi de la CAESM – Séminaire « Les métiers émergents de la filière mer » (29 juin 2010)	

Etat des lieux de la pêche

Le chiffrage de la production locale totale

Il n'existe pas de chiffre officiel de la production. Ces données doivent être établies, afin que les mesures prises correspondent à la réalité.

- Une présentation de la Direction de la mer aux Etats Généraux de l'Outremer de 2009, basée sur une étude réalisée par un consultant, mentionne une production de l'ordre de 8 000 à 10 000 tonnes.
- Les inférences réalisées à partir des statistiques de consommation des ménages martiniquais (Etude INSEE, Système d'information halieutique SIH) indiquent une production de l'ordre de 1 500 – 2 000 tonnes.

En effet, les dernières données de l'INSEE sur la consommation des ménages datent de 2006 et ont été obtenues à partir d'un échantillon de 738 ménages. Elles indiquent une valeur globale dépensée par les martiniquais pour l'achat de produit de la mer. Cette valeur est estimée à 68 M€. Or, la valeur des importations, fournie par les Douanes, est de l'ordre de 58 M€. On en déduit que la valeur de la production locale est de 10 M€, d'où une production de 1 100 tonnes en 2006, sur la base d'un prix moyen du poisson vendu de 9 € le kilo.

Entre 2006 et 2009, il y a eu une réduction des importations (1 100 tonnes), mais une augmentation des débarquements des navires exploitant le plateau guyanais (500 tonnes en 2009), soit une production locale de 1 700 tonnes.

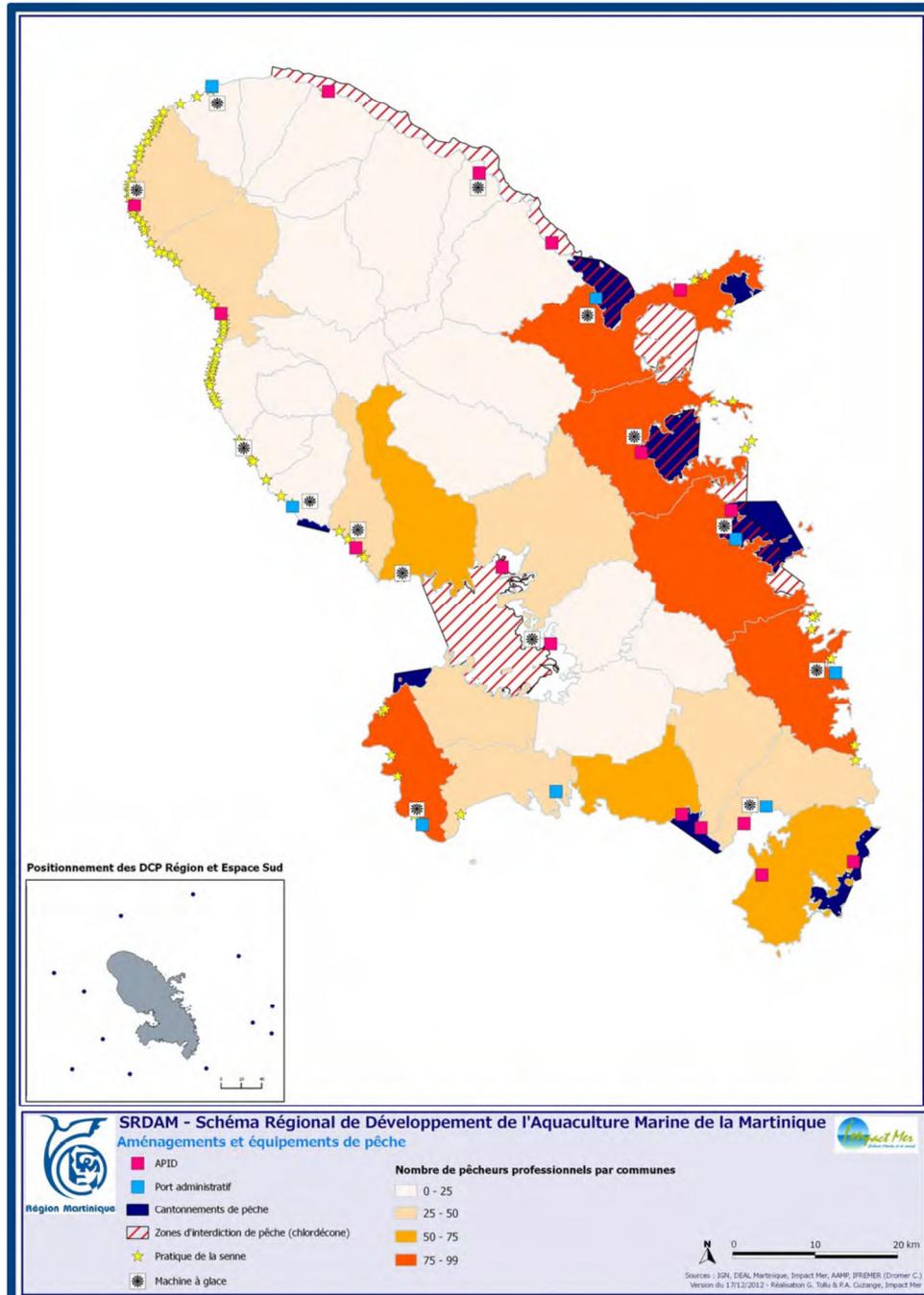
De plus, une autre étude sur la consommation de produits de la mer est celle produite par l'Institut de veille sanitaire (Escal 2003-2004) qui donne « la proportion de sujets consommant l'équivalent de 2 portions par semaine ou plus ». Les résultats sont repris dans le tableau ci-dessous. Ils suggèrent une baisse relativement forte de la consommation de poisson chez les plus jeunes.

Age	Hommes (%)	Femmes (%)	Total (%)
16 - 17 ans	36.7	32.8	
18 - 29 ans	51.3	55.5	
30 - 54 ans	60.6	65.5	
55 ans et +	80.3	79.4	
Total	62.3	65.1	63.8

La protection de la ressource s'est traduite dans les années précédentes par la mise en place de 8 zones de cantonnements de pêche qui ont pour vocation d'aider à repeupler les fonds marins pour une meilleure exploitation de la ressource démersale²⁵. L'efficacité de ces zones est peu évaluée par manque de suivi.

Le département compte 8 ports de pêche et 16 APID (voir figure infra) ; et il existe plus d'une centaine de points de débarquement.

Figure 5.2.1.a. Carte des aménagements et équipements de pêche
(Source : SRDAM, 2013)



²⁵ Les espèces démersales sont celles qui vivent au fond de la mer.

Aquaculture marine : un potentiel en mal de développement en Martinique

Pionnière dans la Caraïbe dès les années 1980, l'aquaculture marine martiniquaise a débuté avec le bar (loup), puis avec l'ombrine ocellée (*Sciaenops ocellata*, appelée aussi loup des Caraïbes ou red drum en anglais) en 1986 et enfin le cobia (*Rachycentron canadum*) en 2001, mais la production de ce dernier est demeurée embryonnaire. Elle ne s'est cependant pas vraiment développée, malgré une démarche volontariste et un fort soutien des politiques publiques (Conseil Régional de la Martinique, 2007).

La filière marine dispose de 3 écloseries opérationnelles Une quatrième émanant de la collaboration de deux fermes privées a récemment été montée et a mené deux cycles expérimentaux. Ces écloseries sont artisanales et privées. Elles approvisionnent l'exploitation de grossissement dont elles dépendent et les autres fermes marines. La capacité globale sur l'île en approvisionnement en alevins d'ombrine est estimée entre 120 à 150 000 alevins de 1 à 2 g par cycle (source : ADEPAM).

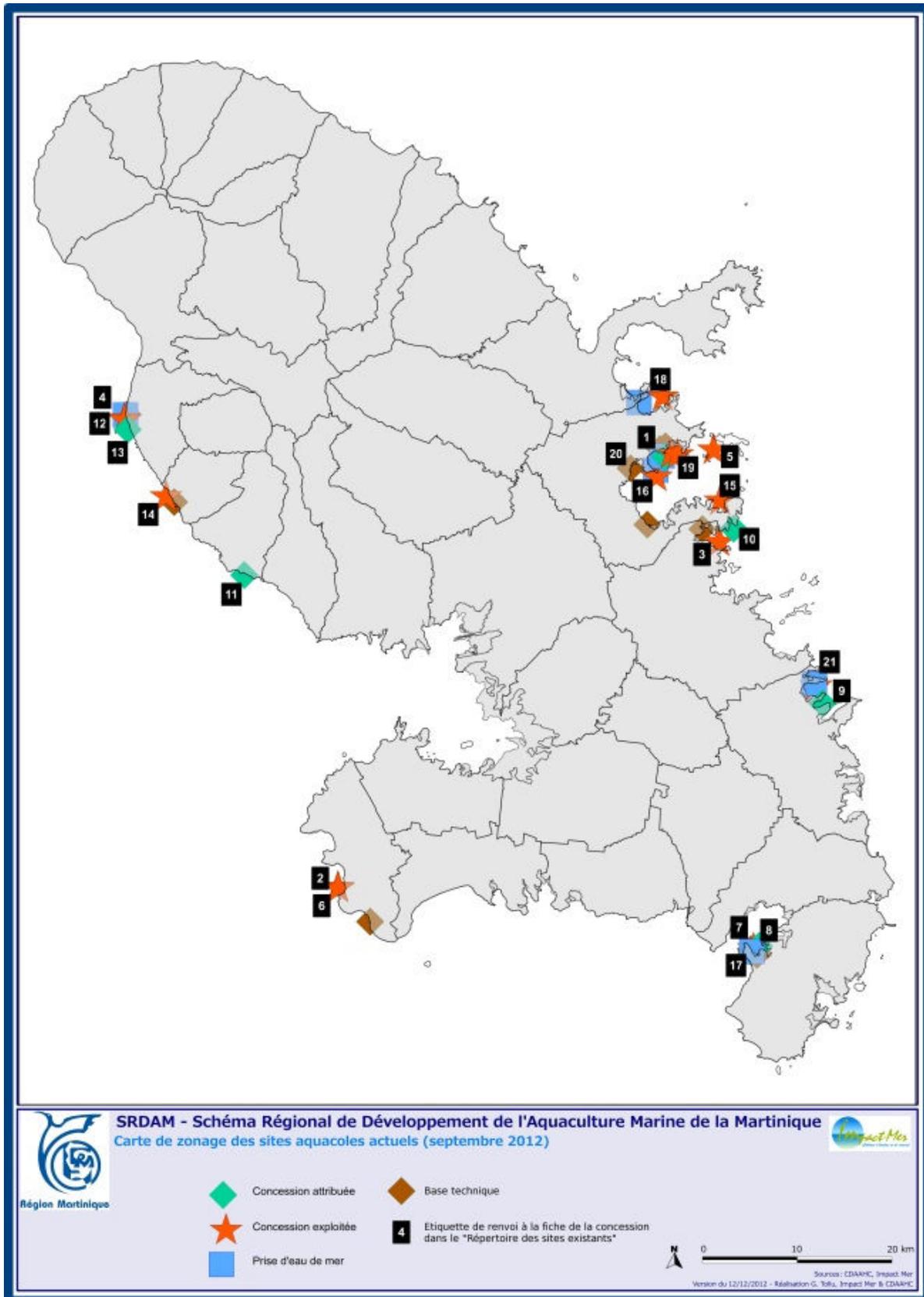
Actuellement 21 fermes marines de type artisanal sont recensées en Martinique (SRDAM, en cours). Les exploitations sont majoritairement de type artisanal constituées de structures modulaires type Cubisystème et Candock, avec une production inférieure à 20 tonnes par ferme. Elles sont parfois associées à une activité de pêche. Elles produisent principalement de l'ombrine. Elles ont entre 1 et 2 salariés (environ 20 emplois en tout) et produisent quelques 88 800 tonnes pour un poids économique proche de 888 K€²⁶.

Depuis 1995, l'association ADEPAM (Association pour le Développement de la Production Aquacole Martiniquaise), renforcée en 2005 par la COOPAQUAM (COOPérative des AQUAculteurs de Martinique), apportent une aide aux exploitants et candidats à l'installation (accompagnement à l'installation, animation de la filière, aide à la mise en marché, etc.). Cependant, les contraintes liées à l'installation aquacole citées précédemment ont limité leur intervention.

²⁶ Source : SRDAM

Graphique 5.2.1.b. Carte de zonage des sites aquacoles actuels (septembre 2012)

(Source : SRDAM, 2013)



5.2.2. 1,2% de l'emploi ; 12,1% de la richesse créée dans le secteur primaire

La pêche et l'aquaculture représentent 0,2 – 0,3% du PIB de la Martinique, mais 1,2% de l'emploi, ce qui donne à ce secteur une dimension sociale forte.

Le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche, aquaculture) génère 2% de la création de richesse en Martinique, ce qui le place loin derrière les autres branches de l'économie, avec une valeur ajoutée estimée à 159 millions d'euros (rapport annuel de l'IEDOM 2011). La pêche génère 12% de la richesse créée dans le secteur primaire. Cependant, le manque de données fiables ne permet pas d'avoir une bonne visibilité sur l'évolution de cette filière, malgré 2 études menées, l'une par le Cabinet Linise, l'autre par l'Ifremer²⁷.

Toutefois, la pêche-aquaculture est un des atouts du développement endogène de la Martinique et est une priorité de la Région Martinique.

5.2.3. Un contexte économique préoccupant

La pêche présente un gros potentiel de développement. Néanmoins, ce potentiel est aujourd'hui sous-exploité et se trouve freiné à plusieurs niveaux: menaces des espèces invasives, notamment le poisson-lion, pollution des eaux par le chlordécone, une flottille vétuste, un coût du carburant élevé, une faible structuration de la filière de commercialisation ou encore par certaines dispositions prises au niveau européen dans le cadre de la politique commune de la pêche (PCP).

L'aquaculture souffre de fortes contraintes administratives d'installation, d'un manque d'organisation du secteur et d'un approvisionnement non sécurisé en alevins.

Pêche : un potentiel exploitable, tant en terme de ressources que de marché, mais des activités de transformation et de vente peu développées

- **Les marins-pêcheurs doivent faire face à des espèces invasives (poisson lion, halophila...)**

Les écosystèmes marins sont menacés par des espèces exotiques envahissantes. Cependant, les invasions marines restent encore mal connues et l'amélioration des connaissances dans ce domaine est indispensable pour mesurer l'ampleur du phénomène et de ses impacts. La forte expansion du poisson-lion, une espèce connue pour son fort potentiel invasif, pourrait ainsi représenter une nouvelle menace pour l'activité des marins-pêcheurs et pour la biodiversité.

- **Une flotte non préparée pour pêcher au large**

Depuis une dizaine d'années, la raréfaction de la production halieutique côtière, accentuée par l'arrêté d'interdiction de pêche dans plusieurs zones côtières en raison des risques de la contamination par le chlordécone, a contraint à un redéploiement de la pêche vers le large et sous les dispositifs de

²⁷ Source: Région Martinique (DGA Affaires économiques) – cahier des charges du Plan régional de développement de l'aquaculture et de la pêche en Martinique (juillet 2012).

concentration de poissons (DCP). Les autres types de pêche (crustacés et mollusques) restent marginaux par rapport aux deux autres.

La flotte martiniquaise est essentiellement constituée de navires de moins de 12 mètres, exerçant à moins de 12 miles de la côte. Quelques navires de plus de 12 mètres exploitent le Plateau de Guyane.

- **L'arrêt des aides publiques pour la construction de navires neufs en 2005 et l'augmentation du prix des carburants fragilise la profession**

La totalité de la production est commercialisée sur le marché local par vente directe. Ainsi, l'importation est très importante et représente entre 60 et 85% de la consommation locale (voir encadré sur le chiffrage de la production locale).

La bande côtière est considérée comme largement exploitée. Une très grande majorité des armements (environ 1000) est composée de navires de pêche côtière (yoles) armés par deux personnes maximum. Une douzaine d'armements pratiquent une pêche semi-hauturière (200 miles autour de la Martinique) ou hauturière (plateau de la Guyane) sur des navires de plus de 12 mètres.

Le soutien communautaire à travers différents instruments s'est porté essentiellement sur la protection et le développement de la ressource, la modernisation des infrastructures et des équipements portuaires. La Martinique n'a presque pas eu recours aux aides communautaires pour le développement de sa flotte de pêche préférant utiliser les aides régionales d'un accès plus facile. L'arrêt des aides publiques pour la construction de navires neufs en 2005 a rendu plus difficile un renouvellement de la flotte et le maintien des emplois.

Cette situation provoque un redéploiement des pêcheurs vers d'autres activités telles que l'agriculture, le bâtiment, le transport, la sécurité et les activités liées au tourisme (transport de passagers), secteurs qui connaissent également une crise durable.

Ce contexte général montre que la filière pêche subit une crise très importante, accentuée par le prix des carburants qui a fortement augmenté depuis une dizaine d'années. La pêcherie martiniquaise est donc en grande difficulté.

- **Il est encore possible de sauver des emplois en diminuant l'effort de pêche sur le plateau insulaire et en rendant les unités plus compétitives par rapport à l'importation**

Il s'agit de disposer d'unités de pêche plus performantes pour l'exploitation des ressources pélagiques du large, permettant ainsi le rétablissement des stocks du plateau insulaire. Cela veut donc dire des unités de pêche plus importantes et moins nombreuses.

Il semble donc qu'il ne peut y avoir que réduction des effectifs à la pêche. Ce n'est qu'à ce prix qu'il sera possible de sauver des emplois à la pêche. Dans le cas contraire, même si le nombre d'entrés augmente, la pêche (évaluée en nombre de sorties de pêche et en quantité débarquée) diminuera.

Aquaculture : les contraintes administratives d'installation, le manque d'organisation du secteur et un approvisionnement non sécurisé en alevins n'ont pas rendu possible le développement de projets d'envergure

La production aquacole demeure embryonnaire (85 tonnes en 2009) et concerne principalement le Loup des Caraïbes, le Saint Pierre et le Cobia. La production d'écrevisses d'eau douce s'inscrit en retrait et a pâti de la présence du chlordécone dans les bassins. Par contre, l'aquaculture marine enregistre une progression notable. Les infrastructures de production sont de type artisanal ne dépassant pas 20 tonnes par an.

Les principaux freins aux projets d'envergure sont les suivants :

- les contraintes administratives d'installation (procédure ICPE²⁸),
- le manque d'organisation du secteur,
- un approvisionnement en alevins non sécurisé.

- **Un foncier littoral rare, une réglementation contraignante**

Le choix du site d'implantation des fermes aquacoles en mer est un élément crucial pour la réussite technique et économique du projet. Il est en effet impératif de disposer d'un site en mer adapté au type d'élevage projeté et d'un accès littoral à proximité, en conformité avec la réglementation et prenant en compte l'ensemble des contraintes environnementales et de voisinage.

Du fait de la forte pression démographique et de l'existence d'activités économiques importantes liées à l'espace maritime (tourisme, pêche, nautisme), il existe une forte concurrence sur le littoral, qu'il soit terrestre ou maritime. Or, l'aquaculture ne peut pas se concevoir sans accès à cet espace car même des cages d'élevage de poisson en mer nécessitent une base à terre sur le littoral. Il en résulte des procédures administratives lourdes (même pour des entreprises de taille modeste) et des conflits d'intérêts difficiles à gérer.

Le foncier est rare sur le littoral martiniquais, entre espaces privés, espaces urbanisés et espaces protégés. S'y ajoutent les contraintes topographiques (falaises) et l'accessibilité aux zones d'exploitation (routes, appontements..).

L'accessibilité au foncier littoral mais aussi la réglementation, et notamment l'étude d'impact et le dossier de demande d'autorisation ICPE (pour des seuils de production annuelle supérieure à 20 tonnes) peuvent être des freins à la mise en place par les aquaculteurs de leur activité. La recherche d'un site propice selon les critères techniques et environnementaux constitue un préalable au projet et à l'étude d'impact.

- **Un milieu naturel particulièrement sensible**

Le développement d'activités économiques ne doit pas a priori se faire aux dépens de la biodiversité environnante. Il doit donc être pris en compte l'accessibilité du milieu récepteur vis-à-vis des rejets d'élevage et des autres sources de perturbations anthropiques (rejets des bassins versants, plaisance).

²⁸ ICPE : installation classée pour la protection de l'environnement.

Les récifs coralliens sont sensibles aux apports en nutriments et devront particulièrement être pris en compte.

La Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) oblige les Etats membres à prendre les mesures nécessaires pour un retour au Bon Etat Ecologique des eaux littorales. Cet objectif implique des investissements considérables en assainissement des eaux usées et pluviales, en mesures agro-environnementales, en traitement des rejets industriels et des élevages. Les élevages en mer ne peuvent techniquement disposer de traitement des rejets et ceux-ci s'effectuent directement dans le milieu. Mais la composition de l'aliment et la méthode de distribution ont fait de gros progrès ces dernières années, permettant de réduire les rejets (aliments non digérés, déchets organiques, déchets phospho-azotés...).

En fonction de la localisation de la ferme et de la courantologie, l'aquaculture marine peut exercer une pression plus ou moins forte sur le milieu récepteur.

Les pressions exercées sur le milieu peuvent être multiples :

- enrichissement des eaux réceptrices en éléments nutritifs et organiques induisant un risque d'eutrophisation des zones côtières (prolifération algale, chute de l'oxygène...),
- accumulation des sédiments organiques et inorganiques des zones côtières (prolifération algale, chute de l'oxygène disponible...),
- impact physique direct des structures d'élevage sur les habitats (récifs coralliens) et aménagements sur le littoral pour les structures à terre,
- impact sur les paysages littoraux et sous-marins,
- contamination de l'environnement et des espèces sauvages par les médicaments et les substances chimiques employées dans l'élevage (antibiotiques, hormones, pigments, vitamines, herbicides, nettoyants, désinfectants...),
- transmission d'agents pathogènes aux espèces sauvages par les espèces introduites,
- interactions génétiques et autres avec les populations sauvages (risques liés à la fuite de poissons d'élevage : dérive génétique, interactions écologiques avec des poissons sauvages, comportements encore mal connus des espèces exotiques),
- introduction d'espèces étrangères qui peuvent concurrencer les espèces locales dans leur milieu naturel,
- dérangement de la faune locale par les opérations liées à l'activité (alimentation, transport, récolte...).

- **Un potentiel élevé de sites maritimes propices, mais demandant à être précisé**

Si les conditions de mer sont relativement propices à l'aquaculture autour de la Martinique (températures, qualité des eaux, protection offerte par de nombreuses baies et le récif barrière, côte

sous le vent), les contraintes des sites en mer sont nombreuses. Elles sont liées notamment aux risques cycloniques, aux courants élevés notamment le long de la côte caraïbe, à la pollution des eaux côtières, à la rareté de l'espace littoral disponible, à la préservation de l'environnement et aux multiples conflits d'usages potentiels.

- **Le manque d'organisation du secteur a entravé le développement de la filière artisanale et a peut-être découragé certains promoteurs**

Le secteur a manqué de structuration pendant plusieurs années. Ce défaut d'organisation a contribué au fait que des projets d'envergure, nécessairement d'initiative collective, n'ont pas été mis en place, alors même que les collectivités locales ont octroyé des sommes significatives pour aider le secteur. Le manque de visibilité pour les tiers qui en résulte peut expliquer en partie la difficulté d'accès aux emprunts bancaires pour les aquaculteurs.

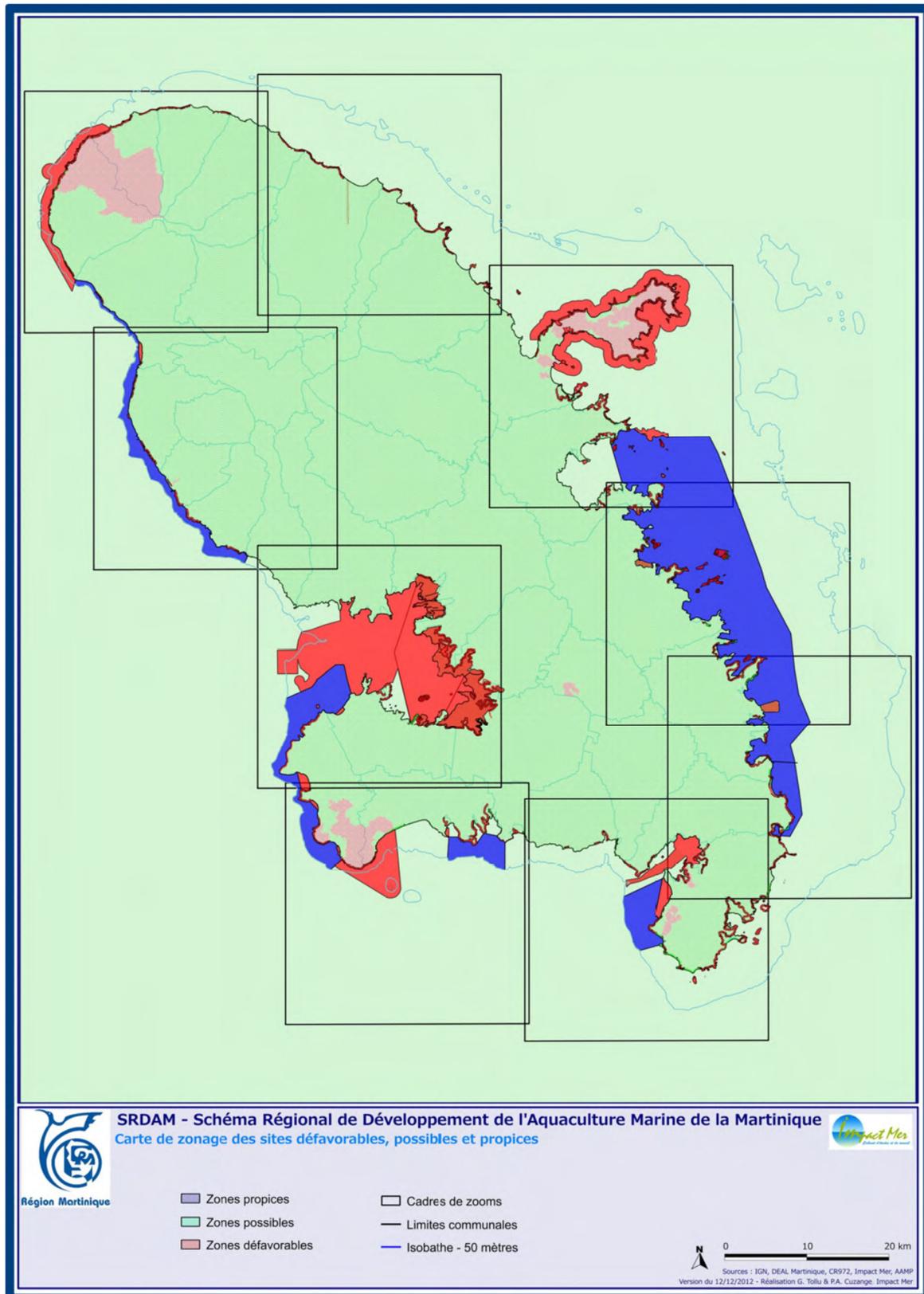
Des initiatives relativement récentes tentent de structurer le secteur en Martinique. Douze (12) producteurs sont regroupés au sein de la COOPAQUAM, afin de mutualiser la collecte, le conditionnement et la distribution des produits des exploitants. Deux autres structures interviennent dans la filière : l'ADAM qui essaie d'impulser une diversification et l'ADEPAM qui apporte un soutien par l'encadrement et l'accompagnement techniques des aquaculteurs.

- **Le manque d'alevins a contribué à l'absence de développement de projets d'envergure**

Cet argument est avancé pour l'élevage du Cobia, mais pas pour le Loup des Caraïbes.

Graphique 5.2.4. Carte de zonage des sites défavorables, possibles et propices

(Source : SRDAM, 2013)



5.2.4. Synthèse sous forme de diagnostic AFOM

Atouts	Faiblesses
Domaine économique	
<ul style="list-style-type: none"> • Des ressources halieutiques abondantes et une grande diversité des espèces • Dispositifs concentrateurs de poissons (DCP) ayant permis un développement significatif de la production et la diversification des espèces pêchées (thon noir, thon jaune...) • La structure de flottille artisanale est pourvoyeuse d'emplois rémunérateurs: 1000 marins-pêcheurs enregistrés et au moins autant non enregistrés • Prix rémunérateurs pour les producteurs • Programme de modernisation de la flotte et des points de débarquement accéléré grâce au FEP²⁹ et Plan pour une Pêche Durable et Responsable • Plan d'apurement du passif des dettes sociales des marins professionnels vis-à-vis du régime spécifique de couverture des marins pêcheurs (ENIM), avec des échéanciers réactualisés suite à la mise en œuvre du Plan CORAIL dans le cadre de la LODEOM en 2009 • Une association (ADEPAM) qui apporte une aide aux exploitants aquacoles et candidats à l'installation depuis 1995 	<div style="background-color: #e0ffff; padding: 5px; text-align: center;">Pêche</div> <ul style="list-style-type: none"> • Un tissu économique fortement atomisé, ce qui a les conséquences suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - difficultés à influencer les pouvoirs publics, - accès limité au crédit - regroupement insuffisant des entreprises afin de réaliser des économies, tant sur les investissements machines, que sur les investissements humains - Equipements de débarquement peu adaptés en termes d'hygiène et de sécurité - Production locale (8000 – 10000 tonnes) nettement inférieure à la consommation (16 000 tonnes) - Potentiel de la pêche hauturière peu exploité : l'essentiel du chiffre d'affaires des pêcheurs se fait sur le pélagique <p>A noter que la faible structuration de la filière de commercialisation et de transformation. et la part importante des activités de pêche qui sont le fait d'une population de pêcheurs non officiels (pêcheurs clandestins, non enrôlés, plaisanciers vendant leurs captures...) conduisent à complexifier l'évaluation des quantités exactement pêchées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une sous-exploitation des DCP • Trop de navires sur un petit territoire • Besoin d'améliorer la traçabilité des produits • Absence de lieux de vente aux normes pour favoriser un regroupement des pêcheurs sur des points • L'activité de transformation des produits est peu développée • Des velléités de structuration d'une filière des produits de la mer existent, mais un maillon manque: les conditions de mise sur le marché des produits pêchés par les professionnels • Absence de spécialistes dans les méthodes de conservation • Absence de schéma de développement de la pêche • Pollution des cours d'eau et de certaines zones maritimes liée au chlordécone: dans 56 % des cours d'eau, l'eau est contaminée ; dans 70 % des cours d'eau les animaux (poissons, crustacés) sont contaminés (source : SDAGE Martinique 2009-2015) • Insuffisance de gestion de la ressource

²⁹ Le FEP sera remplacé par le FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche dans la prochaine programmation 2014-2020).

	<ul style="list-style-type: none"> • Accès limité au crédit <p style="text-align: center;">Aquaculture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence d'espaces prévus à terre par le Schéma d'Aménagement Régional pour l'aquaculture : problème de disponibilité du foncier, manque de possibilités de création de bassins à terre • Problèmes de zones de cantonnement sur les concessions (peu d'aides des banques, lenteurs administratives) • Une organisation dont la structuration mérite d'être encore poursuivie (accompagnement, regroupement) • Absence de logistique de commercialisation • Des consommateurs qui connaissent mal les produits de l'aquaculture • Des contraintes environnementales fortes • Approvisionnement en alevins non sécurisé
--	--

Opportunités	Menaces
Domaine économique	
<p style="text-align: center;">Pêche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un marché local porteur : la consommation locale de poissons s'élève à 16 000 tonnes soit 40 kg/habitant/an (contre 16 Kg/personne/an niveau mondial) • Les marins-pêcheurs et aquaculteurs peuvent mettre en avant leurs professions dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Actions de Développement de Martinique (PADM), du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) et du Programme opérationnel 2014-2020. • Il existe un potentiel exploitable, accompagné par les dispositifs de concentration de poissons (DCP) qui permettent une gestion raisonnée de la ressource • La transformation des produits de la mer permettra la valorisation de certains métiers (suchis, conserves) et le développement de nouveaux métiers (poissonnier, écailler, mareyeur, ...); • Structuration du tourisme lié à l'activité de la pêche encore à développer • Opportunités en matière de coopération régionale <p style="text-align: center;">Aquaculture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le secteur aquacole présente un potentiel de développement surtout dans sa partie marine • Une opportunité pour les aquaculteurs de diversifier leur clientèle auprès des collectivités et cantines 	<ul style="list-style-type: none"> • Expansion des espèces invasives (poisson-lion...) • Une contamination des eaux qui amène une suspicion croissante des consommateurs sur les produits locaux ce qui risque d'impacter gravement à terme la filière (diminution des ventes) • Concurrence des produits importés de plus en plus forte, avec l'amélioration des techniques de conservation et les progrès de la chaîne logistique • Des consommateurs de plus en plus préoccupés par la pollution • Augmentation des prix du gasoil

<p>lorsque le tonnage produit le permettra (pour l'instant les productions sont vendues uniquement en grandes surfaces)</p> <ul style="list-style-type: none">• Un potentiel élevé de sites maritimes propices pour l'aquaculture, mais demandant à être précisé	
--	--

5.3. Des besoins en compétences conditionnés par le développement du secteur

Les besoins en compétences sont identifiés au moyen d'une analyse multifactorielle :

- les besoins perçus par les professionnels, marins-pêcheurs et aquaculteurs ;
- les besoins déterminés par les organisations professionnelles du secteur et les acteurs du développement économique, de l'emploi et de l'insertion, qui ont une vision plus globale, plus prospective ;
- les mutations de nature démographique, socioéconomique, technologiques, réglementaire et environnementale ;
- les projets susceptibles d'impacter la profession.

Ces aspects sont développés dans la partie prospective du présent rapport.

La ligne stratégique qui se dégage pour la Martinique suppose une diversification des prestations offertes et une professionnalisation des acteurs du secteur. Les principaux besoins en compétences correspondants sont :

- des compétences métiers : frigoristes, électronique embarquée, hygiène, aquaponie³⁰...;
- des compétences managériales, notamment la capacité de gérer une petite entreprise;
- des compétences marché, principalement la valorisation et la commercialisation des produits;
- des compétences sociales et culturelles : lutte contre l'illettrisme, formations techniques adaptées à des publics souvent strictement créolophones, sensibilité aux enjeux environnementaux, connaissance des fondamentaux du patrimoine naturel et culturel martiniquais.

Les besoins en compétences concernent autant les patrons que les marins pêcheurs, ainsi que les encadrants intermédiaires (pour les entreprises qui en disposent).

5.3.1. Des compétences métiers seront nécessaires si la pêche au large se développe ou si l'aquaculture se redresse

Pour la pêche

Les besoins recensés sont, dans la perspective du développement du secteur :

- Techniciens frigoristes embarqués (pour les pêches sur plusieurs jours)
- Mécaniciens et métiers relatifs à l'électronique maritime
- Capitaines pour la pêche au large
- Marins spécialisés en hygiène

Bien noter qu'il s'agit de besoins futurs, dans la perspective favorable où la pêche au large se développerait. Il y a actuellement 4 bateaux en état de marche avec des équipements de réfrigération embarqués ; le besoin en techniciens frigoristes ne se ferait ressentir que dans la mesure où le nombre de navires équipés augmenterait.

³⁰ Culture de végétaux en « symbiose » avec l'élevage de poissons; ce serait un secteur innovant d'avenir d'après les experts du séminaire de la CAESM déjà cité

Les pêcheurs ne sont autorisés qu'à vendre du poisson entier. Pour le vendre en darne ou en filet (demande de plus en plus forte pour les poissons pélagiques du large), ils doivent obtenir un agrément. Aucun pêcheur martiniquais n'a cet agrément. Une formation des pêcheurs et des vendeuses en filetage est aussi nécessaire (voir infra).

Pour l'aquaculture

Les entreprises actuelles sont toutes artisanales et généralement familiales. Il y a très peu d'employés. Les entrepreneurs de ce type (et donc les promoteurs nouveaux éventuels) sont de profil bac + 2 aquaculture.

Si des entreprises semi industrielles étaient mises en place, les besoins pourraient évoluer :

- Plus de personnels ouvriers ;
- Des techniciens d'écloserie³¹ ;
- Quelques managers de type ingénieur agroalimentaire ;
- Coté encadrement de la filière, il y aurait des besoins, mais très modestes en terme quantitatif compte tenu de la taille de la filière ;
- Des besoins en emploi induit, éventuellement commun avec la pêche, par exemple, réparation bateau, plongeurs, travaux polyester ...

5.3.2. Des compétences managériales sont nécessaires pour la gestion des petites unités et la mobilisation des fonds publics

D'une façon générale, la professionnalisation en gestion des pêcheurs et aquaculteurs est nécessaire, tant au niveau individuel que pour les associations ou organisations professionnelles. Un minimum de technicité est requis pour mobiliser les aides publiques et les bailleurs de fonds tendent à demander l'engagement dans des démarches de progrès, en contrepartie de leurs aides. Cette tendance va s'accroître avec la programmation 2014-2020 des fonds structurels qui met en exergue l'innovation, mais aussi le « retour sur investissement » des aides accordées.

En ce qui concerne plus particulièrement l'aquaculture, les besoins en compétences suivants sont recensés :

- Techniciens chargés de l'encadrement
- Aquaculteurs de niveau Bac+2 (personnes capables de gérer une entreprise)
- Gestion-comptabilité-informatique, gestion des ressources humaines

³¹ Ainsi que du personnel spécialisé en aquaponie.

5.3.3. Des compétences marché sont nécessaires pour la transformation et la valorisation des produits de la mer

Les besoins en compétences identifiés sont :

- Mareyeurs³²
- Fileteurs³³
- Agents chargés de la transformation et de la valorisation
- Cuisiniers-traiteurs (fabrication de plats cuisinés à emporter à base de produits de la mer)
- Commerciaux en produits de la mer

5.3.4. Des compétences culturelles et sociales sont nécessaires pour une diversification des activités: sensibilisation aux questions environnementales, animation touristique...

Les besoins en compétences identifiés résultent principalement de la nécessaire diversification des activités des pêcheurs, ce qui suppose également une remise à niveau d'une main d'œuvre principalement créolophone :

- Sensibilité aux enjeux environnementaux, pour une exploitation raisonnée des ressources
- Connaissance des fondamentaux du patrimoine naturel et culturel martiniquais, notamment dans la perspective d'élargir les prestations (tourisme bleu, tourisme vert...)
- Remise à niveau pour la main d'œuvre âgée et les bas niveaux de qualification (lutte contre l'illettrisme)
- Formation au français pour les travailleurs créolophones
- Formation technique adaptée au public (créole, oralité...), formation technique *in situ*

5.4. Une offre de formation assurée par l'EFPMA

5.4.1. Etat des lieux : des formations en pêche mais pas en aquaculture

- **L'EFPMA est le seul organisme en Martinique dispensant des formations en pêche, par voies de formation initiale et continue**

Nous renvoyons au chapitre « vue d'ensemble » de ce document pour la présentation de l'offre de formation de l'EFPMA.

En particulier, le Bac pro Conduite et gestion des entreprises maritimes (option pêche) offre les débouchés professionnels suivants :

- A bord du navire de pêche, le marin assure la conduite, la sécurité et l'entretien des appareils. Il veille au traitement et à la conservation des poissons pêchés.
- A terre, il assure la gestion d'armements pour la pêche ; il peut occuper un poste d'agent de maîtrise en entreprise ou travailler au sein d'une organisation professionnelle.

³² Un mareyeur est un commerçant en gros qui vend aux poissonniers et aux écaillers les produits frais de la mer.

³³ Il faut également un agrément pour vendre le poisson en filet (voir supra).

- Selon la taille de l'entreprise du secteur maritime qui l'emploie, le titulaire du bac pro peut exécuter les tâches qui lui sont confiées ou prendre en charge l'encadrement. Il peut être employé, contremaître ou responsable d'entreprise et participer à la gestion.

- **Aucune formation n'est dispensée en aquaculture**

Aucun organisme de formation ne dispense actuellement de formation dans le domaine de l'aquaculture en Martinique. L'EFPMA n'a pas dispensé de formation en aquaculture depuis 2008, car les stagiaires ne parvenaient pas à s'insérer professionnellement.

- **Des établissements dispensent des formations valorisables dans le domaine de la transformation alimentaire et la valorisation des produits de la pêche**

Ces formations sont dispensées sous statut scolaire ou universitaire :

- Bac Pro Technicien vente conseil qualité des produits alimentaires (LPA Robert)
- BTSa Qualité dans les industries alimentaires et les bio-industries (LPO Joseph Pernock)
- DUT Hygiène sécurité environnement (UAG Martinique – IUT)

5.4.2. Diagnostic : plusieurs besoins en compétences ne sont pas couverts par l'offre de formation existante

L'offre de formation actuelle ne permet pas la professionnalisation en gestion des aquaculteurs

Le Bac Pro conduite et gestion des entreprises maritimes de l'EFPMA ne concerne que la formation initiale et le programme concerne la pêche et non l'aquaculture. Cette formation respecte un référentiel national et des modules complémentaires en aquaculture ne peuvent pas être ajoutés. Pour plus de flexibilité, il faut ouvrir des formations de type formation complémentaire d'initiative locale (FCIL), BP Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA) ou des formations en apprentissage.

De même, des formations dispensées dans les établissements agricoles devraient comprendre des modules complémentaires / spécialisations, pour être valorisables en aquaculture :

- BP Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA) (Formation continue ; CFPPA Rivière Pilote et Lorrain)
- BAC PRO Conduite et gestion de l'exploitation agricole (CGEA) (formation continue ; CFPPA Lorrain)
- Bac Pro Conduite et gestion de l'exploitation agricole (statut scolaire ; LEGTA Croix-Rivail)

Un BPREA option aquaculture existe dans le référentiel national de la formation agricole, mais n'est pas mis en place en Martinique. Un projet porté par le CFPPA du Robert et l'EFPMA il y a quelques années n'a pas abouti. Cette formation permettrait de soulager les entreprises aquacoles qui accueillent les stagiaires. Elle donnerait également des perspectives supplémentaires aux stagiaires de l'agriculture-pêche.

En définitive, les besoins en formation locale en aquaculture sont assez faibles et irréguliers. Il n'est pas possible, dans l'état actuel de la filière, d'envisager des formations pérennes sur place.

Toutefois, il existerait des besoins en formation non satisfaits, comme le Brevet professionnel cultures marine, dans l'hypothèse où le secteur se redresserait. Il faudrait alors envisager la mise en place de formations en fonction de la demande, par exemple tous les 3 ans, en regroupant différentes demandes et en optimisant les besoins de plusieurs DOM (Martinique, Guadeloupe, Guyane). L'Ecole de pêches serait un bon outil pour cela.

Des formations doivent être mises en place pour couvrir les besoins en compétences métiers et marché

Des exemples de formation nécessaires au regard des besoins recensés précédemment sont :

- CAP Mareyeur,
- CAP en poissonnerie, mareyage ou alimentation (pour la compétence fileteur),
- Brevet professionnel cultures marines.

Des sessions de formation continue sont utiles pour couvrir les besoins en compétences sociales et culturelles

Ces sessions de formation devront notamment couvrir :

- une sensibilisation aux enjeux environnementaux, pour une exploitation raisonnée des ressources,
- la connaissance des fondamentaux du patrimoine naturel et culturel martiniquais.

Ces sessions de formation ne nécessitent pas beaucoup de temps d'apprentissage par les apprenants, ce qui en faciliterait la mise en place. Ces sessions de formation peuvent être organisées directement par les organisations professionnelles, comme le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM), ou sur appels d'offres du Conseil Régional qui aura été préalablement sensibilisé sur cette thématique par les organisations professionnelles.

5.5. Gestion des ressources humaines et conditions de travail

5.5.1. Des conditions de travail difficiles

Le métier de marin pêcheur est fortement marqué par la tradition. Les conditions de travail des marins pêcheurs martiniquais sont difficiles :

- Le soleil et la réverbération agressent la peau et les yeux,
- des maux de dos sont occasionnés par la petite taille des embarcations, non adaptée à une mer fréquemment agitée,
- des troubles musculo-squelettiques (TMS) sont dus aux levers de nasses.

5.5.2. De nombreux pêcheurs âgés et peu de femmes

Certains pêcheurs peuvent demeurer en activité jusqu'à un âge avancé, puisqu'ils n'ont pas droit à une retraite décente, ayant peu cotisé auparavant.

Cette profession comprend peu de femmes: 27 sur 1 080 marins-pêcheurs enrôlés à la Direction de la Mer (information mise à jour en octobre 2012).

Tableau 5.5.2. Répartition de l'âge des pêcheurs de Martinique								
	<= 20 ans	21-30 ans	31-40 ans	41-50 ans	51-60 ans	61-70 ans	>= 71 ans	Total
Effectifs	18	65	155	341	287	117	85	1068
% du total	1,7%	6,1%	14,5%	31,9%	26,9%	11,0%	8,0%	100,0%

Source: Direction de la Mer; octobre 2012

Chapitre 6. Les métiers de l'étude et de la protection de l'environnement marin

6.1. Champ du secteur : des métiers variés mais peu d'entreprises privées

6.1.1. Des activités de la recherche publique ou privée et celles liées à la protection de l'environnement marin et la gestion des espaces naturels

Ce secteur comprend :

- les activités de la recherche publique ou privée
- les activités des bureaux d'étude du domaine marin et littoral
- les activités liées à la protection de l'environnement marin et la gestion des espaces naturels.

Il existe peu d'emplois salariés réellement dédiés à la préservation des espaces. En effet, la protection de l'environnement renvoie aux emplois liés à la gestion du milieu naturel aquatique (mer, rivières, lacs) et du littoral.

Les employeurs sont principalement les collectivités territoriales, les associations et les parcs naturels régionaux.

Certains emplois sont saisonniers. Dans le secteur associatif, on observe un recours fréquent aux contrats aidés.



Les codes NAF de l'étude et la protection de l'environnement marin sont indiqués dans le tableau ci-dessous, avec quelques exemples d'organismes intervenants. En grisé figurent des codes NAF permettant une activité partielle dans le secteur, mais pas spécifiquement.

Tableau 6.1.1. Codes NAF de l'étude et la protection de l'environnement marin			
Groupe	Codes NAF	Libellés	Exemples d'entreprises / organismes
Métiers de l'étude et de la protection de l'environnement	7022Z	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	
	7112B	Ingénierie, études techniques	Impact Mer, CREOCEAN, EGIS eau (groupe CDC), SAFEGE, Ingefra
	9104Z	Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles	« Littoral et Aménagement »
	7219Z	Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	IFREMER, Institut de Recherche et Développement (IRD)
	8411Z	Administration publique générale	PNRM
	--	Activités portées par des institutions publiques	CEREGMIA (UAG), Contrat du Littoral (CAESM), Contrat de Baie (CACEM), Carbet des Sciences
	9499Z	Activités des organisations associatives	Observatoire Martiniquais des Milieux Marins
	3600Z	Captage, traitement et distribution d'eau	SMDS (SAUR)

Source : Nomenclature des Activités Française

6.1.2. Des métiers variés, des ingénieurs et plongeurs aux brigades du littoral

Activités de recherche publique ou privée, études et vulgarisation des sciences

- Métiers: ingénieurs, chercheurs, plongeurs
- Employeurs : peu d'organismes et peu d'emplois: IFREMER, Institut de Recherche pour le Développement (IRD), Impact Mer, CREOCEAN, Carbet des Sciences, UAG

Métiers de la recherche

Modélisatrice des écosystèmes lagunaires
 Ingénieur en technologie des pêches
 Physico-chimiste
 Chercheur en biologie moléculaire
 Capitaine de navire océanographique
 Ingénieur en traitement du signal
 Ecologiste halieutique
 Pilote d'engins sous-marins
 Economiste des pêches
 Technicienne en biologie moléculaire
 Technicien en génie alimentaire
 Ingénieur en géotechnique
 Maître d'ouvrage des navires océanographiques
 Océanographe physicienne
 Halieute
 Responsable administratif de programme
 Ingénieur sécurité
 Chimiste
 Biologiste marin en aquaculture
 Sismicien

Source: <http://www.ifremer.fr/institut/Travailler-a-l-Ifremer/Regards-d-experts/20-metiers-a-travers-20-portraits>

Protection de l'environnement et gestion des espaces naturels

- Métiers: ingénieurs, plongeurs, géographes; agents de suivi des espaces protégés; brigades du littoral... (développé infra)
- Employeurs:
 - Publiques, principalement: collectivités territoriales (Gestion du Contrat de Baie de Fort-de-France à la CACEM; Direction de l'environnement marin à la DEAL...), PNRM
 - Associations: Observatoire des Milieux Marins de Martinique (OMMM)
 - Peu d'entreprises privées: bureaux d'étude techniques (BET) de type EGIS ou SAFEGE; diversification au domaine littoral de BET comme Ingefra; diversification d'entreprises de distribution d'eau SMDS (groupe SAUR)...

Métiers de l'environnement littoral

Ouvrier côtier: l'ouvrier côtier effectue des travaux de nettoyage, d'aménagement ou d'entretien des sentiers côtiers, dunes, plages, ports, ainsi que de surveillance afin d'assurer un meilleur accueil des usagers. Il est titulaire d'un CAPA travaux paysagers. Il travaille sous l'autorité d'un chef d'équipe (Bac Pro travaux paysagers) et d'un responsable de secteur (BTS des métiers de l'environnement).

Observateur du littoral: technicien de qualification bac+2, l'observateur du littoral joue un rôle important par sa présence permanente sur le littoral, à la surveillance locale de la qualité du milieu.

Garde du Conservatoire du littoral : les gardes du Conservatoire ne sont pas, à proprement parler, agents du Conservatoire, puisqu'ils sont employés, sur ses terrains, par les organismes ou collectivités gestionnaires. Toutefois, le Conservatoire définit leurs tâches, primordiales dans la préservation du patrimoine.

Guide ou technicien du tourisme littoral et maritime : dans ce travail souvent saisonnier, le guide accueille et informe les estivants et les visiteurs. Il développe des activités nautiques ou naturalistes dans des parcs naturels et marins, des ZPS (zone de protection spéciale) littorales.

Garde-rivière : l'État, a décidé de renforcer son action en matière de gestion et de police de l'eau (surveillance des rejets, des auto-contrôles...).

Agent d'entretien d'instruments de mesures automatisées : ces postes (qualification bac+2) existent au sein de cellules qualité des eaux littorales, des services de la navigation fluviale et de quelques associations.

Cadre technique ou conseiller en environnement : les collectivités locales soutiennent également l'emploi en environnement. Ces cadres assument en particulier les spécifications et le suivi des travaux confiés aux sociétés d'études.

Source :

http://envlit.ifremer.fr/infos/actualite/2001/les_metiers_de_la_mer_et_de_l_environnement_et_les_emplois

Fiche métier garde (chasse, pêche, littoral, rivière, parcs nationaux)

Les gardes-chasse, gardes-pêche, gardes du littoral, gardes-rivière et gardes des parcs nationaux ont pour mission de protéger l'environnement, la faune et la flore par des actions de prévention, de répression et d'éducation.

Nature du travail

- **Observer et surveiller**

Les gardes sont comme des « policiers de la nature ». Ils surveillent, recherchent et constatent les infractions aux règlements (chasse, pêche) et dressent des procès-verbaux. Par exemple, le garde-chasse lutte contre le braconnage. Le garde-pêche surveille des pêcheurs inexpérimentés. Le garde du littoral et le garde des parcs sanctionnent les promeneurs indécents ou imprudents. Le garde-rivière prévient les décharges sauvages...

- **Aménager et entretenir**

Les gardes peuvent aussi effectuer des prélèvements et procéder au recensement des espèces animales et végétales. Par exemple, le garde-chasse réintroduit du gibier à certains endroits. Le garde-pêche analyse la qualité des eaux et contrôle le peuplement aquatique. Le garde du littoral aménage des rochers pour abriter les crabes. Le garde des parcs assure le débroussaillage de zones à risques.

- **Accueillir et informer**

Disponibles, ils accueillent et informent le public (promeneurs, chasseurs, pêcheurs...) sur la préservation des milieux naturels. Ils assurent visites thématiques et autres animations, notamment pour les scolaires. Ils gèrent l'entretien des équipements prévus à cet effet (panneaux, sentiers, balisage). Ils peuvent également être mobilisés pour des actions de prévention d'accidents ou pour des opérations de secours.

Compétences requises

- **Érudit et sportif**

Amoureux de la nature et incollable sur les espèces animales et végétales présentes dans son secteur, le garde justifie de solides connaissances en botanique, zoologie et géographie. Sportif et endurant, il est en bonne condition physique pour arpenter les territoires dont il a la charge... et qu'il connaît par coeur.

- **Respectueux de la loi**

Autonome, le garde peut dresser des procès-verbaux en cas d'infraction. Il doit donc parfaitement connaître le droit en vigueur dans sa spécialité (chasse, pêche, rivière, littoral, parcs) et le faire respecter par le public.

- **Et aussi pédagogue**

Régulièrement en contact avec le public (promeneurs, scolaires, chasseurs, pêcheurs...), le garde doit avoir de réelles qualités de pédagogue pour assurer sa mission d'information et d'éducation des écocitoyens.

Accès au métier

Sur concours, essentiellement. Pour devenir garde-chasse, garde-pêche et garde de parcs, il faut réussir le concours national d'agent technique de l'environnement (catégorie C) ou celui de technicien de l'environnement (catégorie B) de la fonction publique.

La spécialité milieux et faune sauvage s'adresse aux futurs gardes-chasse, la spécialité milieux aquatiques aux gardes-pêche, et la spécialité espaces protégés aux gardes de parcs. Attention : ces concours ne sont pas organisés tous les ans. Niveau requis : CAP au minimum pour l'agent technique ; avec un bac au minimum pour

le technicien. À noter : de plus en plus de candidats ont un diplôme de niveau bac + 2 selon les postes et les employeurs.

Le conservatoire du littoral ne recrute, en principe, pas de gardes du littoral. Ce sont les collectivités et organismes gestionnaires (mairies, syndicats intercommunaux...) qui organisent leur recrutement selon des modalités variables. Par exemple : appel à candidatures puis sélection sur dossier, entretien, concours, candidatures spontanées...

Ce sont les collectivités locales (conseils généraux, établissements publics de coopération intercommunale ou syndicats mixtes) et les parcs naturels régionaux qui habituellement recrutent les gardes-rivière. Pour accéder au métier, les formations initiales les plus appréciées sont le CAPA entretien de l'espace rural ou encore un bac technologique. Une formation supérieure après le bac de niveau BTS, BTSA, DUT dans le domaine de l'eau et de la protection de l'environnement est aussi envisageable. À titre d'exemple : le BTSA gestion et maîtrise de l'eau ou le BTS métiers de l'eau.

<http://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Metier/Metiers/garde-chasse-peche-littoral-riviere-parcs-nationaux>

6.2. Le patrimoine marin a une valeur économique *per se* ainsi qu'un potentiel de retombées touristiques

6.2.1. La performance économique du tourisme est liée à la qualité des services collectifs rendus et au patrimoine naturel martiniquais

Deux types de besoins sont intimement liés: certains besoins et métiers doivent être financés par une clientèle identifiée et solvable. D'autres besoins seront en revanche plutôt publics ou collectifs, et il importe de réfléchir à leur identification et à la manière dont seront créés et rémunérés durablement les emplois qui y répondront³⁴.

D'un côté, il ne peut y avoir de croissance de la demande privée solvable liée au tourisme – donc des retombées sur l'emploi – sans service collectif et de sécurité, notamment la sécurité maritime (Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage – CROSS-AG), mais aussi concernant le réseau routier, police et sécurité publique, baignade, santé..., ou de qualité (produits, environnement terrestre, environnement marin, préservation du milieu naturel, urbanisme, paysages...). L'ampleur et la qualité de ces services peuvent d'ailleurs avoir un fort pouvoir attractif sur la clientèle extérieure, autant que sur le bien-être des populations résidentes.

Symétriquement, il ne peut y avoir de développement des emplois collectifs ou publics durables sans des financements provenant indirectement des activités privées et accessoirement des aides et transferts publics (Etat, Europe). Ces financements sont collectés par les impôts, taxes, redevances, cotisations...

Enfin, les biens et les services publics, et plus largement le capital naturel martiniquais et les services rendus par l'écosystème (qualité de l'eau, qualité de l'air, ressources naturelles, ressources vivantes de

³⁴ Une synthèse du séminaire sur les métiers émergents de la filière mer à l'Espace Sud (29 juin 2010) a été exploitée pour cette section.

la mer...) profitent à tous et contribuent aussi à limiter la vulnérabilité de la Martinique aux aléas naturels. Ils constituent une vraie valeur qu'il faut estimer et gérer et qui nécessite des emplois.

Synthèse sur le rôle des écosystèmes marins côtiers

Les relations entre les trois principaux écosystèmes littoraux (mangroves, herbiers et communautés coralliennes) sont garants de leur équilibre mutuel, du renouvellement des ressources marines côtières et de la pérennité d'un patrimoine naturel exceptionnel. Ces milieux sont également des freins à l'érosion marine.

De ce fait, ces trois écosystèmes sont des enjeux primordiaux du point de vue biologique, paysager et économique.

L'ensemble des fonctions biologiques (nursérie, production primaire...) et physiques (protection des côtes) ne peuvent être assurées que par des écosystèmes fonctionnels, c'est-à-dire en bon état de santé (des communautés coralliennes en bon état de santé et recrutantes, des herbiers de phanérogames climaciques, des mangroves intègres) et dont les liens fonctionnels sont préservés (échanges de matière et de nutriments, migrations d'individus à différentes échelles de temps). Le maintien de l'intégrité de ces écosystèmes côtiers et de leurs relations fonctionnelles est donc un enjeu majeur.

Le bon état de santé écologique de l'écosystème marin est ainsi garant (liste non exhaustive):

- d'une attraction touristique majeure,
- du maintien de la pêche artisanale,
- de la protection du littoral contre les fortes houles,
- de l'assainissement des eaux : herbiers et mangroves possèdent une importante capacité de filtration et empêchent l'étouffement du récif par sédimentation.

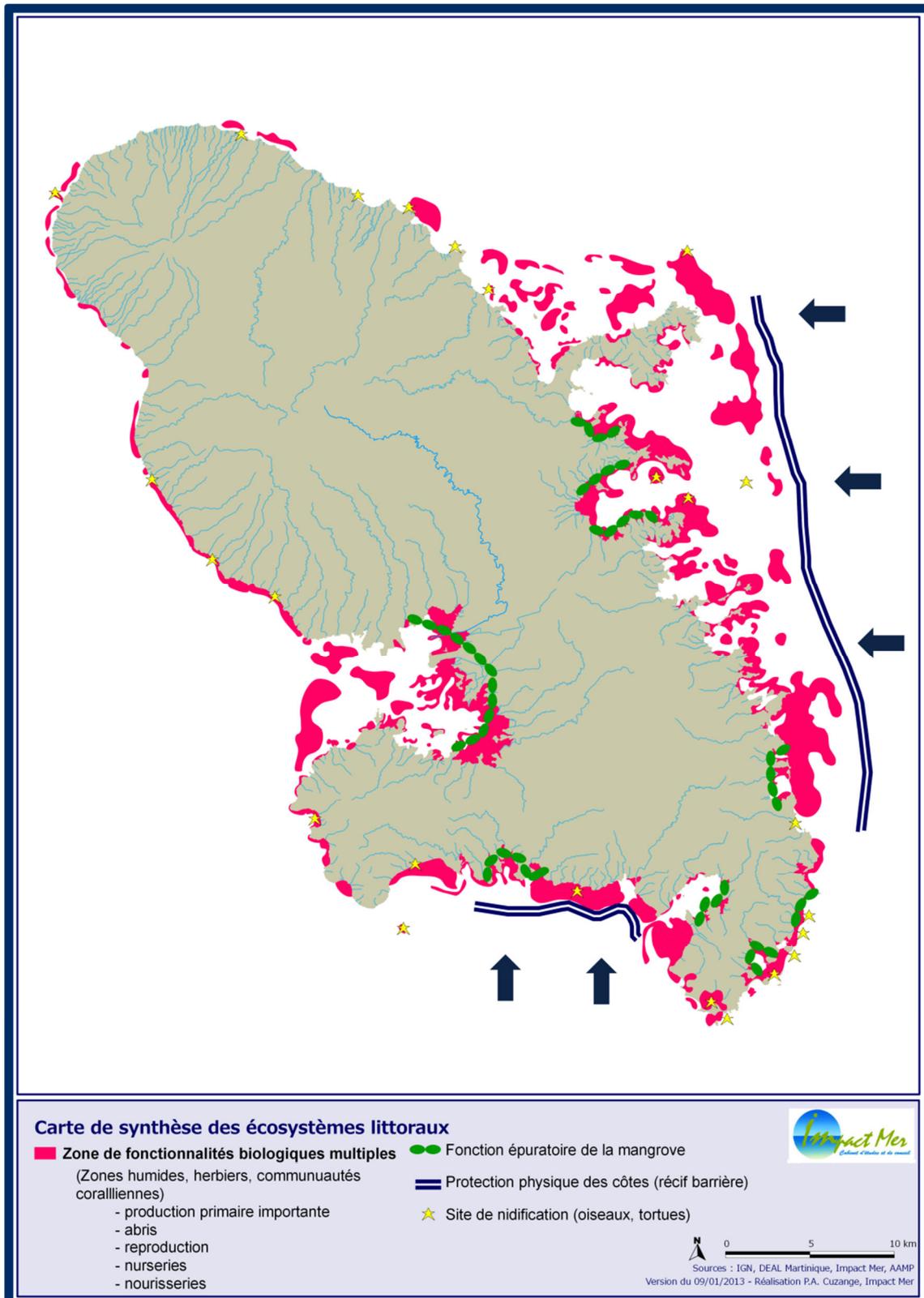
Selon Failler (2010)³⁵, **la valeur économique et sociale des récifs coralliens et écosystèmes associés de la Martinique est évaluée annuellement à 245 M €**. Ce sont les herbiers et les mangroves qui contribuent le plus (par hectare) à la création de cette valeur monétaire. Ils doivent donc bénéficier de mesures de protection et surtout de valorisation au même titre que les récifs coralliens qui font déjà l'objet d'une attention particulière. **Le coût de l'inaction publique est estimé quant à lui à environ 2 M € par an** pour l'ensemble des récifs coralliens et écosystèmes associés (coût dû à la perte économique auquel il convient d'ajouter celui de la restauration des écosystèmes endommagés).

Source : SAR de Martinique – diagnostic (mars 2013)

La Figure 6.2.1 ci-dessous localise les herbiers de phanérogames marines, les zones humides et les communautés coralliennes.

³⁵ Failler P., E. Pêtre, F. Charrier, J.-P. Maréchal, 2010. Détermination de la valeur socio-économique des récifs coralliens et écosystèmes associés (mangroves, herbiers de phanérogames, zones littorales envasées) de Martinique, Rapport final, IFRECOR, 112 p.

Figure 6.2.1. Synthèse de la fonctionnalité des écosystèmes littoraux
 (Source : Impact Mer in SAR de Martinique – diagnostic ; mars 2013)



6.2.2. Les acteurs et les pouvoirs publics doivent entreprendre des actions urgentes afin de protéger l'environnement, éduquer et sensibiliser les populations

Les dégradations climatiques et les problèmes liés à la pollution viennent menacer la biodiversité et compromettre l'équilibre environnemental. C'est pourquoi le contexte législatif impose la préservation de l'environnement, comme le Grenelle de l'environnement. De même, le Grenelle de la Mer a des dimensions économiques et sociales, mais aussi environnementales.

Les acteurs et les pouvoirs publics doivent entreprendre des actions urgentes afin de protéger l'environnement, éduquer et sensibiliser les populations. En effet, les problèmes suivants doivent être traités :

- les aspects liés à la pollution: métaux lourds liés aux peintures antifouling (certes, utilisées de moins en moins), pollution bactériologique résultant de l'utilisation des sanitaires sur les bateaux, pollution liée aux activités de carénage... ;
- les dégradations physiques: impact des ancrs sur les fonds marins, absence de corps morts... ;
- et plus généralement les altérations paysagères visuelles.

En outre, la mise en valeur des milieux naturels peut contribuer à optimiser les retombées économiques du nautisme.

Par ailleurs, le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) de la Martinique est en cours de révision (depuis octobre 2012). Le CEP mer doit être mis en cohérence avec le SAR, notamment pour la partie concernant le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM).

Un schéma régional de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) est en cours d'élaboration par la Région Martinique³⁶, comme il doit se faire dans toutes les régions françaises.

6.2.3. Un des principaux freins au développement du secteur est la méconnaissance de son potentiel d'emplois durables

Les principaux freins à desserrer pour que les activités de l'étude et de la protection de l'environnement marin se développent sont :

- la nécessité d'une prise de conscience de la population sur la possibilité de génération d'emplois durables par le milieu marin,
- une perte de la connaissance de la mer,
- un manque de compétences locales, d'où un recours à des bureaux d'études de France métropolitaine,
- un manque de communication entre les acteurs (chercheurs, secteur public, bailleurs privés, tissu associatif), qui rend difficile l'identification des actions de chacun.

³⁶ Information mise à jour en octobre 2012.

6.3. Des besoins en compétences conditionnés par un interventionnisme public

6.3.1. Des besoins en compétences subordonnées à la mise en œuvre d'actions de protection de l'environnement

Les besoins en compétences identifiés spontanément par les entreprises et les donneurs d'ordre sont liés à la montée des préoccupations environnementales.

Les métiers permettant d'exercer des activités de protection de l'environnement

La protection de l'environnement consiste à: mettre en place des outils de protection (projets portés par les collectivités), évaluer l'impact des déchets industriels sur l'environnement (marin) (obligation des industriels), surveiller la qualité des habitats marins (être sur le terrain), surveiller l'humain (brigades) et éduquer. Les métiers permettant d'exercer ces activités sont, notamment:

- Agents de suivi des espaces protégés,
- Techniciens, agents de terrain,
- Animateurs, brigades du littoral,
- Scientifiques,
- Educateurs.

Des exemples concrets d'actions nécessaires pour la protection de l'environnement, porteuses d'emplois sont :

- dans le domaine de l'épuration : le traitement des eaux boueuses en Martinique et l'épuration des algues sur les coraux
- dans le domaine de la valorisation du milieu marin : la promotion de la découverte du monde marin en lien avec les activités sportives et la labellisation-qualité des activités économiques autour du milieu marin. C'est pourquoi la création d'un « parc marin » sur l'ensemble de la Martinique serait appropriée³⁷.

Une volonté politique de développer la Martinique en valorisant la mer est nécessaire

Les statuts de l'espace littoral, terrestre et maritime sont divers, et les compétences sont réparties entre de nombreuses instances, ce qui ne facilite guère la protection, la gestion et la valorisation de ces richesses naturelles et culturelles.

En amont des espaces d'échanges qui doivent être mis en place pour remédier à cet éclatement³⁸, une volonté politique de développement de la Martinique en valorisant la mer et le littoral est nécessaire pour que ces métiers se traduisent en emplois et donc pour que les besoins en compétences se matérialisent. La formation de pédagogues pour convaincre les élus de définir et mettre en œuvre un tel schéma de développement paraît appropriée.

³⁷ L'Agence des Aires Marines Protégées projette de lancer une série d'études en vue de la création d'un parc marin (information mise à jour lors d'un groupe de travail tenu le 21 septembre 2012).

³⁸ Voir plus bas un exemple avec le Contrat du littoral.

Ces activités portent sur des « biens publics » et ne sont pas suffisamment rentables financièrement pour qu'elles puissent être mises en œuvre par la seule initiative privée. C'est ainsi que plusieurs associations et les emplois offerts, comme les ouvriers côtiers, peinent à se pérenniser, à l'instar de « l'Association des éboueurs de la mer » ou telle ou telle association dédiée à l'observation des tortues ou autres mammifères marins. Comme conséquence, les expériences de ces associations ne sont pas capitalisées.

Les entreprises spécialisées menant des activités d'études et de recherche éprouvent également des difficultés. Si la demande en prestations a sensiblement augmenté avec la publication de la Directive-Cadre sur l'Eau européenne (DCE) en 2000, d'autres obstacles sont signalés, comme le coût des matériels et la nécessité de disposer de personnel très compétent et très spécialisé, donc forcément rare. C'est pourquoi les entreprises les plus dynamiques ont développé des partenariats avec des universités et des organisations de recherche publique pour mener des actions communes, tant en Martinique qu'en matière de coopération (voir quelques opérations infra).

6.3.2. Les projets recensés concernent autant la valorisation du patrimoine marin que la restauration du littoral et la coopération

Des projets ou démarches en cours pourront générer des emplois si les compétences idoines sont anticipées :

- la création de sentiers sous-marins : plongeurs, animateurs en milieux marins, maîtres-nageurs sauveteurs... ;
- la mise en valeur du patrimoine culturel marin, appelant notamment des compétences en archéologie marine ;
- la redécouverte des activités traditionnelles, ce qui peut constituer une source de revenus de diversification pour les pêcheurs ou les artisans ;
- la recherche et l'innovation concernant les énergies marines renouvelables, nécessitant des ingénieurs spécialisés ;
- l'assainissement des eaux usées sur le littoral, qui fait le lien entre terre et mer et qui appelle des savoir-faire spécifiques ;
- l'exportation à l'échelle régionale de savoir-faire local (voir infra) ;
- les projets de restauration du littoral de la Martinique (voir infra).

Les opérations de coopération / d'exportation de savoir-faire à l'échelle régionale doivent être multipliées

Nous fournissons trois exemples de programmes de coopération financés par le programme opérationnel INTERREG Caraïbes IV. L'exportation à l'échelle régionale du savoir-faire local permet d'élargir les niches pour les compétences locales et ce type d'opérations doit être reproduit par le plus grand nombre d'acteurs.

Ces programmes reposent sur des compétences variées, en biologie, géographie, systèmes d'information géographique, environnement, aménagement, y compris la capacité à travailler dans le cadre d'équipes pluri-disciplinaires.

Le programme CARIBSAT (coordonné par l'IRD)

Projet de recherche pour la télédétection et le suivi de l'environnement par image satellite; consiste à concevoir et mettre en œuvre un Observatoire sur l'Environnement à l'échelle des petites Antilles, basé sur un Atlas géographique dynamique alimenté par l'acquisition et le traitement d'imageries satellitaires, de données environnementales sol et de chroniques hydrométéorologiques.

A travers le projet CARIBSAT, la télédétection et l'approche spatiale constituent :

- une plateforme de collaboration multidisciplinaire de recherche scientifique,
- un outil de formation d'étudiants et d'experts,
- un outil d'évaluation, de gestion et d'aménagement des territoires considérés,
- un vecteur de rapprochement entre acteurs publics et privés dans chaque île, de collaboration régionale dans la caraïbe et d'ouverture à la coopération européenne et internationale.

Le projet CARIBSAT utilise des images SPOT et radar (ENVISAT) acquises par la station SEAS de Guyane. La plateforme opérationnelle du projet est domiciliée à la Martinique.

Ce projet associe tous les acteurs du milieu marin pour permettre la création d'un certain nombre d'emplois et d'actions de protection sur le territoire de l'Espace Sud.

<http://caribsat.teledection.fr/index.php>

Le programme MAGDALESA (coordonné par l'IFREMER)

Ce programme consiste notamment à installer des dispositifs de concentration des poissons ancrés, afin de faciliter la pêche de poissons du grand large à de petites embarcations, le tout à moindre coût, et d'empêcher le pillage des ressources coralliennes.

<http://www.magdelesa.eu/Zoom-Illustrations/Colloque-DCP-Tahiti-2011>

Le programme de protection et de valorisation des zones humides littorales de l'Espace Caraïbes (coordonné par l'ONF Guadeloupe)

visé à améliorer la prise en compte de ces milieux naturels grâce à la coopération

http://www.onf.fr/projets_europeens/sommaire/en_cours/interreg_zones-humides-littorales_caraibes/interreg_caraibes/20100510-130800-187538/@@index.html

Les projets de restauration du littoral

La zone côtière est un éco-socio-système qui cumule aléas naturels, productivité naturelle extraordinaire, pressions anthropiques, risques technologiques et valeur patrimoniale et culturelle. Les statuts de l'espace littoral, terrestre et maritime, sont divers, et les compétences sont réparties entre de nombreuses instances, ce qui ne facilite guère la protection, la gestion et la valorisation de ces richesses naturelles et culturelles. Il existe des schémas d'aménagement tels que le SAR-SMVM ou de développement durable tels que les projets d'aménagement et de développement durable (PADD) des EPCI³⁹, le schéma de développement et d'aménagement touristique (SDAT), le schéma martiniquais de développement économique (SMDE) ou l'Agenda21 du Conseil Général de Martinique, mais ils ne répondent pas à la nécessité d'une spatialisation et d'une gestion globale des milieux littoraux, terrestres et maritimes.

C'est pourquoi il convient d'engager des actions concrètes de restauration du littoral pour mettre en place une structure en charge de la protection du littoral et du domaine maritime.

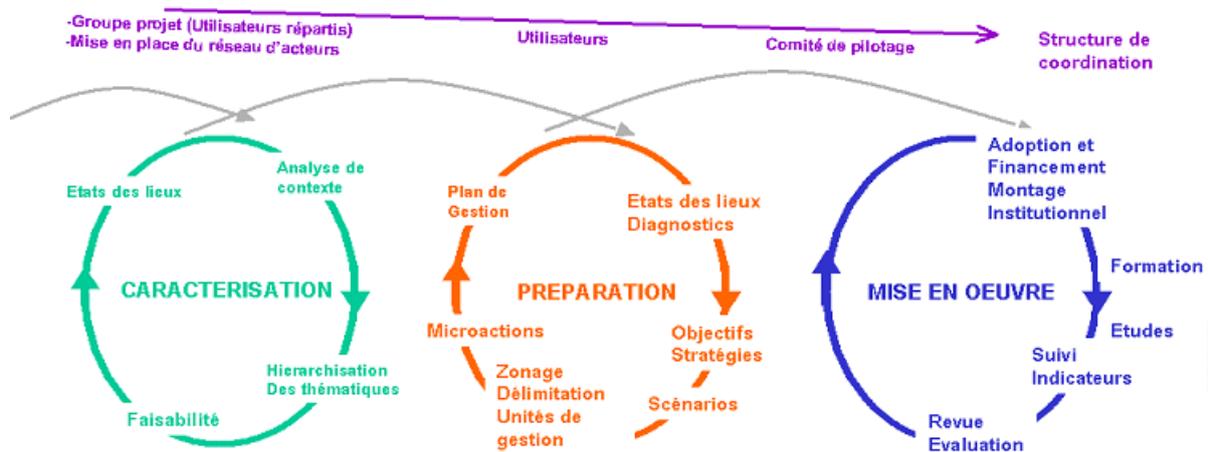
Sur le terrain, la compétence de police est bien souvent sectorielle, c'est à dire un acteur et une procédure pour chaque problème, d'où l'éclatement des responsabilités que chacun constate aujourd'hui et qui freine toute tentative de gestion concertée des milieux marins... L'organisation actuelle ne suffit plus à traiter la complexité dynamique dans l'espace faisant interface entre terre et mer et dans le temps.

Tout projet d'aménagement (portuaire ou autre) ou de développement d'activités (sur le littoral ou le plan d'eau) doit faire l'objet d'une réflexion globale et rigoureuse, afin de réduire l'impact sur le milieu naturel et les risques de conflit entre les usagers.

D'où la nécessité d'engager des actions concrètes de restauration du littoral largement médiatisées pour mettre en place à terme et le plus rapidement possible une structure en charge de la gestion du littoral et du domaine maritime, associée à une méthode de démocratie participative associant autant les acteurs économiques que la population, les institutions, les collectivités, les associations et les scientifiques.

³⁹ EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

Graphique 6.3.2. : De l'état des lieux à la mise en œuvre



Source du Schéma: IFREMER

Des démarches de restauration du littoral engagées sont les suivantes⁴⁰ :

- le Contrat littoral de l'Espace Sud (voir encadré infra),
- la création d'une réserve marine du Prêcheur, faisant l'objet d'une démarche participative à l'initiative du Conseil Régional de Martinique (travaux en cours)
- La sécurisation de la Baie de Génipa (Ducos) par une réserve naturelle,
- l'extension marine de la Réserve de la Caravelle,
- l'extension marine de la réserve ornithologique des Ilets de Sainte-Anne.

Le Contrat littoral de l'Espace Sud

Pour améliorer la qualité des eaux

Depuis le 27 janvier 2011, l'Espace Sud Martinique s'est engagé dans une démarche globale prenant en compte l'ensemble des bassins-versants des communes côtières de son territoire, dans le but d'améliorer la qualité des eaux littorales. Forte d'une première expérience en matière de protection du littoral, la communauté d'agglomération du Sud a la volonté de développer une politique de gestion intégrée de toute la zone côtière du Sud, en instaurant un contrat littoral.

La volonté affichée des élus de l'Espace Sud est de regrouper des projets transverses, tels que la structuration de la filière nautique ou encore le projet de coopération Caribsat, afin d'intégrer les volets économique, environnemental et d'aménagement, indispensables pour le développement durable du sud de l'île.

L'objectif de ce futur contrat littoral est de développer, en collaboration avec les partenaires, des actions de recherche scientifique incluant le profil de vulnérabilité des eaux de baignade et le diagnostic des masses d'eau. De plus, des actions opérationnelles, telles que la certification de ces eaux ou encore l'organisation des mouillages, seront des axes forts contenus dans ce contrat environnemental.

⁴⁰ Sources : les participants au groupe de travail du 21 septembre 2012.

53% du littoral de l'île et de nombreux écosystèmes

Les communes côtières de l'Espace Sud occupent 53% du littoral de la Martinique. C'est un littoral pluriel et remarquable qui s'étale de Ducos au François; il y fusionne un grand nombre d'écosystèmes.

- Une vaste zone de mangrove, tout d'abord, qui se situe principalement dans le secteur de Génipa ou encore au niveau de la baie de Massy-Massy au Vauclín.
- On y distingue aussi des anses sableuses regroupant de nombreux sites de ponte de tortues marines et trente-sept sites de baignade contrôlés.
- De plus, de nombreuses platures récifales d'origine corallienne vers Sainte-Luce, et des récifs frangeants sur la côte atlantique forment aussi le magnifique littoral du Sud.
- Enfin, les nombreux îlets du François et de Sainte-Anne qui abritent une réserve ornithologique méritent aussi une très grande attention.

Objectiver les principes du développement durable

Les enjeux environnementaux du contrat littoral diffèrent d'un secteur géographique à l'autre, en fonction notamment de la dynamique littorale (hyper-sédimentation des baies et érosion des anses). De plus, les activités humaines comme l'urbanisation et les eaux usées, la plaisance, la pêche et l'aquaculture ont des effets quelques fois irréversibles sur le littoral.

Bientôt, les élus de l'Espace Sud s'attacheront à installer un comité littoral rassemblant les maires des différentes communes, et toutes les institutions et personnes qualifiées, dans l'objectif de valider les enjeux transversaux et spécifiques, afin de prioriser les actions nécessaires pour protéger ce littoral et les activités qui y sont associées.

Ce comité littoral aura la mission de s'assurer que tous les principes qui authentifient une démarche de développement durable, tels que la démocratie participative, l'intégration des volets économiques, culturels, sociaux et environnementaux et la vision prospective combinée aux actions locales, soient respectés.

Source: Quotidien France Antilles 14 février 2011

<http://www.martinique.franceantilles.fr/regions/sud/l-espace-sud-lance-son-contrat-littoral-14-02-2011-102164.php>

6.4. Une offre de formation locale relativement large, si on prend en compte des spécialités générales comme la géographie

Synthèse introductive – l’offre de formation locale est relativement large :

- Le COMASSUB (Comité Martinique des sports subaquatiques) propose des **formations fédérales de plongeur**.
- **Pour la recherche et les études sur le milieu marin**, l’UAG Pôle Martinique offre depuis 2012 un Master en gestion et expertise des milieux littoraux. Des études doctorales sont possibles au laboratoire Archéologie industrielle, histoire, patrimoine (AIHP-Géode)⁴¹ de l’UAG Pôle Guadeloupe. De plus, les formations de l’UAG dans les spécialités de la géographie, de l’environnement et du tourisme peuvent être valorisées dans ce domaine.
- L’offre de formation pour la **surveillance et la protection de l’environnement littoral** est assurée principalement par l’enseignement agricole. Plusieurs formations sont proposées en Martinique, par voie de formation initiale, apprentissage et formation continue, du CAPA (entretien de l’espace rural, travaux paysagers) au BTSA (gestion et maîtrise de l’eau) et la licence professionnelle (Protection de l’environnement spécialité aménagement et gestion des ressources en eau en milieu tropical; CNAM – LEGTA Croix-Rivail (cours de soir)). Les titulaires de ces diplômes doivent alors passer un concours pour être garde du littoral ou garde pêche (voir fiche métier garde en 6.1.2 supra).

Statut scolaire et universitaire	Apprentissage	Formation continue
CAPA et Bac Pro Travaux paysagers CAPA et Bac Pro Services en milieu rural BTS hygiène, propreté, environnement	CAPA Travaux paysagers CAPA Services en milieu rural BPA Travaux des aménagements paysagers BTSA Gestion et maîtrise de l’eau	CAPA Travaux paysagers (CFPPA) CAPA Entretien de l'espace rural CAPA Services en milieu rural Bac Pro Aménagements paysagers MAET (Mesures Agro Environnementales Territoriales) Licence Pro Protection de l’environnement spécialité aménagement et gestion des ressources en eau en milieu tropical; CNAM – LEGTA Croix-Rivail (cours de soir) TP V et IV AFPAM et Greta

⁴¹ Ce laboratoire a ainsi réalisé une étude historique du patrimoine sous-marin de la rade de Pointe-à-Pitre

6.4.1. Etat des lieux : une seule formation directement liée à l'étude et la protection de l'environnement marin, mais des formations dans d'autres disciplines valorisables

Une seule formation directement liée à l'étude et la protection de l'environnement marin est en cours d'ouverture en Martinique (Master en gestion et expertise des milieux littoraux). Des études doctorales sont possibles au laboratoire Archéologie industrielle, histoire, patrimoine (AIHP-Géode)⁴² de l'UAG Pôle Guadeloupe. Les autres formations disponibles sont des formations en tourisme, géographie, environnement, plongée et animation sportive que les apprenants pourront valoriser dans le domaine de l'étude et la protection de l'environnement marin.

Tableau 6.4.1. Offre de formation dans le secteur des métiers de l'étude et la protection de l'environnement marin		
Diplôme / brevet	Organisme de formation	Observations
Master en gestion et expertise des milieux littoraux	UAG Pôle Martinique	En cours d'ouverture (information mise à jour lors du groupe de travail sur ce groupe, le 21 septembre 2012)
Master en tourisme durable et aménagement	UAG Pôle Martinique	La spécialité gestion des projets touristiques peut être valorisée dans le cadre des études et la protection de l'environnement marin
Archéologie sous-marine Exemple: étude historique du patrimoine sous-marin de la rade de Pointe-à-Pitre	Laboratoire Archéologie industrielle, histoire, patrimoine (AIHP-Géode) de l'UAG Pôle Guadeloupe	Travaux d'études et de recherche (1)
Licence et Master Biologie, environnement et sciences de la terre	UAG Guadeloupe	Certaines unités capitalisables concernent l'environnement marin et littoral
Licence et Master Géographie	UAG Martinique	Certaines unités capitalisables concernent l'environnement marin et littoral
BTSA Gestion et maîtrise de l'eau	CFA Agricole	
Licence Pro Protection de l'environnement spécialité aménagement et gestion des ressources en eau en milieu tropical	CNAM – LEGTA Croix-Rivail	Cours du soir
BTS hygiène propreté environnement	Lycée Professionnel (LP) Dumas Jean-Joseph	La partie assainissement de cette formation peut permettre d'exercer une activité dans le domaine de la protection des milieux marin et littoral
CAPA et Bac Pro Travaux paysagers	Etablissements d'enseignement agricole	Travaux paysagers côtiers
Certificat d'aptitude professionnelle maître-nageur sauveteur	CERFASSO	Par exemple, utile pour la création de sentiers sous-marins
Unité Complémentaire Plongée au BPJEPS Activités aquatiques	CERFASSO	Par exemple, utile pour la création de sentiers sous-marins
Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant-animateur technicien de la jeunesse et des sports (BAPAAT)	CERFASSO	
Formations fédérales de plongeur	COMASSUB (Comité Martinique des sports subaquatiques)	Par exemple, utile pour la création de sentiers sous-marins
Sigles : BPJEPS: Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports (Ministère de la Jeunesse et des Sports; Niveau IV) ; CERFASSO: Centre Régional de Formation des Animateurs Sportifs et Socio-Educatifs (service de la DRJSCS)		
Sources : UAG, Rectorat, DAAF, DRJSCS – contributions au CPRDFP (septembre 2011)		
(1) Source: http://www.port-guadeloupe.com/fr/images/stories/DP_numrique.pdf		

⁴² Ce laboratoire a ainsi réalisé une étude historique du patrimoine sous-marin de la rade de Pointe-à-Pitre

6.4.2. Diagnostic : l'offre de formation couvre les besoins en compétences

Métiers des études et recherche : il ne paraît pas utile d'enrichir l'offre de formation existante

Les compétences nécessaires sont pointues. Les organismes et bureaux d'études concernés recrutent des personnes formées en France métropolitaine, originaires ou non de la Martinique. La seule formation directement liée est un Master en gestion et expertise des milieux littoraux, en cours d'ouverture à l'UAG.

La question de l'ouverture d'une filière ingénieur dans le domaine de l'océanographie, milieu marin, mieux littoraux est posée⁴³. Le problème de la capacité d'absorption par le marché du travail de plusieurs cohortes successives de personnes formées ne peut pas être ignoré, dans un domaine aussi pointu. A noter que l'IFREMER offre la moitié des emplois de la recherche marine en France.

De plus, il faut tenir compte du fait que la compétence la plus recherchée est la capacité à s'insérer dans une équipe pluridisciplinaire, comme l'illustrent les programmes de coopération présentés plus en avant.

Il en résulte que, même si l'offre de formation est relativement modeste aux Antilles-Guyane, il ne paraît pas pertinent de l'élargir, à tout le moins à brève échéance.

Métiers de la surveillance du littoral et de l'animation : l'offre de formation convient

Les formations proposées par les établissements agricoles et le CERFASSO paraissent couvrir les besoins en compétences au regard des mutations en cours et des projets connus.

Le vrai problème posé est celui de la pérennisation des structures intervenantes, comme déjà signalé. Si une véritable volonté politique de « développement par la mer » s'affirme et que les associations sont aidées, alors une densification de l'offre de formation deviendra nécessaire.

⁴³ Sur le modèle du diplôme d'ingénieur Génie de l'environnement spécialité matériaux ouvert à l'UAG Pôle Martinique à la rentrée 2012, en convention avec l'Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs en Arts Chimiques Et Technologiques (ENSIACET) (Ecole d'ingénieur; la première année se déroule à Toulouse ; le recrutement est ouvert aux étudiants titulaires d'un DUT ou d'une licence de sciences physiques)

6.5. Gestion des ressources humaines et conditions de travail

6.5.1. Un recours à des compétences non locales pour les études

Les bureaux d'études embauchent peu localement et font valoir des difficultés à trouver du personnel sur place, les personnes qualifiées étant davantage attirées par la fonction publique. Ces BET recourent aux mutations au sein de leur groupe d'appartenance ou embauchent les néo-diplômés des grandes écoles ou des universités françaises. A noter que les Antillais issus de ces filières peuvent préférer commencer leur carrière dans une entreprise de France continentale plutôt que de rentrer immédiatement dans leur département d'origine.

En revanche, les laboratoires de recherche de l'UAG (GEODE Caraïbe et CEREGMIA) ont des doctorants principalement antillais.

6.5.2. Des emplois saisonniers et des conditions de travail précaires pour la surveillance des espaces protégés

L'activité de surveillance des espaces protégés s'exerce principalement lors des périodes d'affluence, notamment pendant les vacances scolaires. Les employeurs sont majoritairement des associations, qui ne disposent pas de sources de revenus conséquentes. Il en résulte que de nombreuses associations ne parviennent pas à se pérenniser et donc que les conditions de travail des employés sont pour le moins précaires. Un recours fréquent aux contrats aidés est également constaté.

Partie B. Orientations et objectifs stratégiques

L'arborescence de déclinaison de la stratégie de gestion anticipée

La stratégie de gestion anticipée retenue par les commanditaires du CEP Mer se décline en 3 orientations, 10 objectifs stratégiques et 24 actions, selon l'arborescence suivante :

Orientation stratégique	Objectifs stratégiques	Actions	Pilotes	Publics cibles	Horizon de réalisation		
					2013	2014-15	2016-17
1. Eclaircir l'horizon économique du secteur	11. Créer les conditions favorables à la pérennité des activités	A111. Créer une Maison de la Mer, observatoire et lieu d'échanges	Région, DM, FIN, CRPMEM	Professionnels des métiers de la mer Pratiquants des activités sportives et de loisirs nautiques, associations Jeunes et adultes susceptibles d'être attirés par les métiers de la mer		X	
		A112. Faire évoluer la réglementation économique et les dispositifs d'aide	Région	Marins pêcheurs et professionnels des services de soutien à terre Professionnels de la filière nautique Jeunes et adultes susceptibles d'être attirés par les métiers de la mer		X	X
	12. Faire du nautisme un moteur du développement de la Martinique	A121. Renforcer les capacités d'accueil pour le nautisme	Conseil Régional	Communes, promoteurs, plaisanciers	X	X	X
		A122. Accompagner les métiers connexes aux marinas par des formations adaptées et de la communication sur l'intérêt à diversifier les activités	FIN	Entreprises de services de soutien à terre		X	X
		A123. Asseoir les activités sportives et de loisirs, en les aidant à se structurer et au moyen d'actions de communication	Conseil Régional	Pratiquants des activités sportives et de loisirs nautiques, associations	X	X	
		A124. Travailler l'image du nautisme martiniquais, au moyen de l'évènementiel et en valorisant la sécurité	Région	Touristes étrangers	X	X	
	13. Mettre en place des outils partagés tant pour les marins-pêcheurs que pour les aquaculteurs	A131. Poursuivre le développement et l'équipement des ports de pêche, en favorisant notamment la pêche hauturière	Conseil Général	Pêcheurs		X	X
		A132. Renforcer la qualité des services de soutien à terre pour la pêche	Conseil Général	Pêcheurs Entreprises de services de soutien à terre		X	X
		A133. Aquaculture : mettre en place un outil collectif de gestion alevins, se diversifier vers d'autres espèces et échanger avec les autres usagers du littoral	Conseil Régional	Aquaculteurs		X	X

	14. Encourager les comportements écoresponsables	A141. Pérenniser les activités de protection du littoral, en mettant en place un pôle de compétences mer, en définissant un label « Martinique propre » et au moyen d'appels à projets	Conseil Régional	Acteurs de la protection des milieux marins et littoraux, population en général	X	X	
		A142. Favoriser un nautisme plus respectueux de l'environnement par une organisation plus stricte du mouillage forain et une politique volontariste de gestion des épaves	Direction de la Mer	Plaisanciers		X	

Orientation stratégique	Objectifs stratégiques	Actions	Pilotes	Publics cibles	Horizon de réalisation		
					2013	2014 -15	2016 -17
2. Améliorer la gestion des ressources humaines	21. Poursuivre les actions menées pour valoriser l'image de la profession	A211. Communiquer sur la diversité des métiers de la mer et montrer que ces métiers sont accessibles aux Martiniquais	Rectorat, Direction de la Mer, FIN	Jeunes martiniquais	X	X	
		A212. Clarifier les filières de formation pour les jeunes et les prescripteurs	Rectorat, Direction de la Mer, FIN	Jeunes martiniquais, prescripteurs de formation (CIO...)	X	X	
	22. Améliorer les conditions de travail dans les métiers de la mer	A221. Continuer d'informer les entreprises de la filière nautisme et de la filière pêche sur les risques professionnels	CGSS	Entreprises du nautisme et pêcheurs	X	X	
	23. Professionnaliser la gestion des entreprises	A231. Préparer les chefs d'entreprise et leur conjoint à la GRH et la GPEC	DIECCTE	Entreprises du nautisme, pêcheurs, organisations professionnelles et assimilées : FIN, CRPMEM	X	X	X
		A232. Préparer les chefs d'entreprise et les pêcheurs à l'élargissement des compétences attendues et mettre en place un centre de gestion des entreprises de pêche	FIN et CRPMEM	Chefs d'entreprise et leur conjoint ; marins-pêcheurs	X	X	

Orientation stratégique	Objectifs stratégiques	Actions	Pilotes	Publics cibles	Horizon de réalisation		
					2013	2014 -15	2016 -17
3. Adapter l'offre de formation aux besoins en compétences	31. Resserrer l'adéquation de la formation professionnelle aux besoins avérés du secteur	A311. Mieux associer les professionnels à la définition de l'offre de formation	Rectorat	Elèves de la FPI EN métiers de la mer	X	X	
		A312. Prioriser la formation continue, en s'appuyant sur une organisation en réseau autour de l'EFPMA et du lycée des métiers du nautisme du Marin	Rectorat, Conseil Régional, DM	Acteurs de la formation dans le secteur	X	X	
		A313. Valoriser l'outil EFPMA, tant sur la plan de la gestion que de l'image et de la carte des formations	Région	Encadrement EFPMA, Région		X	
	32. Faciliter la formation tout au long de la vie	A321. Privilégier la flexibilité sur les formations lourdes, grâce aux CQP et aux échanges avec d'autres régions	Conseil Régional, FIN, Rectorat, DM	Acteurs de la formation dans le secteur	X	X	
		A322. Renforcer et accompagner la politique de formation et de mise à jour des	Conseil Régional, Rectorat,	Enseignants de spécialités métiers de la mer en lycées	X	X	X

		connaissances techniques des formateurs et solliciter les professionnels	DM	professionnels et à l'EFPPMA			
	33. Mettre en place des actions de formation répondant aux besoins	A331. Satisfaire les besoins en compétences métiers	Conseil Régional, Rectorat, DM	Salariés du nautisme, pêcheurs, demandeurs d'emploi, élèves		X	
		A332. Satisfaire les besoins en compétences managériales et de marché	Conseil Régional, DM, FIN	Salariés du nautisme, aquaculteurs, demandeurs d'emploi		X	
		A333. Satisfaire les besoins en compétences sociales et culturelles	Conseil Régional, CRPMEM, Rectorat	Salariés du nautisme, pêcheurs, demandeurs d'emploi		X	

B1. Eclaircir l'horizon économique du secteur

Dans un contexte économique marqué par une concurrence accrue des îles voisines pour le nautisme, des produits importés pour la pêche-aquaculture, les professionnels demandent de la visibilité sur les perspectives économiques, comme préalable à l'engagement dans des démarches d'amélioration de la gestion des ressources humaines et de montée en compétences par la formation.

L'activité économique liée au milieu marin est importante en Martinique. Elle s'appuie sur les nombreuses forces et opportunités offertes par cet espace, ainsi que sur son image de marque. Toutefois, de multiples activités professionnelles et de loisirs se côtoient sur cet espace naturel très sensible : pêche, aquaculture, navigation et nautisme, sport et découverte..., avec des risques de conflits d'usage et des impacts plus ou moins importants sur les biocénoses et les biotopes environnants. De plus, le nautisme s'est développé en Martinique sans une réelle planification spatiale. La répartition de cette pratique est majoritairement concentrée autour de l'espace sud et participe au mitage et à la dégradation du littoral. Les activités d'entretien des bateaux sont également impactantes pour le milieu marin. En effet, elles combinent sur le même site des activités de réparation mécanique et de traitement de surface (carénage...).

Ainsi, tout projet d'aménagement (portuaire, marina...) ou de développement d'activités (sur le littoral ou le plan d'eau) doit faire l'objet d'une réflexion globale et rigoureuse, afin de réduire l'impact sur le milieu naturel et les risques de conflits entre les usagers.

Orientation stratégique	Objectifs stratégiques	Actions	Pilotes	Publics cibles	Horizon de réalisation		
					2013	2014-15	2016-17
1. Eclaircir l'horizon économique du secteur	11. Créer les conditions favorables à la pérennité des activités	A111. Créer une Maison de la Mer, observatoire et lieu d'échanges	Région, DM, FIN, CRPMEM	Professionnels des métiers de la mer Pratiquants des activités sportives et de loisirs nautiques, associations Jeunes et adultes susceptibles d'être attirés par les métiers de la mer		X	
		A112. Faire évoluer la réglementation économique et les dispositifs d'aide	Région	Marins pêcheurs et professionnels des services de soutien à terre Professionnels de la filière nautique Jeunes et adultes susceptibles d'être attirés par les métiers de la mer		X	X
	12. Faire du nautisme un moteur du développement de la Martinique	A121. Renforcer les capacités d'accueil pour le nautisme	Conseil Régional	Communes, promoteurs, plaisanciers	X	X	X
		A122. Accompagner les métiers connexes aux marinas par des formations adaptées et de la communication sur l'intérêt à diversifier les activités	FIN	Entreprises de services de soutien à terre		X	X
		A123. Asseoir les activités sportives et de loisirs, en les aidant à se structurer et au moyen d'actions de communication	Conseil Régional	Pratiquants des activités sportives et de loisirs nautiques, associations	X	X	
		A124. Travailler l'image du nautisme martiniquais, au	Région	Touristes étrangers	X	X	

		moyen de l'évènementiel et en valorisant la sécurité						
	13. Mettre en place des outils partagés tant pour les marins-pêcheurs que pour les aquaculteurs	A131. Poursuivre le développement et l'équipement des ports de pêche, en favorisant notamment la pêche hauturière	Conseil Général	Pêcheurs		X	X	
		A132. Renforcer la qualité des services de soutien à terre pour la pêche	Conseil Général	Pêcheurs Entreprises de services de soutien à terre		X	X	
		A133. Aquaculture : mettre en place un outil collectif de gestion alevins, se diversifier vers d'autres espèces et échanger avec les autres usagers du littoral	Conseil Régional	Aquaculteurs		X	X	
	14. Encourager les comportements écoresponsables	A141. Pérenniser les activités de protection du littoral, en mettant en place un pôle de compétences mer, en définissant un label « Martinique propre » et au moyen d'appels à projets	Conseil Régional	Acteurs de la protection des milieux marins et littoraux, population en général	X	X		
		A142. Favoriser un nautisme plus respectueux de l'environnement par une organisation plus stricte du mouillage forain et une politique volontariste de gestion des épaves	Direction de la Mer	Plaisanciers		X		

O11. Créer des conditions favorables à la pérennité des activités

A111. Créer une Maison de la Mer, observatoire et lieu de formation et d'échanges

La création d'une « Maison de la Mer » facilitera les relations entre les spécialités et permettra ainsi de créer des conditions favorables pour une vision globale du secteur. Elle constituera un lieu d'échanges et comprendra des fonctions support mutualisées pour les plongeurs, véliplanchistes, kitesurfers, associations de voile... Ce lieu accueillera également des acteurs des études sur le milieu marin et de protection des milieux marins et littoraux (chercheurs, secteur public, bailleurs privés, tissu associatif), entre lesquels un manque de communication rend difficile l'identification des actions de chacun.

La Maison de la Mer sera un lieu de formation recourant à des professionnels du secteur. Les moyens nécessaires sont modestes : deux navigants professionnels, deux modulaires Algeco, quelques ordinateurs.

Elle aura les fonctions d'un observatoire, permettant d'évaluer rigoureusement le nombre d'emplois directs et indirects générés par chaque sous-secteur : pêche, nautisme, activités connexes... Des études prospectives y seront réalisées, permettant ainsi à des professionnels de diversifier leurs activités, par exemple un marin-pêcheur envisageant de mener des activités touristiques.

La Maison de la Mer sera un lieu ouvert à tous, notamment aux jeunes ou adultes manifestant un intérêt pour les métiers de la mer. Elle fournira des informations économiques issues de son observatoire. Elle établira également un calendrier des activités liées à la mer et des manifestations culturelles qui y sont liées. Cette fonction contribuera à coordonner les activités que génère la mer, pour éviter que tout se passe au même moment. La Maison de la Mer contribuera ainsi à l'attractivité des métiers de la mer.

Un mode de fonctionnement participatif devra être mis en place, avec plusieurs entités impliquées dans le pilotage / gouvernance de la structure (Région, Direction de la Mer, CRPMEM, FIN), pour prévenir les comportements hégémoniques, ainsi que de multiples partenaires, notamment ceux qui peuvent être producteurs de données, tels que Pôle Emploi, les Missions locales, le CMT ou les offices de tourisme. Le front de mer de Fort-de-France paraît être un lieu idoine pour accueillir cet espace.

A112. Faire évoluer la réglementation économique et les dispositifs d'aide

Permettre aux marins-pêcheurs de faire l'acquisition de plus grands navires et d'avoir accès à du carburant moins cher

Dans le domaine de la pêche, l'Union Européenne s'investit dans le secteur principalement au travers du FEP (Fond Européen pour la Pêche). Sur la dernière génération, la maquette s'élevait ainsi à 6,5M€ (contribution fonds européens) pour la Martinique. Ce fonds intervient dans le cadre de la politique commune pour la pêche (PCP), «outil de gestion dont s'est dotée l'Union européenne pour développer la pêche et l'aquaculture tout en préservant la ressource et la biodiversité marine». Le soutien communautaire s'est ainsi porté essentiellement sur la protection et le développement de la ressource, la modernisation des infrastructures et des équipements portuaires.

Les dispositions européennes peuvent aussi contraindre le potentiel de développement du secteur. La Martinique n'a presque pas eu recours aux aides communautaires pour le développement de sa flotte de pêche, préférant utiliser les aides régionales d'un accès plus facile. L'arrêt des aides publiques pour la construction de navires neufs en 2005 a rendu plus difficile un renouvellement de la flotte et le maintien des emplois.

- Il s'agit de mettre en place un dispositif dérogatoire à la réglementation européenne qui ne permet pas **l'obtention d'aides publiques européennes pour l'acquisition de nouveaux navires.**

En effet, l'acquisition de navires plus grands permettrait aux marins-pêcheurs martiniquais d'aller pêcher au-delà du plateau insulaire et donc de tirer parti du grand potentiel de ressources halieutiques hauturières. Cette action profiterait également aux services de soutien à terre (construction et réparation navales...), par ricochet. L'article 349 du Traité européen, qui reconnaît la situation spécifique des régions ultrapériphériques, est une fenêtre de tir pour obtenir ce dispositif dérogatoire pour la pêche. La première étape consiste à engager un travail des parlementaires martiniquais, guadeloupéens et plus généralement de l'outremer, qui s'appuierait sur des rapports d'expertise permettant d'affiner l'argumentation, puis sur des actions de lobbying. A noter que la période s'y prête, puisque les programmes opérationnels européens 2014-2020 sont en cours d'élaboration.

- **Les règles de *minimis* spécifiques à la pêche, actuellement plafonnées à 30 000 euros, pourraient être relevées.**

En effet, le plafond «de *minimis*» pour le secteur de la pêche est fixé à 30 000 euros par période triennale et par entreprise bénéficiaire, à condition que le montant total des aides accordées aux entreprises soit inférieur à 2,5 % de la production annuelle nationale du secteur (Règlement (CE) n°875/2007 du 24 juillet 2007 relatif à l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides «de *minimis*» dans le secteur de la pêche et modifiant le règlement (CE) n° 1860/2004). Cette limite est à apprécier relativement au *minimis* de droit commun de 200 000 euros. Un régime dérogatoire pour la Martinique pourrait être demandé par le relais des parlementaires martiniquais.

- De même, **la baisse du prix des carburants** suppose un important travail parlementaire, car elle passe par la mise en place d'une **fiscalité dérogatoire.**

Sanctuariser un mécanisme de défiscalisation pour la filière nautique locale

Dans le domaine du nautisme, la Martinique n'a pas la compétitivité-prix des pays voisins, en raison notamment du poids de la masse salariale, fonction du haut niveau de protection sociale. La stratégie de développement du secteur doit donc consister à renforcer la compétitivité-qualité et à diversifier l'offre de prestations. Or, les coups de rabots successifs sur les niches fiscales par les gouvernements français depuis plusieurs années ont concerné également la défiscalisation outremer, si bien que les investisseurs sont moins incités à prendre position dans la filière nautique comme pour d'autres investissements productifs.

Il s'agit d'attirer de nouveaux investisseurs, notamment par des mécanismes incitatifs de défiscalisation. En effet, l'acquisition de navires de plaisance pour les mettre en location crée des emplois sur l'eau, mais également des emplois dans les services de soutien à terre.

Ce mécanisme devra favoriser l'emploi local. Ainsi, il sera ciblé sur les entreprises *locales* de construction de navires. Ce sera d'ailleurs un argument supplémentaire pour convaincre le Gouvernement.

Un travail parlementaire doit être effectué, et c'est peut-être plus facile que pour la pêche (voir supra), puisque seul le Gouvernement français est concerné. Ce travail sera facilité par l'existence de rapports d'études déjà réalisés ou de travaux en cours d'élaboration, tels que le présent CEP Mer, le PADM, les réflexions sur le développement de la filière nautisme par la Préfecture de la Martinique ou les travaux de structuration de la filière nautique initiés par la Région Martinique en avril 2013. Il ressort de tous ces travaux que le nautisme constitue une des filières les plus prometteuses pour la Martinique.

Ces mécanismes de défiscalisation doivent être pérennes, et non pas fluctuer au gré des changements de gouvernement, car, à défaut, les investisseurs finissent par intégrer cette volatilité de la réglementation dans leurs anticipations, et deviennent plus réticents à investir. Une telle sanctuarisation requiert néanmoins des dispositifs plus lourds, tel qu'un statut spécifique de zone franche pour la Martinique, qui ferait l'objet d'une loi organique.

Mettre en place des dispositifs incitatifs pour l'embauche de stagiaires

Dans le domaine des recrutements, les professionnels mettent souvent en avant le manque d'opérationnalité immédiate des apprenants pour expliquer leur réticence à recruter localement.

Une piste de solution pourrait être le développement des stages au cours de la formation, au moyen de la mise en place de formations en alternance ou par l'intensification des stages en entreprises dans les parcours de formation initiale. Pour cela, une aide financière pourra être octroyée aux entreprises acceptant de prendre des apprenants en stage pour une période de deux mois ou plus. Ce financement encouragera les entreprises à donner aux stagiaires une vraie activité correspondant à leur formation, et non pas une simple occupation pour des raisons purement sociales.

Dans ce cadre, des dispositifs originaux permettant à un apprenant d'effectuer un stage dans plusieurs entreprises, dans une logique de mutualisation, pourront être mis en place.

Faire du Grand Port Maritime de Martinique un port franc

Une fiscalité avantageuse est de nature à augmenter le trafic de transbordement en Martinique, en cohérence avec le projet d'extension du Port de Fort-de-France pour en faire un hub, dans la perspective de l'ouverture prochaine du troisième jeu d'écluse du Canal de Panama. L'augmentation de ce trafic créera des opportunités, non seulement pour les métiers portuaires (hors champ du présent CEP mer), mais aussi les activités de soutien à terre, de type Bassin de Radoub ou avitaillement.

Par extension, les marchandises qui seraient destinées à la filière nautique de Martinique seraient également exonérées de TVA et d'octroi de mer.

O12. Faire du nautisme un moteur du développement de la Martinique

En raison de sa position assez centrale dans l'Arc des Petites Antilles, la Martinique constitue souvent une étape essentielle pour les plaisanciers en transit. L'affirmation du rôle stratégique de la Martinique dans le monde de la plaisance repose essentiellement sur la Baie du Marin et la Marina des Trois-Ilets.

Ainsi, le développement du Port du Marin et de la Marina des Trois-Ilets s'inscrit désormais dans des logiques régionale et internationale du monde de la plaisance, sans préjudice des efforts à faire pour créer et développer des ports secondaires et des équipements légers tout autour de l'île pour multiplier les possibilités d'escales autour de la Martinique. Une telle politique est de nature à participer d'ailleurs à la valorisation du patrimoine touristique et culturel de l'île, et donc à son développement endogène.

Au-delà des enjeux et opportunités pour la plaisance, il s'agit d'assurer l'essor de filière nautique toute entière, en capitalisant l'existant, tel que les marinas du Marin ou des Trois-Ilets, les ports comme celui du François ou de Case Pilote (le Port de Fort-de-France ayant une vocation commerciale), les écoles de voile, ou les sites de plongée réputés comme celui de Saint-Pierre ou du Rocher du Diamant. En effet, le développement des activités nautiques est un objectif qui se situe au cœur de plusieurs décisions du Comité Interministériel de l'Outremer (CIOM 2009), qu'il s'agisse de la pratique des sports nautiques, du développement de petites et moyennes entreprises du secteur, ou encore des grands projets structurants, tels que le Grand Saint-Pierre ou la redynamisation des Trois-Ilets.

En effet, pour que la Martinique puisse pleinement bénéficier des retombées de ce secteur, il faut conforter certains segments et en développer d'autres, et coordonner les actions des différents acteurs qui interviennent dans cette filière. En outre, le départ de nombreux loueurs professionnels (20 loueurs et 200 navires au Marin en 2012 versus 500+ en 1998) n'est pas sans lien avec le retrait de certains avantages liés à la défiscalisation.

En définitive, le nautisme est un des secteurs à plus fort potentiel de développement en Martinique, en raison des caractéristiques géomorphologiques de l'île, du développement de l'économie des loisirs et d'une demande pour le stationnement de navires (au mouillage et à sec) et de prestations de gardiennage supérieure aux capacités offertes. La concrétisation de ces opportunités suppose un engagement politique fort, se traduisant concrètement sur le terrain par un renforcement des capacités d'accueil, la structuration de cette famille d'activités et l'élargissement des compétences des chefs d'entreprise et salariés. C'est dans ce contexte que le Conseil Régional de Martinique a organisé une rencontre sur la filière nautique le 23 avril 2013, visant notamment à initier une démarche de structuration de la filière.

A121. Renforcer les capacités d'accueil pour le nautisme

L'activité de la plaisance et de grande plaisance⁴⁴ en Martinique pourrait représenter un pôle d'activité important. C'est pourquoi il est nécessaire de renforcer les capacités d'accueil pour le nautisme.

Pour cela, des aménagements spécifiques et coûteux doivent être réalisés. Il est donc nécessaire d'inscrire des projets de développement de la plaisance dans le PO⁴⁵ 2014-2020, le PADM⁴⁶ et le SAR⁴⁷. Ainsi, le port du Marin devrait être doté d'un ponton pouvant accueillir des méga-yachts jusqu'à 120 mètres. La commune des Trois-Ilets a aussi l'ambition d'avoir un ponton de grande plaisance. Elle a un projet nécessitant une digue qu'elle souhaite faire inscrire dans le futur programme opérationnel 2014-2020.

Il s'agit également d'inciter les communes à se pourvoir en plan de balisage prévoyant notamment des capacités d'accueil des navires de plaisance, et d'encourager l'amélioration des équipements destinés à l'entretien des navires (carénages, forme de radoub de Fort-de-France), outre l'aménagement ou la restauration de sites dédiés à l'accueil des navires de grande plaisance.

Il convient également de concrétiser les projets de marinas et ports à sec⁴⁸. Pour illustrer, la marina du François a été concédée à un opérateur privé en 2011, pour une refonte complète, avec 150 places à flot, 80 places en zone de mouillage, et l'adjonction d'un petit port à sec de 400 places, dédié au motonautisme. L'idée directrice est de créer un circuit touristique des Fonds Blancs du François au Marin, en passant par le Robert, Trinité et Grand Rivière (la navigation est plus dangereuse en passant par Sainte-Anne). Le projet inciterait donc des loueurs de bateaux à s'installer au François.

⁴⁴ La grande plaisance concerne les bateaux de plus de 21 mètres, ayant un équipage permanent au service du propriétaire ou du locataire occasionnel.

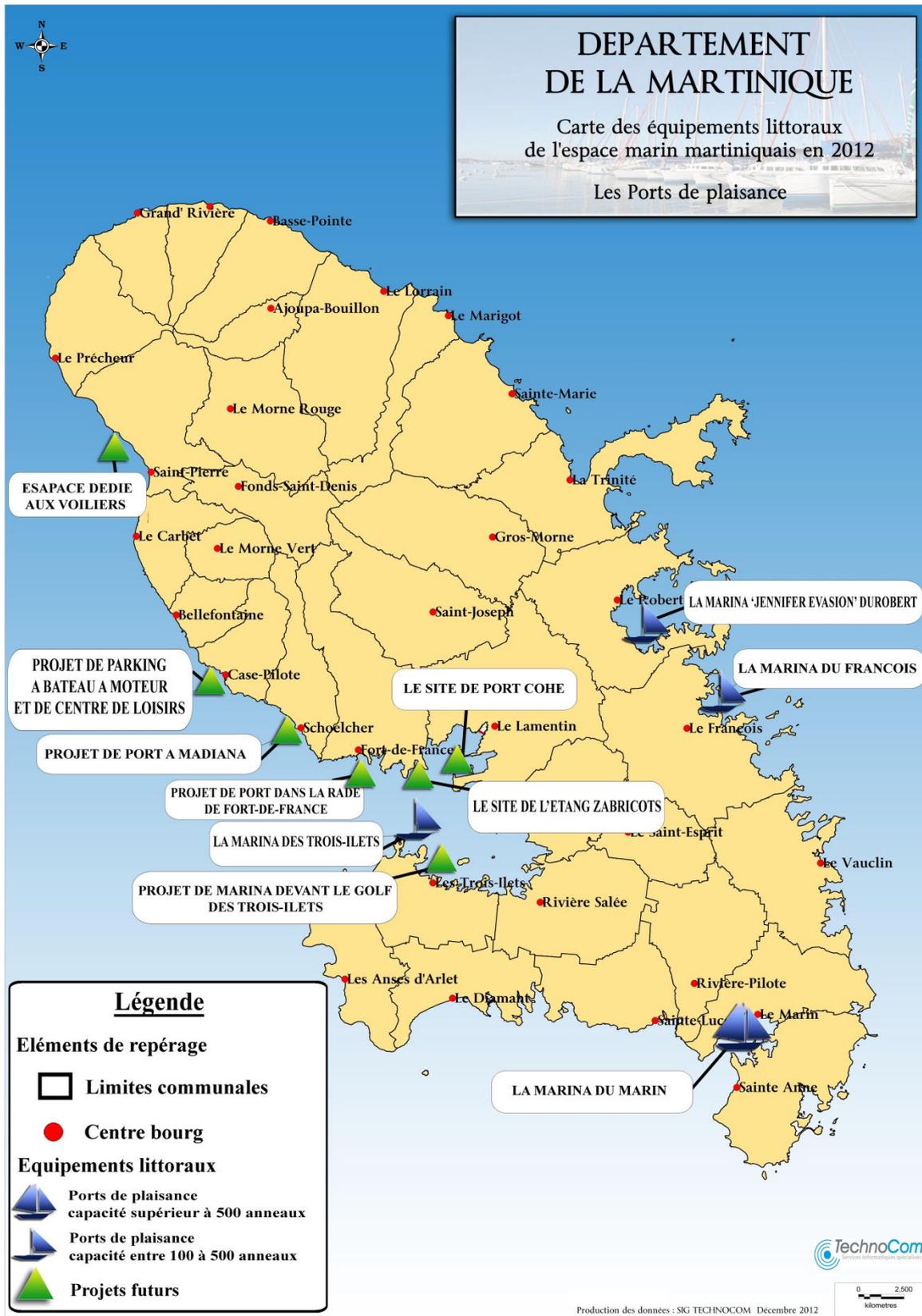
⁴⁵ PO Programme opérationnel européen, notamment le FEDER, en cours d'élaboration par la Préfecture, la Région et le Conseil Général de Martinique (information mise à jour en février 2013).

⁴⁶ Plan d'actions de développement de la Martinique, en cours d'élaboration par la Région Martinique (information mise à jour en février 2013).

⁴⁷ Schéma d'aménagement Régional, en cours d'élaboration par la Région Martinique (information mise à jour en février 2013).

⁴⁸ Ces projets sont recensés dans la partie état des lieux et diagnostic du présent document.

Carte A.1.2.1. Equipements d'accueil du nautisme – existant et projets (2012)



A122. Accompagner les métiers connexes aux marinas par des formations adaptées et de la communication sur l'intérêt à diversifier les activités

Les sociétés de location de voiliers avec ou sans skipper exercent une activité essentielle pour l'animation d'une marina. Elles représentent 20% du chiffre d'affaires du nautisme⁴⁹. Il y a aussi les capitaineries, les voileries (au Marin se trouve le plus grand atelier de réparation de voile de la Caraïbe), les ventes d'accessoires, tout ce qui tourne autour de la vente (bateaux, moteurs) et de la sécurité, ainsi que les activités liées à l'entretien des bateaux, carénage, mécanique. Les emplois de moniteurs des écoles de voile, de plongée sont aussi identifiés.

Il convient donc de conforter ces métiers par des formations adaptées, tout en veillant au transfert de compétences. Une communication est à faire auprès des jeunes, notamment sous forme de forum, afin de les familiariser avec les métiers du nautisme.

Cet accompagnement comprend des actions de communication en direction des entreprises pour diversifier leurs activités, comme moyen de lutte contre la baisse d'activités et la saisonnalité. En effet, les entreprises peuvent développer des activités (secondaires) en basse saison, telles que :

- Activité de vente de matériels en plus d'une activité de réparation ;
- Activité d'immersion de corps morts et d'installation de pontons en plus d'une activité de carénage ;
- Activités de réparation des objets ou des structures en plastiques (intérieur des camions, des réfrigérateurs, les bassins et les cuves...) outre l'activité de réparation de navires.

A123. Asseoir les activités sportives et de loisirs, en les aidant à se structurer et au moyen d'actions de communication

Les loisirs nautiques se sont développés et diversifiés en Martinique ces dernières années, comme le jet ski ou le surf, à côté d'activités plus anciennes comme la voile. Ces loisirs nautiques renforcent l'attractivité de la Martinique, en diversifiant l'offre d'activités pour les touristes et résidents, en ouvrant les possibilités d'activités sportives et en offrant des activités favorables à une meilleure santé, telles que l'aquagym ou la balnéothérapie.

Plusieurs activités se sont développées spontanément et **méritent maintenant une structuration** pour en renforcer l'impact économique, telles que le Kayak de mer, la pêche sportive, l'activité apnée ou le surf.

La mise en œuvre de plans de communication permettra de renforcer l'impact économique d'activités comme la plongée sous-marine, ou incitera les pratiquants d'une discipline comme le jet ski à respecter la réglementation en vigueur.

La création d'une « Maison de la Mer » faciliterait les relations entre les spécialités et permettrait ainsi de créer des conditions favorables pour une vision globale du secteur, comme indiqué plus en avant.

⁴⁹ Source : représentant de la FIN en Martinique

La désignation d'un référent Mer à la Région renforcerait la légitimité de la collectivité régionale dans ce domaine et permettrait une approche intégrée du tourisme, nautisme, sports et loisirs nautiques, pêche-aquaculture et environnement marin.

A124. Travailler l'image du nautisme martiniquais, au moyen de l'évènementiel et en valorisant la sécurité

Le secteur touristique souffre d'une forte saisonnalité, avec une haute saison en mi-novembre-mars. Le nautisme peut permettre de diversifier l'offre d'activités et ainsi contribuer à lisser la fréquentation de touristes. De même, le nautisme peut permettre de donner une autre image de la Martinique qu'une destination plage et cocotiers, si une visibilité sur les activités nautiques est donnée aux touristes potentiels.

Il convient donc de continuer à créer l'évènement, dans le droit-fil de la Transquadra. C'est ainsi que le « Martinique Yole Festival » a été mis en place (première édition en 2012), à une période plus propice que Juillet-août, période où les billets d'avion sont chers, pour faire de la yole un évènement touristique vendu comme tel, capitalisant ainsi le succès du Tour des Yoles.

Une communication extérieure ciblée sur le nautisme permettrait de donner une image différente et plus complète de la Martinique. Les touristes viendraient ainsi avec des idées précises d'activités nautiques à pratiquer lors de leur séjour. Cette communication devra intégrer la sécurité en mer, avec le CROSS Antilles-Guyane.

Une organisation pour suivre ces actions et en mesurer l'impact devra également être mise en place. La Région ou l'observatoire de la Maison de la Mer (voir supra) pourront en avoir la responsabilité.

O13. Mettre en place des outils partagés tant pour les marins-pêcheurs que pour les aquaculteurs

La principale orientation en matière d'aménagement est le développement et l'équipement des ports de pêche, en favorisant notamment la pêche hauturière. Des mesures d'accompagnement sont également nécessaires⁵⁰, concernant la structuration de la profession, l'amélioration des circuits de commercialisation et de valorisation des produits de la mer, le renouvellement de la flotte de pêche et la maîtrise du coût du carburant. La pêche hauturière doit être fortement encouragée, en raison de la pollution du littoral par le chlordécone et de l'épuisement des ressources côtières. C'est pourquoi il faut innover pour mieux exploiter les DCP, y compris dans le domaine de la coopération, et il faut faciliter l'acquisition de navires de pêche plus grands. Un travail parlementaire doit donc être effectué pour que la réglementation européenne soit adaptée aux réalités martiniquaises.

Introduction : plusieurs projets portés par des collectivités publiques sont susceptibles d'impacter la profession

- La mise en place d'un dispositif (national) d'aide au renouvellement de la flotte, axé sur un projet de modernisation de flotte à horizon 2/3 ans et un projet d'innovation de flotte à horizon 5/7 ans

Une étude a été lancée par le Ministère de l'Outremer pour la Guadeloupe et la Martinique, en mars 2012, dans le but de mettre en place un tel dispositif.

On peut néanmoins s'étonner de la volonté d'un renouvellement de la flotte avant d'achever le projet d'innovation. Les navires des Antilles ne sont pas très vieux : la moyenne d'âge est de moins de 15 ans, en Martinique alors qu'elle est de plus de 20 ans sur la façade atlantique de France et de plus de 25 ans en Méditerranée.

- La définition d'un Plan régional de développement de l'aquaculture et de la pêche en Martinique (PRDAPM)

Une consultation a été lancée par la Région en juillet 2012 pour un « plan de développement d'une aquaculture et d'une pêche durables, respectueuses de l'environnement et garantissant la qualité sanitaire des produits présentés aux consommateurs ».

Ce Plan devrait contribuer à donner plus de visibilité aux professionnels. En contrepartie, il leur sera demandé de s'engager dans des démarches de progrès, suivant une orientation prise par la Région Martinique.

- Un projet de centre régional d'applications aquacoles de Martinique (CERAAM) existe depuis une dizaine d'années, mais ne s'est toujours pas concrétisé.

Ce projet a pour objectif de développer la filière aquacole, de poursuivre la diversification de la production et de professionnaliser les aquaculteurs afin de faciliter la coopération régionale. Pour ce

⁵⁰ Un Plan régional de développement de l'aquaculture et de la pêche en Martinique (PRDAPM) est en cours d'élaboration, mais ses préconisations ne sont pas encore connues en avril 2013.

faire, le CERAAM aura principalement recours au transfert de technologie. Le CERAAM permettra de former à des métiers tels qu'ouvriers d'écloserie, techniciens, ingénieurs/chercheurs et soutien logistique.

- Le développement du « tourisme bleu » offre des possibilités de compléments d'activités pour les pêcheurs, pour autant qu'ils acquièrent les compétences appropriées, comme la connaissance des fondamentaux du patrimoine maritime martiniquais.
- La Communauté d'agglomérations de l'espace sud de la Martinique (CAESM) a un projet de points de vente directe (du producteur au consommateur), qui offrira des perspectives favorables aux commerciaux, ouvriers de mareyage ou cuisiniers (vente de plats à emporter, par exemple)⁵¹.
- La CAESM a également un projet de création de coopérative d'activités et d'emplois. Ce projet vise à permettre à des jeunes qui veulent s'installer, mais qui ne sont pas prêts à créer leur entreprise, de disposer de toute la logistique de gestion d'entreprise (facturation, salaire...). Les investissements seraient réalisés par la CAESM et seraient gérés par la coopérative. Le jeune pourrait alors louer des infrastructures en mer, louer des cages, produire son poisson...
- Quelques projets communaux de zones d'activités aquacoles sont également recensés, qui ouvriront des perspectives pour des techniciens.

A131. Poursuivre le développement et l'équipement des ports de pêche, en favorisant notamment la pêche hauturière et en aménageant des lieux de vente aux normes

Rappelons que la Martinique compte 8 ports de pêche et 16 APID, mais qu'il existe plus d'une centaine de points de débarquement. C'est pourquoi le développement de la filière pêche doit privilégier l'amélioration des structures existantes (ports, cales de halage), voire leur extension, dans le respect de la loi Littoral.

Aménager des lieux de vente aux normes pour améliorer la commercialisation et l'hygiène des produits

Une solution pour améliorer la commercialisation et l'hygiène du produit de l'activité des pêcheurs est d'organiser des lieux de vente aux normes, pour favoriser un regroupement des pêcheurs sur des points (et peut-être à des heures) mieux identifiés qu'actuellement. En revanche, des structures collectives de commercialisation ne paraissent pas appropriées pour de petits artisans. Cela fait des décennies qu'on cherche à imposer cela aux pêcheurs du monde entier, or les choses ne bougent pas beaucoup dans ce sens avec les petits artisans. Avec une petite production de 25 ou 30 kg par sortie, il semble qu'ils préfèrent vendre eux-mêmes et ainsi mieux valoriser leur production.

⁵¹ Source : Maison de l'Emploi de la CAESM – Séminaire « Les métiers émergents de la filière mer » (29 juin 2010)

Encourager la pêche hauturière

La pêche hauturière doit être fortement encouragée, en raison de la pollution du littoral par le chlordécone et de l'épuisement des ressources côtières. Un des outils est l'aménagement de ports de pêche dédiés.

De plus, la pêche au large permettra de diminuer l'impact de cette activité sur l'environnement. En effet, l'essentiel de la pression de pêche en Martinique s'exerce sur les écosystèmes récifaux et les herbiers de phanérogames marines. Les stocks pêchés (poissons, lambis, langoustes et oursins) ne suffisent pas à satisfaire la demande. Ainsi, la pression exercée sur le plateau insulaire martiniquais, du fait de la demande locale élevée et des moyens mis en œuvre par les pêcheurs, est devenue intense.

Dans les zones récifales sur-pêchées, la pêche peut entraîner une diminution importante de la population d'herbivores et entraîner un déséquilibre significatif dans les peuplements marins. Cela pourrait être une des raisons de la prolifération d'algues benthiques observées et qui se développent aux dépens des communautés coralliennes et des herbiers de phanérogames marines. Certains effets indirects de l'exploitation sont en outre susceptibles d'altérer la productivité halieutique et l'équilibre de l'écosystème : dégradation des fonds coralliens ou d'herbiers par action mécanique des engins de pêche, déplacement de l'équilibre entre les espèces au profit d'espèces sans grande valeur commerciale...

A132. Renforcer la qualité des services de soutien à terre pour la pêche

Un secteur pêche dynamique et performant tient beaucoup à la qualité des services de soutien à terre : chantiers navals, formation, recherche, avitaillement, traitement des déchets (très peu de nasses sont ramenées à terre lorsqu'elles sont en fin de vie), etc. C'est l'une des difficultés des petites îles dont les marchés sont souvent trop petits pour faire émerger des services de soutien suffisamment performants.

Des mesures d'accompagnement sont donc nécessaires⁵² : des mesures concernant la structuration de la profession et la professionnalisation des marins-pêcheurs et la diversification de leurs activités sont clarifiées dans l'orientation sur la gestion des ressources humaines ; des mesures d'adaptation de la réglementation européenne sont proposées dans l'objectif de création de conditions favorables à la pérennité des activités. La présente section est spécialisée à l'élargissement des marchés des services de soutien à terre

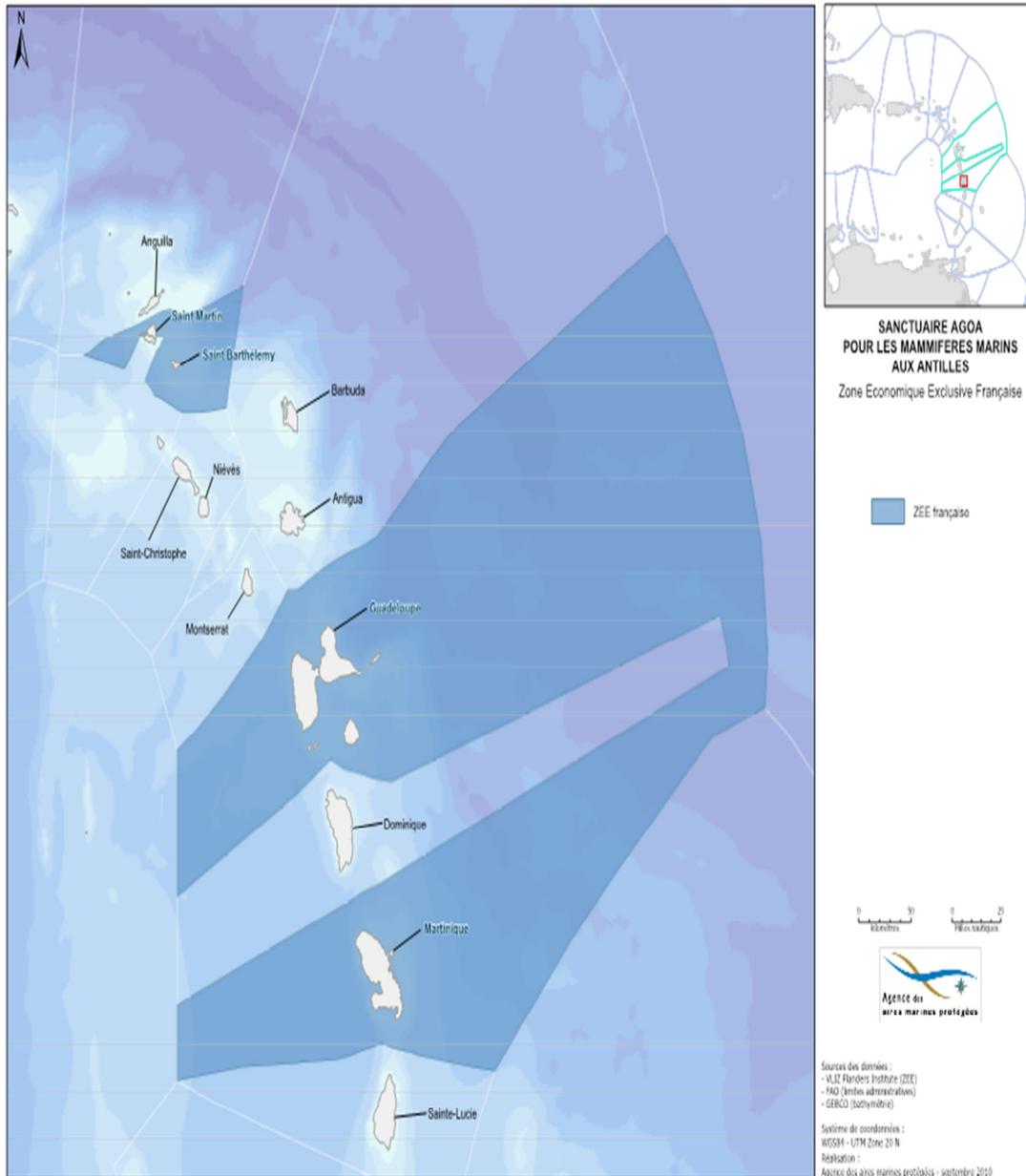
Il convient d'élargir les marchés des services à terre et ainsi les rendre rentables ou de spécialiser certains d'entre eux. En effet, la petite taille du marché que constitue la Martinique ne permet pas de faire émerger des services de soutien suffisamment performants. La coopération avec les pays voisins peut permettre de desserrer cette contrainte. Des outils existent pour financer des projets de coopération, comme le programme opérationnel INTERREG Caraïbes et dans une moindre mesure le Fonds de Coopération Régionale. Des programmes de coopération peuvent faciliter l'innovation,

⁵² Un Plan régional de développement de l'aquaculture et de la pêche en Martinique (PRDAPM) est en cours d'élaboration, mais ses préconisations ne sont pas encore connues en avril 2013.

comme le fait le programme MAGDALESA⁵³ pour une meilleure exploitation des dispositifs de concentration de poissons (DCP).

De plus, l'étroitesse de la ZEE à partir des côtes françaises en raison de la proximité de pays voisins et la concurrence des pêcheurs de ces pays militent pour une coopération.

Carte A.1.3.2. La zone économique exclusive (ZEE) française



⁵³ Le programme MAGDALESA porté par l'IFREMER : le redéploiement de l'activité de pêche des ressources côtières très exploitées (essentiellement faune des récifs coralliens) vers les espèces pélagiques hauturières (thons et assimilés) offrant encore des possibilités de prélèvement raisonné, par l'utilisation de DCP (dispositifs de concentration de poissons). Ce projet vise à développer, avec les équipes scientifiques et les acteurs impliqués dans la gestion des pêcheries des pays des petites Antilles et à Haïti, une approche intégrée et participative sur le développement durable et responsable de la pêche émergente des DCP ancrés dans la zone.

A133. Aquaculture : mettre en place un outil collectif de gestion alevins, se diversifier vers d'autres espèces et échanger avec les autres usagers du littoral

Doter la filière d'un outil collectif de gestion des géniteurs pour sécuriser l'approvisionnement en alevins

Une des contraintes majeures est l'approvisionnement en alevins. Actuellement, 4 écloseries privées, artisanales, fournissent les aquaculteurs. L'Ifremer a depuis des années suppléé en entretenant le stock de géniteurs et en approvisionnant les écloseries en larves d'un jour. L'écloserie collective de l'ADAM à Saint-Pierre est abandonnée depuis des années. L'Ifremer n'envisage pas de continuer la fourniture d'alevins au-delà de 2014 et souhaite se tourner vers d'autres projets. Il est donc indispensable que la filière se dote d'un outil collectif de gestion des géniteurs et d'approvisionnement en larves d'un jour.

Créer des conditions favorables pour une diversification vers d'autres espèces, en renforçant la RD&I notamment

L'aquaculture marine actuelle repose sur deux espèces de poissons (l'ombrine ocellée et dans une moindre mesure le cobia), toutes deux importées. Une troisième espèce, le tilapia rouge, est aussi produite.

L'étude du développement de l'activité aquacole doit envisager l'ensemble des possibilités tant à terre qu'en mer pour l'implantation de fermes diversifiées :

- R&D, transfert de technologie, formation ;
- écloseries (avec géniteurs) ;
- fermes de grossissement ;
- diversification vers d'autres espèces de préférence autochtones: poissons locaux, poissons ornementaux, mollusques (lambis), échinodermes (chadrons), macroalgues et biomasse (ERM), nurserie de coraux.
- mise en place d'un circuit de commercialisation.

Echanger avec les autres usagers de l'espace littoral

Il est primordial de prendre en compte l'espace maritime et littoral et les différents usages actuels et futurs : tout développement durable d'une activité doit s'organiser en concertation avec l'ensemble des autres acteurs, afin de désamorcer d'éventuels conflits et de rechercher les synergies entre les activités.

Il s'agit bien de partager un espace littoral et maritime pour le valoriser au mieux et en recherchant les synergies entre usagers. Par exemple, des liens pourraient être envisagés entre énergie des mers et aquaculture (structure en mer, pompage, énergie), entre tourisme et aquaculture (aquacul'tourisme, gastronomie), entre pêche et aquaculture (mutualisation de moyens et d'équipements, structuration de la filière, diversification).

O14. Encourager les comportements écoresponsables

A141. Pérenniser les activités de protection du littoral, en mettant en place un pôle de compétences mer, en définissant un label « Martinique propre » et au moyen d'appels à projets

Le caractère insulaire de la Martinique en fait une île-bassin, où toutes les pollutions ont pour réceptacle le milieu marin. La qualité et la préservation des milieux littoraux dépendent directement de la maîtrise de l'érosion et des flux terrigènes et donc de l'occupation des sols et de la gestion hydraulique (assainissement, pratiques agricoles...).

Mener des actions de sensibilisation auprès de la population

Il convient tout d'abord de faciliter une prise de conscience de la population sur le fait que le milieu marin peut générer des emplois durables. Des actions de sensibilisation de la population doivent être menées, dans le droit-fil du forum Bod'Lanmè. Des actions de communication doivent faire passer les messages comme le suivant: « *Il ne peut y avoir de croissance de la demande privée solvable liée au tourisme – donc des retombées sur l'emploi – sans géographie physique de qualité: environnement terrestre, environnement marin, préservation du milieu naturel, urbanisme, paysages...* »

Illustration : le risque d'hyper-sédimentation

L'hyper-sédimentation constatée dans les différentes baies est liée aux activités agricoles, industrielles et urbaines situées sur les bassins versants.

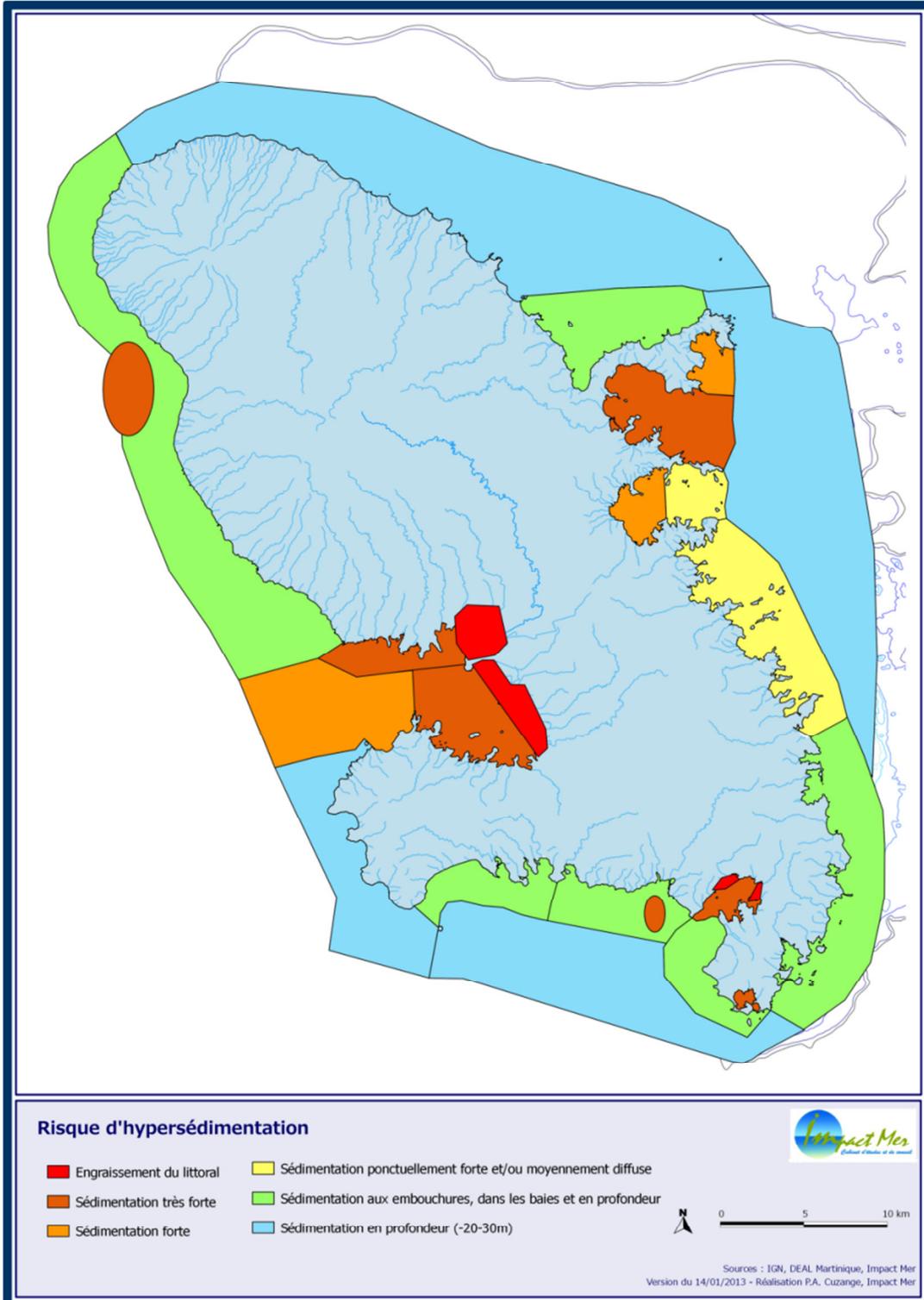
A l'imperméabilisation provoquée par l'artificialisation des sols s'ajoute une gestion insuffisante des eaux pluviales. Le mitage du territoire et la déforestation des berges couplée à des pratiques d'irrigation inadaptées contribuent également à l'augmentation de la charge sédimentaire des cours d'eau. Le dragage des embouchures de rivière crée un panache turbide qui participe à l'apport de sédiments sur les zones récifales éloignées.

L'envasement touche l'ensemble des baies. Les récifs extérieurs (cayes au large de la côte Atlantique, récifs profonds du Nord Caraïbe, récif face à Sainte-Luce) subissent également des ensablements importants liés aux activités humaines. Les herbiers sont également sensibles : productivité réduite puis étouffement. La réduction des apports sédimentaires au milieu marin constitue de ce fait un enjeu capital pour sa protection.

La Figure ci-dessous situe les zones soumises au risque d'hyper-sédimentation. Les principales zones côtières impactées sont localisées au niveau des exutoires des rivières et ravines importantes, et particulièrement au niveau des baies (baies de Fort-de-France, du Marin, du Robert, du Galion, du Trésor et de Saint-Pierre).

Figure A.1.4.1. Risque d'hyper-sédimentation

(Source : Impact Mer in SAR de la Martinique – diagnostic ; mars 2013)



Mettre en place un pôle de compétences mer qui associerait le monde de la recherche et le secteur privé

L'amélioration des échanges entre les acteurs (chercheurs, secteur public, bailleurs privés, tissu associatif) est également nécessaire pour faciliter l'identification des actions de chacun.

Il s'agit principalement de permettre la combinaison des loisirs, de la formation et de la recherche appliquée autour de l'eau et des activités de la mer, mêlant patrimoine humain, culturel, et naturel, par exemple, au moyen d'un pôle mer qui réunirait la recherche et les acteurs économiques. Pour cela, un pôle de compétences mer multi-sites peut être mis en place, sous la forme de partenariats recherche – privés:

- scientifique (UAG, Centre Caraïbéen de la Mer au Robert),
- environnemental (Robert : eau, biodiversité),
- nautisme (Marin).

D'autres moyens de renforcement de ces échanges sont l'organisation de colloques ou le lancement d'appels à projets collaboratifs.

Du financement doit être effectivement mobilisé pour mettre en place les projets annoncés, tels que la création de sentiers sous-marins, l'assainissement des eaux usées sur le littoral ou la sécurisation de la Baie de Génipa (Ducos) par une réserve naturelle.

Définir un label Martinique propre

Les actions de sensibilisation et les travaux du pôle de compétences mer pourront permettre de définir un label « Martinique propre », valable pour l'ensemble du territoire, par lequel « la Martinique et les Martiniquais s'engagent pour une Martinique éco-responsable ». L'engagement à respecter les termes de références de ce label pourrait conditionner l'octroi d'aides régionales.

A142. Favoriser un nautisme plus respectueux de l'environnement par une organisation plus stricte du mouillage forain et une politique volontariste de gestion des épaves

Le nautisme s'est développé tout récemment en Martinique sans une réelle planification spatiale. La répartition de cette pratique est majoritairement concentrée autour de l'espace sud et participe au mitage et à la dégradation du littoral. Les activités d'entretien des bateaux sont également impactantes pour le milieu marin. En effet elles combinent sur le même site des activités de réparation mécanique et de traitement de surface (carénage...).

Il s'agit de parvenir à une redéfinition partagée du nautisme en Martinique : vers un nautisme pluriel, intégré et durable, en lien direct avec le sport, l'éducation et le tourisme (bleu et vert) pour un développement endogène basé sur les potentiels naturels et humains de la Martinique ; avec comme mots clés: synergie, structuration, diversification, richesse et qualité.

Cette redéfinition du nautisme passe par:

- L'organisation, la gestion et la valorisation des mouillages, le balisage (côte au vent sud atlantique) ;
- Les activités nouvelles et le soutien à l'innovation: Gestion des épaves, chantiers navals, zones d'entretien;
- Le développement du tourisme sur le littoral lié aux activités nature et culturelles, en lien avec les espaces remarquables du littoral (tourisme vert et tourisme bleu) : sentiers sous-marins et circuits nautiques et terrestres (écotourisme bleu et vert), valorisation et patrimoine archéologique sous-marin, circuit des mangroves...;
- La restauration de milieux dégradés (mangroves, herbiers, récifs...) par le nautisme, au moyen notamment de mesures compensatoires.

Quelques explicitations de ces orientations sont indiquées ci-dessous.

Organiser plus strictement le mouillage forain

Les voiliers entraînent des problèmes environnementaux, provoquant des pollutions organiques et bactériennes et dégradant les fonds marins à cause des ancres, sans apporter aucune recette localement. Les voiliers encombrant aussi souvent les chenaux.

La CAESM ainsi que le Conseil Régional se sont penchés sur ce problème avec la création de zones de mouillage, avec des services dédiés sur des sites expérimentaux aux Anses-d'Arlet et à Saint-Pierre. Ce sera une première réponse. Il devient nécessaire de traiter la question en sensibilisant les plaisanciers sur les bons gestes à avoir, sur la façon de mouiller et de quitter son mouillage sans racler les fonds, sur la gestion des déchets, ainsi que sur le respect de certains espaces. La commune du Marin s'inscrit pleinement dans cette démarche. Il faut également organiser le mouillage sur les sites de plongée sous-marine.

Mettre en place une politique volontariste de gestion des épaves

Il s'agit d'une action importante sous peine de retrouver des épaves partout dans la mangrove, suite au passage d'un cyclone, avec les questions de pollution liées, ou à l'abandon dans les ports, encombrant ces ports et menaçant de couler.

Cette politique suppose une collaboration entre la Direction de la Mer, le Conseil Général et le Comité régional des pêches. Elle nécessite une action ferme auprès des propriétaires et doit pouvoir aller jusqu'à la demande de déchéance de propriété auprès du Ministère de la Mer. Elle pourrait faire l'objet d'un véritable plan piloté par l'ADEME et la Direction de la Mer au même titre que celui mis en place pour les véhicules terrestres hors d'usage (VHU).

B2. Améliorer la gestion des ressources humaines

Le vieillissement des chefs d'entreprise et marins pêcheurs et l'image inexacte de certains métiers du secteur sont deux des principaux maux dont souffre le secteur des métiers de la mer. Les entreprises et les organisations professionnelles en capacité d'anticipation seront celles qui auront largement intégré :

- la nécessité de rationaliser la gestion de leur entreprise ;
- la maîtrise de l'évolution des métiers sur le plan des matériaux et/ou technologique ou bien de nouvelles fonctions qui apparaissent, en conséquence des mutations technologiques et réglementaires ;
- la possible pénurie dans les métiers où il y a déjà des difficultés de recrutement;
- la nécessité de motiver et fidéliser les salariés;
- la préparation des départs à la retraite de nombreux chefs d'entreprise et salariés.

Les actions retenues pour répondre à ces enjeux sont présentées dans l'arborescence suivante :

Orientation stratégique	Objectifs stratégiques	Actions	Pilotes	Publics cibles	Horizon de réalisation		
					2013	2014-15	2016-17
2. Améliorer la gestion des ressources humaines	21. Poursuivre les actions menées pour valoriser l'image de la profession	A211. Communiquer sur la diversité des métiers de la mer et montrer que ces métiers sont accessibles aux Martiniquais	Rectorat, Direction de la Mer, FIN	Jeunes martiniquais	X	X	
		A212. Clarifier les filières de formation pour les jeunes et les prescripteurs	Rectorat, Direction de la Mer, FIN	Jeunes martiniquais, prescripteurs de formation (CIO...)	X	X	
	22. Améliorer les conditions de travail dans les métiers de la mer	A221. Continuer d'informer les entreprises de la filière nautisme et de la filière pêche sur les risques professionnels	CGSS	Entreprises du nautisme et pêcheurs	X	X	
	23. Professionnaliser la gestion des entreprises	A231. Préparer les chefs d'entreprise et leur conjoint à la GRH et la GPEC	DIECCTE	Entreprises du nautisme, pêcheurs, organisations professionnelles et assimilées : FIN, CRPMEM	X	X	X
		A232. Préparer les chefs d'entreprise et les pêcheurs à l'élargissement des compétences attendues et mettre en place un centre de gestion des entreprises de pêche	FIN et CRPMEM	Chefs d'entreprise et leur conjoint ; marins-pêcheurs	X	X	

O21. Poursuivre les actions menées pour valoriser l'image de la profession

La diversité des métiers de la mer n'est pas perçue par de nombreux jeunes et prescripteurs de formation. Ainsi, de nombreux métiers connexes aux marinas sont méconnus. De plus, les activités de skipper, de chefs d'entreprise du secteur du nautisme, d'officiers de la marine marchande ou de chargé d'étude dans des organismes de recherche ou bureaux d'études de l'environnement marin sont perçues comme étant inaccessibles aux Martiniquais.

Il en résulte qu'une communication est à faire auprès des jeunes, afin de les familiariser avec les métiers du nautisme, de la marine marchande et des bureaux d'études spécialisés, tant pour les opportunités d'emplois qu'ils recèlent que pour les conditions d'exercice réelles de ces métiers.

A211. Communiquer sur la diversité des métiers de la mer et montrer que ces métiers sont accessibles aux Martiniquais

Une communication est à faire auprès des jeunes, notamment sous forme de forum, afin de les familiariser avec les métiers du nautisme. En effet, les forums permettent les échanges avec les professionnels et facilitent la représentation de la réalité des métiers au moyen d'expositions et de visites.

Il convient également de développer le côté passion de la mer chez les jeunes martiniquais, d'autant plus que les conseillers / prescripteurs de formation potentiels (CIO) ne pensent pas spontanément à informer / orienter vers cette voie. Rappelons en effet que les Martiniquais ne pratiquent les loisirs nautiques que depuis les années 90's. Pour cela, les actions appropriées sont de faire naviguer ceux qui se forment dans ce domaine (exp., réparation de moteurs) et de recourir à l'évènementiel, en mettant en valeur les skippers antillais.

Des actions de communication doivent être mise en place sur le fait que les métiers du nautisme et de la marine marchande sont accessibles aux Martiniquais. En effet, si de nombreux chefs d'entreprise du domaine du nautisme sont métropolitains, cela est en train de changer : ces chefs d'entreprise sont pour beaucoup des plaisanciers arrivés en Martinique dans les années 80 et 90 (le premier ponton du Marin date de 1992), qui ont créé leur entreprise parce qu'ils aimaient l'endroit. Il en résulte que beaucoup de ces chefs d'entreprise ont maintenant 60 – 65 ans et la question de la transmission de leur entreprise se pose, ce qui ouvre des opportunités aux jeunes martiniquais. De même, plusieurs Martiniquais sont des officiers sur toutes les mers du Globe, formés pour certains d'entre eux à l'EFPMA. Cette réalité est peu connue et cette méconnaissance donne à penser que ces carrières ne sont pas accessibles aux Martiniquais.

Les structures de recherche et les bureaux d'étude exerçant une activité dans le domaine de l'environnement marin emploient principalement des universitaires et ingénieurs recrutés en Métropole. Selon les structures interrogées, les résidents martiniquais qualifiés préféreraient exercer dans la fonction publique. Les Martiniquais formés et installés en France, par exemple dans le domaine de l'océanographie, sont difficilement identifiables par les structures locales et seraient réticents à rentrer en Martinique. La poursuite d'actions de communication est donc nécessaire pour

démystifier ces métiers, non seulement en Martinique, au moyen de séminaires sur les métiers de la mer (collectivités locales, Rectorat, Forum Bod'lanmè par l'Agence des 50 pas géométriques et ses partenaires...), mais aussi en direction des Martiniquais de l'étranger. Ainsi, les conférences annuelles dédiées à la Diaspora qu'est en train de mettre en place la Région Martinique devraient fournir des informations sur les opportunités d'emploi dans ce domaine et servir à mettre en réseau les Martiniquais de l'étranger intéressés et les bureaux d'étude locaux.

A212. Clarifier les filières de formation pour les jeunes et les prescripteurs

Tant les jeunes que les prescripteurs de formation, comme les conseillers d'information et d'orientation (CIO), manquent de visibilité sur les filières et parcours de formation.

Un groupe de travail composé d'acteurs de la formation aux métiers de la mer et de professionnels peut élaborer un guide synthétique sur les métiers et les filières de formation et fournissant quelques illustrations de parcours de formation.

La fiche action correspondante récapitule les formations disponibles en Martinique pour les métiers de la navigation et du nautisme.

O22. Améliorer les conditions de travail dans les métiers de la mer

Les risques professionnels sont bien réels dans l'industrie nautique, en raison:

- de sollicitations physiques qui demeurent importantes ; les outils de travail sont les moules, les appareils de levage, les compresseurs, les perceuses...
- du bruit, de la chaleur sous les tôles, de la poussière, des produits toxiques et irritants (solvants, fibre de verre, résine). Les produits inflammables rendent nécessaires l'affichage et le respect de consignes particulières en matière de sécurité, de lutte contre l'incendie et la plus grande vigilance sur le port de protections. Le travail doit se faire en plein air et le port des masques est indispensable.

Le métier de marin pêcheur est fortement marqué par la tradition. Les conditions de travail des marins pêcheurs martiniquais sont difficiles:

- le soleil et la réverbération agressent la peau et les yeux,
- des maux de dos sont occasionnés par la petite taille des embarcations, non adaptée à une mer fréquemment agitée,
- des troubles musculo-squelettiques (TMS) sont dus aux levers de nasses.

A221. Continuer d'informer les entreprises de la filière nautisme et de la filière pêche sur les risques professionnels

Les principales actions retenues sont de mettre en place une formation sur le document unique et de communiquer auprès des organisations professionnelles (CRPMEM et FIN principalement) et

entreprises de Martinique afin de leur faire connaître les bonnes pratiques recommandées par la Caisse Générale de Sécurité Sociale dans d'autres régions françaises.

Pour les professions particulièrement exposées aux produits toxiques, notamment dans la réparation et la maintenance navale: brossages, peintures, grattages, ponçages de résines et de plastiques, utilisation de solvants et colles..., il convient de poursuivre la communication sur les effets à long terme de la toxicité de ces produits sur la santé en direction des entreprises.

O23. Professionnaliser la gestion des entreprises

Le contexte concurrentiel exacerbé, les exigences qualité croissantes des clients et le vieillissement des chefs d'entreprise de plaisance professionnelle ou de réparation navale imposent de rationaliser la gestion de leur entreprise.

Les mutations économiques appellent des compétences croissantes en gestion et management des ressources humaines. Les impératifs de professionnalisation doivent se traduire notamment par le respect de normes de sécurité, de normes environnementales et des normes de qualité. Bien sûr, l'insuffisance de familiarisation avec l'informatique de gestion et les outils Internet constituent un désavantage comparatif, compte tenu de la place croissante de l'informatique sur les navires et des opportunités offertes par le web-marketing.

Or, la plupart des chefs d'entreprise du nautisme assurent à eux seuls plusieurs fonctions: production / réparation, supervision des réalisations, fonctions commerciales (démarchage, devis, négociation, suivi). Ils bénéficient parfois de l'aide de leur conjoint pour les tâches administratives et comptables. Cette gestion au fil de l'eau n'est pas adaptée aux évolutions économiques, qui poussent à l'optimisation sous contrainte.

Il convient notamment de mettre en place un centre de gestion des entreprises de pêche pour améliorer la performance des entreprises de pêche.

A231. Préparer les chefs d'entreprise et leur conjoint à la GRH et la GPEC

Une gestion rigoureuse des ressources humaines est impérative dans un contexte d'image défavorable de plusieurs métiers du nautisme et de la pêche, de la saisonnalité des activités et de vieillissement de nombreux chefs d'entreprise de la plaisance professionnelle et de la réparation navale.

Il s'agit donc de sensibiliser les dirigeants à de bonnes pratiques pour fidéliser leurs salariés. Cette sensibilisation prendra la forme de sessions de formation organisées par l'EFPMA, la CCIM ou d'autres organismes de formation, avec l'implication de la FIN et du CRPMEM. Dans le cas particulier de la pêche, où les marins-pêcheurs exercent souvent seuls ou à deux, le CRPMEM assurera complètement cet accompagnement technique.

Il convient également d'accompagner les entreprises pour qu'elles s'engagent dans une démarche de GPEC, en mettant en place une démarche progressive. Tout d'abord, expérimentation de la GPEC sur un petit nombre d'entreprises de quelques familles professionnelles concernées par le vieillissement des chefs d'entreprise (voilerie, grément...), en transférant aux entreprises les outils RH nécessaires à

l'accompagnement de leurs salariés (recrutement, formation, entretiens annuels, classification, rédaction de fiches de poste, rémunération, etc.) ; dans le cas de la filière nautique en Martinique, la petite taille des entreprises conduit à recommander qu'un rôle d'appui soit dévolu à la FIN ; puis mobilisation de l'Etat, de la Région et d'autres partenaires, comme Pôle Emploi et les missions locales, dans l'animation d'un groupe de travail GPEC dans le cadre du Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP).

A232. Préparer les chefs d'entreprise et les pêcheurs à l'élargissement des compétences attendues et mettre en place un centre de gestion des entreprises de pêche

Plusieurs mesures sont proposées dans ce corps d'actions:

Nautisme

- Aider à préparer au mieux la cession-reprise des entreprises, en mettant en place des actions de formation à la gestion et au droit des sociétés au profit des salariés intéressés ainsi que des dirigeants, au moyen d'un partenariat CCIM, AGEFOS-PME, FIN;
- Mettre en œuvre une démarche de professionnalisation des acteurs en lien avec les organismes collecteurs des fonds de la formation professionnelle (AGEFOS-PME), dans des domaines tels que la dimension managériale, l'informatique de gestion ou le relationnel client;
- Faire de la professionnalisation du relationnel client un axe prioritaire de renforcement des entreprises. La relation client est en effet déterminante pour que la Martinique s'impose comme une destination nautique face à ces voisines caribéennes. De plus, la stratégie de diversification vers la rénovation, la maintenance ou la réparation mentionnée plus en avant pour lisser la saisonnalité de la plaisance professionnelle repose en partie sur cette relation.
- Informer et communiquer pour que les entreprises se conforment aux exigences réglementaires environnementales. Des modules de formation techniques supplémentaires sont nécessaires, notamment dans les domaines de la gestion des déchets. Sont particulièrement concernés les intervenants des centres de carénage.

Pêche

- Encourager la structuration de la profession et la professionnalisation des marins-pêcheurs, en mettant en place notamment un centre de gestion des entreprises de pêche

Cette incitation à la structuration peut prendre différentes formes, telles que la mise en place de formations au bénéfice des bénévoles qui gèrent les associations de marins-pêcheurs (25 en Martinique) dans les communes ou le fléchage d'une partie des aides publiques pour des structures collectives. La professionnalisation des marins-pêcheurs sera facilitée par le développement de la validation des acquis de l'expérience (VAE), au moyen de la mise en place de modules de formations idoines (Médical 2, Certificat général opérateur, Premier secours en équipe...).

Il convient également de mettre en place un centre de gestion des entreprises de pêche pour améliorer la performance des entreprises de pêche. A cet égard, les CRPMEM d'outremer ont maintenant dans leurs missions de mettre en place des centres techniques devant apporter un soutien visant à favoriser l'amélioration de la qualité des produits et l'amélioration des performances des entreprises.

- Faciliter la diversification des activités des marins-pêcheurs pour faire face à la pollution par le chlordécone et aux espèces invasives

La pollution des cours d'eau et de certaines zones maritimes liée au chlordécone réduit considérablement les zones de pêche sur le littoral. De plus, les marins-pêcheurs doivent faire face à des espèces invasives (poisson lion, halophila...). C'est pourquoi la diversification et la synergie d'activités doivent être encouragées, vers la commercialisation et le tourisme. La mise en place de certificats de qualification professionnelle (CQP) en transformation des produits de la mer (fileteur, écailleur, traiteur...) améliorerait les compétences des pêcheurs en vente. La mise en place de modules de formation visant à améliorer le relationnel client et la connaissance du patrimoine culturel et naturel martiniquais ouvrirait des perspectives aux marins-pêcheurs désirant diversifier leur activité vers le tourisme (voir infra section formation).

- Améliorer le relationnel client pour les pêcheurs cherchant à diversifier leur activité vers le tourisme (voir programme Pesca-tourisme).

B3. Adapter l'offre de formation aux besoins en compétences

Cette orientation vise à répondre à l'enjeu de montée en compétences. Celles-ci doivent être adaptées aux mutations en cours. Les entreprises en capacité d'anticipation auront largement intégré la maîtrise de l'évolution des métiers sur le plan des matériaux (par exemple, utilisation de matières premières alternatives pour compenser la hausse du cours de matériaux habituellement utilisés) et/ou le plan technologique (innovation dans l'assemblage de matériaux différents, procédés nouveaux). Les dirigeants auront également professionnalisé leur gestion de l'entreprise et le management des ressources humaines. Pour certains métiers, la polyvalence des salariés sera recherchée. Les entreprises survivantes auront su diversifier leurs activités, notamment la maintenance et la réparation d'articles dont ils assuraient uniquement la fabrication auparavant.

Rappel de quelques éléments de contexte et faits marquants pour les problématiques de formation :

- La Martinique dispose d'un réel savoir-faire dans certains domaines: électronique embarquée, voilerie-sellerie, gréement... ;
- Le Marin serait un des centres de maintenance les plus recherchés de la zone Caraïbe ;
- La construction de bateaux est une activité potentiellement créatrice d'emplois, car beaucoup de corps de métiers sont concernés ;
- L'état actuel du marché ne permet pas d'absorber plusieurs cohortes massives d'apprenants dans une spécialité donnée ;
- Les conseillers / prescripteurs de formation potentiels (CIO) ne pensent pas spontanément à informer / orienter vers cette voie, comme conséquence du fait que la plupart n'ont pas été sensibilisés à la pratique du nautisme (rappel: a commencé dans les années 90s en Martinique) ;
- Plusieurs métiers peuvent être exercés avec une formation non spécifique au nautisme, notamment les formations dans le BTP. Ainsi, une personne formée comme soudeur en BTP, qui aimerait la plaisance et qui serait formée « sur le tas » par son employeur et ses collègues peut devenir soudeur sur navire.

Les actions retenues pour répondre à ces enjeux sont présentées dans l'arborescence suivante :

Orientation stratégique	Objectifs stratégiques	Actions	Pilotes	Publics cibles	Horizon de réalisation		
					2013	2014-15	2016-17
3. Adapter l'offre de formation aux besoins en compétences	31. Resserrer l'adéquation de la formation professionnelle aux besoins avérés du secteur	A311. Mieux associer les professionnels à la définition de l'offre de formation	Rectorat	Elèves de la FPI EN métiers de la mer	X	X	
		A312. Prioriser la formation continue, en s'appuyant sur une organisation en réseau autour de l'EFPMA et du lycée des métiers du nautisme du Marin	Rectorat, Conseil Régional, DM	Acteurs de la formation dans le secteur	X	X	
		A313. Valoriser l'outil EFPMA, tant sur la plan de la gestion que de l'image et de la carte des formations	Région	Encadrement EFPMA, Région		X	
	32. Faciliter la formation tout au long de la vie	A321. Privilégier la flexibilité sur les formations lourdes, grâce aux CQP et aux échanges avec d'autres régions	Conseil Régional, FIN, Rectorat, DM	Acteurs de la formation dans le secteur	X	X	
		A322. Renforcer et accompagner la politique de formation et de mise à jour des connaissances techniques des formateurs et solliciter les professionnels	Conseil Régional, Rectorat, DM	Enseignants de spécialités métiers de la mer en lycées professionnels et à l'EFPMA	X	X	X
	33. Mettre en place des actions de formation répondant aux besoins	A331. Satisfaire les besoins en compétences métiers	Conseil Régional, Rectorat, DM	Salariés du nautisme, pêcheurs, demandeurs d'emploi, élèves		X	
		A332. Satisfaire les besoins en compétences managériales et de marché	Conseil Régional, DM, FIN	Salariés du nautisme, aquaculteurs, demandeurs d'emploi		X	
		A333. Satisfaire les besoins en compétences sociales et culturelles	Conseil Régional, CRPMEM, Rectorat	Salariés du nautisme, pêcheurs, demandeurs d'emploi		X	

O31. Resserrer l'adéquation de la formation professionnelle aux besoins avérés du secteur

Rappel du contexte :

Les réorganisations de la carte des formations prennent du temps, d'autant plus que les formations pour certains métiers de la mer (réparation de moteurs, électronique embarquée...) nécessitent des équipements coûteux. De plus, les besoins des entreprises pour une compétence donnée peuvent être temporaires ou fluctuants, car l'environnement change en permanence sur un petit territoire comme la Martinique. Par ailleurs, la croissance des emplois dans un secteur donné ou l'existence de besoins exprimés par les entreprises n'impliquent pas que les formations dans ce secteur soient demandées par les jeunes, à tout le moins en formation initiale.

Dans cet environnement fluctuant, les mentions complémentaires (MC) permettent de mettre en place, pour une courte période (par exemple, 6 mois ou 1 an), une formation en réponse à des besoins exprimés par des entreprises.

A311. Mieux associer les professionnels à la définition de l'offre de formation

L'offre de formation ne peut correspondre aux besoins du tissu économique que si son élaboration associe étroitement les socio-professionnels. La présente fiche est spécialisée à la formation professionnelle initiale de l'Education nationale, car de nécessaires améliorations à ce niveau ont été signalées par les entreprises interrogées.

Cette action vise à renforcer les échanges entre le Rectorat de la Martinique et les professionnels du secteur. Elle suppose de positionner les structures telles que la Fédération des Industries Nautiques (FIN) ou la Capitainerie du Marin comme forces de propositions au Rectorat de la Martinique, de façon que le secteur soit plus susceptible de faire prendre en compte ses besoins. La mesure consiste à mettre en place une méthode d'élaboration de la carte des formations par le Rectorat qui associe les représentants du secteur, au-delà du simple établissement de référentiels en concertation avec les professionnels.

En outre, les différents acteurs du processus d'élaboration des cartes de formation doivent avoir une culture commune. C'est pour cela qu'on peut inclure dans les projets à venir une action de professionnalisation des acteurs du système éducatif sur le thème de la relation emploi-formation, notamment sur les besoins en compétences liés aux différents projets sur le territoire : marinas, ports à sec...

A312. Prioriser la formation continue, en s'appuyant sur une organisation en réseau autour de l'EFPMA et du lycée des métiers du nautisme du Marin

Ce qui intéresse davantage les professionnels relèverait de la formation continue, d'après les entretiens menés. La formation initiale est néanmoins nécessaire en accompagnement des embauches dans le secteur de la maintenance (voiles, bateaux d'occasion, mécanique hors-bord).

Premièrement, il s'agit de s'appuyer davantage sur l'EFPMA, tout en tirant parti des formations professionnelles initiales de l'Education nationale dans des filières présentant des dénominateurs communs avec les métiers de la mer (par exemple, une personne formée comme soudeur en BTP, qui aimerait la plaisance et qui serait formée « sur le tas » par son employeur et ses collègues, peut devenir soudeur sur navire).

Deuxièmement, il convient de veiller à ce que des formations continues soient dispensées au « lycée des métiers du nautisme » du Marin, fruit d'un partenariat entre la Région et le Rectorat. Ces formations pourront être dispensées en partie par des formateurs de l'EFPMA et seront accessibles à l'ensemble des Martiniquais, grâce au recours au e-learning permis par le déploiement du réseau haut débit en Martinique (voir infra).

Troisièmement, il est opportun de combiner un maillage de proximité et un pôle thématique mer grâce aux TIC. Concrètement, une organisation bipolaire serait structurée autour de deux établissements principaux : l'EFPMA et le lycée des métiers du nautisme au Marin, auxquels seraient reliés en permanence par les autoroutes de l'information des classes thématiquement spécialisées d'autres établissements scolaires ou de centres de formation (CFPPA, agences de la CCIM...). Ainsi, les formations aux métiers de la mer pourront être réparties entre La Trinité et Le Marin (et Le Robert), avec des connexions réseaux fortes au quotidien et des possibilités de séjour ponctuel ou temporaire sur l'un des sites. Par exemple, les élèves et stagiaires suivraient 2 ou 3 semaines de cours par vidéoconférence dans les établissements conventionnés et suivraient des cours en présentiel la troisième et / ou quatrième semaine du mois dans l'un des deux établissements principaux. Cette solution suppose que des conventions de mise à disposition de salles et d'installation d'équipements soient signées entre la Région et des partenaires (Rectorat, DAAF, CCIM...) et que le déploiement du réseau haut débit sur l'ensemble du territoire soit poursuivi.

A313. Valoriser l'outil EFPMA, tant sur la plan de la gestion que de l'image et de la carte des formations

Les principales faiblesses de l'EFPMA sont la gestion de la structure, la vétusté de certains locaux et son image « d'école de pêche ».

Rationaliser la gestion de l'EFPMA, tant sur un plan financier, comme l'utilisation des moyens alloués, que sur un plan d'actes de gestion banals, comme la qualité des rapports d'activités transmis au Conseil Régional. Pour cela, un audit organisationnel pourra être réalisé, pour préparer un accompagnement de l'encadrement de l'EFPMA à la gestion des organisations (formation, mise en place de tableaux de bord de gestion...), ainsi qu'un accompagnement financier par le Conseil

Régional plus approprié. De plus, les sources de financement devront être diversifiées, en mobilisant les OPCA ou en fournissant des services payants, telles que la mise à disposition de matériels au profit d'entreprises ou la réparation de moteurs.

Faire évoluer l'image de l'EFPMA auprès du grand public. La notoriété « école de pêche » est fortement ancrée, compte tenu de l'historique de l'Ecole, occultant ainsi le fait que l'EFPMA forme tous les navigants, pas seulement les marins-pêcheurs, mais aussi les navigants de la marine marchande et les plaisanciers. Le sigle EFPMA pose également un problème de lisibilité. Plusieurs actions sont envisageables pour faire évoluer l'image de l'EFPMA et améliorer sa notoriété auprès du grand public: la formation de l'encadrement à la promotion de l'outil ; la mise en place de formations de niveau supérieur (niveaux IV, III) ; et la conduite de travaux de réhabilitation du site, dont certains bâtiments ou locaux sont vétustes.

Enrichir la carte de formation, tant le contenu que la territorialisation de l'offre. Les formations professionnelles continues dispensées par l'EFPMA seront élargies avec des modules sur la gestion et la création / reprise d'entreprise, sur la sécurité en mer, sur la dépollution ou sur le dialogue social, répondant ainsi à des besoins identifiés dans d'autres parties de ce document.

Des formations pour la validation des acquis de l'expérience (VAE) sont opportunes dans le contexte d'une diminution des dérogations de diplôme pour exercer le métier de marin-pêcheur.

Des partenariats avec l'université (UAG) et l'Education Nationale permettront des complémentarités et passerelles, favorisant ainsi l'émergence de cadres intermédiaires et supérieurs dans le secteur maritime et aquacole.

Les prestations offertes par l'EFPMA seront rendues plus accessibles à l'ensemble des Martiniquais, grâce à une meilleure territorialisation de l'offre de formation. Pour ce faire, des conventions de mise à disposition de locaux et de matériels avec des établissements d'enseignement dans le Sud (François, Robert ou Marin) et dans le Nord Caraïbe (par exemple, les locaux du CFPPA du Carbet).

En revanche, la transformation de l'EFPMA en lycée des métiers de la mer n'est pas retenue, car le LP Marin se dirige déjà vers une labellisation « lycée des métiers du nautisme ». Il est vrai qu'une telle transformation aurait permis à l'EFPMA de bénéficier d'un vivier plus large d'enseignants de l'Education nationale, recrutés au niveau national par voie de concours ou mutation.

O32. Faciliter la formation tout au long de la vie

Rappel du contexte :

L'état actuel du marché ne permet pas d'absorber plusieurs cohortes massives d'apprenants dans une spécialité donnée. Les entreprises n'ont pas de visibilité sur les prochaines années et n'ont donc pas la capacité d'embaucher massivement.

La pratique de la formation professionnelle dans un domaine aussi spécifique que le nautisme ou le pêche subit une double évolution : les évolutions classiques aux questions de formation, apparition de nouvelles techniques pédagogiques ou propositions techniques... ; et les évolutions relatives aux pratiques professionnelles, aux nouvelles technologies développées par les secteurs professionnels concernés. Il en résulte que les formateurs doivent être en mesure d'améliorer et d'élargir de façon permanente leurs compétences techniques. Or, dans les formations de l'Education nationale, il est difficile de mettre en place un plan de formation à cause du faible nombre de contractuels concernés.

A321. Privilégier la flexibilité sur les formations lourdes, grâce aux CQP et aux échanges avec d'autres régions

Les besoins en compétences peuvent changer rapidement, dans un environnement en forte mutation. Les certificats de qualification professionnelle (CQP), formations courtes, sont adaptés comme mode de formation, dans un environnement changeant rapidement. Les élèves ou salariés issues d'une autre filière de formation que les métiers de la mer doivent y avoir accès, car les transferts de savoir-faire sont possibles (exp. métiers du bâtiment, tels que soudeur ou frigoriste). Plusieurs CQP sont validés au niveau national par des commissions ad hoc, par exemple CQP Electronicien nautique, CQP Voilier nautique ou CQP Sellier nautique, dans le secteur du nautisme, ou CQP Employé polyvalent produits de la mer dans le secteur de la transformation des produits de la mer.

Il convient également de privilégier des formations multipolaires, basées sur un tronc commun et des spécialités. Ces formations créent des conditions favorables au recrutement de 4*6 apprenants dans 4 spécialités différentes, plutôt qu'un effectif de 24 apprenants dans une même spécialité, non absorbables par le marché. Ces formations multipolaires seraient particulièrement pertinentes dans l'hypothèse de la mise en place de formations de niveau supérieur.

Su un petit territoire comme la Martinique, il n'est pas possible de développer une expertise de formation dans toutes les filières des métiers de la mer. D'autres régions françaises et d'autres pays ont acquis des savoir-faire dont il est possible de bénéficier au moyen d'échanges et de partenariats. A titre d'illustration, en matière de nouvelles techniques et utilisation de produits et méthodes de travail respectant l'environnement, des établissements de la Rochelle, Lorient ou Arcachon détiennent un réel savoir-faire : technique de voiles thermocollées, technique de moussage d'injection... De même, des partenariats avec les pays voisins permettraient de pratiquer l'anglais et l'inter-culturalité et de profiter de formations dans lesquelles des pays ont un savoir-faire avéré, notamment dans le domaine de l'accueil et des services.

A322. Renforcer et accompagner la politique de formation et de mise à jour des connaissances techniques des formateurs et solliciter les professionnels

La capacité des enseignants et formateurs à se former en continu revêt des enjeux spécifiques, du fait de la très forte connexion des formations avec les pratiques professionnelles. L'utilisation de techniques et outils « dépassés » dans les formations décrédibilise ces formations auprès des professionnels, d'autant plus que les professionnels du nautisme en Martinique ont accès relativement facilement à des personnes formées dans les établissements de France continentale.

Pour les intervenants de l'Education nationale, il est difficile de mettre en place un plan de formation à cause du faible nombre de contractuels concernés. L'action retenue est d'encourager les formateurs et enseignants de l'Education nationale, de la filière nautisme et des filières de formation connexes (soudure, électricité...), à s'inscrire dans les programmes européens et à participer à des stages en entreprise à la Martinique, au moyen d'actions de communication. De même, des visites et partenariats avec les lycées professionnels de France métropolitaine devront être intensifiés, comme indiqué plus en avant, dans la fiche action « privilégier la flexibilité des formations ».

Pour les formateurs hors Education nationale (essentiellement ceux de l'EFPMA), il convient de dégager des marges de manœuvre budgétaires pour donner l'exemple de ce point de vue, afin d'améliorer la veille technologique indispensable pour assurer un enseignement de qualité et ainsi d'anticiper les besoins des professionnels et de jouer son rôle d'entraînement vers l'excellence : participation à des salons techniques se déroulant en Métropole.

Il convient également d'organiser des échanges avec le 1^{er} RSMA, pour former les formateurs à la sensibilisation des stagiaires quant à l'importance des comportements compatibles avec le monde professionnel et à l'enseignement de modules de savoir-être professionnels.

Le matériel informatique mis à disposition des enseignants pour former les élèves devra être renforcé, ce qui peut également demander des formations pour familiariser les enseignants avec les usages de ces équipements. Des partenariats Région – Rectorat seront nécessaires pour cela.

O33. Mettre en place des actions de formation répondant aux besoins

Aucun besoin en actions de formation n'a été détecté dans les métiers de l'environnement marin et de la marine marchande. Pour l'environnement marin, le vrai problème posé est celui de la pérennisation des structures intervenantes (voir orientation « Eclaircir l'horizon économique du secteur ») ; pour la marine marchande, la principale orientation est relative à la communication (voir orientation « Anticiper la gestion des ressources humaines »).

A331. Satisfaire les besoins en compétences métiers

A3311. Nautisme : de nombreuses compétences métiers nécessaires sont identifiées, dans l'hypothèse où le secteur repartirait à la hausse

Des formations peuvent être mise en place, au moyen notamment de CQP comme indiqué dans une action précédente.

Plaisance professionnelle :

- Métiers de la conception et de l'architecture navale : architecte naval, menuisier charpente marin..., notamment dans la perspective du développement des ports à sec ;
- Métiers de la réparation et de l'entretien des moteurs : mécaniciens moteurs marins, scaphandriers (plongeurs professionnels), soudeur tôle marine ;
- Métiers de la navigation : skipper (capitaine), hôtesse... ;
- pour la grande plaisance : chaudronnerie, électronique, voilerie, skipper, techniciens de maintenance, peinture de yacht ;
- Accastillage ;
- Web-marketing.

Loisirs nautiques, en lien avec le tourisme, la santé et le sport :

- Sauveteurs aquatiques (Maitre-nageur et sapeur-pompier) ;
- Moniteurs aquagym ;
- Conducteurs de scooters des mers (pour les randonnées) ;
- Moniteurs de voile légère, de kayak et d'aviron ;
- Moniteurs de plongée ;
- animateurs de sentiers sous-marins ;
- Professionnels de la balnéothérapie et de la thalassothérapie ;
- Brigades vertes (environnement terrestre et côtier) et brigades bleues (environnement maritime et côtier).

A3312. Pêche: mettre en place des formations de mareyeur ou de fileteurs, par les voies des CAP ou des CQP, ainsi qu'un BP cultures marines

Rappels sur l'offre de formation dans le domaine de la pêche :

- L'EFPMA est le seul organisme en Martinique dispensant des formations en pêche, par voies de formation initiale et continue.
- En particulier, le Bac pro Conduite et gestion des entreprises maritimes (option pêche) offre les débouchés professionnels suivants :
 - A bord du navire de pêche, le marin assure la conduite, la sécurité et l'entretien des appareils. Il veille au traitement et à la conservation des poissons pêchés.
 - A terre, il assure la gestion d'armements pour la pêche ; il peut occuper un poste d'agent de maîtrise en entreprise ou travailler au sein d'une organisation professionnelle.
 - Selon la taille de l'entreprise du secteur maritime qui l'emploie, le titulaire du bac pro peut exécuter les tâches qui lui sont confiées ou prendre en charge l'encadrement. Il peut être employé, contremaître ou responsable d'entreprise et participer à la gestion.
- Des établissements dispensent des formations valorisables dans le domaine de la transformation alimentaire et la valorisation des produits de la pêche, par exemple, le BTSA Qualité dans les industries alimentaires et les bio-industries (LPO Joseph Pernock).

Des formations doivent être mises en place pour couvrir les besoins en compétences métiers et marché :

- CAP Mareyeur
- CAP en poissonnerie, mareyage ou alimentation (pour la compétence fileteur)
- Brevet professionnel cultures marines

Tous types de diversification confondus (pescatourisme, fileteur...), les CQP constituent de réelles opportunités car ce sont des formations courtes, comme indiqué plus en avant : CQP Employé polyvalent produits de la mer, CQP Opérateur producteur métiers de la mer, CQP Poissonnier écailleur traiteur produits de la mer.

A332. Satisfaire les besoins en compétences managériales et de marché

A3321. Nautisme : des formations de cadre, des formations en marketing et des formations nautiques courtes pour les commerciaux d'autres secteurs d'activités

Les entreprises interrogées expriment des besoins en **formation de cadres** pour seconder les chefs d'entreprise. De plus, beaucoup d'entreprises ont évolué jusqu'à maintenant en autofinancement. Les dispositifs de demandes de subvention leur paraissent trop complexes⁵⁴.

Il convient également de mettre en place des formations dans le domaine du **marketing**. En effet, la fonction production a été favorisée par les chefs d'entreprise pendant longtemps. Mais aujourd'hui, les baisses et les mutations d'activités, les problématiques de concurrence amènent les chefs d'entreprise à s'intéresser au marketing, à la fonction commerciale, à la publicité. Or, aucune formation n'est disponible pour le secteur nautique en matière de commerce, marketing, et logistique. Il s'agit donc de **combinaison la mise en place de telles formations pour les salariés du secteur et la mise en place de formations nautiques courtes pour des commerciaux d'autres secteurs d'activité**, en incluant pour ces derniers des modules de navigation.

A3322. Aquaculture : ouvrir un BP cultures marines si le secteur se redresse

Rappels sur l'offre de formation dans le domaine de l'aquaculture:

Aucune formation n'est dispensée en aquaculture en Martinique. De plus, il n'existe pas de CQP spécifique à l'aquaculture dans les référentiels nationaux.

L'offre de formation actuelle ne permet pas la professionnalisation en gestion des aquaculteurs :

- Un Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA) option aquaculture existe dans le référentiel national de la formation agricole, mais n'est pas mis en place en Martinique.
- Un projet porté par le CFPPA du Robert et l'EFPPA il y a quelques années n'a pas abouti. Cette formation permettrait de soulager les entreprises aquacoles qui accueillent les stagiaires. Elle donnerait également des perspectives supplémentaires aux stagiaires de l'agriculture.

En définitive, les besoins en formation locale en aquaculture sont assez faibles et irréguliers. Il n'est pas possible, dans l'état actuel de la filière, d'envisager des formations pérennes sur place.

Toutefois, il existerait des besoins en formation non satisfaits, comme le Brevet professionnel cultures marine, dans l'hypothèse où le secteur se redresserait. Il faudrait alors envisager la mise en place de formations en fonction de la demande, par exemple tous les 3 ans, en regroupant différentes demandes et en optimisant les besoins de plusieurs DOM (Martinique, Guadeloupe, Guyane). L'Ecole de pêches serait un bon outil pour cela.

⁵⁴ Parmi les entreprises interrogées, seule l'entreprise «Fusion » a su mobiliser des subventions d'équipement.

A333. Satisfaire les besoins en compétences sociales et culturelles

A3331. Nautisme : mettre en place des modules de formations favorisant le respect de l'environnement, ce qui peut justifier des partenariats

Comme indiqué plus en avant, des besoins importants de formation sont également signalés en matière de nouvelles techniques et utilisation de produits et méthodes de travail respectant l'environnement : technique de voiles thermocollées, technique de moussage d'injection.

Ces formations sont dispensées dans des établissements de la Rochelle, Lorient, Arcachon. Ainsi, des partenariats sont justifiés, en faisant notamment venir en Martinique des formateurs de ces établissements pour des sessions de formation.

A3332. Pêche : sensibiliser aux enjeux environnementaux et mieux faire connaître le patrimoine naturel et culturel martiniquais

Des sessions de formation continue sont utiles pour couvrir les besoins en compétences sociales et culturelles des marins pêcheurs.

- Une sensibilisation aux enjeux environnementaux, pour une exploitation raisonnée des ressources ;
- La connaissance des fondamentaux du patrimoine naturel et culturel martiniquais, pour faciliter la diversification des pêcheurs vers l'activité touristique.

Ces sessions de formation ne nécessitent pas beaucoup de temps d'apprentissage par les apprenants, ce qui en faciliterait la mise en place. Ces sessions de formation peuvent être organisées directement par les organisations professionnelles, comme le CRPMEM, ou sur appels d'offres du Conseil Régional qui aura été préalablement sensibilisé sur cette thématique par les organisations professionnelles.

Partie C. Fiches actions

Précisions de lecture

Trois orientations stratégiques ont été retenues. Chacune identifie des objectifs stratégiques qu'un ensemble d'actions prioritaires permet d'atteindre.

Toutes ces actions font l'objet de fiches organisées comme suit :

Fiche action : intitulé de l'action	
Orientation stratégique	Orientation stratégique que l'action contribue à réaliser
Objectif stratégique	Objectif stratégique que l'action concourt à atteindre
Constat et diagnostic	Etat des lieux et mise en évidence de points à améliorer dans le champ de l'action
Objectifs opérationnels de l'action	Réalisations auxquelles doit mener l'action
Public cible	Publics concernés prioritairement par l'action
Descriptif de l'action	Ensemble des jalons, méthodes et outils permettant la mise en œuvre de l'action
Acteurs	Pilote(s) : le ou les acteurs en charge du pilotage et de l'animation de l'action Partenaires : autres acteurs impliqués dans l'action
Calendrier de réalisation	Période durant laquelle doit être menée
Indicateurs de réalisation	Items quantitatifs (nombres, taux, ratios...) ou qualitatifs (opinions, perceptions...) permettant de mesurer la progression vers les objectifs opérationnels de l'action
Financement	Financeurs des actions et / ou budgets / documents de programmation permettant de les financer
Liens avec d'autres actions du CEP Mer	Autres actions du CEP Mer concourant à des objectifs opérationnels communs ou dont la mise en œuvre est liée à celle de l'action de la fiche

Orientation 1. Eclaircir l'horizon économique du secteur

Fiche action 1.1.1. Créer une Maison de la Mer, observatoire et lieu de formation et d'échanges	
Enjeu stratégique	Eclaircir l'horizon économique du secteur
Objectif stratégique	Créer les conditions favorables à la pérennité des activités
Constat et diagnostic	<p>Une absence de vision globale des activités liées à la mer est observée. Les informations sur le poids économique et les manifestations événementielles des différentes familles d'activités professionnelles (plaisance professionnelle et loisirs nautiques, industrie nautique et réparation navale, pêche et aquaculture, marine marchande, métiers des études et de la recherche sur l'environnement marin et littoral) sont fragmentées et imprécises. Il en résulte un manque d'attractivité des métiers de la mer pour de nombreux jeunes et une certaine difficulté pour les pouvoirs publics (Région, DM...) à prendre des décisions informées.</p> <p>Des conflits d'usage sont dus au fait que l'activité économique liée au milieu marin est importante en Martinique. De multiples activités professionnelles et de loisirs se côtoient sur cet espace naturel extrêmement sensible : pêche, aquaculture, navigation et nautisme, sport et découverte..., avec des risques de conflits d'usage et des impacts plus ou moins importants sur les biocénoses et les biotopes environnants. Ces situations peuvent être sources de tensions entre les parties prenantes.</p>
Objectifs opérationnels de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'attractivité du secteur • Fournir de l'information économique et événementielle sur le secteur des métiers de la mer • Améliorer les échanges entre les différentes familles professionnelles
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> • Professionnels des métiers de la mer : navigants commerce, pêche, plaisance ; plongeurs... • Pratiquants des activités sportives et de loisirs nautiques, associations • Jeunes et adultes susceptibles d'être attirés par les métiers de la mer
Descriptif de l'action	<p>Définir les missions de la Maison de la Mer</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un lieu d'échanges et de fonctions support mutualisées <p>La création d'une « Maison de la Mer » facilitera les relations entre les spécialités. Elle constituera un lieu d'échanges et comportera des fonctions support mutualisées pour les plongeurs, véliplanchistes, kitesurfers, associations de voile... Les conflits d'usages pourront y être abordés en toute sérénité et des solutions trouvées.</p> <p>Ce lieu accueillera également des acteurs des études sur le milieu marin et de protection des milieux marins et littoraux (chercheurs, secteur public, bailleurs privés, tissu associatif), entre lesquels un manque de communication rend difficile l'identification des actions de chacun.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un observatoire <p>La Maison de la Mer permettra de créer des conditions favorables pour une vision globale du secteur. L'observatoire permettrait d'évaluer rigoureusement le nombre d'emplois directs et indirects générés par chaque sous-secteur : pêche, nautisme, activités connexes...</p> <p>Des études prospectives y seraient réalisées, permettant ainsi à des professionnels de diversifier leurs activités, par exemple un marin-pêcheur envisageant de mener des activités touristiques.</p> <p>Dans cet observatoire seraient établis des tableaux de bord, avec des indicateurs de suivi et d'évaluation</p>

	<p>de toutes les familles d'activités professionnelles concernées, y compris les activités connexes comme le sport nautique (pêche sportive...).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un lieu de formation <p>La Maison de la Mer sera un lieu de formation recourant à des professionnels du secteur. Les moyens nécessaires sont modestes : deux navigants professionnels, deux modulaires Algeco, quelques ordinateurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un lieu d'information <p>La Maison de la Mer sera un lieu ouvert à tous, notamment aux jeunes ou adultes manifestant un intérêt pour les métiers de la mer. Elle fournira des informations économiques issues de son observatoire.</p> <p>Elle établira également un calendrier des activités liées à la mer et des manifestations culturelles qui y sont liées. Cette fonction contribuera à coordonner les activités que génère la mer, pour éviter que tout se passe au même moment. La Maison de la Mer contribuera ainsi à l'attractivité des métiers de la mer.</p> <p>Clarifier la gouvernance et les aspects matériels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un mode de fonctionnement participatif <p>Il s'agit d'associer plusieurs entités dans le pilotage / gouvernance de la structure, pour prévenir les comportements hégémoniques : Région, Direction de la Mer, CRPMEM, FIN.</p> <p>Il s'agit également d'associer comme partenaires de nombreux acteurs, notamment ceux qui peuvent être producteurs de données, tels que Pôle Emploi, les Missions locales, le CMT, les offices de tourisme...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un personnel de qualité, en nombre suffisant <p>Un chargé de mission économique sera responsable de l'observatoire. Ce chargé de mission aura des relations étroites avec les structures productrices de données. Un assistant administratif et une personne dédiée à l'accueil seront également recrutés. Les effectifs pourront être augmentés au fur et à mesure du développement de la structure.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un emplacement approprié <p>Cet emplacement devra montrer qu'une famille d'activités professionnelles n'est pas privilégiée par rapport aux autres. Ainsi, une localisation centrale comme le front de mer de Fort-de-France paraît être un lieu idoine pour accueillir cet espace. A contrario, un emplacement dans une ville emblématique du nautisme pourrait être interprété comme un tropisme vers cette activité.</p>
Acteurs	<p>Pilotes : Région, DM, FIN, CRPMEM</p> <p>Partenaires : Pôle Emploi, Missions locales, Conseil Général, CMT, offices de tourisme, DIECCTE (Direction du Tourisme), associations du secteur (exp., COMASSUB, écoles de voile), CROSMa, DRJSCS</p>
Calendrier de réalisation	2013-2015
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Création effective de la Maison de la Mer, avec le personnel approprié • Mise en place de l'observatoire et réalisation d'études prospectives • Evolution de la fréquentation de la structure
Financement	Région, DM
Liens avec d'autres actions du CEP Mer	<p>Asseoir les activités sportives et de loisirs, en les aidant à se structurer et au moyen d'actions de communication</p> <p>Communiquer sur les nombreux métiers de la filière nautique et de marine marchande et montrer que ces métiers sont accessibles aux Martiniquais</p>

Fiche action 1.1.2. **Faire évoluer la réglementation économique et les dispositifs d'aide**

Enjeu stratégique	Eclaircir l'horizon économique du secteur
Objectif stratégique	Créer les conditions favorables à la pérennité des activités
Constat et diagnostic	<p>Dans le domaine de la pêche, le soutien communautaire à travers différents instruments s'est porté essentiellement sur la protection et le développement de la ressource, la modernisation des infrastructures et des équipements portuaires. La Martinique n'a presque pas eu recours aux aides communautaires pour le développement de sa flotte de pêche, préférant utiliser les aides régionales d'un accès plus facile. L'arrêt des aides publiques pour la construction de navires neufs en 2005 a rendu plus difficile un renouvellement de la flotte et le maintien des emplois.</p> <p>Dans le domaine du nautisme, la Martinique n'a pas la compétitivité-prix des pays voisins, en raison notamment du poids de la masse salariale, fonction du haut niveau de protection sociale. La stratégie de développement du secteur doit donc consister à renforcer la compétitivité-qualité et à diversifier l'offre de prestations. Or, les coups de rabots successifs sur les niches fiscales par les gouvernements français depuis plusieurs années ont concerné également la défiscalisation outremer, si bien que les investisseurs sont moins incités à prendre position dans la filière nautique comme pour d'autres investissements productifs.</p> <p>Dans le domaine des recrutements, les professionnels mettent souvent en avant le manque d'opérationnalité immédiate des apprenants pour expliquer leur réticence à recruter localement. Une piste de solution pourrait être le développement des stages au cours de la formation, et un mécanisme doit être mis en place pour inciter les professionnels à recourir à des stagiaires. De plus, dans la marine marchande, les néo-diplômés français peinent à trouver des armateurs pour acquérir leur première expérience professionnelle. En effet, le standard de l'IMO (International Maritime Organization) oblige à une pratique professionnelle significative avant l'enrôlement. Dans certains systèmes, l'expérience professionnelle acquise durant la formation est suffisamment longue pour que les apprenants soient presque immédiatement opérationnels. Dans d'autres systèmes, comme le système français, où le diplôme (de type Bac Pro) est privilégié sur le brevet (qui comprend plus de pratique professionnelle, par définition), 12 ou 30 mois de navigation supplémentaire selon le cas sont nécessaires pour valider la prérogative mer. La difficulté est alors de trouver un armateur qui consent à recruter un diplômé qui devra naviguer autant de mois, avant d'être autonome ; d'autant que le néo-titulaire d'un capitaine 200 peut avoir des prétentions salariales, sans rapport avec son expérience professionnelle.</p>
Objectifs opérationnels de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux marins-pêcheurs de faire l'acquisition de plus grands navires • Rendre la filière nautique plus compétitive par des régimes fiscaux avantageux • Faciliter le recrutement de stagiaires
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> • Marins pêcheurs et professionnels des services de soutien à terre (construction navale...) • Professionnels de la filière nautique • Jeunes et adultes susceptibles d'être attirés par les métiers de la mer
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux marins-pêcheurs de faire l'acquisition de plus grands navires <ul style="list-style-type: none"> ➤ Il s'agit de mettre en place un dispositif dérogatoire à la réglementation européenne qui ne permet pas l'obtention d'aides publiques européennes pour l'acquisition de nouveaux navires. <p>En effet, l'acquisition de navires plus grands permettrait aux marins-pêcheurs martiniquais d'aller pêcher</p>

au-delà du plateau insulaire et donc de tirer parti du grand potentiel de ressources halieutiques hauturières. Cette action profiterait également aux services de soutien à terre (construction et réparation navales...), par ricochet.

L'article 349 du Traité européen, qui reconnaît la situation spécifique des régions ultrapériphériques, est une fenêtre de tir pour obtenir ce dispositif dérogatoire pour la pêche. La première étape consiste à engager un travail des parlementaires martiniquais, guadeloupéens et plus généralement de l'outremer, qui s'appuierait sur des rapports d'expertise permettant d'affiner l'argumentation, puis sur des actions de lobbying.

A noter que la période s'y prête, puisque les programmes opérationnels européens 2014-2020 sont en cours d'élaboration.

- **Les règles de *minimis* spécifiques à la pêche, actuellement plafonnées à 30 000 euros, pourraient être relevées.**

En effet, le plafond «de *minimis*» pour le secteur de la pêche est fixé à 30 000 euros par période triennale et par entreprise bénéficiaire, à condition que le montant total des aides accordées aux entreprises soit inférieur à 2,5 % de la production annuelle nationale du secteur (Règlement (CE) n° 875/2007 du 24 juillet 2007 relatif à l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides «de *minimis*» dans le secteur de la pêche et modifiant le règlement (CE) n° 1860/2004). Cette limite est à apprécier relativement au *minimis* de droit commun de 200 000 euros.

Un régime dérogatoire pour la Martinique pourrait être demandé par le relais des parlementaires martiniquais.

- De même, **la baisse du prix des carburants** suppose un important travail parlementaire, car elle passe par la mise en place d'une **fiscalité dérogatoire**.

• **Sanctuariser un mécanisme de défiscalisation pour la filière nautique locale**

Il s'agit d'attirer de nouveaux investisseurs, notamment par des mécanismes incitatifs de défiscalisation. En effet, l'acquisition de navires de plaisance pour les mettre en location crée des emplois sur l'eau, mais également des emplois dans les services de soutien à terre.

Ce mécanisme devra favoriser l'emploi local. Ainsi, il sera ciblé sur les entreprises locales de construction de navires. Ce sera d'ailleurs un argument supplémentaire pour convaincre le Gouvernement.

Un travail parlementaire doit être effectué, et c'est peut-être plus facile que pour la pêche (voir supra), puisque seul le Gouvernement français est concerné. Ce travail sera facilité par l'existence de rapports d'études déjà réalisés ou de travaux en cours d'élaboration, tels que le présent CEP Mer, le PADM, les réflexions sur le développement de la filière nautisme par la Préfecture de la Martinique ou les travaux de structuration de la filière nautique initiés par la Région Martinique en avril 2013. Il ressort de tous ces travaux que le nautisme constitue une des filières les plus prometteuses pour la Martinique.

Ces mécanismes de défiscalisation doivent être pérennes, et non pas fluctuer au gré des changements de gouvernement, car, à défaut, les investisseurs finissent par intégrer cette volatilité de la réglementation dans leurs anticipations, et deviennent plus réticents à investir. Une telle sanctuarisation requiert néanmoins des dispositifs plus lourds, tel qu'un statut spécifique de zone franche pour la Martinique, qui ferait l'objet d'une loi organique.

• **Faire du Grand Port Maritime de Martinique un port franc**

Une fiscalité avantageuse est de nature à augmenter le trafic de transbordement en Martinique, en cohérence avec le projet d'extension du Port de Fort-de-France pour en faire un hub, dans la perspective

	<p>de l'ouverture prochaine du troisième jeu d'écluse du Canal de Panama. L'augmentation de ce trafic créera des opportunités, non seulement pour les métiers portuaires (hors champ du présent CEP mer), mais aussi les activités de soutien à terre, de type Bassin de Radoub ou avitaillement.</p> <p>Par extension, les marchandises qui seraient destinées à la filière nautique de Martinique seraient également exonérées de TVA et d'octroi de mer.</p> <p>• Mettre en place des dispositifs incitatifs pour l'embauche de stagiaires</p> <p>Dans le domaine des recrutements, les professionnels mettent souvent en avant le manque d'opérationnalité immédiate des apprenants pour expliquer leur réticence à recruter localement.</p> <p>Une piste de solution pourrait être le développement des stages au cours de la formation, au moyen de la mise en place de formations en alternance ou par l'intensification des stages en entreprises dans les parcours de formation initiale.</p> <p>Pour cela, une aide financière pourra être octroyée aux entreprises acceptant de prendre des apprenants en stage pour une période de deux mois ou plus. Ce financement encouragera les entreprises à donner aux stagiaires une vraie activité correspondant à leur formation, et non pas une simple occupation pour des raisons purement sociales.</p> <p>Dans ce cadre, des dispositifs originaux permettant à un apprenant d'effectuer un stage dans plusieurs entreprises, dans une logique de mutualisation, pourront être mis en place.</p>
Acteurs	<p>Pilote : Région</p> <p>Partenaires : Ministère des Finances, DM, FIN, CRPMEM, Conseil Général, DIECCTE</p>
Calendrier de réalisation	2013-2015
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Régime dérogatoire pour le Fonds européen de pêche (FEP) Martinique, permettant de faire l'acquisition de plus grands navires • Défisicalisation de la filière nautique, pour toutes les entreprises locales créatrices d'emploi • Evolution du nombre de stagiaires dans les entreprises de la filière nautique • Statut de port franc accordé au Grand Port Maritime de Martinique
Financement	Fonds Européen de Pêche, Région, Budget de l'Etat
Liens avec d'autres actions du CEP Mer	<p>Asseoir les activités sportives et de loisirs, en les aidant à se structurer et au moyen d'actions de communication</p> <p>Accompagner les métiers connexes aux marinas par des formations adaptées et de la communication sur l'intérêt à diversifier les activités</p> <p>Communiquer sur les nombreux métiers de la filière nautique et de marine marchande et montrer que ces métiers sont accessibles aux Martiniquais</p>

Fiche action 1.2.1. Renforcer les capacités d'accueil pour le nautisme

Enjeu stratégique	Eclaircir l'horizon économique du secteur
Objectif stratégique	Faire du nautisme un moteur du développement de la Martinique
Constat et diagnostic	<p>Les atouts de la Martinique dans le domaine du nautisme ne sont pas pleinement exploités, malgré un discours politique volontariste :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Une Martinique verte, une Martinique bleue » comme intention du PADM de la Région ; - La CAESM a fait réaliser une étude sur le développement du nautisme sur son territoire en 2009-2010 ; - La CACEM affiche une stratégie de développement économique consistant à investir sur un petit nombre de filières motrices, dont le nautisme durable (outre l'agro-transformation et les éco-matériaux). <p>Pourtant, la compétition internationale s'intensifie, avec une concurrence des destinations et une concurrence des produits importés, en provenance des USA (bateaux neufs & sellerie & voilerie) et en provenance de la Guadeloupe (articles de pêche & plaisance, bateaux neufs).</p> <p>De plus, le retrait de certains avantages liés à la défiscalisation a provoqué le départ de nombreux loueurs (20 loueurs et 200 navires au Marin en 2012 versus 500+ en 1998). A noter que la location professionnelle génère beaucoup plus d'activités connexes (maintenance fréquente, commerce...) que le simple stationnement de bateaux de plaisance par la population locale.</p> <p>L'activité de la plaisance et de grande plaisance en Martinique (la grande plaisance concerne les bateaux de plus de 21 mètres ayant un équipage permanent au service du propriétaire ou du locataire occasionnel) pourrait représenter un pôle d'activité important. C'est pourquoi il est nécessaire de renforcer les capacités d'accueil pour le nautisme. Pour cela, des aménagements spécifiques et coûteux doivent être réalisés, ainsi qu'un relèvement de la qualité des services.</p>
Objectifs opérationnels de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre le développement de la grande plaisance • Concrétiser des projets de marinas et de ports à sec
Public cible	Communes, promoteurs, plaisanciers
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Inscrire des projets de développement de la grande plaisance dans le PO 2014-2020, le PADM et le SAR <p>Le développement de la grande plaisance est une des pistes d'action économique significative pour la Martinique, puisque les personnes pratiquant la grande plaisance ont un fort pouvoir d'achat.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Port du Marin devrait être doté d'un ponton pouvant accueillir des méga-yachts jusqu'à 120 mètres. L'emplacement idoine est le petit port de commerce actuel (en face du cimetière). Pour mener à bien, il convient tout d'abord de transférer la compétence sur le site du Conseil Général à la Ville du Marin et de convaincre les pêcheurs d'accoster à un autre emplacement. - La commune des Trois-Ilets a aussi l'ambition d'avoir un ponton de grande plaisance. Elle a un projet nécessitant une digue qu'elle souhaite faire inscrire dans le futur programme opérationnel 2014-2020. L'étude d'un ponton à l'entrée de la baie qui accueille la marina est à l'étude avec le concours d'Atout France.

- Saint-Pierre sera dotée de deux coffres qui sont déjà positionnés de chaque côté de la zone de protection des épaves archéologiques. Mais ces éléments ne suffisent pas, même s'ils sont indispensables. Il faut travailler sur la liaison terre-mer et les services offerts sur l'accueil. C'est un projet complet qu'il faut concevoir.
- L'Etang Zabricots pourra accueillir aussi la grande plaisance.

La période actuelle s'y prête, car des documents stratégiques et opérationnels permettant le financement de ces projets et leur faisabilité réglementaire sont en cours d'élaboration

- Les fonds structurels européens sont en cours de programmation pour la période 2014-2020 (information mise à jour en janvier 2013) et ces projets, qui nécessitent des fonds importants, doivent y être inscrits.
- De même, le Plan d'Actions de Développement de la Martinique (PADM) est en cours d'élaboration et donnera lieu à un appel à projets, auquel les porteurs de projet dans le domaine de la grande plaisance pourront répondre.
- Les promoteurs devront également participer aux travaux d'élaboration du Schéma d'Aménagement Régional – Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SAR – SMVM) en cours d'élaboration (année 2013) pour faire en sorte que les prescriptions d'aménagement de ce document permettent la réalisation de ces projets.

• Inciter les communes à se doter de plans de balisage

Il s'agit également d'inciter les communes à se pourvoir en plans de balisage, prévoyant notamment des capacités d'accueil des navires de plaisance, et d'encourager l'amélioration des équipements destinés à l'entretien des navires (carénages, forme de radoub de Fort-de-France), outre l'aménagement ou la restauration de sites dédiés à l'accueil des navires de grande plaisance.

• Concrétiser les projets de marinas et ports à sec

Cette section comprend les projets d'extension ou d'optimisation de marinas ou ports existants ou la création de nouvelles installations⁵⁵. Les études sur les espaces d'aménagement touristiques (EAT) lancées par la Région en 2012 (aux Anses d'Arlet, Sainte-Anne, Diamant...), pourront permettre l'émergence de projets supplémentaires.

Trois pôles se dessinent clairement : le Sud, du François aux Trois-Ilets ; le Centre, avec Fort-de-France et le Lamentin ; et le littoral Nord, avec Case Pilote et Saint-Pierre. Les installations devront offrir un niveau suffisant de services pour attirer les plaisanciers.

A noter que la procédure de création d'un port de plaisance dure 5 ans, en raison des nombreuses études réglementaires préalables. De plus, le délai de retour sur investissement pour une marina serait de l'ordre de 15 ans si le projet bénéficie de la défiscalisation, et de 20 ans sinon.

Le Sud de la Martinique comprend le plus de projets, en raison de ses atouts naturels pour la plaisance.

La marina du Marin compte 750 anneaux à quai, dont 200 pour visiteurs et 12 pour les super yachts jusqu'à 50 mètres, et plus de 120 corps morts. Elle accueille 50 000 plaisanciers par an, dont 25 000 de passage. Elle opère actuellement à sa capacité d'accueil maximale.

Elle doit maintenant optimiser ses installations, faute de place pour une autre tranche d'extension.

Cette marina fait l'objet d'une concession de la ville du Marin à un opérateur privé, qui prend fin en 2016. A priori, la Ville pourra choisir entre plusieurs modes de gestion pour la prochaine période d'exploitation : régie municipale, SEM, renouvellement de la délégation de service

⁵⁵ La plupart de ces projets ont été décrits au Consultant par le gestionnaire de la capitainerie du Marin. Certains projets sont également identifiés dans le plan d'actions de la Préfecture de la Martinique pour le développement du nautisme (2012).

public...

La marina du François a été concédée à un opérateur privé (le concessionnaire de la marina du Marin) en 2011, pour une refonte complète, avec 150 places à flot, 80 places en zone de mouillage (et l'adjonction d'un petit port à sec de 400 places, dédié au motonautisme).

L'idée directrice est de créer un circuit touristique des Fonds Blancs du François au Marin, en passant par le Robert, Trinité et Grand Rivière (la navigation est plus dangereuse en passant par Sainte-Anne). Le projet inciterait donc des loueurs de bateaux à s'installer au François.

Ce projet a été estimé initialement à 8 M€. **Des prescriptions administratives (réalisation d'études d'impact...) pourraient en retarder la réalisation.**

Le nombre de places à quai est insuffisant en Martinique. Il y a déjà une liste d'attente de 100 bateaux pour la marina du Marin. De plus, de nombreux propriétaires de bateaux effectuant des régates annuelles entre l'Europe et les pays de la Caraïbe souhaitent laisser leur bateau en Martinique.

La commune des Trois-Ilets souhaite reprendre à la CCIM la gestion de sa marina de 104 places à quai, dont 10 pour visiteurs pour des bateaux jusqu'à 16 mètres, afin de mieux maîtriser la gestion et de réhabiliter la marina.

Une extension de cette marina est difficilement envisageable, de sorte que la création d'une nouvelle marina aux Trois-Ilets paraît appropriée, idéalement située devant le golf des Trois-Ilets.

En outre, il est souhaitable de reconstruire le ponton devant l'hôtel Bakoua.

La marina « Jennifer Evasion » du Robert offre 150 postes à quai pour des bateaux de 40 pieds (12,20 mètres), dont 30 places couvertes pour les bateaux à moteur.

Un projet de port à sec envisagé au Vauclin s'est révélé en définitive trop cher, car le terrain identifié (2 hectares) est situé en zone inondable et le rehaussement nécessaire (de 1,50 mètre) est une opération extrêmement coûteuse.

Les principaux projets du territoire du centre tardent à se concrétiser.

Le site de l'Etang Zabricots dispose depuis 2011 d'infrastructures pour accueillir 300 navires, mais celles-ci ne sont pas exploitées⁵⁶. Le site est suffisamment grand pour disposer de 1000 anneaux (par comparaison, la marina du Marin en a 750). Ce projet tarde à se concrétiser depuis de nombreuses années⁵⁷. Ce projet tarde à se concrétiser depuis de nombreuses années. Les principales raisons de ce retard sont l'exposition de la zone à l'envasement et la nécessité d'une digue de protection contre la houle, estimée à 30 M€.

Port Cohé au Lamentin est présenté comme un site à fort potentiel de développement, notamment parce que c'est un des sites de Martinique les plus protégés en cas d'ouragans. Des études de faisabilité ont eu lieu et un appel d'offres a été lancé pour sélectionner une maîtrise d'œuvre (avril 2013).

D'autres projets sont susceptibles d'émerger, notamment dans la rade de Fort-de-France, au pied du Fort Saint-Louis, ou à Schoelcher, du côté de Madiana, au moyen de corps morts ou de pontons, afin

⁵⁶ Information mise à jour en janvier 2013.

⁵⁷ En particulier, un appel d'offres pour une délégation de service public a été déclaré infructueux.

	<p>de compenser l'insuffisance d'infrastructures d'accueil en dehors des pôles déjà cités.</p> <p>Le Nord Caraïbe ne se prête qu'aux petits projets, en raison de l'exposition au risque de forte houle.</p> <p>En effet, des installations lourdes ne pourraient être construites que dans la mesure où elles bénéficieraient d'une protection suffisante. Or, dans le Nord Caraïbe, les digues nécessaires pour assurer cette protection coûtent très cher⁵⁸, puisqu'on se situe en eau profonde près des côtes, en raison de l'absence de plateau continental.</p> <p>Ainsi, un espace dédié aux voiliers peut être concrétisé à Saint-Pierre, dans le cadre du projet du Grand Saint-Pierre.</p> <p>En revanche, un projet de parking à bateaux (« blue ring ») sur la commune de Case Pilote, estimé à 50 M€, paraît plus difficilement réalisable et viable économiquement, en raison des risques naturels signalés, et car ce projet ne permet pas le stationnement de voiliers⁵⁹.</p> <p>Le Nord-Atlantique, jusqu'à la presqu'île de la Caravelle, se prête peu à la plaisance, en raison de la mer agitée. Des projets sont susceptibles d'émerger dans la baie Trinité-Robert. La Ville de Trinité travaille sur un projet de rénovation de la base de l'Anse Spoutourne.</p>
Acteurs	<p>Pilote : Région</p> <p>Partenaires : association des maires, maires des communes porteurs de projet, EPCI, Direction de la Mer, FIN, CMT, DIECCTE (Direction du Tourisme), DEAL, promoteurs intéressés, CCIM</p>
Calendrier de réalisation	2013-2020
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre de megayachts accueillis • Evolution du nombre de plaisanciers étrangers accueillis • Evolution du nombre d'anneaux disponibles • Evolution du nombre de places en ports à sec
Financement	PO FEDER ; Etat (défiscalisation) ; Promoteurs ; Région ; Communes
Liens avec d'autres actions du CEP Mer	Travailler l'image du nautisme martiniquais

⁵⁸ Leur profondeur dans le sable doit atteindre 5 fois la hauteur d'eau pour qu'elles puissent supporter les fortes houles.

⁵⁹ L'accueil des voiliers obligerait à les mâter puis les démâter.

Fiche action 1.2.2. Accompagner les métiers connexes aux marinas par des formations adaptées et de la communication sur l'intérêt à diversifier les activités	
Enjeu stratégique	Eclaircir l'horizon économique du secteur
Objectif stratégique	Créer des conditions favorables à la pérennité des activités
Constat et diagnostic	L'attractivité des marinas dépend de la qualité des activités liées à l'entretien des bateaux, carénage, mécanique. Or, la baisse d'activités et de chiffre d'affaires conduisent à une baisse progressive des effectifs, à des réorganisations du travail et à l'émergence de besoins nouveaux en matière d'équipements, de locaux et de qualification. De plus, l'activité dans le secteur nautique est saisonnière et en difficulté en basse saison. Il convient donc de soutenir ces activités par des actions de formation et d'information, pour leur permettre en particulier de mettre en place des activités secondaires en basse saison, dans de bonnes conditions.
Objectifs opérationnels de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Faire émerger des services de soutien à terre plus performants
Public cible	Entreprises de services de soutien à terre : chantiers navals, avitaillement...
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les métiers connexes aux marinas <p>Les sociétés de location de voiliers avec ou sans skipper sont bien présentes et jouent leur rôle. Elles représentent 20% du chiffre d'affaires du nautisme (Source : représentant de la FIN en Martinique). Il y a aussi les capitaineries, les voileries (au Marin se trouve le plus grand atelier de réparation de voile de la Caraïbe), les ventes d'accessoires, tout ce qui tourne autour de la vente (bateaux, moteurs) et de la sécurité, ainsi que les activités liées à l'entretien des bateaux, carénage, mécanique. Les emplois de moniteurs des écoles de voile, de plongée sont aussi identifiés.</p> <p>Il convient donc de conforter ces métiers par des formations adaptées, tout en veillant au transfert de compétences. Une communication est à faire auprès des jeunes, notamment sous forme de forum, afin de les familiariser avec les métiers du nautisme.</p> <p>Cet accompagnement comprend des actions de communication en direction des entreprises pour diversifier leurs activités, comme moyen de lutte contre la baisse d'activités et la saisonnalité. En effet, les entreprises peuvent développer des activités (secondaires) en basse saison, telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activité de vente de matériels en plus d'une activité de réparation ; - Activité d'immersion de corps morts et d'installation de pontons en plus d'une activité de carénage ; - Activités de réparation des objets ou des structures en plastiques (intérieur des camions, des réfrigérateurs, les bassins et les cuves...) outre l'activité de réparation de navires. <p>A noter que les projets de développement du nautisme, tel que le renforcement des services de soutien liés au nautisme, n'est pas préjudiciable au développement de la pêche. En effet, ces projets peuvent permettre de mettre en place des activités de transformation des produits de la mer et offrent aux pêcheurs des opportunités de diversification de leurs activités vers les loisirs nautiques. De plus, des services communs peuvent être mis en place, tel que l'avitaillement.</p>
Acteurs	Pilote : FIN Partenaires : Région, Direction de la Mer, CRPMEM, Capitainerie du Marin, EFPMA, organisme de recherche et de formation (UAG, IFREMER...), Conseil Général, associations de marins-pêcheurs

Calendrier de réalisation	2014-2020 (prochaine période de programmation des fonds structurels)
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de communication auprès des jeunes, notamment sous forme de forum, afin de les familiariser avec les métiers du nautisme • Nombre d'actions d'information et de communication en direction des entreprises, afin de les inciter à diversifier leurs activités
Financement	Région, FIN, OPCA
Liens avec d'autres actions du CEP Mer	<p>Renforcer les capacités d'accueil</p> <p>Renforcer la qualité des services de soutien à terre pour la pêche</p>

Fiche action 1.2.3. Asseoir les activités sportives et de loisirs, en les aidant à se structurer et au moyen d'actions de communication	
Enjeu stratégique	Eclaircir l'horizon économique du secteur
Objectif stratégique	Faire du nautisme un moteur du développement de la Martinique
Constat et diagnostic	<p>Les loisirs nautiques se sont développés et diversifiés en Martinique ces dernières années, comme le jet ski ou le surf, à côté d'activités plus anciennes comme la voile. Ces loisirs nautiques renforcent l'attractivité de la Martinique, en diversifiant l'offre d'activités pour les touristes et résidents, en ouvrant les possibilités d'activités sportives et en offrant des activités favorables à une meilleure santé, telles que l'aquagym ou la balnéothérapie.</p> <p>Plusieurs activités se sont développées spontanément et méritent maintenant une structuration pour en renforcer l'impact économique.</p>
Objectifs opérationnels de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les sports et loisirs nautiques • Renforcer l'impact économique de ces activités en contribuant à les structurer
Public cible	Pratiquants des activités sportives et de loisirs nautiques, associations
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Structurer les activités <p>Le Kayak de mer, avec 140 licenciés, commence à se développer dans de beaux sites comme Tartane, la Baie de Génipa, Trois-Ilets, Cap Chevalier ou au Vauclin, avec des kayaks à fond transparent. Il faut accompagner ce développement et le structurer pour en faire une véritable offre touristique.</p> <p>Les écoles de voile sont indispensables. Il en existe une dizaine en Martinique, nombre qu'on peut chercher à augmenter. L'ambition est de développer une «culture marine ». Il faut aussi des compétitions entre jeunes pour les stimuler. La participation de la Martinique au Tour de France à la Voile peut être aussi un élément moteur.</p> <p>La pêche au gros ou pêche sportive est aussi une activité attractive qu'il ne faut pas négliger.</p> <p>Le développement de l'activité apnée est une piste à creuser.</p> <p>A noter la venue d'amateurs de parachutes de mer (kite surf) qui ont trouvé des sites appropriés pour assouvir leur passion. Les possibilités pour pratiquer la planche à voile sont nombreuses.</p> <p>Les spots de surf se sont développés aussi en Martinique, notamment à Tartane.</p> <p>Toutes ces activités sont à structurer et à développer, en visant la qualité du service et en travaillant sur le professionnalisme des acteurs de ces niches.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un plan de communication pour renforcer l'impact économique des activités <p>La plongée sous-marine avec 1 860 licenciés peut s'appuyer sur la zone d'archéologie sous-marine délimitée de Saint-Pierre aujourd'hui protégée, qui est déjà très connue. Le Rocher du Diamant, un bateau coulé aux Anses-d'Arlet offrent d'autres perspectives. Cette offre étant déjà bien structurée, il</p>

	<p>faudra concevoir un plan de communication pour en accentuer l'impact économique.</p> <p>Le jet-ski connaît un engouement en Martinique, avec de nombreux Martiniquais en ayant fait l'acquisition. Par ailleurs, de nombreux loueurs proposent des scooters de mer de trois ou quatre places. Toutefois, les pratiquants de jet ski devront respecter la réglementation en vigueur. Des actions de communication à cet effet sont appropriées.</p> <p>• Créer une Maison de la Mer</p> <p>La création d'une « Maison de la Mer » faciliterait les relations entre les spécialités et permettrait ainsi de créer des conditions favorables pour une vision globale du secteur. Elle constituerait un lieu d'échanges et comporterait des fonctions support mutualisées pour les plongeurs, véliplanchistes, kitesurfers, associations de voile... Le front de mer de Fort-de-France paraît être un lieu idoine pour accueillir cet espace.</p> <p>• Désigner un référent Mer à la Région</p> <p>La désignation d'une Madame ou d'un Monsieur Mer à la Région renforcerait la légitimité de la collectivité régionale dans ce domaine et permettrait une approche intégrée du tourisme, nautisme, sports et loisirs nautiques, pêche-aquaculture et environnement marin.</p>
Acteurs	<p>Pilote : Région</p> <p>Partenaires : Associations du secteur (exp., COMASSUB, écoles de voile), CROSMA, DRJSCS, Direction de la Mer, FIN, CMT, DIECCTE (Direction du Tourisme), DEAL</p>
Calendrier de réalisation	2013-2015
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'associations dédiées créées • Fréquence des campagnes de communication sur les loisirs nautiques • Référent mer désigné à la Région • Maison de la Mer créée
Financement	Région
Liens avec d'autres actions du CEP Mer	Renforcer les capacités d'accueil du nautisme

Fiche action 1.2.4. Travailler l'image du nautisme martiniquais, au moyen de l'évènementiel et en valorisant la sécurité	
Enjeu stratégique	Eclaircir l'horizon économique du secteur
Objectif stratégique	Faire du nautisme un moteur du développement de la Martinique
Constat et diagnostic	<p>Le secteur touristique souffre d'une forte saisonnalité, avec une haute saison en mi-novembre-mars. Le nautisme peut permettre de diversifier l'offre d'activités et ainsi contribuer à lisser la fréquentation de touristes.</p> <p>Ainsi, créer des événements autour de la yole à d'autres périodes de l'année qu'au mois d'août permettrait de profiter de la renommée du Tour des Yoles à d'autres périodes de l'année, où les billets d'avion sont moins chers.</p> <p>De même, le nautisme peut permettre de donner une autre image de la Martinique qu'une destination plage et cocotiers si une visibilité sur les activités nautiques est donnée aux touristes potentiels.</p>
Objectifs opérationnels de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Intensifier l'évènementiel • Communiquer sur les activités nautiques
Public cible	Touristes étrangers
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer à créer l'évènement <p>La Transquadra a amené plus de 600 personnes au Marin pour accueillir les navigateurs. La Transat Bénodet-Fort-de-France est dans ce même registre.</p> <p>Le Tour des Yoles qui concentre une foule considérable sur 6 jours se déroule à une période où les billets d'avion sont très chers. C'est ainsi que le « Martinique Yole Festival » a été mis en place (première édition en 2012), à une période plus propice pour faire de la yole un événement touristique vendu comme tel.</p> <p>La voile traditionnelle avec le gommier est aussi un atout à mettre en valeur. Le Salon du nautisme du Marin et les nombreux événements tournés vers le nautisme (environ 120 manifestations par an) sont autant de vecteurs pour mettre en valeur et développer cette activité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer sur les activités nautiques en Martinique, en mettant l'accent sur les moyens dédiés à la sécurité en mer <p>Une communication extérieure ciblée sur le nautisme permettrait de donner une image différente et plus complète de la Martinique, son image actuelle paraissant encore trop axée sur la plage et les cocotiers. Les touristes viendraient ainsi avec des idées précises d'activités nautiques à pratiquer lors de leur séjour. Cette communication devra intégrer la sécurité en mer, avec le CROSS Antilles-Guyane.</p> <p>La SNSM et sa vedette tous temps, les hélicoptères de la sécurité civile, de la marine et de la gendarmerie, la Martinique en tant que département et région d'outremer (DROM), disposent de moyens importants pour assurer avec efficacité la sécurité en mer.</p> <p>Cette garantie de sécurité qui se retrouve au niveau des marinas est un atout que la Martinique doit savoir vendre.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir une organisation pour le suivi des actions <p>Une organisation pour suivre ces actions et en mesurer l'impact devra également être mise en place. La Région ou l'observatoire de la Maison de la Mer (voir supra) pourront en avoir la responsabilité.</p>
Acteurs	<p>Pilote : Région</p> <p>Partenaires : CMT, Direction de la Mer, FMOTSI, FIN, EPCI, Associations du secteur (voile, yoles...), CROSMA, DRJSCS, DIECCTE (Direction du Tourisme), DEAL</p>
Calendrier de réalisation	2013-2014
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de manifestations dédiées au nautisme • Fréquence des campagnes de communication sur les activités nautiques
Financement	CMT, Région
Liens avec d'autres actions du CEP Mer	Asseoir les activités sportives et de loisirs

Fiche action 1.3.1. Poursuivre le développement et l'équipement des ports de pêche, en favorisant notamment la pêche hauturière	
Enjeu stratégique	Eclaircir l'horizon économique du secteur
Objectif stratégique	Mettre en place des outils partagés tant pour les marins-pêcheurs que pour les aquaculteurs
Constat et diagnostic	<p>La Martinique compte 8 ports de pêche et 16 APID, mais qu'il existe plus d'une centaine de points de débarquement. C'est pourquoi le développement de la filière pêche doit privilégier l'amélioration des structures existantes (ports, cales de halage), voire leur extension, dans le respect de la loi Littoral.</p> <p>Une étude a été lancée par le Ministère de l'Outremer pour la Guadeloupe et la Martinique, en mars 2012, dans le but de mettre en place un dispositif (national) d'aide au renouvellement de la flotte, axé sur un projet de modernisation de flotte à horizon 2/3 ans et un projet d'innovation de flotte à horizon 5/7 ans.</p> <p>Une consultation a été lancée par la Région en juillet 2012 pour un « plan de développement d'une aquaculture et d'une pêche durables (PRDAPM), respectueuses de l'environnement et garantissant la qualité sanitaire des produits présentés aux consommateurs». Ce Plan devrait contribuer à donner plus de visibilité aux professionnels. En contrepartie, il leur sera demandé de s'engager dans des démarches de progrès, suivant une orientation prise par la Région Martinique.</p>
Objectifs opérationnels de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la commercialisation et l'hygiène des produits de la pêche • Aménager des ports de pêche dédiés à la pêche au large
Public cible	Pêcheurs
Descriptif de l'action	<p>Aménager des lieux de vente aux normes pour améliorer la commercialisation et l'hygiène des produits</p> <p>Une solution pour améliorer la commercialisation et l'hygiène du produit de l'activité des pêcheurs est d'organiser des lieux de vente aux normes, pour favoriser un regroupement des pêcheurs sur des points (et peut-être à des heures) mieux identifiés qu'actuellement. En revanche, des structures collectives de commercialisation ne paraissent pas appropriées pour de petits artisans. Cela fait des décennies qu'on cherche à imposer cela aux pêcheurs du monde entier, or les choses ne bougent pas beaucoup dans ce sens avec les petits artisans. Avec une petite production de 25 ou 30 kg par sortie, il semble qu'ils préfèrent vendre eux-mêmes et ainsi mieux valoriser leur production.</p> <p>Encourager la pêche hauturière</p> <p>La pêche hauturière doit être fortement encouragée, en raison de la pollution du littoral par le chlordécone et de l'épuisement des ressources côtières. Un des outils est l'aménagement de ports de pêche dédiés.</p> <p>De plus, la pêche au large permettra de diminuer l'impact de cette activité sur l'environnement. En effet, l'essentiel de la pression de pêche en Martinique s'exerce sur les écosystèmes récifaux et les herbiers de phanérogames marines. Les stocks pêchés (poissons, lambis, langoustes et oursins) ne suffisent pas à satisfaire la demande. Ainsi, la pression exercée sur le plateau insulaire martiniquais, du fait de la demande locale élevée et des moyens mis en œuvre par les pêcheurs, est devenue intense.</p> <p>Dans les zones récifales sur-pêchées, la pêche peut entraîner une diminution importante de la population</p>

	d'herbivores et entrainer un déséquilibre significatif dans les peuplements marins. Cela pourrait être une des raisons de la prolifération d'algues benthiques observées et qui se développent aux dépens des communautés coralliennes et des herbiers de phanérogames marines. Certains effets indirects de l'exploitation sont en outre susceptibles d'altérer la productivité halieutique et l'équilibre de l'écosystème : dégradation des fonds coralliens ou d'herbiers par action mécanique des engins de pêche, déplacement de l'équilibre entre les espèces au profit d'espèces sans grande valeur commerciale...
Acteurs	Pilote : Conseil Général Partenaires : Région, Direction de la Mer, CRPMEM, FIN, EFPMA, organisme de recherche et de formation (UAG, IFREMER...), associations de marins-pêcheurs
Calendrier de réalisation	2014-2020 (prochaine période de programmation des fonds structurels)
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de lieux de vente aménagés et utilisés sur le territoire • Nombre de ports de pêche dédiés à la pêche hauturière
Financement	Conseil Général, Région
Liens avec d'autres actions du CEP Mer	Renforcer la qualité des services de soutien à terre pour la pêche

Fiche action 1.3.2. Renforcer la qualité des services de soutien à terre pour la pêche

Enjeu stratégique	Eclaircir l'horizon économique du secteur
Objectif stratégique	Mettre en place des outils partagés tant pour les marins-pêcheurs que pour les aquaculteurs
Constat et diagnostic	Un secteur pêche dynamique et performant tient beaucoup à la qualité des services de soutien à terre : chantiers navals, formation, recherche, avitaillement, traitement des déchets (très peu de nasses sont ramenées à terre lorsqu'elles sont en fin de vie), etc. C'est l'une des difficultés des petites îles dont les marchés sont souvent trop petits pour faire émerger des services de soutien suffisamment performants.
Objectifs opérationnels de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Faire émerger des services de soutien à terre plus performants
Public cible	Pêcheurs Entreprises de services de soutien à terre : chantiers navals, avitaillement...
Descriptif de l'action	<p>• Encourager la coopération avec les pays voisins pour permettre d'élargir les marchés des services à terre et ainsi les rendre rentables ou de spécialiser certains d'entre eux</p> <p>Un secteur pêche dynamique et performant tient beaucoup à la qualité des services de soutien à terre : chantiers navals, formation, recherche, avitaillement, traitement des déchets (très peu de nasses sont ramenées à terre lorsqu'elles sont en fin de vie), etc. C'est l'une des difficultés des petites îles dont les marchés sont souvent trop petits pour faire émerger des services de soutien suffisamment performants.</p> <p>La coopération peut permettre de desserrer cette contrainte. Des outils existent pour financer des projets de coopération, comme le programme opérationnel INTERREG Caraïbes. A ce jour, INTERREG Caraïbes a été mobilisé pour des projets de recherche dans le domaine de la pêche et de l'environnement marin ou littoral, par des organismes tels que l'IFREMER, l'ONF et l'IRD. Il convient donc d'en généraliser l'utilisation dans d'autres domaines, tels que les chantiers navals ou le traitement des déchets.</p> <p>De plus, l'étroitesse de la ZEE à partir des côtes françaises en raison de la proximité de pays voisins et la concurrence des pêcheurs de ces pays militent pour une coopération.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>Exemple du programme MAGDALESA (porté par l'IFREMER)</p> <p>Le redéploiement de l'activité de pêche des ressources côtières très exploitées (essentiellement faune des récifs coralliens) vers les espèces pélagiques hauturières (thons et assimilés) offrant encore des possibilités de prélèvement raisonné, par l'utilisation de DCP (dispositifs de concentration de poissons).</p> <p>La recherche des conditions de développement d'une pêche durable sur les ressources pélagiques partagées et de maintien de l'activité hors des plateaux insulaires et des écosystèmes coralliens associés, avec la FAO, les pays des petites Antilles et Haïti.</p> <p>Ce projet vise à développer, avec les équipes scientifiques et les acteurs impliqués dans la gestion des pêcheries des pays des petites Antilles et à Haïti, une approche intégrée et participative sur le développement durable et responsable de la pêche émergente des DCP ancrés dans la zone.</p> </div> <p>A noter que les projets de développement du nautisme, tel que le renforcement des services de soutien</p>

	liés au nautisme, n'est pas préjudiciable au développement de la pêche. En effet, ces projets peuvent permettre de mettre en place des activités de transformation des produits de la mer et offrent aux pêcheurs des opportunités de diversification de leurs activités vers les loisirs nautiques. De plus, des services communs peuvent être mis en place, tel que l'avitaillement.
Acteurs	Pilote : Conseil Général Partenaires : Région, Direction de la Mer, CRPMEM, FIN, Capitainerie du Marin, EFPMA, organisme de recherche et de formation (UAG, IFREMER...), associations de marins-pêcheurs
Calendrier de réalisation	2014-2020 (prochaine période de programmation des fonds structurels)
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de programmes de coopération mis en place
Financement	PO INTERREG Caraïbes, Conseil Général, Région
Liens avec d'autres actions du CEP Mer	Poursuivre le développement et l'équipement des ports de pêche, en favorisant notamment la pêche hauturière Accompagner les métiers connexes aux marinas par des formations adaptées et de la communication sur l'intérêt à diversifier les activités

Fiche action 1.3.3. Aquaculture : mettre en place un outil collectif de gestion alevins, se diversifier vers d'autres espèces et échanger avec les autres usagers du littoral	
Enjeu stratégique	Eclaircir l'horizon économique du secteur
Objectif stratégique	Mettre en place des outils partagés tant pour les marins-pêcheurs que pour les aquaculteurs
Constat et diagnostic	<p>Le secteur aquacole est peu développé. Les fermes produisent principalement de l'ombrine. Elles ont entre 1 et 2 salariés (environ 20 emplois en tout) et produisent quelques 89 tonnes pour un poids économique inférieur à 900 K€.</p> <p>Les contraintes administratives d'installation, le manque d'organisation du secteur et un approvisionnement non sécurisé en alevins n'ont pas rendu possible le développement de projets d'envergure.</p> <p>Un Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine (SRDAM), encadré par le décret n°2111-888 du 26 juillet 2011, a été initié par le Conseil Régional de la Martinique. Ce document de planification spatiale recense sous format cartographique les exploitations existantes et a pour vocation d'identifier des zones propices au développement de nouvelles structures en fonction des contraintes réglementaires, socio-économiques et environnementales. Le SRDAM est en voie de finalisation, à la date de réalisation de la présente fiche (mars 2013).</p> <p>Une consultation a été lancée par la Région en juillet 2012 pour un « plan de développement d'une aquaculture et d'une pêche durables (PRDAPM), respectueuses de l'environnement et garantissant la qualité sanitaire des produits présentés aux consommateurs». Ce Plan devrait contribuer à donner plus de visibilité aux professionnels. En contrepartie, il leur sera demandé de s'engager dans des démarches de progrès, suivant une orientation prise par la Région Martinique. Le PRDAPM est en début d'élaboration à la date de réalisation de présente fiche (mars 2013).</p>
Objectifs opérationnels de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Pérenniser les activités aquacoles en Martinique
Public cible	Aquaculteurs
Descriptif de l'action	<p>Doter la filière d'un outil collectif de gestion des géniteurs pour sécuriser l'approvisionnement en alevins</p> <p>Une des contraintes majeures est l'approvisionnement en alevins. Actuellement, 4 écloseries privées, artisanales, fournissent les aquaculteurs. L'Ifremer a depuis des années suppléé en entretenant le stock de géniteurs et en approvisionnant les écloseries en larves d'un jour. L'écloserie collective de l'ADAM à Saint-Pierre est abandonnée depuis des années. L'Ifremer n'envisage pas de continuer la fourniture d'alevins au-delà de 2014 et souhaite se tourner vers d'autres projets. Il est donc indispensable que la filière se dote d'un outil collectif de gestion des géniteurs et d'approvisionnement en larves d'un jour.</p> <p>Créer des conditions favorables pour une diversification vers d'autres espèces, en renforçant la RD&I notamment</p> <p>L'aquaculture marine actuelle repose sur deux espèces de poissons (l'ombrine ocellée et dans une moindre mesure le cobia), toutes deux importées. Une troisième espèce, le tilapia rouge, est aussi produite.</p>

	<p>L'étude du développement de l'activité aquacole doit envisager l'ensemble des possibilités tant à terre qu'en mer pour l'implantation de fermes diversifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • R&D, transfert de technologie, formation ; • écloseries (avec géniteurs) ; • fermes de grossissement ; • diversification vers d'autres espèces de préférence autochtones: poissons locaux, poissons ornementaux, mollusques (lambis), échinodermes (chadrons), macroalgues et biomasse (ERM), nurserie de coraux. • mise en place d'un circuit de commercialisation. <p>Echanger avec les autres usagers de l'espace littoral</p> <p>Il est primordial de prendre en compte l'espace maritime et littoral et les différents usages actuels et futurs : tout développement durable d'une activité doit s'organiser en concertation avec l'ensemble des autres acteurs, afin de désamorcer d'éventuels conflits et de rechercher les synergies entre les activités.</p> <p>Il s'agit bien de partager un espace littoral et maritime pour le valoriser au mieux et en recherchant les synergies entre usagers. Par exemple, des liens pourraient être envisagés entre énergie des mers et aquaculture (structure en mer, pompage, énergie), entre tourisme et aquaculture (aquacul'tourisme, gastronomie), entre pêche et aquaculture (mutualisation de moyens et d'équipements, structuration de la filière, diversification).</p>
Acteurs	<p>Pilote : Région Partenaires : ADEPAM, COOPAQUAM, Conseil général, Direction de la Mer, CRPMEM, EFPMA, organisme de recherche et de formation (UAG, IFREMER...), associations de marins-pêcheurs, FIN</p>
Calendrier de réalisation	<p>2014-2020 (prochaine période de programmation des fonds structurels)</p>
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un outil collectif de gestion des géniteurs et d'approvisionnement en larves d'un jour • Etudes et expérimentations menées pour la diversification vers d'autres espèces • Nombre de forums où participent les divers types d'usagers de la mer
Financement	<p>Conseil Général, Région</p>
Liens avec d'autres actions du CEP Mer	<p>Créer une Maison de la Mer Pérenniser les activités de protection du littoral, en mettant en place un pôle de compétences mer et au moyen d'appels à projets</p>

Fiche action 1.4.1. Pérenniser les activités de protection du littoral, au moyen d'un pôle de compétences mer, d'un label « Martinique propre » et d'appels à projets

Enjeu stratégique	Eclaircir l'horizon économique du secteur
Objectif stratégique	Encourager les comportements éco-responsables
Constat et diagnostic	<p>Le caractère insulaire de la Martinique en fait une île-bassin, où toutes les pollutions ont pour réceptacle le milieu marin. La qualité et la préservation des milieux littoraux dépendent donc directement de la maîtrise de l'érosion et des flux terrigènes et donc de l'occupation des sols et de la gestion hydraulique (assainissement, pratiques agricoles...). En effet, les écosystèmes coralliens, les herbiers de phanérogames marines, les mangroves et leur biodiversité associée et interconnectée sont particulièrement sensibles et vulnérables aux multiples pressions anthropiques. Selon le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement), 80% des pollutions marines sont d'origine terrestre et anthropique. Ces pollutions provenant principalement des bassins versants et des aménagements côtiers vont entraîner à terme une augmentation des risques littoraux, une diminution de l'attractivité touristique, de la qualité de la vie et de la ressource halieutique.</p> <p>Une synthèse de ces enjeux est indiquée dans le SAR-SMVM en cours de révision par la Région Martinique (information mise à jour en février 2013).</p> <p>ENJEU 1 : PROTECTION / REHABILITATION DES ECOSYSTÈMES LITTORAUX ET MARINS Objectifs environnementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise des apports des bassins versants vers certaines mangroves (eau, alluvions, polluants) - Prise en compte de la globalité des bassins versants jusqu'au milieu marin dans la lutte contre les pressions liées aux activités humaines (urbanisation, agriculture, industrie...) - Mise aux normes des systèmes d'assainissement (stations d'épuration, traitement des eaux pluviales...) et anticipation de la croissance démographique - Reboisement des bassins versants - Restauration des herbiers dégradés par les mouillages forains - Maintien des corridors écologiques - Maîtrise des pressions directes liées à l'aménagement du littoral et à la fréquentation touristique - Gestion et réglementation des activités humaines en mer (pêche, activités nautiques...) - Installation de corps-morts écologiques sur les sites de mouillage fréquentés et présentant des biocénoses à haute valeur patrimoniale - Aménagement des plages et des zones identifiées comme sites de ponte de tortues marines afin d'empêcher toutes nuisances ou dégradations de ces espaces liées à la présence d'équipements ou de constructions - Création d'aires marines protégées <p>ENJEU 2 : LUTTE CONTRE L'EROSION MARINE Objectifs environnementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des principales zones à risques - Protection des récifs coralliens et des écosystèmes associés (mangroves et herbiers) - Bloquer la destruction de zones de mangroves, étudier les écoulements hydrauliques afin de favoriser sa recolonisation naturelle et la stabilisation des sédiments, restaurer des zones de mangroves dégradées ou replanter si nécessaire - Protection de l'espace mangrove et arrière-mangrove contre la consommation d'espace par l'urbanisation - Maîtrise de l'aménagement littoral <p>ENJEU 3: ANTICIPER LES CONSEQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE Objectifs environnementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accentuer la gestion des milieux marins et de leurs ressources pour la prévision et la prévention des risques

	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance des zones à risque - Prise en compte des effets du réchauffement climatique dans les décisions de mise en place de nouveaux aménagements <hr/> <p>ENJEU 4 : VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES LITTORALES</p> <p><u>Objectifs environnementaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'exploitation des énergies liées à la mer et les énergies renouvelables sur le territoire littoral - Prise en compte de l'impact des dispositifs d'exploitation des énergies liées à la mer sur le littoral (sur le paysage, l'hydrodynamisme et sur la biodiversité) - Développer les filières aquacoles marines respectueuses de l'environnement <hr/>
Objectifs opérationnels de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des projets de protection des milieux marins et littoraux
Public cible	Acteurs de la protection des milieux marins et littoraux (chercheurs, secteur public, bailleurs privés, tissu associatif) Population en général
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter une prise de conscience de la population sur le fait que le milieu marin peut générer des emplois durables <p>La volonté politique doit se traduire dans les documents stratégiques (SAR-SMVM) et opérationnels (PADM, PO) et se décliner en actions; par exemple, des appels à projets dans ce domaine, comme cela a été fait pour le tourisme et l'agro-transformation.</p> <p>Des actions de sensibilisation de la population doivent être menées, dans le droit-fil du forum Bod' Lanmè.</p> <p>Des actions de communication doivent faire passer les messages comme ceux qui suivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « <i>Il ne peut y avoir de croissance de la demande privée solvable liée au tourisme – donc des retombées sur l'emploi – sans géographie physique de qualité: environnement terrestre, environnement marin, préservation du milieu naturel, urbanisme, paysages...</i> » - « <i>Le capital naturel martiniquais et les services rendus par l'écosystème (qualité de l'eau, qualité de l'air, ressources naturelles, ressources vivantes de la mer...) profitent à tous et contribuent aussi à limiter la vulnérabilité de la Martinique aux aléas naturels.</i> » <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les échanges entre les acteurs (chercheurs, secteur public, bailleurs privés, tissu associatif) pour faciliter l'identification des actions de chacun, en mettant en place un pôle de compétences mer <p>L'amélioration des échanges entre les acteurs (chercheurs, secteur public, bailleurs privés, tissu associatif) est également nécessaire pour faciliter l'identification des actions de chacun.</p> <p>Il s'agit principalement de permettre la combinaison des loisirs, de la formation et de la recherche appliquée autour de l'eau et des activités de la mer, mêlant patrimoine humain, culturel, et naturel, par exemple, au moyen d'un pôle mer qui réunirait la recherche et les acteurs économiques. Pour cela, un pôle de compétences mer multi-sites peut être mis en place, sous la forme de partenariats recherche – privés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - scientifique (UAG, Centre Caraïbéen de la Mer au Robert), - environnemental (Robert : eau, biodiversité), - nautisme (Marin). <p>D'autres moyens de renforcement de ces échanges sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'organisation de colloques ;

	<ul style="list-style-type: none"> - le lancement d'appels à projets collaboratifs. <p>• Définir un label Martinique propre</p> <p>Les actions de sensibilisation et les travaux du pôle de compétences mer pourront permettre de définir un label « Martinique propre », valable pour l'ensemble du territoire, par lequel « la Martinique et les Martiniquais s'engagent pour une Martinique éco-responsable ». L'engagement à respecter les termes de références de ce label pourrait conditionner l'octroi d'aides régionales.</p> <p>• Mobiliser du financement pour mettre en place les projets annoncés</p> <p>Des exemples de projets sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création de sentiers sous-marins ; - l'assainissement des eaux usées sur le littoral ; - la sécurisation de la Baie de Génipa (Ducos) par une réserve naturelle.
Acteurs	<p>Pilote : Conseil Régional</p> <p>Partenaires : Direction de la Mer, Conseil Général, EPCI, Conservatoire du Littoral, ODE, ADEME, CRPMEM, FIN, UAG, instituts d'études et de recherche (IFREMER, IRD...), associations spécialisées (OMMM, IFRECOR...), bureaux d'études spécialisés en environnement marin et littoral</p>
Calendrier de réalisation	2013-2014
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'appels à projets collaboratifs lancés dans le domaine de la protection du milieu marin et littoral • Nombre d'actions de communication en direction du grand public
Financement	Région, EPCI
Liens avec d'autres actions du CEP Mer	Favoriser un nautisme plus respectueux de l'environnement par une organisation plus stricte du mouillage forain et une politique volontariste de gestion des épaves

Fiche action 1.4.2. Favoriser un nautisme plus respectueux de l'environnement par une organisation plus stricte du mouillage forain et une politique volontariste de gestion des épaves

Enjeu stratégique	Eclaircir l'horizon économique du secteur
Objectif stratégique	Encourager les comportements écoresponsables
Constat et diagnostic	<p>Le nautisme s'est développé tout récemment en Martinique sans une réelle planification spatiale. La répartition de cette pratique est majoritairement concentrée autour de l'espace sud et participe au mitage et à la dégradation du littoral.</p> <p>Le nautisme peut impacter le milieu marin sous différentes formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la destruction physique (communautés coralliennes, herbiers, gorgones ...) par les ancrs des bateaux, notamment sur des zones de mouillages non règlementées et non aménagées ; - par contamination par des agents pathogènes lors du rejet des eaux usées. Cette pratique exerce une pression certaine sur les écosystèmes marins : eutrophisation par apport de nutriments, suspension de solides et coloration de l'eau réduisant la quantité de lumière pénétrant sous la surface de l'eau et introduction possible de micro-organismes pathogènes pouvant induire une pollution bactériologique; - dérangement et perturbation de certaines espèces à statut (avifaune, tortues, mammifères marins...). <p>Le nautisme peut également avoir une part de responsabilité dans la destruction des forêts littorales et particulièrement des mangroves lors des constructions de certaines marinas.</p> <p>Les activités d'entretien des bateaux sont également impactantes pour le milieu marin. En effet elles combinent sur le même site des activités de réparation mécanique et de traitement de surface (carénage...). Ces activités sont particulièrement polluantes (solvants, métaux, hydrocarbures...) et les rejets se font en général directement sur le sol et rejoignent le milieu marin littoral par lessivage ou par percolation. Il existe trois principaux sites d'entretien nautique en Martinique : Fort-de-France, Le Marin et Le Robert.</p>
Objectifs opérationnels de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Diminuer la dégradation du milieu liée aux mouillages anarchiques et aux épaves
Public cible	Plaisanciers
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser plus strictement le mouillage forain <p>Le mouillage forain est facilité par une mer moins houleuse sur l'ensemble du littoral sud de la Martinique et le nombre important de criques et de baies. Il s'agit là d'aborder le problème en restant toutefois dans le droit fil du grand principe du droit de la mer consacré par la convention de Montego Bay de la liberté de navigation et donc de mouiller son ancre. Il faut cependant constater que les voiliers sont partout et entraînent des problèmes environnementaux, provoquant des pollutions organiques et bactériennes et dégradant les fonds marins à cause des ancrs, sans apporter aucune recette localement. Les voiliers encombrant aussi souvent les chenaux.</p> <p>La CAESM ainsi que le Conseil Régional se sont cependant penchés sur ce problème avec la création de zones de mouillage, avec des services dédiés sur des sites expérimentaux aux Anses-d'Arlet et à Saint-Pierre. Ce sera une première réponse. Il devient nécessaire de traiter la question en sensibilisant les plaisanciers sur les bons gestes à avoir, sur la façon de mouiller et de quitter son mouillage sans racler les fonds, sur la gestion des déchets, ainsi que sur le respect de certains espaces.</p>

	<p>La commune du Marin s’inscrit pleinement dans cette démarche.</p> <p>Il faudrait examiner de près la problématique du mouillage sur les sites de plongée sous-marine.</p> <p>• Mettre en place une politique volontariste de gestion des épaves</p> <p>Il s’agit d’une action importante sous peine de retrouver des épaves partout dans la mangrove, suite au passage d’un cyclone, avec les questions de pollution liées, ou à l’abandon dans les ports, encombrant ces ports et menaçant de couler.</p> <p>Cette politique suppose une collaboration entre la Direction de la Mer, le Conseil Général et le Comité régional des pêches. Elle nécessite une action ferme auprès des propriétaires et doit pouvoir aller jusqu’à la demande de déchéance de propriété auprès du Ministère de la Mer. Elle pourrait faire l’objet d’un véritable plan piloté par l’ADEME et la Direction de la Mer au même titre que celui mis en place pour les véhicules terrestres hors d’usage (VHU).</p> <p>Une action sur les bateaux abandonnés a été engagée sur le port du Marin, les procédures de déchéance de propriété étant en cours.</p>
Acteurs	<p>Pilote : Direction de la Mer</p> <p>Partenaires : Région, Conseil Général, EPCI, ADEME, CRPMEM, FIN, Capitainerie du Marin, bureaux d’études spécialisés en environnement marin et littoral</p>
Calendrier de réalisation	2014-2015
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de zones de mouillage organisées créées • Nombre de procédures de déchéance de propriété engagées
Financement	ADEME, Direction de la Mer, Région, EPCI
Liens avec d’autres actions du CEP Mer	Pérenniser les activités de protection du littoral

Orientation 2. Améliorer la gestion des ressources humaines

Fiche action 2.1.1. Communiquer sur la diversité des métiers de la mer et montrer que ces métiers sont accessibles aux Martiniquais	
Enjeu stratégique	Améliorer la gestion des ressources humaines
Objectif stratégique	Poursuivre les actions menées pour valoriser l'image de la profession
Constat et diagnostic	<p>La diversité des métiers du nautisme n'est pas perçue par de nombreux jeunes et prescripteurs de formation. Ainsi, de nombreux métiers connexes aux marinas sont méconnus. De plus, les activités de skipper, de chefs d'entreprise du secteur du nautisme ou d'officiers de la marine marchande sont perçues comme étant inaccessibles aux Martiniquais.</p> <p>En outre, le côté passion de la mer chez les jeunes martiniquais est encore à développer, car les Martiniquais ne pratiquent les loisirs nautiques que depuis les années 90's.</p> <p>Il en résulte qu'une communication est à faire auprès des jeunes, afin de les familiariser avec les métiers du nautisme et de marine marchande, tant pour les opportunités d'emplois qu'ils recèlent que pour les conditions d'exercice réelles de ces métiers.</p>
Objectifs opérationnels de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Informer sur la réalité des métiers du nautisme, de la marine marchande et des études de l'environnement marin • Informer sur les opportunités de ce secteur pour les jeunes
Public cible	Jeunes martiniquais, Martiniquais de l'étranger
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Familiariser les jeunes avec les métiers du nautisme, au moyen de l'organisation de forums <p>Dans le domaine du nautisme, les sociétés de location de voiliers avec ou sans skipper sont bien présentes et jouent leur rôle. Elles représentent 20% du chiffre d'affaires du nautisme (Source : représentant de la FIN en Martinique, d'après une étude réalisée en 2009-2010). Il y a aussi les capitaineries, les voileries (au Marin se trouve le plus grand atelier de réparation de voile de la Caraïbe), les ventes d'accessoires, tout ce qui tourne autour de la vente (bateaux, moteurs) et de la sécurité, ainsi que les activités liées à l'entretien des bateaux, carénage, mécanique. Les emplois de moniteurs des écoles de voile, de plongée sont aussi identifiés.</p> <p>Au total, 30 métiers ont été recensés dans la filière nautique, qu'il faut conforter par des formations adaptées, tout en veillant au transfert de compétences (voir orientation stratégique correspondante).</p> <p>Une communication est à faire auprès des jeunes, notamment sous forme de forum, afin de les familiariser avec les métiers du nautisme. En effet, les forums permettent les échanges avec les professionnels et facilitent la représentation de la réalité des métiers au moyen d'expositions et de visites.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer le côté passion de la mer chez les jeunes martiniquais <p>Les Martiniquais ne pratiquent les loisirs nautiques que depuis les années 90's. Il en résulte en particulier que les conseillers / prescripteurs de formation potentiels (CIO) ne pensent pas spontanément à informer / orienter vers cette voie.</p>

	<p>Il convient donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de faire naviguer ceux qui se forment dans ce domaine (exp., réparation de moteurs), - et de recourir à l'évènementiel, en mettant en valeur les skippers antillais. <p>• Communiquer sur la réalité des métiers de la marine marchande</p> <p>« <i>La marine marchande est l'ancêtre de la mondialisation.</i> » Les équipages des navires étrangers ou battant pavillon français ont de nombreuses nationalités. Des considérations économiques font que les armateurs préfèrent utiliser des matelots étrangers (Philippines, Sud-Américains...) plutôt que des Français. En revanche, la qualité de la formation française est prise en compte pour le personnel officier de bord.</p> <p>Il en résulte que les jeunes martiniquais intéressés par un métier dans la marine marchande doivent être sensibilisés sur le fait que leurs débouchés professionnels peuvent se situer à l'étranger, et non pas en Martinique ni même sur le trajet transatlantique.</p> <p>• Communiquer sur le fait que les métiers du nautisme et de la marine marchande sont accessibles aux Martiniquais</p> <p>Si de nombreux chefs d'entreprise du domaine du nautisme sont métropolitains, cela est en train de changer. En effet, ces chefs d'entreprise sont pour beaucoup des plaisanciers arrivés en Martinique dans les années 80 et 90 (le premier ponton du Marin date de 1992) et qui ont créé leur entreprise parce qu'ils aimaient l'endroit. Il en résulte que beaucoup de ces chefs d'entreprise ont maintenant 60 – 65 ans et la question de la transmission de leur entreprise se pose, ce qui ouvre des opportunités aux jeunes martiniquais.</p> <p>De plus, un nombre croissant de Martiniquais créent leur entreprise. Les profils types sont : un ancien passionné des sports de mer qui a voulu entreprendre; un salarié d'une entreprise nautique qui a voulu s'émanciper.</p> <p>De même, plusieurs Martiniquais sont des officiers sur toutes les mers du Globe, formés pour certains d'entre eux à l'EFPPMA. Cette réalité est peu connue et cette méconnaissance donne à penser que ces carrières ne sont pas accessibles aux Martiniquais.</p> <p>Il convient donc de communiquer auprès des jeunes martiniquais sur ces opportunités et ces tendances.</p> <p>• Poursuivre les actions de communication sur les voies d'accès aux métiers des études de l'environnement marin, en direction des résidents et de la Diaspora</p> <p>Les structures de recherche et les bureaux d'étude exerçant une activité dans le domaine de l'environnement marin emploient principalement des universitaires et ingénieurs recrutés en Métropole. Selon les structures interrogées, les résidents martiniquais qualifiés préféreraient exercer dans la fonction publique. Les Martiniquais formés et installés en France, par exemple dans le domaine de l'océanographie, sont difficilement identifiables par les structures locales et seraient réticents à rentrer en Martinique. La poursuite d'actions de communication est donc nécessaire pour démystifier ces métiers, non seulement en Martinique, au moyen de séminaires sur les métiers de la mer (collectivités locales, Rectorat, Forum Bod'lanmè par l'Agence des 50 pas géométriques et ses partenaires...), mais aussi en direction des Martiniquais de l'étranger. Ainsi, les conférences annuelles dédiées à la Diaspora qu'est en train de mettre en place la Région Martinique devraient fournir des informations sur les opportunités d'emploi dans ce domaine et servir à mettre en réseau les Martiniquais de l'étranger intéressés et les bureaux d'étude locaux.</p>
Acteurs	Pilotes : Rectorat, Direction de la Mer, FIN Partenaires : Région, EFPMA, Capitainerie du Marin
Calendrier de réalisation	2013-2014

Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de forums sur les métiers de la mer
Financement	Région
Liens avec d'autres actions du CEP Mer	Renforcer la qualité des services de soutien à terre

Fiche action 2.1.2. Clarifier les filières de formation pour les jeunes et les prescripteurs

Enjeu stratégique	Améliorer la gestion des ressources humaines
Objectif stratégique	Poursuivre les actions menées pour valoriser l'image de la profession
Constat et diagnostic	Tant les jeunes que les prescripteurs de formation, comme les conseillers d'information et d'orientation (CIO), manquent de visibilité sur les filières et parcours de formation.
Objectifs opérationnels de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Informer sur les façons d'accéder aux métiers de la navigation et du nautisme
Public cible	Jeunes martiniquais, prescripteurs de formation (CIO...)

Descriptif de l'action

Un groupe de travail composé d'acteurs de la formation aux métiers de la mer et de professionnels peut élaborer un guide synthétique sur les métiers et les filières de formation et fournissant quelques illustrations de parcours de formation.

Voir infra (après tableau)

Acteurs	Pilotes : Rectorat, Direction de la Mer, FIN Partenaires : Région, EFPMA, Capitainerie du Marin, CERFASSO
Calendrier de réalisation	2013-2014
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Guide réalisé
Financement	Région
Liens avec d'autres actions du CEP Mer	Communiquer sur la diversité des métiers de la mer et montrer que ces métiers sont accessibles aux Martiniquais

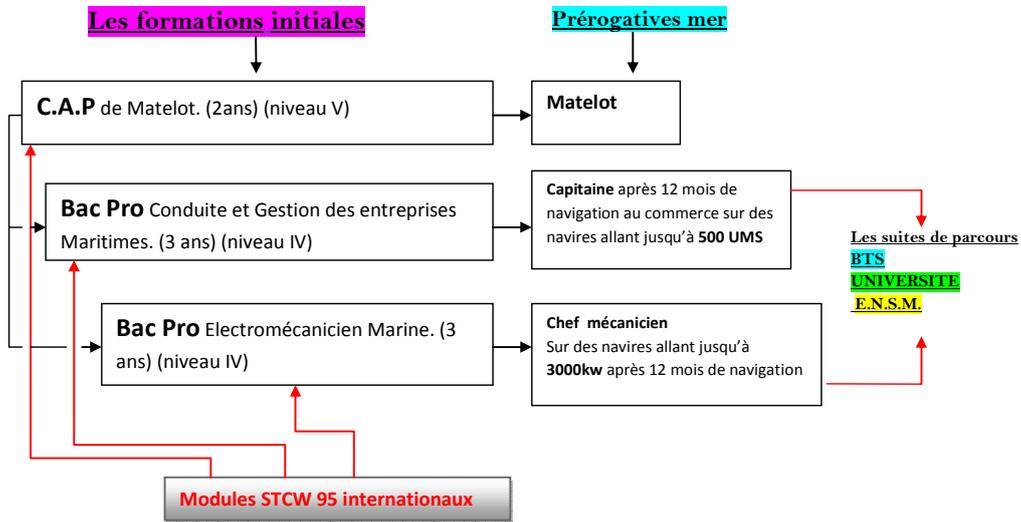
Ce récapitulatif vise à clarifier les parcours de formation possibles pour la navigation et la filière nautisme : industrie nautique, plaisance professionnelle et loisirs nautiques. Elle consolide plusieurs sections antérieures du présent rapport.

1. Métiers de la navigation

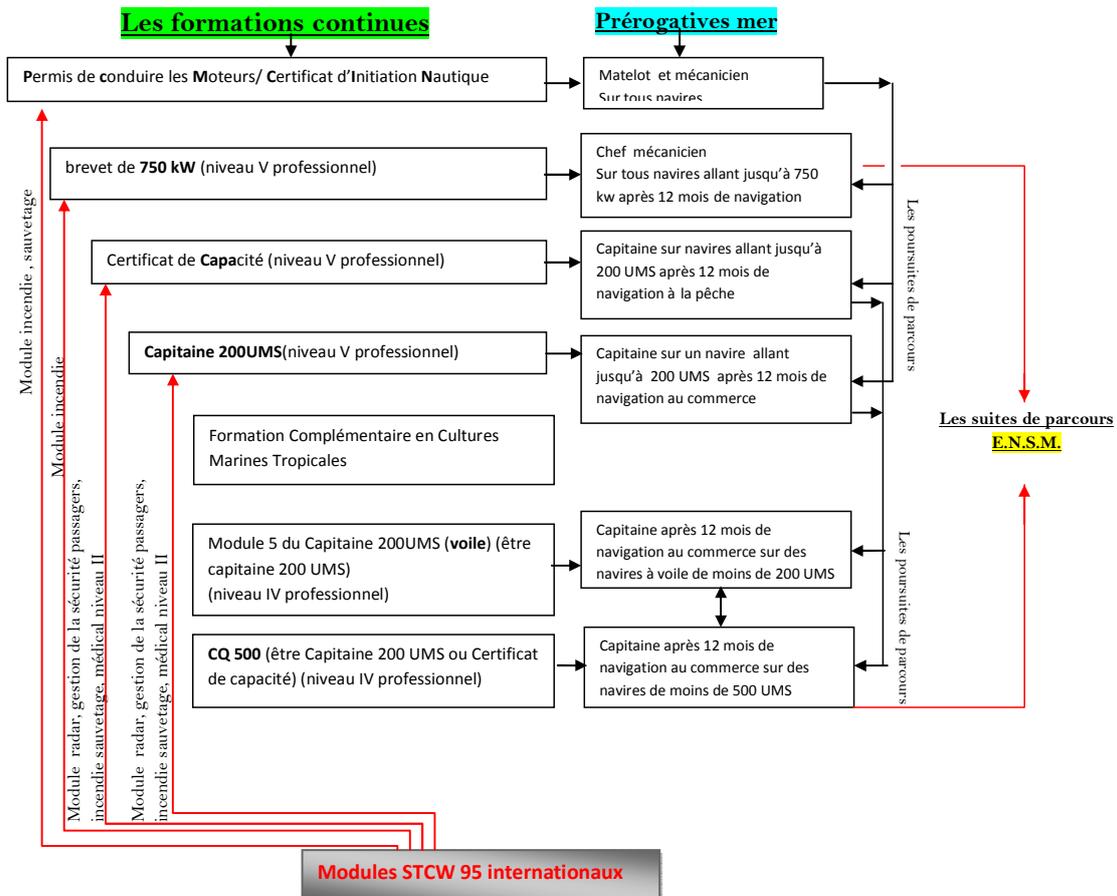
Métiers	Diplômes	Filières de formation	Voie de formation	Niveau	Offre de formation Martinique
Matelot	CAP	CAP Matelot	FI	V	EFPMA
Matelot	CIN / PCMM	Certificat d'Initiation Nautique / Permis de conduire des moteurs marins	FC	V	EFPMA
Capitaine (commerce)	Bac Pro	Bac Pro Conduite et gestion des entreprises maritimes + 12 mois de navigation au commerce	FI	IV	EFPMA
Patron de navigation (capitaine sur navire allant jusqu'à 200 UMS)	BC 200	Brevet de Capitaine 200 UMS + 12 mois navigation commerce sur navires de moins de 200 UMS	FC	V	EFPMA
Patron de plaisance professionnelle	Module voile (Capitaine 200 Voile)	Capitaine 200UMS (CGO) (Patron de petite navigation) + 12 mois navigation commerce sur navires à voile de moins de 200 UMS	FC	IV	EFPMA
Patron de navigation commerce	CQ 500	Chef de quart 500 + + 12 mois navigation commerce sur navires de moins de 500 UMS	FC	IV	EFPMA
Sécurité	--	Modules STCW 95 internationaux : médical 2, radar, incendie, gestion sécurité passagers...	FC	--	EFPMA
Chef mécanicien à bord	Bac Pro	Bac Pro Electromécanicien + 12 mois de navigation	FI	IV	EFPMA
Mécanicien à bord	PCMM	Permis de Conduire des Moteurs Marins 250 kW	FC	V	EFPMA
	Brevet de Mécanicien 750 kW	Motoriste 750 kW + 12 mois navigation	FC	V	EFPMA
Opérateur radio	CRO	Certificat Restreint d'Opérateur	FC	V	EFPMA
Patron de petite pêche (pour activités diversification loisirs nautiques)	CGO (Certificat Général d'Opérateur) (petite pêche)	Certificat de capacité + 12 mois de navigation à la pêche	FC	V bis	EFPMA
	CACCP	Certificat d'Aptitude au Commandement à la Petite Pêche + module régional	FC	V	EFPMA

Parcours de formation EFPMA

- 3 diplômes proposés en formation initiale, et les métiers auxquels ils conduisent



- Spécialités proposées en formation professionnelle continue



- **Les débouchés**

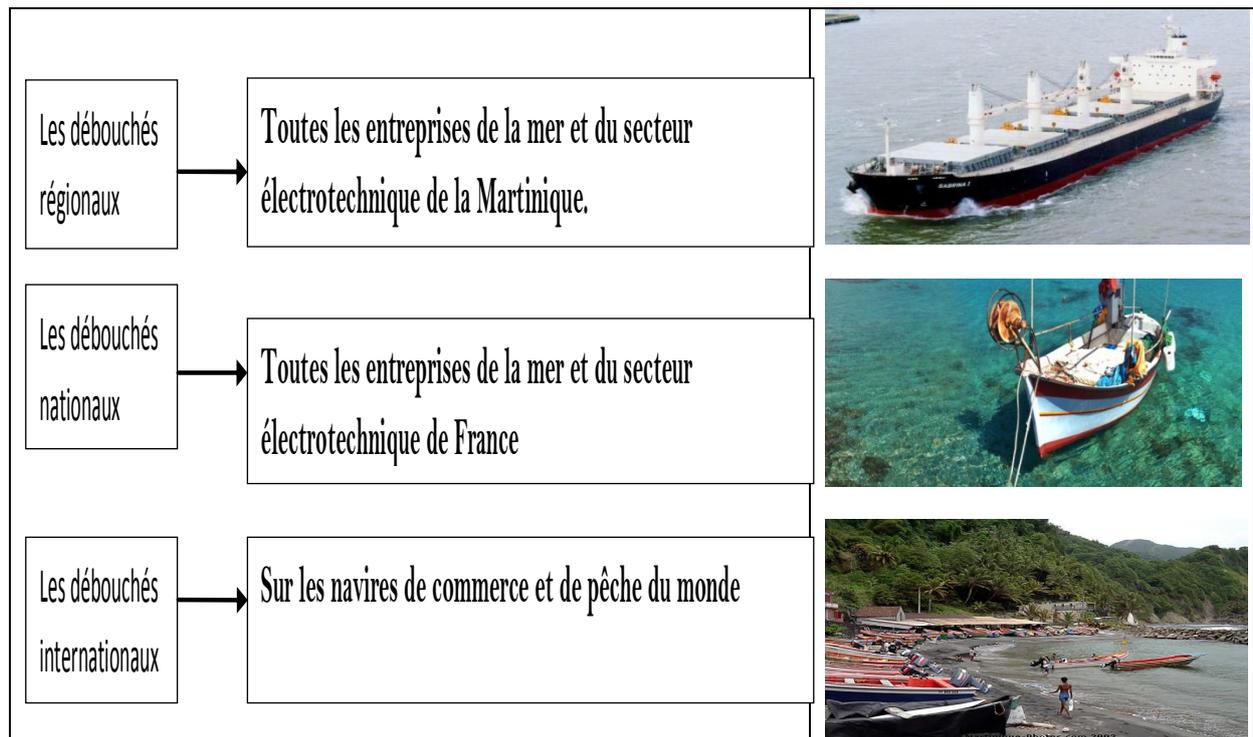


Illustration de parcours de formations pour quelques métiers phares

Skipper voile

- 1) Brevet capitaine 200 (diplôme + 12 mois de navigation)
- 2) Examen par une école pour capitaine 200 voile
- 3) Une formation de 279 heures accompagnée / suivie de 12 mois de navigation permet alors d'obtenir le brevet capitaine 200 voile

La principale difficulté en Martinique pour suivre ce parcours est que les postulants doivent avoir une qualification minimale. Ainsi, il faudrait mettre en place un parcours de pré-qualification pour préparer les personnes intéressées par cette formation⁶⁰.

A noter également que les apprenants en Martinique doivent avoir un niveau supérieur (à ce qui est demandé en France continentale) dans les domaines de la radiophonie et du secours médical, en raison de l'exposition aux risques naturels, conformément aux standards internationaux.

Chef de base

Ce métier est accessible aux titulaires d'un Bac Pro Conduite et Gestion des entreprises maritimes – option plaisance ou BTS technico-commercial ou aux anciens skippers.

L'EFPMMA ne s'est pas positionnée sur cette formation (elle a privilégié l'option commerce), car « il n'y a pas de besoin identifié ». Toutefois, les projets de ports de plaisance pourraient induire ce besoin en compétence⁶¹.

⁶⁰ L'EFPMMA a proposé à la Région la mise en place d'un tel dispositif.

⁶¹ Le métier de chef de base est différent de celui d'agent maritime.

2. Principaux métiers de l'industrie et des services nautiques

Métiers	Diplômes	Filières de formation	Voie de formation	Niveau	Offre de formation Martinique
Ouvrier en réparation d'embarcation de plaisance	CAP	Réparation, entretien en embarcation de plaisance	FI	V	LP Nérès Marin, LP St James ⁶²
Technicien en maintenance nautique	Bac Pro	Maintenance nautique	FI	IV	LP Marin
Ouvrier de maintenance des véhicules automobiles	BEP / CAP	BEP M.V.A. Dominante : Bateaux de plaisance et de pêche	FI	V	Non
Technicien en maintenance nautique	FCIL niveau IV (8 mois ; 2013)	Accès Bac Pro dans les spécialités suivantes : maintenance nautique, électrotechnique énergie équipements communicants, ouvrage du bâtiment métallerie, technicien chaudronnerie industrielle ou systèmes électroniques numériques	FI	IV	LP Marin
Agent de maintenance et de services dans les industries nautiques	CQP (2012)	Certificat de Qualification Professionnelle Agent de maintenance et de services dans les industries nautiques	FC		Greta Martinique Sud
Technicien maintenance nautique	Bac Pro	Bac Pro maintenance nautique	FI	IV	Non, mais Bac Pro électrotechnicien généraliste peut s'adapter rapidement
Collaborateur d'entreprise du nautisme	Titre homologué	Technico-commercial de l'industrie et des services nautiques	FC	III	Non, mais BTS commercial généraliste peut s'adapter rapidement
Dessinateur, projeteur, chef d'atelier	BTS	Construction navale	FI, FC	III	Non
Stratifiéur	CAP	Composites et plastiques chaudronnés	FI, FC	V	Non
Charpentier de marine	CAP	Charpente navale bois et matériaux associés	FI, FC	V	Non Mais CAP / TP charpentier (généraliste) peut se reconverter
Ebéniste de bord	CAP	Ebéniste	FI, FC	V	Non Mais CAP / TP ébénisterie (généraliste) peut se reconverter
Sellier	CAP	Sellerie générale	FI, FC	V	Non Mais CAP / TP couture peut se reconverter

⁶² Le CAP réparation, entretien en embarcation plaisance ne sera plus offert au LP St James à la rentrée 2013.

3. Loisirs nautiques

Le CERFASSO propose des formations pour les loisirs nautiques

Les formations pertinentes pour les loisirs nautiques sont surlignées en bleu dans le tableau ci-dessous⁶³.

CERFASSO (Centre régional de formation aux activités sportives et socio-éducatives) – Offre de formation en 2010

(Source : CERFASSO – rapport d'activité 2010)

	FPTC	BPAPPT	BPAGFF	BPAA	UC PLONGEE	PSE1 (R)	CAEPMNS
Heures	54	570	120	1117	70	7	24
Nb stagiaires	45	10	13	13	16	12	29
Heures stagiaires	2430	5700	1560	14521	1120	84	696

	BAFA	CQP ALS	PSC1	CQP AMV	OSSP	TOTAL
Heures	64	160	30	30	160	1976
Nb stagiaires	15	22	34	13	12	234
Heures stagiaires	960	3520	340	390	1920	33921

⁶³ Sigles : FPTC (niveau V): Formation Préparatoire au BPJEPS – tronc commun ; BPJEPS (IV): Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports ; BPAPPT (IV): BPJEPS – spécialité Activités physiques pour tous; BPAA (IV): BPJEPS Activités aquatiques ; UC Plongée : Unité complémentaire Plongée au BP JEPS – Activités aquatiques ; PSC1 : Prévention et Secours Civiques de Niveau 1 ; PSE1 (R) : Révision Premier Secours en Equipe de Niveau 1 (Secourisme); CAEPMNS : Certificat d'aptitude professionnelle maître-nageur sauveteur ; BAFA : Brevet d'aptitude aux fonctions d'animation ; CQP ALS (V): Contrat de qualification professionnelle «Animateur de Loisir Sportif » ; CQP AMV (V): Certificat de Qualification Professionnelle Animateur Loisirs Sportifs – Moniteur Voile ; OSSP : Opérateur sportif sapeurs-pompier

Fiche action 2.2.1. Continuer d'informer les entreprises de la filière nautisme et de la filière pêche sur les risques professionnels	
Orientation stratégique	Améliorer la gestion des ressources humaines
Objectif stratégique	Améliorer les conditions de travail dans les métiers de la mer
Constat et diagnostic	<p>Les risques professionnels sont bien réels dans l'industrie nautique, en raison:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de sollicitations physiques qui demeurent importantes ; les outils de travail sont les moules, les appareils de levage, les compresseurs, les perceuses... - du bruit, de la chaleur sous les tôles, de la poussière, des produits toxiques et irritants (solvants, fibre de verre, résine). Les produits inflammables rendent nécessaires l'affichage et le respect de consignes particulières en matière de sécurité, de lutte contre l'incendie et la plus grande vigilance sur le port de protections. Le travail doit se faire en plein air et le port des masques est indispensable. <p>Le métier de marin pêcheur est fortement marqué par la tradition. Les conditions de travail des marins pêcheurs martiniquais sont difficiles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le soleil et la réverbération agressent la peau et les yeux, - des maux de dos sont occasionnés par la petite taille des embarcations, non adaptée à une mer fréquemment agitée, - des troubles musculo-squelettiques (TMS) sont dus aux levers de nasses. <p>Un travail sur les conditions de travail dans les métiers de la mer a été réalisé en 2012 par la DIECCTE et l'ARACT, mais le rapport d'étude n'a pas été rendu public.</p> <p>Ainsi, la présente fiche est spécialisée sur les actions de communication à mener dans ce domaine.</p>
Objectifs opérationnels de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Diminuer les occurrences de maladie professionnelle et d'accidents du travail
Public cible	Entreprises du nautisme et pêcheurs

Descriptif de l'action	<p>Les principales actions retenues sont de mettre en place une formation sur le document unique et de communiquer auprès des organisations professionnelles (CRPMEM et FIN principalement) et entreprises de Martinique afin de leur faire connaître les bonnes pratiques recommandées par la Caisse Générale de Sécurité Sociale dans d'autres régions françaises.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une formation sur le document unique <p>L'accompagnement proposé par la CGSS n'est pas accessible à toutes les entreprises, car celles-ci doivent être à jour de leurs cotisations sociales pour pouvoir en bénéficier. Les prestations d'accompagnement proposées spontanément par des consultants référencés par la CGSS sont en général individuelles et chères (3 000 euros).</p>
-------------------------------	---

	<p>La FIN ou la CCIM pourrait mettre en place une formation sur le document unique au profit des professionnels de la filière nautique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer sur la toxicité des produits et leurs effets à long terme <p>Certaines professions sont particulièrement exposées aux produits toxiques, notamment dans la réparation et la maintenance navale: brossages, peintures, grattages, ponçages de résines et de plastiques, utilisation de solvants et colles...</p> <p>Il convient de poursuivre la communication sur les effets à long terme de ces produits sur la santé en direction des entreprises.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer intensivement sur les bonnes pratiques à mettre en place et sur les bénéfices pour les entreprises <p>Une amélioration des conditions de travail et de sécurité sur les navires de pêche est nécessaire. La Direction des Risques Professionnels (DRP) de la CGSS Martinique accompagne et soutient la démarche d'amélioration des conditions de travail</p>
--	---

Acteurs	<p>Pilote : CGSS</p> <p>Partenaires : Institut maritime de prévention, Etablissement national des invalides de la Marine (ENIM), FIN, CRPMEM, Direction de la Mer, DIECCTE</p>
Calendrier de réalisation	2013-2014
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cadres de la filière nautique suivant une formation sur le document unique • Nombre d'actions de communication sur la toxicité des produits • Nombre d'actions de promotion des actions réalisées
Financement	CGSS, FIN, CRPMEM
Liens avec d'autres actions du CEP Mer	Renforcer la qualité des services de soutien à terre

Fiche action 2.3.1. Préparer les chefs d'entreprise et leur conjoint à la GRH et la GPEC

Orientation stratégique	Améliorer la gestion des ressources humaines
Objectif stratégique	Professionnaliser la gestion des entreprises
Constat et diagnostic	<p>Une gestion rigoureuse des ressources humaines est impérative dans un contexte d'image défavorable de plusieurs métiers du nautisme et de la pêche, de la saisonnalité des activités et de vieillissement de nombreux chefs d'entreprise de la plaisance professionnelle et de la réparation navale.</p> <p>Les entreprises en capacité d'anticipation seront ceux qui auront largement intégré:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ la nécessité de rationaliser la gestion de leur entreprise ; ○ la maîtrise de l'évolution des métiers sur le plan des matériaux et/ou technologique ou bien de nouvelles fonctions qui apparaissent, en conséquence des mutations technologiques et réglementaires ; ○ la possible pénurie dans les métiers où il y a déjà des difficultés de recrutement; ○ la nécessité de motiver et fidéliser les salariés; ○ la préparation des départs à la retraite de nombreux chefs d'entreprise et salariés. <p>Faute d'une relève familiale suffisante dans de nombreuses entreprises, la cession des entreprises doit être envisagée pour faire face aux départs à la retraite des chefs d'entreprise, mais pour cela une vision prospective doit être développée chez le chef d'entreprise. Il doit donc être familiarisé avec la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). La GPEC vise à anticiper les évolutions de l'emploi et des compétences sur un territoire donné, en lien avec les mutations socio-économiques, pour accompagner les acteurs à s'adapter, au moyen, notamment, d'une offre de formation appropriée.</p> <p>La Direction de la formation tout au long de la vie de la Région Martinique met en œuvre, depuis 2010, une « Stratégie régionale de la formation professionnelle » qui comprend une forte dimension prospective, avec notamment une incitation des entreprises à mettre en place des plans de formation, pour maintenir l'employabilité des salariés. C'est un des objectifs visés par un accord-cadre sur la formation tout au long de la vie entre le Conseil Régional, les organisations patronales et les syndicats de salariés, dont l'article 4 vise à « anticiper les mutations économiques » et l'article 7 vise à « anticiper les besoins des entreprises en collaborant avec le Conseil Régional pour l'élaboration de l'offre de formation appropriée. »</p>
Objectifs opérationnels de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Professionnaliser les chefs d'entreprise et leur conjoint dans la gestion de leurs ressources humaines • Faciliter l'engagement dans des démarches de GPEC pour anticiper les évolutions concernant les ressources humaines, conformément à la volonté des élus régionaux et d'autres acteurs publics
Public cible	Entreprises du nautisme, organisations professionnelles et assimilées : FIN, CRPMEM

Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les dirigeants à de bonnes pratiques pour fidéliser leurs salariés <ul style="list-style-type: none"> - Développer la motivation et l'implication des salariés, - Encourager les progressions internes et les reconnaître pour fidéliser davantage, - Déléguer mieux et plus... <p>Cette sensibilisation prendra la forme de sessions de formation organisées par l'EFPMA, la CCIM ou d'autres organismes de formation, avec l'implication de la FIN (et du CRPMEM).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les entreprises pour qu'elles s'engagent dans une démarche de GPEC <ul style="list-style-type: none"> - Expérimentation de la GPEC sur un petit nombre d'entreprises de quelques familles professionnelles concernées par le vieillissement des chefs d'entreprise (voilerie, grément...), en transférant aux entreprises les outils RH nécessaires à l'accompagnement de leurs salariés (recrutement, formation, entretiens annuels, classification, rédaction de fiches de poste, rémunération, etc.). Dans le cas de la filière nautique en Martinique, la petite taille des entreprises conduit à recommander qu'un rôle d'appui soit dévolu à la FIN. - Mobilisation de l'Etat, de la Région et d'autres partenaires, comme Pôle Emploi et les missions locales, dans l'animation d'un groupe de travail GPEC dans le cadre du Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP). Cette action suppose que la FIN (et le CRPMEM) soient invités à ce groupe de travail. Elle implique également que les initiatives prises dans le cadre du Service public à l'emploi local (SPEL) soient communiquées aux partenaires du CCREFP ne faisant pas partie du SPEL; - Etablissement d'un cadre socio-économique prospectif régional, s'appuyant sur le présent CEP ; - Déclinaison des évolutions anticipées sur la dimension ressources humaines, la gestion des compétences et l'amélioration des conditions de travail au sein des entreprises; - Capitalisation de l'expérimentation de la DIECCTE et de l'OPCA Constructys dans le secteur du BTP, en généralisant au secteur des métiers de la mer l'accompagnement par des consultants pour la mise en place de démarches de GRH et de GPEC ; - Recensement, formalisation et valorisation des bonnes pratiques par la communication et leur diffusion.
-------------------------------	--

Acteurs	<p>Pilote : DIECCTE</p> <p>Partenaires : FIN, CRPMEM, Direction de la Mer, Conseil Régional, AGEFOS-PME, syndicats de salariés, Préfecture, AGEFMA, ARACT, tous les acteurs locaux intéressés par le développement du territoire et le maintien ou développement de l'emploi, tels que Pôle Emploi, les missions locales ou les communautés de communes / d'agglomération.</p>
Calendrier de réalisation	2013-2017
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises s'inscrivant dans la démarche • Fréquence des réunions du CCREFP dont l'ordre du jour comporte la GPEC
Financement	PO FSE, AGEFOS-PME, DIECCTE
Liens avec d'autres actions du CEP Mer	Préparer les chefs d'entreprise et les pêcheurs à l'élargissement des compétences attendues et former les salariés à la reprise d'entreprises

Fiche action 2.3.2. Préparer les chefs d'entreprise et les pêcheurs à l'élargissement des compétences attendues et mettre en place un centre de gestion des entreprises de pêche

Orientation stratégique	Améliorer la gestion des ressources humaines
Objectif stratégique	Professionnaliser la gestion des entreprises
Constat et diagnostic	<p>Le contexte concurrentiel exacerbé, les exigences qualité croissantes des clients et le vieillissement des chefs d'entreprise de plaisance professionnelle ou de réparation navale imposent de rationaliser la gestion de leur entreprise.</p> <p>Les mutations économiques appellent des compétences croissantes en gestion et management des ressources humaines. Les impératifs de professionnalisation doivent se traduire notamment par le respect de normes de sécurité, de normes environnementales et des normes de qualité. Bien sûr, l'insuffisance de familiarisation avec l'informatique de gestion et les outils Internet constituent un désavantage comparatif, compte tenu de la place croissante de l'informatique sur les navires et des opportunités offertes par le web-marketing.</p> <p>Or, la plupart des chefs d'entreprise du nautisme assurent à eux seuls plusieurs fonctions: production / réparation, supervision des réalisations, fonctions commerciales (démarchage, devis, négociation, suivi). Ils bénéficient parfois de l'aide de leur conjoint pour les tâches administratives et comptables. Cette gestion au fil de l'eau n'est pas adaptée aux évolutions économiques, qui poussent à l'optimisation sous contrainte.</p> <p>De plus, les chefs d'entreprise du domaine du nautisme sont pour beaucoup des plaisanciers arrivés en Martinique dans les années 80 et 90 (1^{er} ponton du Marin construit en 1992) et qui ont créé leur entreprise parce qu'ils aimaient l'endroit. Il en résulte que beaucoup de ces chefs d'entreprise ont maintenant 60 – 65 ans et la question de la transmission de leur entreprise se pose.</p>
Objectifs opérationnels de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des conditions favorables à la pérennité des entreprises du secteur • Elargir les compétences des chefs d'entreprise à des aspects non techniques • Faciliter la conformité des entreprises aux exigences réglementaires environnementales
Public cible	<p>Chefs d'entreprise et leur conjoint</p> <p>Salariés intéressés par une reprise d'entreprise</p> <p>Marins-pêcheurs</p>

Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Aider à préparer au mieux la cession-reprise des entreprises, <ul style="list-style-type: none"> - en mettant en place des actions de formation à la gestion et au droit des sociétés au profit des salariés intéressés ainsi que des dirigeants - au moyen d'un partenariat CCIM, AGEFOS-PME, FIN • Mettre en œuvre une démarche de professionnalisation des acteurs en lien avec les organismes collecteurs des fonds de la formation professionnelle (AGEFOS-PME), dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> - la dimension managériale, - la comptabilité et les fondamentaux financiers - l'informatique de gestion - la gestion de projet - le relationnel client (voir infra) <ul style="list-style-type: none"> la promotion de leurs produits en général et la promotion au moyen d'Internet en particulier (web-marketing); - la commercialisation.
-------------------------------	--

- les questions environnementales (voir infra)
- les démarches qualité : accueil, langues étrangères, interculturalité.

Le contenu des programmes sera affiné dans un cadre partenarial avec la FIN et le CRPMEM.

• **Accentuer l'effort en matière de formation pour éviter les dérogations de diplôme pour exercer le métier de marin-pêcheur**

A noter que cet axe d'intervention est maintenant souhaité par le CRPMEM. En effet, le système de dérogation a pour effet de maintenir les professionnels dans des catégories de revenus de référence très bas, avec pour conséquence des pensions de retraite insuffisantes.

A noter que cette dérogation est en principe très encadrée :

- 1^{ère} condition : le demandeur doit être détenteur du diplôme inférieur
- 2^{ème} condition : le demandeur doit s'inscrire dans une logique de formation
- 3^{ème} condition : la dérogation est accordée pour une période de 3 à 6 mois, et est renouvelable une seule fois.

• **Encourager la structuration de la profession et la professionnalisation des marins-pêcheurs**

Cette incitation à la structuration peut prendre différentes formes, telles que la mise en place de formations au bénéfice des bénévoles qui gèrent les associations de marins-pêcheurs (25 en Martinique) dans les communes ou le fléchage d'une partie des aides publiques pour des structures collectives. La professionnalisation des marins-pêcheurs sera facilitée par le développement de la validation des acquis de l'expérience (VAE), au moyen de la mise en place de modules de formations idoines (Médical 2, Certificat général opérateur, Premier secours en équipe...).

• **Mettre en place un centre de gestion des entreprises de pêche pour améliorer la performance des entreprises de pêche**

Dans le domaine de la gestion des entreprises de pêche, de gros efforts doivent être faits. Cela devrait concerner la formation du pêcheur lui-même, mais aussi la mise en place d'un centre de gestion des entreprises de pêche.

A cet égard, les CRPMEM d'outremer ont maintenant dans leurs missions de mettre en place des centres techniques devant apporter un soutien technique visant à favoriser l'amélioration de la qualité des produits et l'amélioration des performances des entreprises.

• **Faciliter la diversification des activités des marins-pêcheurs pour faire face à la pollution par le chlordécone et aux espèces invasives**

La pollution des cours d'eau et de certaines zones maritimes liée au chlordécone réduit considérablement les zones de pêche sur le littoral. De plus, les marins-pêcheurs doivent faire face à des espèces invasives (poisson lion, halophila...). C'est pourquoi la diversification et la synergie d'activités doivent être encouragées, vers la commercialisation et le tourisme. La mise en place de certificats de qualification professionnelle (CQP) en transformation des produits de la mer (fileteur, écailleur, traiteur...) améliorerait les compétences des pêcheurs en vente. La mise en place de modules de formation visant à améliorer le relationnel client et la connaissance du patrimoine culturel et naturel martiniquais ouvrirait des perspectives aux marins-pêcheurs désirant diversifier leur activité vers le tourisme (voir infra section formation).

• **Faire de la professionnalisation du relationnel client un axe prioritaire de renforcement des entreprises**

La relation client est en effet déterminante pour que la Martinique s'impose comme une destination nautique face à ces voisines caribéennes. De plus, la stratégie de diversification vers la rénovation, la

	<p>maintenance ou la réparation mentionnée plus en avant pour lisser la saisonnalité de la plaisance professionnelle repose en partie sur cette relation.</p> <p>Les pêcheurs cherchant à diversifier leur activité vers le tourisme (voir programme Pesca-tourisme) sont également concernés.</p> <p>• Informer et communiquer pour que les entreprises se conforment aux exigences réglementaires environnementales</p> <p>Des modules de formation techniques supplémentaires sont nécessaires, notamment dans les domaines de la gestion des déchets. Sont particulièrement concernés les intervenants des centres de carénage.</p>
--	--

Acteurs	<p>Pilotes : FIN et CRPMEM</p> <p>Partenaires : Direction de la Mer, Conseil Régional, AGEFOS-PME, CCIM, CMA, DIECCTE, ADEME, AGEFMA</p>
Calendrier de réalisation	2013-2014
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dirigeants d'entreprises et de porteurs de projet de reprise ayant suivi une formation en cession – reprise d'entreprise • Nombre de dirigeants d'entreprises ayant suivi une formation en gestion d'entreprise et en management de projet • Nombre de chefs d'entreprise ayant suivi une formation dans les domaines non techniques indiqués (informatique de gestion, traitement des déchets, qualité...)
Financement	AGEFOS-PME, DIECCTE, Région, ADEME, CCIM
Liens avec d'autres actions du CEP Mer	Préparer les chefs d'entreprise et leur conjoint à la GRH et la GPEC

Orientation 3. Adapter l'offre de formation aux besoins en compétences

Fiche action 3.1.1. Mieux associer les professionnels à la définition de l'offre de formation	
Orientation stratégique	Adapter l'offre de formation aux besoins en compétences
Objectif stratégique	Resserrer l'adéquation de la formation professionnelle aux besoins avérés du secteur
Constat et diagnostic	<p>L'offre de formation ne peut correspondre aux besoins du tissu économique que si son élaboration associe étroitement les socio-professionnels. La présente fiche est spécialisée à la formation professionnelle initiale de l'Education nationale, car de nécessaires améliorations à ce niveau ont été signalées par les entreprises interrogées.</p> <p>La carte des formations initiales est un objet de préoccupation pour de nombreuses instances : Rectorat, Région, organisations professionnelles des métiers de la mer et acteurs du monde économique, Pôle Emploi et aussi les parents d'élèves. Ce document est au carrefour de changements institutionnels (réforme de la voie professionnelle dans le secondaire, réforme de l'action publique), de politiques régionales et aussi de contraintes environnementales (démographie d'élèves, transport, implantation d'internats, marché du travail, représentation des métiers, etc.).</p> <p>Mettre en œuvre une carte des formations suppose une forte coordination et coopération entre l'Académie et la Région principalement, mais aussi avec d'autres partenaires.</p> <p>La méthode actuelle pour élaborer la carte des formations est la suivante, en ce qui concerne le Rectorat de la Martinique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Secrétariat général organise des réunions de bassin sur le thème de la carte des formations où sont débattues des propositions d'évolution ; - Les acteurs à ces réunions ont un état des lieux précis de l'offre de formation initiale, des capacités d'accueil, du taux de remplissage des structures, afin de cibler les filières et les niveaux qui doivent faire l'objet d'une évolution ; - Un document de cadrage est élaboré au niveau du Rectorat, à la suite de ces réunions, qui fait l'objet d'un dialogue itératif avec chaque établissement, puis il est validé par le Recteur avant d'être présenté aux instances régionales. <p>Compte tenu de la diversité des parties prenantes et des enjeux rappelés plus en avant, il importe de faire évoluer cette méthodologie et les outils de travail, en associant le milieu économique dans le dispositif.</p>
Objectifs opérationnels de l'action	Prendre en compte les besoins économiques dans la définition de l'offre de formation initiale
Public cible	Les élèves de la formation professionnelle initiale en métiers de la mer (Education nationale et EFPMA)

Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • La représentation économique du secteur des métiers de la mer dans les réunions de bassin <p>Lors des réunions de bassins, peuvent être associés les partenaires régionaux et les représentants du monde économique local, car dans un bassin de formation ou sur une filière métier, ces derniers ont une meilleure connaissance du tissu, des besoins en qualification ou des métiers émergents. Cet élément de diagnostic sur les perspectives d'emploi affinerait les orientations d'ouvertures ou de fermetures de classes, hors tout constat démographique. Certains niveaux de diplôme, pour des familles professionnelles à fort potentiel, comme l'électronique embarquée ou les métiers de l'accueil dans la nautisme, pourraient être mis en exergue avec proposition d'une réponse conjoncturelle de la part de l'Education nationale. Sur cet axe, la formation continue peut être une passerelle ou une voie complémentaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La professionnalisation des acteurs <p>Les différents acteurs du processus d'élaboration des cartes de formation doivent avoir une culture commune. C'est pour cela qu'on peut inclure dans les projets à venir une action de professionnalisation des acteurs du système éducatif sur le thème de la relation emploi-formation, notamment sur les besoins en compétences liés aux différents projets sur le territoire : marinas, ports à sec... Il serait opportun de proposer une sensibilisation des chefs d'établissement à l'analyse du marché du travail, à une connaissance des principaux outils statistiques utilisés par les professionnels du monde économique (Pôle Emploi, INSEE, etc.).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour une programmation pluriannuelle <p>Cette programmation apparaît comme la plus pertinente : doivent y figurer les évolutions souhaitées, celles-ci étant toutefois subordonnées à une réévaluation annuelle en fonction de l'environnement socioéconomique. Cet exercice de prospective permet de mieux gérer, à moyen terme, les postes de professeurs à pourvoir, à reconvertir, ainsi que la programmation des plateaux techniques. Le lissage annuel, lui, permet de suspendre des formations pour une certaine durée ou d'adapter plus finement l'offre de formation en fonction des objectifs stratégiques plus généraux.</p>
Acteurs	Pilote : Rectorat Partenaires : Région, Fédération des Industries Nautiques (FIN), Direction de la Mer (DM), Capitainerie du Marin, Direction du Port de Fort-de-France, professionnels de la marine marchande, Pôle Emploi, INSEE, AGEFMA
Calendrier de réalisation	2013 puis chaque année.
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions de bassin auxquels sont associées la FIN, la Capitainerie du Marin et la DM • Nombre d'actions de sensibilisation en faveur des acteurs du système éducatif • Un document de programmation pluriannuelle réalisé, relatif aux formations, aux postes à pourvoir et aux plateaux techniques • Evolution des taux d'insertion professionnelle des élèves
Financement	La mise en œuvre de cette action ne demande aucun financement.
Liens avec d'autres actions du CEP Mer	Renforcer et accompagner la politique de formation et de mise à jour des connaissances techniques des formateurs

Objectifs opérationnels de l'action	Répondre aux besoins d'opérationnalité des nouvelles recrues exprimés par les professionnels du secteur
Public cible	Acteurs de la formation dans le secteur
Descriptif de l'action	<p>• Mettre en place des actions de formation continue</p> <p>Il s'agit de s'appuyer davantage sur l'EFPMA, tout en tirant parti des formations professionnelles initiales de l'Education nationale dans des filières présentant des dénominateurs communs avec les métiers de la mer.</p> <p>En effet, ce qui intéresserait davantage les professionnels relèverait de la formation continue. Il serait, de leur point de vue, opportun que leurs collaborateurs se forment d'abord dans les ateliers avec eux et leurs équipes, puis dans un deuxième temps bénéficient d'actions de formation continue, une fois le savoir-faire acquis. « <i>L'opérationnalité ne s'apprend pas à l'école, il faut 5 à 6 ans pour former quelqu'un et lui permettre d'acquérir une expérience sur la plupart des activités</i> » (construction navale, entretien et réparation, selleries, voile). La formation pourrait alors concerner divers champs, la réglementation, la sécurité, les nouvelles techniques, méthodes et produits.</p> <p>L'EFPMA de Trinité semble ainsi mieux adaptée et plus conforme aux attentes.</p> <p>Pour autant, des formations de l'Education nationale demeurent utiles. Plusieurs métiers peuvent être exercés avec une formation non spécifique au nautisme, notamment les formations dans le BTP, par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soudeur sur navire: une personne formée comme soudeur en BTP, qui aimerait la plaisance et qui serait formée « sur le tas » par son employeur et ses collègues, - Electricien ou frigoriste, - Voilerie: couturières formées « sur le tas » (3 à 5 ans pour en faire de bonnes ouvrières de voilerie). <p>• Veiller à ce que des formations continues soient dispensées au « lycée des métiers du nautisme » du Marin, acté par la Région</p> <p>La Région Martinique et le Rectorat ont retenu de créer un « lycée des métiers du nautisme » au Marin (information mise à jour en décembre 2012). Des formations continues devront y être dispensées d'après ce qui précède.</p> <p>Ces formations pourront être dispensées en partie par des formateurs de l'EFPMA et seront accessibles à l'ensemble des Martiniquais, grâce au recours au e-learning permis par le déploiement du réseau haut débit en Martinique (voir infra).</p> <p>D'une façon plus générale, sont concernés par cette préconisation tous les établissements de formation initiale de l'Education nationale qui dispensent des formations permettant d'exercer un métier dans le secteur du nautisme: soudure, électricité...</p> <p>• Combiner un maillage de proximité et un pôle thématique mer grâce aux TIC</p> <p>Une trop forte polarisation de la formation aux métiers de la mer et au nautisme (Trinité et Marin) remettrait en cause le principe de l'accès de tous à la formation, si elle n'était pas accompagnée de mesures permettant de réduire les temps de trajets (qui augmenteraient mécaniquement avec la polarisation) et d'une politique de réhabilitation et de construction massive d'internats.</p> <p>Il est possible de tendre vers les deux objectifs d'efficacité (concentration des moyens pour mener vers l'excellence) et d'équité (prise en compte du besoin de proximité), en mettant à disposition des places d'internat supplémentaires et au moyen d'une organisation en réseau s'appuyant sur des pôles</p>

	<p>primaires (Trinité et Marin) et secondaires reliés par le haut débit.</p> <p>Des internats modernes doivent être construits ou reconstruits, pour accueillir des élèves de façon permanente ou pour offrir un hébergement temporaire à des élèves ou stagiaires de passage. Les frais de transport entre le lieu de résidence et le lieu d'implantation de l'internat le weekend seront pris en charge.</p> <p>Concrètement, une organisation bipolaire serait structurée autour de deux établissements principaux : l'EFPMA et le lycée des métiers du nautisme au Marin, auxquels seraient reliés en permanence par les autoroutes de l'information des classes thématiquement spécialisées d'autres établissements scolaires ou de centres de formation (CFPPA, agences de la CCIM...), formant ainsi un maillage de proximité.</p> <p>Cette solution suppose que des conventions de mise à disposition de salles et d'installation d'équipements soient signées entre la Région et des partenaires (Rectorat, DAAF, CCIM...) et que le déploiement du réseau haut débit sur l'ensemble du territoire soit poursuivi.</p> <p>Ainsi, les formations aux métiers de la mer pourront être réparties entre La Trinité et Le Marin (et Le Robert), avec des connexions réseaux fortes au quotidien et des possibilités de séjour ponctuel ou temporaire sur l'un des sites. Par exemple, les élèves et stagiaires suivraient 2 ou 3 semaines de cours par vidéoconférence dans les établissements conventionnés et suivraient des cours en présentiel la troisième et / ou quatrième semaine du mois dans l'un des deux établissements principaux.</p>
Acteurs	<p>Pilote : Rectorat, Région, Direction de la Mer (DM)</p> <p>Partenaires: OPCA, Fédération des Industries Nautiques (FIN), CRPMEM, IFREMER, Capitainerie du Marin, Direction du Port de Fort-de-France, Pôle Emploi, professionnels de la marine marchande, Missions locales d'insertion, AGEFMA, Association d'organismes de formation continue SYNFORM, CNAM Martinique (AMAFOCS)</p>
Calendrier de réalisation	2013 puis chaque année.
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre d'actions de formation continue • Nombre de stagiaires de la formation continue suivant une formation sur les métiers de la mer, tout en résidant dans une commune excentrée par rapport à la Trinité et au Marin • Création du « lycée des métiers du nautisme » • Nombre de cours dispensés en e-learning • Evolution des taux d'insertion professionnelle des stagiaires
Financement	Région
Liens avec d'autres actions du CEP Mer	Privilégier la flexibilité sur les formations lourdes, grâce aux FCIL et aux CQP

Fiche action 3.1.3. Valoriser l'outil EFPMA, tant sur la plan de la gestion que de l'image et de la carte des formations

Orientation stratégique	Adapter l'offre de formation aux besoins en compétences									
Objectif stratégique	Resserrer l'adéquation de la formation professionnelle aux besoins avérés du secteur									
Constat et diagnostic	<p>Les métiers de la mer sont très diversifiés et ces différents métiers sont généralement exercés au sein de TPE en Martinique. Les entreprises peinent à trouver du personnel qualifié, et un des enjeux consiste à parvenir à former un petit nombre de professionnels dans une large gamme de métiers.</p> <p>L'Ecole de Formation Professionnelle aux métiers Maritimes et Aquacoles (EFPMA) est l'unique organisme de formation aux métiers de la navigation en Martinique: marine marchande, pêche, plaisance. Trois diplômes sont proposés en formation professionnelle initiale : le CAP matelot, le Bac Pro Electromécanicien marine et le Bac Pro Conduite et gestion des entreprises maritimes. Plusieurs formations sont dispensées par la voie professionnelle continue, dont le certificat d'initiation nautique, et le Capitaine 200UMS (CGO)</p> <p>Les principales faiblesses de l'EFPMA sont la gestion de la structure, la vétusté de certains locaux et son image « d'école de pêche ».</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #00ff00; color: black;">Points forts</th> <th style="background-color: #ffc107; color: black;">Points faibles</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> La diversité et la qualité de l'offre de formation par rapport aux moyens disponibles La dimension polyvalence de la formation. La formation initiale et continue des formateurs </td> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> L'évolution de l'image de l'école. La notoriété « école de pêche » est fortement ancrée. Il y a un problème de lisibilité du sigle EFPMA Vétusté des bâtiments </td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #e0f2f1; color: black;">Opportunités</th> <th style="background-color: #ff9800; color: black;">Menaces</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> Les chantiers de la VAE La demande des professionnels pour l'élévation des niveaux de qualification et d'expertise Le développement du secteur des métiers de la mer </td> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> La diminution des aides publiques et la réduction des entrants en formation </td> </tr> </tbody> </table>		Points forts	Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> La diversité et la qualité de l'offre de formation par rapport aux moyens disponibles La dimension polyvalence de la formation. La formation initiale et continue des formateurs 	<ul style="list-style-type: none"> L'évolution de l'image de l'école. La notoriété « école de pêche » est fortement ancrée. Il y a un problème de lisibilité du sigle EFPMA Vétusté des bâtiments 	Opportunités	Menaces	<ul style="list-style-type: none"> Les chantiers de la VAE La demande des professionnels pour l'élévation des niveaux de qualification et d'expertise Le développement du secteur des métiers de la mer 	<ul style="list-style-type: none"> La diminution des aides publiques et la réduction des entrants en formation
Points forts	Points faibles									
<ul style="list-style-type: none"> La diversité et la qualité de l'offre de formation par rapport aux moyens disponibles La dimension polyvalence de la formation. La formation initiale et continue des formateurs 	<ul style="list-style-type: none"> L'évolution de l'image de l'école. La notoriété « école de pêche » est fortement ancrée. Il y a un problème de lisibilité du sigle EFPMA Vétusté des bâtiments 									
Opportunités	Menaces									
<ul style="list-style-type: none"> Les chantiers de la VAE La demande des professionnels pour l'élévation des niveaux de qualification et d'expertise Le développement du secteur des métiers de la mer 	<ul style="list-style-type: none"> La diminution des aides publiques et la réduction des entrants en formation 									
Objectifs opérationnels de l'action	Rationaliser la gestion de l'EFPMA Faire évoluer l'image de l'EFPMA pour la rendre conforme à la réalité Enrichir la carte des formations									
Public cible	Encadrement de l'EFPMA Conseil Régional									

<p>Descriptif de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rationaliser la gestion de l'EFPMA <p>Une amélioration de la gestion de l'EFPMA est nécessaire, tant sur un plan financier, comme l'utilisation des moyens alloués, que sur un plan d'actes de gestion banals, comme la qualité des rapports d'activités transmis au Conseil Régional.</p> <p>Pour cela, un audit organisationnel pourra être réalisé, pour préparer un accompagnement de l'encadrement de l'EFPMA à la gestion des organisations (formation, mise en place de tableaux de bord de gestion...) ainsi qu'un accompagnement financier par le Conseil Régional plus approprié.</p> <p>Les sources de financement devront être diversifiées, en mobilisant les OPCA ou en fournissant des services payants, telles que la mise à disposition de matériels au profit d'entreprises ou la réparation de moteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire évoluer l'image de l'EFPMA auprès du grand public <p>La notoriété « école de pêche » est fortement ancrée, compte tenu de l'historique de l'Ecole, occultant ainsi le fait que l'EFPMA forme tous les navigants, pas seulement les marins-pêcheurs, mais aussi les navigants de la marine marchande et les plaisanciers. Le sigle EFPMA pose également un problème de lisibilité.</p> <p>Plusieurs actions sont envisageables pour faire évoluer l'image de l'EFPMA et améliorer sa notoriété auprès du grand public:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la formation de l'encadrement à la promotion de l'outil ; - la mise en place de formations de niveau supérieur (niveaux IV, III) ; - la conduite de travaux de réhabilitation du site, dont certains bâtiments ou locaux sont vétustes. <ul style="list-style-type: none"> • Enrichir la carte de formation, tant le contenu que la territorialisation de l'offre <p>Les formations professionnelles continues dispensées par l'EFPMA seront élargies avec des modules sur la gestion et la création / reprise d'entreprise, sur la sécurité en mer, sur la dépollution ou sur le dialogue social, répondant ainsi à des besoins identifiés dans d'autres parties de ce document.</p> <p>Des formations pour la validation des acquis de l'expérience (VAE) sont opportunes dans le contexte d'une diminution des dérogations de diplôme pour exercer le métier de marin-pêcheur (voir Fiche action 2.3.2. « Préparer les chefs d'entreprise et les pêcheurs à l'élargissement des compétences attendues et former les salariés à la reprise d'entreprises »).</p> <p>Des partenariats avec l'université (UAG) et l'Education Nationale permettront des complémentarités et passerelles, favorisant ainsi l'émergence de cadres intermédiaires et supérieurs dans le secteur maritime et aquacole.</p> <p>Les prestations offertes par l'EFPMA seront rendues plus accessibles à l'ensemble des Martiniquais, grâce à une meilleure territorialisation de l'offre de formation. Pour ce faire, des conventions de mise à disposition de locaux et de matériels avec des établissements d'enseignement dans le Sud (François, Robert ou Marin) et dans le Nord Caraïbe (par exemple, les locaux du CFPPA du Carbet).</p> <p>En revanche, la transformation de l'EFPMA en lycée des métiers de la mer n'est pas retenue, car le LP Marin se dirige déjà vers une labellisation « lycée des métiers du nautisme ». Il est vrai qu'une telle transformation aurait permis à l'EFPMA de bénéficier d'un vivier plus large d'enseignants de l'Education nationale, recrutés au niveau national par voie de concours ou mutation.</p>
<p>Acteurs</p>	<p>Pilote : Région</p> <p>Partenaires: DM, UAG, Rectorat, DAAF, OPCA, AGEFMA, Fédération des Industries Nautiques (FIN), CRPMEM</p>

Calendrier de réalisation	2014
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement de l'EFPMA par un prestataire sélectionné par la Région ou l'AGEFMA • Nouvelles formations proposées (élargissement et montée en niveau) • Travaux de réhabilitation réalisés • Nouvelles sources de financement de l'EFPMA
Financement	Région
Liens avec d'autres actions du CEP Mer	Prioriser la formation continue, en s'appuyant sur une organisation en réseau autour de l'EFPMA et du lycée des métiers du nautisme du Marin

Fiche action 3.2.1. Privilégier la flexibilité sur les formations lourdes, grâce aux CQP et aux échanges avec d'autres régions	
Orientation stratégique	Adapter l'offre de formation aux besoins en compétences
Objectif stratégique	Faciliter la formation tout au long de la vie
Constat et diagnostic	<p>L'état actuel du marché ne permet pas d'absorber plusieurs cohortes massives d'apprenants dans une spécialité donnée. Les entreprises n'ont pas de visibilité sur les prochaines années et n'ont donc pas la capacité d'embaucher massivement. Les besoins en compétences peuvent changer rapidement, dans un environnement en forte mutation.</p> <p>Les entreprises interrogées affirment que les formations courtes, comme les certificats de qualification professionnelle (CQP), sont les plus adaptées. Les élèves ou salariés issues d'une autre filière de formation doivent y avoir accès, notamment ceux des métiers du bâtiment, car les transferts de savoir-faire sont possibles. Par exemple, un frigoriste peut être réorienté très rapidement vers le froid en mer.</p> <p>Su un petit territoire comme la Martinique, il n'est pas possible de développer une expertise de formation dans toutes les filières des métiers de la mer. D'autres régions françaises et d'autres pays ont acquis des savoir-faire dont il est possible de bénéficier au moyen d'échanges et de partenariats.</p>
Objectifs opérationnels de l'action	Adapter la formation aux capacités réelles d'embauche du secteur, dans un environnement changeant
Public cible	Acteurs de la formation dans le secteur

Descriptif de l'action	<p>• Valoriser la flexibilité que permettent les CQP</p> <p>Les certificats de qualification professionnelle (CQP), formations courtes, sont adaptés comme mode de formation, dans un environnement changeant rapidement. Les élèves ou salariés issues d'une autre filière de formation que les métiers de la mer doivent y avoir accès, car les transferts de savoir-faire sont possibles (exp. métiers du bâtiment, tels que soudeur ou frigoriste).</p> <p>Illustration 1: les CQP du nautisme</p> <p>La Commission Paritaire Nationale de l'Emploi de la branche de la navigation de plaisance a validé huit diplômes particuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CQP Vernisseur nautique - CQP Ouvrier matériaux composites - CQP Agent de maintenance et de service nautique - CQP Menuisier de fabrication nautique - CQP Menuisier d'agencement - CQP Electronicien nautique - CQP Voilier nautique - CQP Sellier nautique <p>Ces « CQP » nécessitent entre 8 mois 2 ans de formation en entreprise et en centre. Puis les candidats sont présentés à un jury où siègent un représentant des salariés et un représentant patronal ainsi qu'une</p>
-------------------------------	---

	<p>personne de l'AGEFOS (organisme collecteur de la branche).</p> <p>Un diplôme est délivré en cas de succès ou une attestation de suivi de formation en cas d'échec.</p> <p>Source: http://www.fin.fr/frameset.asp?url=loadarticle.asp?rubppal=3*rubid=180*artid=17*archives=0*image titre=180_086811.gif*langue=fr</p> <p>Illustration 2 : les CQP Transformation des produits de la mer</p> <p>Tous types de diversification confondus (pescatourisme, fileteur...), les CQP constituent de réelles opportunités car ce sont des formations courtes. Les CQP Transformation des produits de la mer identifiés sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> - CQP Employé polyvalent produits de la mer - CQP Opérateur producteur métiers de la mer - CQP Poissonnier écailleur traiteur produits de la mer <p>Des titres professionnels de l'AFPAM peuvent avoir aussi cette fonction.</p> <p>• Privilégier des formations multipolaires, basées sur un tronc commun et des spécialités</p> <p>Ces formations créent des conditions favorables au recrutement de 4*6 apprenants dans 4 spécialités différentes, plutôt qu'un effectif de 24 apprenants dans une même spécialité, non absorbables par le marché. Ces formations multipolaires seraient particulièrement pertinentes dans l'hypothèse de la mise en place de formations de niveau supérieur.</p> <p>Ces formations seront optimisées en s'appuyant sur des professionnels du secteur et des formateurs de Métropole, pour un transfert de savoir-faire auprès des élèves et des enseignants (voir infra).</p> <p>• Mettre en place des partenariats avec d'autres régions ou d'autres pays</p> <p>Des régions françaises et d'autres pays ont acquis un savoir-faire dans le domaine de la formation pour telle ou telle discipline, que des échanges et partenariats peuvent permettre de partager.</p> <p>A titre d'illustration, en matière de nouvelles techniques et utilisation de produits et méthodes de travail respectant l'environnement, des établissements de la Rochelle, Lorient ou Arcachon détiennent un réel savoir-faire : technique de voiles thermocollées, technique de moussage d'injection...</p> <p>C'est ainsi que le Rectorat de Martinique envisage des relations avec le LP Tabarly dans les Sables d'Olonne. Un déplacement de personnel du Rectorat a été organisé en fin 2012, dans un but d'étalonnage sur l'approche et les moyens du LP Tabarly : nombreux navires à disposition des élèves, obligation de navigation, moteurs de dernière génération...</p> <p>De même, des partenariats avec les pays voisins permettraient de pratiquer l'anglais et l'inter-culturalité et de profiter de formations dans lesquelles des pays ont un savoir-faire avéré, notamment dans le domaine de l'accueil et des services. Des formations de salariés d'entreprises implantées en Martinique pourraient être organisées dans ces pays durant la basse saison en Martinique.</p>
--	---

Acteurs	<p>Pilote : Région, FIN, Rectorat, DM</p> <p>Partenaires: OPCA, CRPMEM, IFREMER, Capitainerie du Marin, Pôle Emploi, Missions locales d'insertion, AGEFMA, Association d'organismes de formation continue SYNFORM, CNAM Martinique (AMAFOS)</p>
----------------	---

Calendrier de réalisation	2013 puis chaque année.
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre d'actions de formation en CQP pour les métiers de la mer • Nombre de formateurs d'établissements de Métropole venant dispenser des formations en Martinique dans des spécialités très spécifiques (voiles thermocollées...) • Nombre de salariés et de demandeurs d'emploi bénéficiant d'une action de formation en mobilité dans les pays de la Caraïbe • Evolution des taux d'insertion professionnelle des stagiaires
Financement	OPCA, LADOM, Région
Liens avec d'autres actions du CEP Mer	Prioriser la formation continue, en s'appuyant sur une organisation en réseau autour de l'EFPMA et du lycée des métiers du nautisme du Marin

Fiche action 3.2.2. Renforcer et accompagner la politique de formation et de mise à jour des connaissances techniques et pédagogiques des formateurs et solliciter les professionnels	
Orientation stratégique	Adapter l'offre de formation aux besoins en compétences
Objectif stratégique	Faciliter la formation tout au long de la vie
Constat et diagnostic	<p>La pratique de la formation professionnelle dans un domaine aussi spécifique que le nautisme ou le pêche subit une double évolution : les évolutions classiques aux questions de formation, apparition de nouvelles techniques pédagogiques ou propositions techniques... ; et les évolutions relatives aux pratiques professionnelles, aux nouvelles technologies développées par les secteurs professionnels concernés.</p> <p>Sur le premier point, la nécessité de mise à jour régulière des connaissances et des techniques est la même que pour tout autre type de formation. Sur le second point, la capacité à se former en continu revêt des enjeux spécifiques, du fait de la très forte connexion des formations avec les pratiques professionnelles. L'utilisation de techniques et outils « dépassés » dans les formations décrédibilise ces formations auprès des professionnels, d'autant plus que les professionnels du nautisme en Martinique ont accès relativement facilement à des personnes formées dans les établissements de France continentale.</p> <p>Il en résulte que les formateurs doivent être en mesure d'améliorer et d'élargir de façon permanente leurs compétences techniques. Or, dans les formations de l'Education nationale, il est difficile de mettre en place un plan de formation à cause du faible nombre de contractuels concernés.</p>
Objectifs opérationnels de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir des contenus de formation conformes aux évolutions et besoins des métiers • Mettre en œuvre un suivi précis des évolutions des techniques professionnelles et des besoins des entreprises
Public cible	Enseignants de spécialités métiers de la mer en lycées professionnels et à l'EFPM

Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Définir des moyens de veille commune sur l'évolution des besoins et techniques des professionnels, en s'appuyant sur des partenariats avec les professionnels : FIN, CRPMEM. <p>Pour être suffisamment précis, ces travaux devront être spécialisés famille de métiers homogènes : électronique embarquée, carénage, voilerie, accueil...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les besoins en mise à jour des connaissances techniques des formateurs et les modalités souples pour y répondre <p>Ces travaux doivent être effectués en partenariat étroit avec les organisations déjà citées. Le cas échéant, le cursus des formateurs devrait leur être communiqué, pour mieux identifier les voies d'amélioration.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les formateurs sur les compétences techniques pour accompagner cette montée en niveau <p>L'action retenue est d'encourager les formateurs et enseignants de l'Education nationale à s'inscrire dans les programmes européens et à participer à des stages en entreprise à la Martinique, au moyen</p>
-------------------------------	--

d'actions de communication. Ces stages en entreprise devront permettre aux enseignants d'avoir accès aux matériels et équipements utilisés par les professions concernées.

Plus généralement, une coopération sera mise en place entre l'Education nationale, la DRJSCS et la FIN pour donner plus de lisibilité de la filière aux enseignants.

De même, des visites et partenariats avec les lycées professionnels de France métropolitaine devront être intensifiés, comme indiqué plus en avant, dans la fiche « privilégier la flexibilité des formations ».

Pour les formateurs hors Education nationale (essentiellement ceux de l'EFPMMA), il convient de dégager des marges de manœuvre budgétaires pour donner l'exemple de ce point de vue, afin d'améliorer la veille technologique indispensable pour assurer un enseignement de qualité et ainsi d'anticiper les besoins des professionnels et de jouer son rôle d'entraînement vers l'excellence : participation à des salons techniques se déroulant en Métropole. Néanmoins, les salons et carrefours professionnels ne sont pas considérés par les OPCA comme étant des actions de formation, ce qui signifie que les organismes doivent financer les participations de leurs formateurs sur fonds propres ou grâce à des subventions spécifiques.

• Améliorer la pédagogie des formateurs

Certains dispositifs existants permettent d'assurer la formation pédagogique des formateurs, mais des actions complémentaires sont retenues :

- Mettre en place des ateliers d'échanges de pratiques et d'analyses de pratiques (appellations contrôlées) ;
- Instaurer une commission régionale de réflexion pédagogique avec les directions et formateurs, permettant notamment une réflexion commune sur les modalités d'individualisation des parcours, les outils pédagogiques communs sur les TIC ou le e-learning. Cette mesure revêt une importance particulière dans le cadre de l'organisation en réseau recommandée dans une autre fiche action ;
- Organiser des échanges avec le 1^{er} RSMA, pour former les formateurs à la sensibilisation des stagiaires quant à l'importance des comportements compatibles avec le monde professionnel et à l'enseignement de modules de savoir-être professionnels.

A noter que certains dispositifs existants en Martinique permettent d'assurer la formation pédagogique des formateurs :

- L'AFPAM a mis en place une formation conduisant au titre professionnel de « formateurs professionnels d'adultes » de niveau III du Ministère du travail. L'AFPAM a formé environ 150 personnes depuis le début de cette formation et a encouragé ses propres formateurs à faire partie des premières cohortes de stagiaires.
- L'UAG-IUFC a mis en place un diplôme universitaire de formateurs d'adultes (DUFA), formation de niveau II (conditions d'accès Bac+2 ou VAE), de 1 040 heures, visant à « former des formateurs animateurs capables de s'impliquer dans des actions pédagogiques et d'accompagnement d'adultes en situation d'apprentissage et de professionnalisation ».
- Le GIP FCIP (Education nationale) a également mis en place une licence de responsable de dispositif de formation.

• Mettre à disposition des enseignants du matériel informatique et les former pour améliorer les usages

Le matériel informatique mis à disposition des enseignants pour former les élèves devra être renforcé, ce qui peut également demander des formations pour familiariser les enseignants avec les usages de ces

	équipements. Des partenariats Région – Rectorat seront nécessaires pour cela.
--	---

Acteurs	Pilote : Rectorat, Région Martinique, DM Partenaires : EFPMA, FIN, CRPMEM, professionnels de la marine marchande, OPCA, 1 ^{er} RSMA, UAG, AGEFMA, groupement d'organismes de formation SYNFORM
Calendrier de réalisation	2013 et années suivantes
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de formation des formateurs mises en œuvre • Suivi de l'évolution des niveaux de compétence
Financement	Budget de la formation professionnelle du Conseil Régional de Martinique, OPCA
Liens avec d'autres actions du CEP Mer	Privilégier la flexibilité sur les formations lourdes, grâce aux CQP et aux échanges avec d'autres régions

Fiche action 3.3.1. Satisfaire les besoins en compétences métiers	
Orientation stratégique	Adapter l'offre de formation aux besoins en compétences
Objectif stratégique	Mettre en place des actions de formation répondant aux besoins
Constat et diagnostic	<p>L'EFPMA est le seul organisme en Martinique dispensant des formations professionnelles maritimes pour les navigants en pêche, commerce, plaisance ; par voies de formation initiale et continue.</p> <p>En particulier, le Bac pro Conduite et gestion des entreprises maritimes (option pêche) offre les débouchés professionnels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A bord du navire de pêche, le marin assure la conduite, la sécurité et l'entretien des appareils. Il veille au traitement et à la conservation des poissons pêchés. - A terre, il assure la gestion d'armements pour la pêche ; il peut occuper un poste d'agent de maîtrise en entreprise ou travailler au sein d'une organisation professionnelle. - Selon la taille de l'entreprise du secteur maritime qui l'emploie, le titulaire du bac pro peut exécuter les tâches qui lui sont confiées ou prendre en charge l'encadrement. Il peut être employé, contremaître ou responsable d'entreprise et participer à la gestion. <p>Des établissements dispensent des formations valorisables dans le domaine de la transformation alimentaire et la valorisation des produits de la pêche, par exemple, le BTSA Qualité dans les industries alimentaires et les bio-industries (LPO Joseph Pernock).</p>
Objectifs opérationnels de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre à la demande potentielle en compétences métiers du secteur du nautisme, en anticipation d'une amélioration de la conjoncture • Permettre aux pêcheurs d'enrichir leurs prestations par des activités de mareyage ou de vente de poissons en filets
Public cible	Salariés du nautisme, pêcheurs, demandeurs d'emploi, élèves

Descriptif de l'action	<p>Nautisme : de nombreuses compétences métiers nécessaires sont identifiées, dans l'hypothèse où le secteur repartirait à la hausse</p> <p>Des formations peuvent être mise en place, au moyen notamment de CQP comme indiqué dans une fiche action précédente.</p> <p>Plaisance professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Métiers de la conception et de l'architecture navale : architecte naval, menuisier charpente marin..., notamment dans la perspective du développement des ports à sec ; - Métiers de la réparation et de l'entretien des moteurs : mécaniciens moteurs marins, scaphandriers (plongeurs professionnels), soudeur tôle marine ; - Métiers de la navigation : skipper (capitaine), hôtesse... ; - pour la grande plaisance : chaudronnerie, électronique, voilerie, skipper, techniciens de maintenance, peinture de yacht ; - Accastillage ; - Web-marketing. <p>Loisirs nautiques, en lien avec le tourisme, la santé et le sport :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sauveteurs aquatiques (Maitre-nageur et sapeur-pompier) ;
-------------------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> - Moniteurs aquagym ; - Conducteurs de scooters des mers (pour les randonnées) ; - Moniteurs de voile légère, de kayak et d'aviron ; - Moniteurs de plongée ; - Animateurs de sentiers sous-marins ; - Professionnels de la balnéothérapie et de la thalassothérapie ; - Brigades vertes (environnement terrestre et côtier) et brigades bleues (environnement maritime et côtier). <p style="background-color: #e0f2f1; padding: 5px;">Pêche: mettre en place des formations de mareyeur ou de fileteurs, par les voies des CAP ou des CQP, ainsi qu'un BP cultures marines</p> <p>Des formations doivent être mises en place pour couvrir les besoins en compétences métiers et marché :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CAP Mareyeur - CAP en poissonnerie, mareyage ou alimentation (pour la compétence fileteur) - Brevet professionnel cultures marines <p>Tous types de diversification confondus (pescatourisme, fileteur...), les CQP constituent de réelles opportunités car ce sont des formations courtes, comme indiqué plus en avant : CQP Employé polyvalent produits de la mer, CQP Opérateur producteur métiers de la mer, CQP Poissonnier écailleur traiteur produits de la mer.</p>
--	---

Acteurs	<p>Pilote : Rectorat, Région Martinique, DM, FIN</p> <p>Partenaires: EFPMA, Rectorat, FIN, CRPMEM, Conseil Général, Direction de la Mer, OPCA, AGEFMA, groupement d'organismes de formation SYNFORM</p>
Calendrier de réalisation	2014-2015
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de formation mises en œuvre • Taux d'insertion professionnelle des personnes formées
Financement	Budget de la formation professionnelle du Conseil Régional de Martinique, OPCA
Liens avec d'autres actions du CEP Mer	Privilégier la flexibilité sur les formations lourdes, grâce aux CQP et aux échanges avec d'autres régions

Fiche action 3.3.2. Satisfaire les besoins en compétences managériales et de marché

Orientation stratégique	Adapter l'offre de formation aux besoins en compétences
Objectif stratégique	Mettre en place des actions de formation répondant aux besoins
Constat et diagnostic	<p>Les entreprises interrogées expriment des besoins en formation de cadres pour secondar les chefs d'entreprise. De plus, beaucoup d'entreprises ont évolué jusqu'à maintenant en autofinancement. Les dispositifs de demandes de subvention leur paraissent trop complexes.</p> <p>Aucune formation n'est dispensée en aquaculture en Martinique. De plus, il n'existe pas de CQP spécifique à l'aquaculture dans les référentiels nationaux.</p> <p>L'offre de formation actuelle ne permet pas la professionnalisation en gestion des aquaculteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un BP Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA) option aquaculture existe dans le référentiel national de la formation agricole, mais n'est pas mis en place en Martinique. - Un projet porté par le CFPPA du Robert et l'EFPPA il y a quelques années n'a pas abouti. Cette formation permettrait de soulager les entreprises aquacoles qui accueillent les stagiaires. Elle donnerait également des perspectives supplémentaires aux stagiaires de l'agriculture. <p>En définitive, les besoins en formation locale en aquaculture sont assez faibles et irréguliers. Il n'est pas possible, dans l'état actuel de la filière, d'envisager des formations pérennes sur place.</p>
Objectifs opérationnels de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre à la demande exprimée en compétences de gestion du secteur du nautisme • Permettre aux aquaculteurs de mieux gérer leurs exploitations
Public cible	Salariés du nautisme, aquaculteurs, demandeurs d'emploi

Descriptif de l'action	<p>Nautisme : des formations de cadre, des formations en marketing et des formations nautiques courtes pour les commerciaux d'autres secteurs d'activités</p> <p>Il convient de mettre en place des formations de cadres pour seconder les chefs d'entreprise, en réponse à une demande exprimée par les chefs d'entreprise.</p> <p>Il convient également de mettre en place des formations dans le domaine du marketing. En effet, la fonction production a été favorisée par les chefs d'entreprise pendant longtemps. Mais aujourd'hui, les baisses et les mutations d'activités, les problématiques de concurrence amènent les chefs d'entreprise à s'intéresser au marketing, à la fonction commerciale, à la publicité. Or, aucune formation n'est disponible pour le secteur nautique en matière de commerce, marketing, et logistique. Il s'agit donc de combinaison la mise en place de telles formations pour les salariés du secteur et la mise en place de formations nautiques courtes pour des commerciaux d'autres secteurs d'activité, en incluant pour ces derniers des modules de navigation.</p>
	<p>Aquaculture : ouvrir un BP cultures marines si le secteur se redresse</p> <p>Malgré des besoins en formation faibles et irréguliers, il existerait des besoins non satisfaits, comme le Brevet professionnel cultures marine, dans l'hypothèse où le secteur se redresserait. Il faudrait alors envisager la mise en place de formations en fonction de la demande, par exemple tous les 3 ans, en regroupant différentes demandes et en optimisant les besoins de plusieurs DOM (Martinique, Guadeloupe, Guyane). L'EFPMMA serait un bon outil pour cela.</p>

Acteurs	<p>Pilote : Région Martinique, DM, FIN</p> <p>Partenaires: EFPMA, Rectorat, CCIM, CMA, FIN, CRPMEM, Associations dans le secteur de l'aquaculture, Conseil Général, Direction de la Mer, OPCA, AGEFMA, groupement d'organismes de formation SYNFORM</p>
Calendrier de réalisation	2014-2015
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de formation mises en œuvre • Taux d'insertion professionnelle des personnes formées
Financement	Budget de la formation professionnelle du Conseil Régional de Martinique, OPCA
Liens avec d'autres actions du CEP Mer	Satisfaire les besoins en compétences métiers

Fiche action 3.3.3. Satisfaire les besoins en compétences sociales et culturelles	
Orientation stratégique	Adapter l'offre de formation aux besoins en compétences
Objectif stratégique	Mettre en place des actions de formation répondant aux besoins
Constat et diagnostic	<p>Concernant le nautisme, des besoins importants de formation sont également signalés en matière de nouvelles techniques et utilisation de produits et méthodes de travail respectant l'environnement : technique de voiles thermocollées, technique de moussage d'injection...</p> <p>Concernant la pêche, les marins pêcheurs souhaitant diversifier leurs activités dans le domaine touristique doivent acquérir des compétences dans le domaine culturel et environnemental.</p>
Objectifs opérationnels de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre à la demande exprimée en matière de techniques respectueuses de l'environnement, dans le secteur du nautisme • Faciliter la diversification des activités des pêcheurs vers le secteur touristique, en leur permettant d'acquérir des compétences complémentaires
Public cible	Salariés du nautisme, pêcheurs, demandeurs d'emploi

Descriptif de l'action	<p>Nautisme : mettre en place des modules de formations favorisant le respect de l'environnement, ce qui peut justifier des partenariats</p> <p>Comme indiqué plus en avant, des besoins importants de formation sont également signalés en matière de nouvelles techniques et utilisation de produits et méthodes de travail respectant l'environnement : technique de voiles thermocollées, technique de moussage d'injection.</p> <p>Ces formations sont dispensées dans des établissements de la Rochelle, Lorient, Arcachon. Ainsi, des partenariats sont justifiés, en faisant notamment venir en Martinique des formateurs de ces établissements pour des sessions de formation.</p> <p>Pêche : sensibiliser aux enjeux environnementaux et mieux faire connaître le patrimoine naturel et culturel martiniquais</p> <p>Des sessions de formation continue sont utiles pour couvrir les besoins en compétences sociales et culturelles des marins pêcheurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une sensibilisation aux enjeux environnementaux, pour une exploitation raisonnée des ressources ; - La connaissance des fondamentaux du patrimoine naturel et culturel martiniquais, pour faciliter la diversification des pêcheurs vers l'activité touristique. <p>Ces sessions de formation ne nécessitent pas beaucoup de temps d'apprentissage par les apprenants, ce qui en faciliterait la mise en place. Ces sessions de formation peuvent être organisées directement par les organisations professionnelles, comme le CRPMEM, ou sur appels d'offres du Conseil Régional qui aura été préalablement sensibilisé sur cette thématique par les organisations professionnelles.</p>
-------------------------------	---

Acteurs	<p>Pilotes : Conseil Régional, CRPMEM, Rectorat</p> <p>Partenaires: EFPMA, CCIM, CMA, FIN, Associations dans le secteur de l'aquaculture, Conseil Général, Direction de la Mer, OPCA, AGEFMA, groupement d'organismes de formation SYNFORM</p>
Calendrier de réalisation	2014-2015
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de formation mises en œuvre • Taux d'insertion professionnelle des personnes formées
Financement	Budget de la formation professionnelle du Conseil Régional de Martinique, OPCA
Liens avec d'autres actions du CEP Mer	Satisfaire les besoins en compétences métiers

Conclusion

C.1. Récapitulatif des actions par familles d'activités professionnelles concernées

Orientation stratégique	Objectifs stratégiques	Actions	Familles d'activités professionnelles			
			Nautisme (Industrie nautique et plaisance)	Pêche-aquaculture	Marine marchande	Etude de l'environnement marin
1. Eclaircir l'horizon économique du secteur	11. Créer les conditions favorables à la pérennité des activités	A111. Créer une Maison de la Mer, observatoire et lieu d'échanges	X	X	X	X
		A112. Faire évoluer la réglementation économique et les dispositifs d'aide	X	X	X	
	12. Faire du nautisme un moteur du développement de la Martinique	A121. Renforcer les capacités d'accueil pour le nautisme	X			
		A122. Accompagner les métiers connexes aux marinas par des formations adaptées et de la communication sur l'intérêt à diversifier les activités	X			
		A123. Asseoir les activités sportives et de loisirs, en les aidant à se structurer et au moyen d'actions de communication	X			
		A124. Travailler l'image du nautisme martiniquais, au moyen de l'événementiel et en valorisant la sécurité	X			
	13. Mettre en place des outils partagés tant pour les marins-pêcheurs que pour les aquaculteurs	A131. Poursuivre le développement et l'équipement des ports de pêche, en favorisant notamment la pêche hauturière		X		
		A132. Renforcer la qualité des services de soutien à terre pour la pêche		X		
		A133. Aquaculture : mettre en place un outil collectif de gestion alevins, se diversifier vers d'autres espèces et échanger avec les autres usagers du littoral		X		
	14. Encourager les comportements écoresponsables	A141. Pérenniser les activités de protection du littoral, en mettant en place un pôle de compétences mer, en définissant un label « Martinique propre » et au moyen d'appels à projets	X	X		X
		A142. Favoriser un nautisme plus respectueux de l'environnement par une organisation plus stricte du mouillage forain et une politique volontariste de gestion des épaves	X	X		X

Orientation stratégique	Objectifs stratégiques	Actions	Familles d'activités professionnelles			
			Nautisme (Industrie nautique et plaisance)	Pêche-aquaculture	Marine marchande	Etude de l'environnement marin
2. Améliorer la gestion des ressources humaines	21. Poursuivre les actions menées pour valoriser l'image de la profession	A211. Communiquer sur la diversité des métiers de la mer et montrer que ces métiers sont accessibles aux Martiniquais	X		X	X
		A212. Clarifier les filières de formation pour les jeunes et les prescripteurs	X			
	22. Améliorer les conditions de travail dans les métiers de la mer	A221. Continuer d'informer les entreprises de la filière nautisme et de la filière pêche sur les risques professionnels	X	X		
		A231. Préparer les chefs d'entreprise et leur conjoint à la GRH et la GPEC	X			
		A232. Préparer les chefs d'entreprise et les pêcheurs à l'élargissement des compétences attendues et mettre en place un centre de gestion des entreprises de pêche	X	X		

Orientation stratégique	Objectifs stratégiques	Actions	Familles d'activités professionnelles			
			Nautisme (Industrie nautique et plaisance)	Pêche-aquaculture	Marine marchande	Etude de l'environnement marin
3. Adapter l'offre de formation aux besoins en compétences	31. Resserrer l'adéquation de la formation professionnelle aux besoins avérés du secteur	A311. Mieux associer les professionnels à la définition de l'offre de formation	X	X	X	
		A312. Prioriser la formation continue, en s'appuyant sur une organisation en réseau autour de l'EFPM et du lycée des métiers du nautisme du Marin	X	X	X	
		A313. Valoriser l'outil EFPM, tant sur la plan de la gestion que de l'image et de la carte des formations	X	X	X	
	32. Faciliter la formation tout au long de la vie	A321. Privilégier la flexibilité sur les formations lourdes, grâce aux CQP et aux échanges avec d'autres régions	X	X		
		A322. Renforcer et accompagner la politique de formation et de mise à jour des connaissances techniques des formateurs et solliciter les professionnels	X	X	X	
	33. Mettre en place des actions de formation répondant aux besoins	A331. Satisfaire les besoins en compétences métiers	X	X		
		A332. Satisfaire les besoins en compétences managériales et de marché	X	X		
		A333. Satisfaire les besoins en compétences sociales et culturelles	X	X		

C.2. Mise en œuvre et suivi du CEP

C.2.1. Pilotage du CEP

La Région mettra en place les instances de veille et de concertation transverses du contrat d'étude prospective des métiers de la mer. C'est pourquoi une instance qui examinera annuellement, au cours du 4^{ème} trimestre de l'année civile les cartes des formations, permettra d'anticiper les tensions sur les formations au cours des prochaines années, d'assurer la cohérence des différentes voies de formation et de proposer des réorientations éventuelles.

Un dispositif de pilotage et de suivi du CEP associera autour de la Région les principaux partenaires : DM, FIN, CRPMEM, EFPMA, DIECCTE, AGEFOS-PME, CMT, CESER et CCEE, CCIM, CMA, Rectorat, UAG, IFREMER...; et sera installé dès la signature du CEP Mer.

C.2.2. Suivi du Schéma

Une instance permettant d'examiner annuellement l'application du CEP Mer sera mise en place, idéalement sous la forme d'une sous-commission de la commission CPRDFP du CCREFP.

Afin d'alimenter le suivi de ce CEP, une mission d'observation régionale des formations et des métiers de la mer sera mise en place au sein de la Maison de la Mer (dont la création est proposée dans le présent CEP Mer) ou de la Région ou de l'AGEFMA-OREF. Cette mission travaillera en partenariat avec la Mission Prospective de la Direction de la Formation Tout au Long de la Vie du Conseil Régional. Cette mission d'observation permettra de disposer plus systématiquement des données de placement à l'issue des formations, d'anticiper les tensions sur les différentes formations au cours des prochaines années et d'assurer la cohérence des différentes voies de formation.

Annexe 1. Liste des sigles utilisés et glossaire

ADAM: Association pour le Développement de l'Aquaculture en Martinique

ADEPAM : Association pour la défense des producteurs aquacoles martiniquais

APID : Aménagement de pêche d'intérêt départemental

AFOM (diagnostic) : analyse sous forme de Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces

Aquaponie : Culture de végétaux en « symbiose » avec l'élevage de poissons

ARACT : Association Régionale d'Amélioration des Conditions de travail

BM : Brevet de maîtrise

BMO : Enquête Besoins en main d'œuvre réalisée annuellement par Pôle Emploi et le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC)

Brevet de Capitaine 200: Le brevet de capitaine de yacht 200 voile permet la fonction de capitaine des navires à utilisation collective de bateau de plaisance utilisés contre prestation, la conduite de yacht de location avec équipage, yacht de croisière à la demande, yacht de balades des passagers, excursion, yacht de découverte de la mer de la navigation etc... Transportant jusqu'à 12 passagers avec en plus des membres d'équipage, des accompagnateurs, des moniteurs... (et le tout sur un bateau à voile conçu pour la plaisance). Ce brevet de capitaine de yacht 200 voile est un titre de skipper professionnel pour la fonction de capitaine des bateaux de plaisance à voile jusqu'à 200 UMS ou jusqu'à 100 tonneaux (navire de plaisance à voile d'une longueur jusqu'à 30 mètres approximativement) et en fonction du nombre de mois passés en mer devient sans limitation de distance des côtes.

BP : Brevet professionnel

CAESM : Communauté d'agglomérations de l'espace sud de la Martinique

CCREFP : Comité de coordination régionale de l'emploi et de la formation professionnelle

CERAAM : Centre régional d'applications aquacoles de Martinique

CERFASSO : Centre Régional de Formation des animateurs Sportifs et Socio-Educatifs

CIN : Certificat d'initiation nautique

CMA (ou CMARM) : Chambre de Métiers et d'artisanat de Région Martinique

COOPAQUAM : société coopérative aquaculteurs de Martinique

CPRDFP : Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles

CQ 500 : Chef de Quart 500

CQP : Certificat de qualification professionnelle

CROSS Antilles-Guyane : Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage

CRPMEM : Comité Régional des Pêche Maritimes et des Elevages Marins

DCP : Dispositifs de concentration de poissons

DEAL : Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DEFM : Demandeur d'emploi en fin de mois

DIECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ; issue de la fusion de la Direction du travail (DTEFP), d'une partie de la DRIRE (Industrie) et de la Direction de la concurrence, depuis le 1^{er} janvier 2011.

DM : Direction de la Mer

DRP : Direction des risques professionnels de la Caisse Générale de Sécurité Sociale

EFPMA: Ecole de Formation Professionnelle aux métiers Maritimes et Aquacoles (connue également sous le nom de l'Ecole de Pêche de Trinité)

ENIM : Établissement national des invalides de la marine

ENSM : Ecole Nationale Supérieure Maritime

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Food and agriculture organization)

FAP : Famille d'activités professionnelles

FCIL : Formation complémentaire d'initiative locale

FIN : Fédération des industries nautiques

FPC : Formation professionnelle continue

FPI : Formation professionnelle initiale

GPEC : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

HQE® : Démarche Haute qualité environnementale (ADEME)

LP : lycée professionnel

LPO : Lycée polyvalent

OPCA : Organisme paritaire collecteur agréé

PADM : Plan d'actions pour le développement de la Martinique

PCMM : Permis de conduire des moteurs marins

PRDAPM : Plan régional de développement de l'aquaculture et de la pêche en Martinique (en cours d'élaboration ; information mise à jour en avril 2013)

PRFP : Programme régional de formation professionnelle

ROME (codes) : Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (Nomenclature utilisée par Pôle Emploi)

RSMA : Régiment de service militaire adapté

RTAA DOM : Règlementation thermique, acoustique et aération, en vigueur dans les DOM

SAR : Schéma d'aménagement régional de Martinique (en cours de révision, en 2013)

SRDAM : Schéma régional de développement de l'aquaculture marine

STWC 95 (Standard of Training, Certification and Watchkeeping): Prescriptions minimales obligatoires pour la familiarisation et pour la formation et l'enseignement de base en matière de sécurité pour tous les gens de mer. Cette formation comprend 4 modules de base : Techniques Individuelles de Survie ; Sécurité des Personnes et Responsabilités Sociales ; Formation de Base à la Lutte contre l'Incendie ; Prévention et Secours Civiques de niveau 1

VAE : Validation des acquis de l'expérience

ZEE : zone économique exclusive

Annexe 2. Liste des entretiens réalisés

Métiers de l'industrie nautique, construction et réparation navale	
Entreprises	Activités
MULTICAP Caraïbes (liquidée)	Construction navale
Nautic Services	Travaux de carénage, pose de mouillages et de pontons
Incidences (Voilerie Caraïbes)	Réparation de voiles
Sud Voileries (et Manu Voiles)	Fabrication et réparation de voiles, réparation de selleries
CARENANTILLES	Mise au sec de bateaux
Chantier de constructions navales de Volga Est (Dracius bateaux)	Construction navale
Chantier FERRATY	Construction navale, réparation de bateaux
Fusion	Construction, réparation et maintenance de bateaux
Fiber Piscine	Fabrication de bateaux (et de piscines)
Mécanique Plaisance	Vente de moteurs et vente de pièces
POCHON SA	Vente, installation et réparation de pièces, électronique maritime,
Polymar	Construction navale
Continental Marine Center	Vente de moteurs

Métiers de la plaisance professionnelle et des loisirs nautiques	
Entreprises	Activités
Capitainerie du Marin	Gestion de marina
Centre Nautique de Schoelcher	Loisirs nautiques – activités sportives (voile, aviron, kayak)
Punch Croisières	Location de voiliers
Aquabulle	Loisirs nautiques – Excursion maritime
Service Plongée	Travaux sous-marins, renflouage

Métiers de la mer et de l'aquaculture	
Entreprises / organismes	Activités
CPRMEM	Pêche
CPRMEM	Aquaculture
CPRMEM	Pêche
Entreprise MERAUT	Pêche
Entreprise ETNA	Pêche
Exploitation SUIVANT	Aquaculture
Cabinet Alain Linise	Investisseur dans des bateaux de pêche, Consultant en affaires maritimes

Métiers de la recherche et des études en environnement marin	
Entreprises	Activités
EGIS Eau	BET
CREOCEAN	BET
IFREMER	Organisme de recherche
IMPACT MER	BET
UAG / CEREGMIA	Organisme de recherche
UAG / GEODE	Organisme de recherche

Métiers de la marine marchande	
Entreprises	Activités
CMA-CGM	Transport de fret
ST Antilles	Transport de produits pétroliers (pour SARA)
Express des Iles	Transport de personnes
Vedettes Madinina	Transport de personnes
Pétrolettes du Soleil (entreprise liquidée)	Transport de personnes
SOMARA	Remorquage
Dockwise Yacht Transport	Transport de yachts

Autres structures ressources	
Organismes / Entreprises	Services / Activités
Région Martinique	Mission 2020
Mairie de Schoelcher	Chargé de mission nautisme
Office du Tourisme de Schoelcher	Promotion touristique (et nautique)
CED	BET (Assistance auprès des collectivités locales, notamment pour des projets liés au littoral et au nautisme)
SUSHIWAVE	Transformation alimentaire (sushis)
Conseil	Consultante dans le domaine du tourisme, nautisme
DRJSCS	Direction régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale / Centre de formation CERFASSO
FMOTSI	Fédération martiniquaise des offices de tourisme et syndicats d'initiative
CAESM	Directrice des affaires économiques
Pôle Emploi	Référent métiers de la mer (et BTP)
ARACT	Agence Régionale d'Amélioration des Conditions de Travail
Port de Fort-de-France	Activité portuaire
Port autonome de Guadeloupe	Activité portuaire
CGSS	Direction des risques professionnels